

COLIN (MAURICE, PIERRE), né le 11 janvier 1859 à Lyon (Rhône), mort le 9 septembre 1920 à Lyon.

Député d'Alger de 1902 à 1912.

Sénateur d'Alger de 1912 à 1920.

Fils d'un industriel lyonnais, Maurice Colin fit ses études classiques au collège des Pères Maristes de Saint-Chamond (Loire), puis celles de droit aux Facultés de Lyon et de Paris. Lauréat du concours général de droit et licencié en 1881, il se fit inscrire au barreau de la Cour d'Appel de Paris où il s'occupa d'affaires civiles. Reçu à l'agrégation de droit en 1887, il fut affecté à l'Ecole de droit d'Alger, transformée en Faculté en 1909, comme professeur de droit constitutionnel et administratif. Il se fit recevoir en même temps avocat au barreau de cette ville.

Auteur d'importants travaux de jurisprudence hautement estimés, on peut surtout citer les suivants : *Les dons manuels* (1884), ouvrage couronné par la Faculté de droit (prix Rossi) ; *Traité de droit administratif* (1890) ; *Traité des donations entre vifs et des testaments*, en collaboration avec M. Baudry-Lacantinerie (1899). Il fournit en outre de nombreuses études juridiques au *Répertoire* de Sirey, et des articles concernant les questions algériennes à la *Revue politique et parlementaire*, à la *Revue des deux Mondes* et au *Journal des Débats* dont il était le rédacteur algérien. En 1900, il réunit en un volume ses articles concernant l'Algérie, sous le titre *Quelques questions algériennes* qui lui valut l'attention des milieux cultivés d'Afrique du Nord.

C'est ainsi qu'il se présenta aux élections générales législatives du 27 avril 1902 dans la première circonscription d'Alger. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 9.604 voix, contre 8.692 à M. Edouard Drumont, député sortant à qui on reprochait ses excès antisémites, sur 18.512 votants. Inscrit au groupe de l'Union démocratique, il fut membre de diverses commissions, dont celle des patentes, celle de la réforme judiciaire, et de la Commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès de M. le Président du Conseil (1904). Il appartint en outre au groupe colonial et au groupe viticole. Se disant républicain sans autre épithète, il soutint la politique des Ministères Waldeck-Rousseau et Combes. Son activité fut intense. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la modification des articles du Code pénal relatifs à l'attentat à la pudeur et à l'excitation des mineurs à la débauche (1902), l'organisation du jury criminel en Algérie (1903), la suppression de l'enseignement congréganiste (1904), la participation financière de l'Etat à l'organisation et au fonctionnement des retraites pour la vieillesse (1905), l'admission de l'aliénation mentale comme cause de divorce (1905). Il fut en outre chargé de rapporter : la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à l'organisation des Cours

d'assises et du jury criminel en Algérie (1902), le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier les articles 334 et 335 du Code pénal, et 5 et 7 du Code d'instruction criminelle (1903), la proposition de loi ayant pour objet de modifier les articles 331 et 332 du Code pénal (1903), le projet de loi tendant à modifier la loi sur les récidivistes (1904), les projets de loi adoptés par le Sénat, portant approbation des conventions en matière de mariage, en matière de divorce et de séparation de corps, et en matière de tutelle des mineurs (1904), le projet de loi adopté par le Sénat, ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs (1904). Le projet de loi portant création de deux postes de juge suppléant au tribunal de première instance de Blida (1905). Il se fit entendre à la tribune sur : les demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes (1903), les tribunaux répressifs d'Algérie (1903), les imputations du journal *Le Gil Blas* contre l'administration du Ministère de l'Intérieur (1903), les demandes en autorisation formées par 81 congrégations enseignantes de femmes (1903), le nouveau tarif des avoués (1903), la contribution des patentes (1903), la compétence des juges de paix et la réforme des justices de paix (1904), les chemins de fer algériens (1904), la suppression de l'enseignement congréganiste (1904), la distribution faite à ses élèves, par l'instituteur public de Morteau du livre d'histoire de M. Hervé (1904), les grèves du port de Marseille (1904), le budget de la justice de l'exercice 1905 (1904), la loi de finances du même exercice (1905), la politique générale du Gouvernement (1905), la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905), le budget de l'instruction publique de l'exercice 1906 (1906).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.656 voix contre 3.752 à M. Fauvet, 1.752 à M. Legey, 865 à M. Crespin et 819 à M. Chaze, sur 17.450 votants. Membre de la Commission de législation fiscale et de la Commission du budget pour l'exercice 1908, il reprit sa proposition de loi tendant à faire de l'aliénation mentale une cause de divorce (1906) et déposa de nouvelles propositions concernant : les retraites pour la vieillesse (1906), le recrutement de l'armée en Algérie et en Tunisie (1906), la situation des inscrits maritimes d'origine étrangère (1906), les secrétaires des parquets de l'Algérie (1907), le nombre des commis-greffiers titulaires dans les tribunaux de 1^{re} classe (1908), les pensions sur les Caisses des invalides de la marine (1908), la compétence des juges de paix en Algérie (1909), la modification du tarif des douanes en ce qui concerne les cigares et cigarettes de provenance étrangère (1909). Il rapporta le budget des protectorats de l'exercice 1908. Il participa à de nombreux débats sur : le budget des affaires étrangères de l'exercice 1908 (1907), la perception des droits applicables au budget spécial de l'Algérie

(1907), la séparation des Eglises et de l'Etat (1907), l'impôt sur le revenu (1908 et 1909), les conseils de guerre (1909), la suspension du monopole de pavillon (1909), les budgets de la justice et des affaires étrangères de l'exercice 1910 (1909).

Il retrouva son siège aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 10.824 voix, contre 7.399 à M. Béraud et 144 à M. Montagné, sur 18.767 votants. Membre des Commissions de la législation fiscale et de la réforme judiciaire, il déposa des propositions de loi concernant : la prohibition dans les connaissements, des clauses d'exonération de responsabilité ou d'attribution de compétence (1910) qu'il fut chargé de rapporter (1911), l'aliénation mentale comme cause de divorce (1910), la compétence des juges de paix en Algérie (1911). Il se fit entendre dans la discussion : du budget des affaires étrangères de l'exercice 1911 (1911), et de l'interpellation sur la Confédération générale du travail (1911).

Il fut élu sénateur d'Alger au renouvellement du 7 janvier 1912, au premier tour de scrutin, par 162 voix sur 310 votants, et se démit de son mandat de député le 2 février suivant. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartenait à diverses commissions spéciales. Il participa aux discussions sur : le budget de l'instruction publique de l'exercice 1912 (1912), la légitimation des enfants naturels et adultérins (1912), la protection et l'assistance des mères et des nourrissons (1912), l'élection des députés (1913), la loi de finances de l'exercice 1913 (1913), l'impôt sur le revenu (1914), l'affaire Rochette (1914), la loi de finances de l'exercice 1914 (1914), l'indigénat en Algérie (1914), l'acquisition de la qualité de citoyen français (1915), la naturalisation de sujets originaires des puissances en guerre avec la France (1915), le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux (1915), les actes de décès de militaires ou civils tués à l'ennemi (1915), l'incinération en temps de guerre (1916), la taxation de l'avoine, du seigle, de l'orge, des sons et des issues (1916), la taxation des denrées alimentaires (1916), le droit d'émission de valeurs mobilières pendant la guerre (1916), la taxation des beurres, des fromages et des tourteaux alimentaires (1916), l'impôt général sur les revenus (1916), le budget spécial de l'Algérie (1916), la main-d'œuvre agricole (1917), l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels (1917). En 1918, il entra à la Commission des questions minières, à celle de l'effet suspensif de l'appel et à celle de la propriété littéraire et artistique. Il se fit entendre cette même année, sur : le ravitaillement national, la répression de la spéculation. En 1919, il est élu Secrétaire du Sénat pour le rester jusqu'à sa mort. Il parle à la tribune : de la dépopulation, de l'accession des indigènes algériens aux droits politiques, de la magistrature, des mines, de la durée du travail dans les

mines, de l'élection des députés, de la femme française qui épouse un étranger, des crédits provisoires pour l'Algérie. En 1920, il s'intéresse aux nouvelles ressources fiscales, et, à la séance du 21 septembre 1920, le Président Léon Bourgeois annonçait son décès au Sénat. Il venait de mourir le 9 septembre précédent, d'une façon subite, à Lyon, des suites d'une opération chirurgicale. Dans son éloge funèbre, le Président Léon Bourgeois s'exprima ainsi : « Sa vaste culture et la solidité d'un jugement éclairé, donnaient à ses interventions une force particulière de conviction, dont plusieurs lois de finances, ainsi que la législation sur l'assistance sociale et sur la capacité civile des syndicats professionnels, conservent l'empreinte. Fidèle à ses fonctions de Secrétaire du Sénat, il collaborait sans relâche aux travaux de nos plus importantes commissions, alliant à une fermeté inébranlable sur les principes, une extrême tolérance pour les personnes. Une telle existence, toute de probité et de dévouement, laissera parmi nous, d'ineffaçables souvenirs. »

Il était âgé de 61 ans.

COLINS (HENRI), né le 3 février 1860 à Paris, mort le 17 octobre 1933 à Château-d'Olonne (Vendée).

Député de la Vendée de 1924 à 1928.

Fils d'un inspecteur des Eaux et Forêts et gendre de M. Stéphane Halgan qui fut sénateur de la Vendée de 1879 à 1882, Henri Colins exploitait sa propriété située au château du Fenestreau, près des Sables-d'Olonne.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller municipal de Château-d'Olonne en 1892 et en devint maire en 1900. Il entra au Conseil général pour y représenter le canton des Sables-d'Olonne en 1913, pour y demeurer jusqu'en 1925.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il prit la dernière place de la liste du cartel vendéen d'union nationale, qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 52.414 voix sur 103.924 votants. N'appartenant à aucun groupe, il partagea son temps entre la Commission de la marine marchande et celle de la marine militaire. Il ne déposa aucune proposition de loi, aucun rapport, et n'aborda jamais la tribune.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, et retourna dans ses propriétés.

Il collaborait à la *Revue du Bas-Poitou* et était rédacteur du journal saisonnier *La Plage*. Président fondateur de la Société archéologique locale *Olonne* (1929-1933), il écrivit plusieurs nouvelles, articles de folklore et légendes : *Les Pierres folles*, *Le Puits d'enfer*, *Légende d'une page d'Histoire*, et quelques plaquettes d'histoire locale : *Journal des événements occasionnés par les Anglais*

sur nos côtes (1900), *La Prise des Sables par les protestants en 1570 et 1577* (1929), *Trouvaillies monétaires du Château-d'Olonne* (1931), ainsi qu'un *Petit guide du touriste aux Sables-d'Olonne et aux environs*.

Il mourut à Château-d'Olonne le 17 octobre 1933, à l'âge de 73 ans.

COLLE (JOSEPH, Alfred), né le 29 juin 1847 à Luxeuil (Haute-Saône), mort le 7 novembre 1932 à Luxeuil.

*Député de la Haute-Saône
de 1893 à 1902.*

Sous-directeur en 1868, puis directeur en 1870, d'une usine de textile à Mulhouse, Alfred Colle fonda en 1875 à la Corve-raine, près de Luxeuil-les-Bains, une filature de coton, qu'il exploita jusqu'en 1920.

Attiré par la politique, il devint conseiller municipal de Luxeuil en 1888 et le resta jusqu'en 1896.

Il se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898 dans la deuxième circonscription de Lure et fut élu au premier tour de scrutin, par 8.050 voix, contre 6.732 à M. Genoux-Prachée, maire de Luxeuil, député sortant, républicain radical, sur 14.928 votants. Inscrit au groupe républicain progressiste, il appartenait à diverses commissions, dont celle du commerce et de l'industrie. Auteur d'un rapport sur la proposition de loi relative à l'élection des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures (1900), il se fit entendre à la tribune dans la discussion : du budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1899 (1899), de la proposition de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899), du budget des chemins de fer de l'Etat et des conventions de l'exercice 1900 (1900), du projet de loi concernant le régime des boissons (1900), du budget de la guerre de l'exercice 1901 (1900), des budgets des travaux publics, de l'agriculture et du commerce de l'exercice 1902 (1902), de la proposition de loi supprimant le boni de 14 % sur les mélasses (1902), des propositions de loi tendant à réprimer la corruption électorale (1902).

Aux élections générales du 27 avril 1902, il subit un échec, n'emportant que 7.729 voix contre 7.900 à M. Auguste Peureux, qui lui succéda, sur 15.727 votants, dès le premier tour de scrutin.

Il n'eut pas plus de chance au renouvellement du 6 mai 1906 qui vit encore la victoire de M. Auguste Peureux par 7.924 voix, contre 7.642 à lui-même, au premier tour de scrutin, sur 15.685 votants.

Il se désintéressa désormais de la politique et reprit la direction de ses affaires.

Il mourut à Luxeuil, le 7 novembre 1932, à l'âge de 65 ans.

Il était directeur du Journal *Le Nouvelliste*.

COLLET (ARSÈNE, CÉSAIRE), né le 1^{er} décembre 1848 à Bonneval (Eure-et-Loir), mort le 2 octobre 1907 à Paris-2^e.

*Sénateur de Seine-et-Oise
en 1907.*

Après avoir travaillé dans divers établissements à Paris et à Mantes-la-Jolie, Arsène Collet servit dans l'artillerie pendant la guerre de 1870-1871, puis dirigea à Mantes une entreprise de four-nitures en bois pour chemins de fer.

Intéressé par la politique, il entra au Conseil municipal de Mantes en 1881 et devint maire de cette ville en mai 1900. Conseiller d'arrondissement de 1883 à 1890, il se fit élire conseiller général en 1890, réélu en 1895 et en 1901 et fut nommé secrétaire de l'Assemblée départementale cette même année.

Membre de la Commission supérieure des Caisses d'épargne, délégué cantonal depuis 1884, président de la société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes depuis mars 1893, il se présenta à une élection sénatoriale partielle qui eut lieu le 17 février 1907 en Seine-et-Oise pour pourvoir au remplacement de M. Maret, décédé le 2 décembre 1906. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 785 voix, sur 1.444 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il appartenait à diverses commissions spéciales, et fut chargé de rapporter quelques projets de loi d'intérêt local, ainsi que le projet de loi tendant à l'approbation d'une convention passée, le 10 septembre 1906, entre la ville de Paris et la Société du chemin de fer électrique Nord-Sud de Paris, en vue de l'envèchement du boulevard Raspail entre la rue de Sèvres et la rue de Rennes (1907). Mais il ne put donner sa mesure. Il mourut prématurément le 2 octobre 1907 à Paris, à l'âge de 59 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance de rentrée du 22 octobre 1907 par le Président Antonin Dubost. « Arsène Collet, déclara-t-il, ne nous appartenait que depuis quelques mois. Emporté jeune encore, il n'a pu poursuivre au milieu de nous la carrière qu'il devait espérer, et parmi les deuils si nombreux et si douloureux dont nous sommes frappés, il aura sa part de vos regrets et de vos sympathies. »

Il fut inhumé à Mantes, au milieu d'une foule recueillie.

COLLIARD (PIERRE), né le 30 avril 1852 à Jons (Isère), mort le 19 mai 1925, à Jons.

Député du Rhône de 1898 à 1919.

*Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 16 novembre 1917 au 2 décembre 1919.*

Entrepositaire de bière à Lyon, Pierre Colliard fit, de 1875 à 1877, la campagne de Cochinchine, en qualité de sous-officier d'infanterie de marine.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller municipal de Lyon en 1888 et conserva ce mandat jusqu'en 1896.

Il entra à la Chambre des députés à la faveur des élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898. Il emporta le siège de la 7^e circonscription de Lyon, au deuxième tour de scrutin, par 4.788 voix contre 4.767 à M. Fontaine, professeur à la Faculté des lettres, républicain, sur 9.658 votants. Inscrit au groupe des socialistes parlementaires, il appartint à diverses commissions spéciales, dont celle du travail, et celle d'hygiène publique. Il manifesta d'emblée une activité débordante, déposant des propositions de loi concernant : le recrutement de l'armée (1898 et 1901), la déchéance des concessionnaires des mines inexploitées ou abandonnées et l'exploitation directe de ces mines par l'Etat (1900), la représentation cantonale de la ville de Lyon (1901). Il fut chargé de rapporter un nombre considérable de projets de loi d'intérêt local, ainsi que le projet de loi concernant l'organisation du régime du gaz à Paris, la proposition de loi tendant à déclarer férié le 14 avril 1900, jour de l'inauguration de l'Exposition universelle (1900). Il prit part à différents débats relatifs : à l'amnistie (1898), aux chemins de fer d'Indochine (1898), au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899), aux tisseurs du département de la Loire (1900), au budget de la guerre de l'exercice 1900 (1900), aux appels des réservistes et des territoriaux (1900), au régime des boissons (1900), à la crise du tissage des soieries pures (1901), à la liberté et au secret du vote (1901), aux budgets de la justice et de la guerre de l'exercice 1902 (1902) ; il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur les incidents qui se produisirent au cours des manœuvres exécutées dans le sud-est, notamment aux 38^e et 75^e régiments de ligne et développa cette interpellation (1901).

Réelu au premier tour de scrutin des élections générales du 27 avril 1902, par 6.185 voix contre 3.550 à M. Chevrot, 1.004 à M. Caillot, 480 à M. Perreau et 375 à M. Buffet, sur 11.927 votants, il siégea à la Commission des patentes, à celle du travail, à celle relative à la séparation des églises et de l'Etat, et à la Commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès de M. le Président du Conseil (1904). Il appartint en outre au Conseil supérieur du travail (1905). Il reprit sa proposition de loi concernant la représentation au point de vue cantonal de la ville de Lyon, et déposa deux propositions de loi, la première relative à l'inéligibilité des députés invalidés pour faits de corruption (1903), la deuxième tendant à la création d'une caisse nationale de chômage (1903). Il se fit entendre au cours de discussions concernant : les budgets du commerce et de l'industrie, de la guerre, et la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), les budgets du commerce et de l'industrie, de la guerre et des postes et télégraphes de l'exercice 1904 (1903), les accidents du

travail étendus aux exploitations commerciales (1904), le service militaire de deux ans (1904) ; élu président de la Commission du travail en 1905, il intervint en cette qualité : sur le projet de loi tendant à charger les inspecteurs du travail de l'application des lois des 7 mars 1850 et 21 juillet 1856 (1905), sur l'organisation de la juridiction d'appel des Conseils de prud'hommes (1905), sur l'extension de la prud'homie aux employés du commerce (1905), sur l'application de la loi sur les syndicats professionnels aux ouvriers et employés de l'Etat (1905). On l'entendit en outre parler : sur le budget de la guerre de l'exercice 1905 (1905), sur le tarif général des douanes (1905), sur l'amnistie (1905), sur les grèves des arsenaux maritimes (1905), sur les budgets du commerce, de la guerre, de l'intérieur, de l'instruction publique, des finances et sur la loi de finances de l'exercice 1906 (1906), sur les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux (1906), et il développa une interpellation sur les appels de l'armée territoriale en 1903 (1903).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 6.434 voix, contre 3.757 à M. Fougère et 882 à M. Voillot, sur 11.181 votants. Toujours membre de la Commission du travail dont il resta président, il entra à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts (1907) et à la Commission d'enquête sur la marine (1909). Auteur d'une proposition de loi tendant à la suppression de la représentation de la colonie de l'Inde au Sénat et à la Chambre des députés (1909), il fut chargé de rapporter les propositions de loi relatives au règlement amiable des différends collectifs entre patrons et ouvriers (1907), le projet de loi portant interdiction du marchandage (1910), et prit part à différents débats concernant : l'amnistie (1906), la création d'un ministère du travail (1906), les budgets de la guerre, du travail et des conventions de l'exercice 1907 (1906), le renvoi de la classe 1903 (1907), la sincérité du vote (1907), les économats patronaux (1907), la suppression des conseils de guerre (1907), les budgets des postes et télégraphes et de la guerre, de l'exercice 1908 (1907), l'institution de la police d'Etat à Marseille (1908), les budgets de l'agriculture, de l'intérieur et de la guerre de l'exercice 1909 (1908), les encouragements à donner à la sériciculture (1909), le budget de l'intérieur de l'exercice 1910 (1909), le tarif général des douanes (1909), les budgets du travail et de la prévoyance sociale, de l'instruction publique et de la guerre de l'exercice 1910 (1910). Il développa en outre une interpellation sur le renvoi dans ses foyers de la classe 1903 (1907).

Il fut réelu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 5.937 voix contre 5.649 à M. Fougère, sur 11.694 votants. Toujours président de la Commission du travail, il siégea également à la Commission de l'armée et participa aux discussions sur : le budget du travail et de la prévoyance

sociale et celui des colonies de l'exercice 1911 (1911), le marchandage (1911), les budgets de l'intérieur, du travail et de la prévoyance sociale et la loi de finances de l'exercice 1912 (1911), la réduction à dix heures de la durée normale du travail des ouvriers adultes dans les établissements industriels (1912), l'organisation du haut commandement dans l'armée (1912), le budget du travail et de la prévoyance sociale et la loi de finances de l'exercice 1913 (1912 et 1913), l'élection des députés (1912), l'amnistie (1912), l'établissement d'un prélèvement progressif sur le produit des jeux (1913), la protection de la maternité (1913), l'extension aux maladies d'origine professionnelle de la loi sur les accidents du travail (1913), le salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement (1913), les jeunes soldats soutiens de famille et les familles de ces soldats (1914), le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales (1914), le budget de la guerre de l'exercice 1914 (1914). Il développa en outre une interpellation sur une décision prise par l'inspecteur d'académie du Rhône (1913). Pendant la durée de cette législature, il fut membre du Conseil supérieur du travail et du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail.

Il retrouva son siège aux élections générales des 20 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 7.182 voix contre 6.667 à M. Fougère, sur 13.982 votants. Toujours membre des commissions du travail et de l'armée, il entra à la Commission des marchés et à celle des décrets. Il déposa des propositions de loi concernant : la confiscation des biens des déserteurs à l'étranger depuis le 1^{er} août 1914 et pendant toute la durée des hostilités (1915), les jeunes gens ayant contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre et appartenant à des classes non encore appelées (1916), les différends relatifs aux conditions du travail et l'arbitrage obligatoire (1917). Il fut chargé d'un rapport sur les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre (marchés de grenades) (1917). Il prit part à différents débats sur : la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), la déclaration obligatoire des tours à métaux, presses hydrauliques, marteaux-pilons (1915), l'utilisation de la main-d'œuvre militaire dans les établissements travaillant pour la défense nationale (1916), les victimes de l'explosion survenue le 20 octobre 1915, rue de Tolbiac (1916), les crédits provisoires applicables aux premier et deuxième trimestres de 1917 (1916 et 1917), l'appel sous les drapeaux de la classe 1918 (1917), le ravitaillement en charbon de la population civile (1917), les permissions militaires (1917), la politique générale du Gouvernement (1917). Il développa une interpellation sur les conditions dans lesquelles ont été passés certains marchés pour la fourniture de grenades à l'armée (1915) et il demanda l'affichage des discours de M.M. Ribot, Président du Conseil et Deschanel, Président de la Chambre, à

l'occasion de l'entrée en guerre des Etats-Unis (1917).

Le 16 novembre 1917, il fut nommé Ministre du travail et de la prévoyance sociale dans le deuxième cabinet Georges Clemenceau. En cette qualité, il soutint divers projets ou propositions à la tribune, sur : l'allocation d'une indemnité de cherté de vie aux ouvrières fileuses en soie (1917), l'acquisition de petites propriétés rurales par les pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre (1918), le budget de son département (1918), les opérations de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accident (1918), les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre (1918), la garantie aux mobilisés de la reprise de leur contrat de travail (1918), la promulgation de décrets concernant les caisses d'épargne (1918), l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels (1918), la démobilisation des usines (1918), le travail de nuit dans les boulangeries (1918), les crédits provisoires applicables au deuxième trimestre de 1919 (1918), la journée de huit heures (1918), la politique que le Gouvernement entendait suivre à l'égard de la classe ouvrière (1918), l'incendie survenu à bord de l'*Amiral-Ponty* (1918), la grève des employés de bourse et de banque (1918), la durée du travail dans les mines (1918), le conflit minier (1919), les crédits additionnels provisoires sur l'exercice 1919 (1919), le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919 (1919), la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (1919).

Les élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, lui furent fatales. Inscrit en tête de la liste du parti républicain socialiste, il ne recueillit que 8.895 voix sur 15.075 votants. Cet échec entraîna sa démission du Ministère, le 2 décembre 1919.

Il ne fit plus acte de candidature, et se retira à Jons (Isère), sa commune natale, où il mourut le 19 mai 1925, à l'âge de 73 ans.

COLLIN (Chanoine HENRI, DOMINIQUE), né le 27 juillet 1853 à Bourges (Cher), mort le 30 novembre 1921 à Metz (Moselle).

Sénateur de la Moselle de 1920 à 1921.

Fils d'un garde du génie originaire de Clouange (Moselle), alors en garnison à Bourges, Henri Collin retourna peu de temps après en Moselle avec sa famille. Il commença ses études ecclésiastiques en 1863 au petit séminaire de Montigny-Metz, puis au grand séminaire. En 1870, il se distingua aux ambulances de Metz, puis poursuivit ses études qu'il termina au séminaire de Saint-Sulpice (1876-1877). Ordonné prêtre le 15 juillet 1877 par Monseigneur Dupont-des-Loges, il débuta dans le sacerdoce comme vicaire à Saint-Martin-de-Metz. Attiré par le journalisme, il devint correspondant du journal strasbourgeois *L'Union*

d'Alsace-Lorraine. Remarqué par l'abbé Jacques, rédacteur en chef du *Lorrain*, journal messin par excellence, il en devint le collaborateur en 1883, et le 1^{er} janvier 1887, lui succéda à la direction. Il jouait déjà un grand rôle politique, et était devenu l'âme du « Bloc Lorrain » qui lutta contre l'hégémonie allemande. S'opposant aux nombreuses mesures d'exception dont étaient victimes les Alsaciens-Lorrains, il défendit sans relâche la cause lorraine et le patrimoine historique de la Lorraine annexée. Il fut aussi l'un des premiers, avec J.-P. Jean, à militer dans les rangs du « Souvenir français ». Le 4 octobre 1908, lors de l'inauguration du célèbre monument de Noisseville, il prononça le sermon au cours du service funèbre organisé à la cathédrale de Metz, en présence de Monseigneur Benzler, dont il avait préparé les voies à Metz en 1901. Celui-ci le fit chanoine honoraire et lui confia le secrétariat général du Bureau diocésain des œuvres en 1903. Quatre ans plus tard, il fut nommé membre du Bureau du Comité permanent des congrès eucharistiques et organisa plus particulièrement celui de Metz. Il fut successivement aumônier de l'orphelinat Saint-Joseph, du Carmel, et de la Visitation.

Plusieurs fois condamné par les tribunaux allemands et jugé dangereux, il dut quitter la Lorraine le 29 juillet 1914 pour gagner la France par le Luxembourg, échappant de peu à l'arrestation. Il passa les dures années de la guerre à Paris en qualité d'aumônier des Dames de Saint-Maur, puis à Bordeaux où il ne resta que cinq mois. Revenu à Paris en 1915, il se livra à un apostolat patriotique et religieux. Il collabora notamment au journal *La Croix*. Il prêcha dans toutes les grandes villes de France, anima maintes réunions publiques, se dévoua pour les Lorrains réfugiés en France, au sein du « Secours en Alsace-Lorraine » et de « l'Union lorraine ». En 1915, le cardinal-archevêque de Paris lui confia la direction de deux sociétés des Filles et des Prêtres de Saint-François-de-Sales, où il ruina sa santé. Le 11 novembre 1918, l'armistice signé, il rentra en Moselle, et, le 22, reprenait, à Metz, la direction du *Lorrain*. En 1919, il recevait la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920, il fut élu sénateur de la Moselle sur la liste d'union républicaine lorraine. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 956 voix sur 1.403 votants. Inscrit au groupe de l'union républicaine et siégeant dans diverses commissions spéciales, dont celle de l'enseignement, il intervint dans la discussion de projets de loi concernant : la prorogation des locations contractées après la déclaration de guerre (1920), la consommation du papier (1920), le régime légal des sociétés coopératives de reconstruction (1920), le budget de l'hygiène de l'exercice 1921 (1921), la scolarité obligatoire (1921).

Rentré à Metz pour assister à une cérémonie funèbre en l'honneur des morts

de son pays, il fut frappé, le 30 novembre 1921, d'une congestion causée par le froid et mourut subitement. Il était âgé de 68 ans. Le vice-président du Sénat, Alexandre Bérard annonça la nouvelle au Sénat à la séance du même jour et prononça l'éloge funèbre du disparu. Il déclara notamment : « Vous, qui l'avez connu, vous savez quel homme de bonté, d'amabilité, de dévouement, il était. Il avait ici l'estime — je dis même mieux — l'amitié de tous. Certes, Messieurs, c'est un de nos meilleurs collègues que nous pleurons. Rendons hommage à la mémoire d'un homme qui fut toujours, même dans les fers allemands, un bon Français. »

Le Chanoine Collin était membre de l'Académie nationale de Metz depuis 1898 et en fut deux fois président. Outre sa Légion d'honneur, il était chevalier de l'Ordre « Pro ecclesia et pontifice ».

COLLINOT (THÉOPHILE), né le 17 mars 1844 à Noyers (Yonne), mort le 27 mars 1905, à Paris.

Sénateur de l'Yonne de 1900 à 1905.

D'une humble origine, Théophile Collinot fut, dans toute la vérité de l'expression, l'enfant de ses œuvres. Il réussit à faire sa médecine à Paris au prix d'énormes difficultés matérielles, grâce à son labeur et à son intelligence. Il ouvrit son cabinet médical à Coulanges-sur-Yonne peu après l'avènement de la troisième République, où son infatigable dévouement aux intérêts des autres et ses généreuses ardeurs lui firent une place toujours plus grande dans la reconnaissance de ses compatriotes.

Conseiller d'arrondissement en 1880, maire de Coulanges en 1888, conseiller général en 1891, il fut élu sénateur de l'Yonne au renouvellement du 28 janvier 1900. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 577 voix sur 871 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à diverses commissions spéciales, et se fit entendre dans la discussion des propositions de loi sur les accidents du travail. Mais il ne put donner sa mesure. Il mourut subitement d'une crise cardiaque, à Paris, le 27 mars 1905, à l'âge de 61 ans. Le président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 29 mars s'exprimant en ces termes : « Dans le pénible exercice de sa noble profession, il avait vu de près les misères, sondé les profondeurs, et, dans sa générosité autant que dans son besoin de justice, il se laissait aller, non en rêveur, mais en homme pratique, certain du bien qu'on peut attendre d'elle, au courant régénérateur de la solidarité humaine... Sa parole, simple, claire, aux accents d'une sincérité entraînante, manquera à des débats où son savoir et son expérience eussent apporté des éléments utiles d'une information aussi consciencieuse qu'éclairée. »

COLLOMP (JOSEPH), né le 2 janvier 1865 à Flayosc (Var), mort le 9 mai 1946 à Draguignan (Var).

Député du Var de 1936 à 1942.

Après avoir passé sa prime jeunesse à Flayosc, berceau de sa famille, Joseph Collomp vint s'établir à Draguignan comme représentant de commerce et négociant. Il se mêla de très bonne heure aux luttes politiques, toujours dans les rangs du parti socialiste, sans jamais s'écarter de sa ligne de conduite.

Il entra au Conseil général du Var en 1898 pour y représenter le canton du Luc jusqu'en 1919. Il fut le premier et le plus jeune conseiller général socialiste du département. Il revint à l'Assemblée départementale en 1928, pour y représenter cette fois le canton de Comps-sur-Artuby. Il en fut secrétaire général en 1928 et vice-président de 1930 à 1933.

Elu conseiller municipal de Draguignan en 1908, il fut réélu en mai 1912 et devint premier adjoint au maire. Battu en 1919, il retrouva son siège en 1925. 1929 et 1935. Maire de Draguignan en 1925, il fut suspendu de ses fonctions en 1940 par le Gouvernement de Vichy. Ses réalisations municipales sont nombreuses ; on lui doit les bains-douches, le grand collège de filles, la Caisse d'épargne, l'hospice de vieillards, la pouponnière, etc.

Il devint député de la circonscription de Draguignan à la faveur des élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 11.911 voix contre 3.995 à M. Roy, sur 16.688 votants. Il s'inscrivit au groupe socialiste et devint membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de celle des comptes définitifs et des économies. Il déposa une proposition de loi sur la police de la chasse (1940), et fut chargé de rapporter la proposition de loi concernant la prise en charge, par les communes, de la rémunération des gens de service dans les écoles maternelles publiques et des frais de balayage et de nettoyage des écoles primaires publiques (1939). Il intervint au cours de la discussion du budget de l'éducation nationale de l'exercice 1939 pour demander des crédits en faveur du collège de jeunes filles de Draguignan (1938).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il fut des quatre-vingts parlementaires qui votèrent contre les pouvoirs constituants réclamés par le maréchal Pétain, puis entra dans la clandestinité.

Dès la libération, il retrouva sa mairie de Draguignan en qualité de président de la Délégation spéciale, puis, atteint dans sa santé, se retira de la scène politique après les premières élections législatives du 21 octobre 1945 auxquelles il ne fut pas candidat.

Il mourut à Draguignan, le 9 mai 1946, à l'âge de 81 ans, après avoir exprimé le désir de n'avoir sur sa tombe que cette simple phrase : « Il fut des Quatre-Vingt. »

COLLY (JEAN), né le 10 février 1858 à Roche-la-Molière (Loire), mort le 3 juillet 1929 à Paris (13^e).

Député de la Seine de 1910 à 1914.

Fils d'un mineur, il descendit lui-même dans la mine à l'âge de quinze ans, puis entra comme ouvrier à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. Il gagna Paris par la suite, où il fut embauché en qualité de mécanicien aux chemins de fer P.L.M. Mais son action syndicale lui valut d'être révoqué à la suite de la grève de 1891. Il entra alors dans une imprimerie, continua de militer dans les syndicats et se fit élire, comme républicain-socialiste, le 10 mai 1896, Conseiller municipal de Paris, par le quartier de Bercy, qui le réélut en 1900, 1904 et 1908. Il devint vice-président de l'Assemblée municipale.

Aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, il emporta le siège de député de la deuxième circonscription du 12^e arrondissement de Paris, au deuxième tour de scrutin, par 7.473 voix, contre 7.216 à M. Lucien Le Foyer, député sortant, sur 15.399 votants. Il avait adhéré au parti socialiste unifié.

Inscrit au groupe socialiste, il fut membre de diverses commissions, et notamment de celle des travaux publics et des chemins de fer. Il manifesta à la Chambre, comme il l'avait fait à l'Hôtel de Ville, une activité débordante. Auteur de propositions de loi concernant : la réglementation de la vente des toxiques : morphine, opium, éther, cocaïne, haschisch (1913), l'application de la journée de huit heures dans le métropolitain de Paris (1913), et la création de délégués ouvriers à la sécurité dans les chemins de fer (1913), il prit part à de nombreuses discussions sur : la politique générale du Gouvernement (1910), le budget des conventions et garanties d'intérêt, celui de l'agriculture, celui des services pénitentiaires, celui des chemins de fer de l'Etat, celui de la guerre, et la loi de finances de l'exercice 1911 (1911), la Confédération générale du travail (1911), la réintégration des travailleurs des chemins de fer révoqués après la grève d'octobre 1910 (1911), le chemin de fer du Médoc (1911), le budget de l'imprimerie nationale, celui des postes et télégraphes, celui de la marine et la loi de finances de l'exercice 1912 (1911 et 1912), les tribunaux pour enfants et adolescents et la liberté surveillée (1912), la durée du travail dans les mines (1912). L'élection des députés (1912), certaines violations de la liberté individuelle commises par la police (1912), les instituteurs et l'enseignement primaire (1912), le budget de l'intérieur et celui de l'imprimerie nationale de l'exercice 1913 (1912 et 1913), l'amnistie (1913), la prolongation du service dans l'armée active et le maintien de la classe libérable en 1913 (1913), la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque (1913), les retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways

(1913), le relèvement des soldes des officiers, des sous-officiers de l'armée de terre et de mer, ainsi que des militaires de la gendarmerie (1913), la responsabilité des accidents du travail en Algérie (1914), la politique financière du Gouvernement (1914), le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales (1914), le régime douanier des produits marocains importés en Algérie par la frontière de terre (1914), le budget de la guerre, celui des conventions et garanties d'intérêt, et celui de l'imprimerie nationale de l'exercice 1914 (1914), l'adoption d'une nouvelle chaussure de repos pour l'armée (1914), l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (1914), les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette (1914). Il développa en outre des demandes d'interpellations sur : l'emploi de la main-d'œuvre militaire dans les grèves et les menaces de mobilisation des agents de chemins de fer en cas de cessation de travail (1910), la mise au régime de droit commun de certains détenus à la prison de la Santé (1911), la conduite du Gouvernement à l'égard des instituteurs et des institutrices et la défense de l'école laïque (1912), la circulaire adressée aux préfets au sujet des secours à allouer aux soutiens de famille (1913), la catastrophe survenue à Melun (1913), la violation de la loi de 1884 sur les syndicats par la Compagnie du Métropolitain (1913).

Il subit un échec au deuxième tour de scrutin des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, où il n'obtint que 8.105 voix, contre 8.240 à M. Petitjean, qui lui succéda, sur 16.741 votants.

Mais il rentra à l'Hôtel de Ville de Paris comme conseiller municipal du quartier de la Gare en 1919 et y siégea jusqu'à sa mort. Comme à la Chambre, il s'y montra l'actif défenseur des chemins et des travailleurs en général, et quoique ses interventions pleines d'ardeur déchainassent quelquefois des orages, il jouissait de la sympathie de ses collègues, même les plus opposés à ses idées.

Il avait fait son service militaire dans les pompiers de Paris où il était devenu sous-officier et avait eu plusieurs fois les honneurs de la citation. Il avait été grièvement blessé dans l'explosion de la rue Oberkampf, en juin 1893.

Il mourut à Paris, dans le 13^e arrondissement qu'il représentait au Conseil municipal, le 3 juillet 1929, à l'âge de 71 ans.

COLOMBE (PIERRE), né le 22 juillet 1883 à Paris, mort le 12 juillet 1958 à Buxerolles (Vienne).

Député de la Vienne de 1928 à 1942.

Docteur en droit de la Faculté de Paris, diplômé de l'Ecole des sciences morales et politiques, Pierre Colomb s'inscrivit au barreau de Paris où il plaida surtout des affaires civiles. Mais

il abandonna bientôt la barre pour fonder une industrie à Civray. Entrepreneur de bâtiments et de transports, il travaillait principalement pour les milieux ruraux où il s'acquit une notoriété et une popularité grandissantes.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire en 1931 conseiller général du canton d'Availles-Limousine et le demeura jusqu'en 1937.

Il entra à la Chambre, comme député de Civray, à la faveur des élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 7.780 voix, contre 5.616 à M. Pain, sur 13.770 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il entra à la Commission des comptes définitifs et des économies, à celle des travaux publics et des moyens de communication, à celle du suffrage universel, à celle du commerce et de l'industrie et à celle de la marine marchande. Auteur d'une proposition de loi relative au droit de chasse des métayers et fermiers, il prit part à de nombreuses discussions concernant : le budget du travail et de l'hygiène et la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), les cours de certains produits agricoles (1928), la réglementation du sucrage des vins (1929), le budget des affaires étrangères de l'exercice 1930 (1929), l'organisation des tribunaux de première instance (1930), la viticulture et le commerce des vins (1931), l'outillage national (1931), l'aide de l'Etat à la Compagnie générale transatlantique (1931), la loi de finances de l'exercice 1932 (1932). Il développa en outre deux interpellations : sur la crise agricole et les moyens d'y remédier (1929), et sur la composition du Cabinet ministériel (1930).

Il retrouva son siège aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 9.015 voix contre 5.128 à M. Rivière, sur 14.199 votants. Il appartenait à la Commission des douanes et des conventions commerciales, à celle des travaux publics et des moyens de communication, à celle du suffrage universel, à celle des programmes électoraux et à celle de la législation civile et criminelle. Son activité fut intense. Il déposa de nombreuses propositions de loi ou de résolution concernant : l'accord d'un sursis pour le paiement des billets de fonds (1932), la modification du Code des impôts directs ou assimilés (1935), la réforme en matière d'enregistrement et de timbre (1935), l'unification du système des allocations familiales et primes d'encouragement (1936), l'amnistie des infractions à la réglementation du blé et de la farine depuis juillet 1933 (1936), l'interdiction du cumul des fonctions publiques (1936), la coordination du rail et de la route (1936). Il intervint dans les discussions sur : la politique agricole du Gouvernement (1932), l'organisation et la défense du marché du blé (1932), la création de zones franches maritimes et fluviales (1933), le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933), les conditions dans lesquelles des accords

professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise (1935), les groupes de combat et les milices privées (1935), le budget de l'agriculture de l'exercice 1936 (1935), la création d'un fonds national de chômage (1936). Il développa une interpellation sur la politique générale du Gouvernement (1936).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 7.964 voix, contre 1.445 à M. Roucher, 1.381 à M. Arnaud, 1.359 à M. Dubois-Richard, 973 à M. Cellier, et 537 à M. Gaillard, sur 14.077 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et siégea à la Commission des finances et à la Commission du suffrage universel. Il déposa des propositions de loi ou de résolution relatives : aux cumuls d'emplois entre les fonctions publiques et les fonctions privées (1936), à l'exclusion de la catégorie des accidents du travail, des accidents occasionnés par des faits de guerre (1939), et il fut chargé de rapporter le budget de l'imprimerie nationale (1939). Il intervint au cours de nombreuses discussions concernant : les prélèvements sur les traitements et retraites des fonctionnaires et la suppression des cumuls de retraites et de fonctions contraires à la bonne gestion administrative et financière du pays (1936), l'octroi de grâces amnistiantes (1936), la loi monétaire (1936), la modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse (1936), la loi de finances de l'exercice 1937 (1936), la politique générale et financière du Gouvernement (1937), les événements de Clichy (1937), le redressement financier (1937), la procédure de conciliation et d'arbitrage (1938), les réfugiés espagnols (1939). Il développa en outre des interpellations sur : la nécessité de terminer au plus tôt une expérience dénuée de tout fondement scientifique, faisant de la paresse généralisée une doctrine économique, de l'illégalité, de l'arbitraire et de la violence un système politique (1937), et sur la politique générale du Gouvernement (1938).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis vécut éloigné de la politique. Il se retira à Buxerolles (Vienne) où il mourut, le 12 juillet 1958, à l'âge de 75 ans.

COLOMBET DE LANDOS (BERNARD, JOSEPH, Anatole DE), né le 7 septembre 1833 à Langogne (Lozère), mort le 30 septembre 1898 au château de la Vigerie à Langogne.

*Représentant de la Lozère
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Lozère
de 1876 à 1879.*

*Député de la Lozère en 1885 (invalidé)
et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 157.)

Il prit sa revanche aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription de Mende qui l'envoya siéger à la Chambre, au deuxième tour de scrutin, par 6.593 voix contre 4.524 à M. Xavier Bourrillon, sur 11.226 votants. Siégeant toujours à l'extrême droite, il appartint à diverses commissions spéciales et se fit entendre dans la discussion : du budget des conventions avec les Compagnies de chemins de fer, de l'exercice 1891 (chemin de fer de Mende et ligne de Brioude à Alais) (1890), d'une interpellation sur les instructions données par le Gouvernement en vue des troubles qui pourraient survenir dans les églises (1892).

Il subit un échec aux élections générales du 20 août 1893, n'emportant au premier tour de scrutin que 4.030 voix contre 6.697 à M. Maurice Bourrillon, qui lui succéda, sur 10.787 votants.

Il se retira dans son château de La Vigerie, près de Langogne, où il mourut cinq ans plus tard, le 30 septembre 1898, à l'âge de 65 ans.

Il était membre titulaire de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Grand propriétaire terrien, il rivalisait de zèle avec l'un des plus éminents agriculteurs du département, M. de Verdelhan des Milles, son voisin, pour l'emploi de nouvelles méthodes culturales.

COLRAT DE MONTROZIER (JEAN, CHARLES, Maurice), né au château de Muzac, commune de Sarrazac (Lot), le 29 septembre 1871, mort le 5 mars 1954 à Paris.

*Député de Seine-et-Oise
de 1919 à 1928.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 17 janvier 1921 au 15 janvier 1922.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 15 janvier au 5 octobre 1922.*

*Ministre de la Justice
du 5 octobre 1922 au 29 mars 1924
et du 19 au 23 juillet 1926.*

Rouergat par son père, ingénieur en chef des mines de Decazeville (Aveyron) et Quercinois par sa mère dont la famille avait fait construire sous Henri IV, le château de Muzac, dans le Lot, Maurice Colrat fit ses études secondaires au lycée de Rodez, puis à Paris, au collège des Jésuites de la rue de Vaugirard. Il fit ensuite son droit et se fit recevoir avocat à la Cour d'appel de Paris. Second secrétaire à la Conférence du stage, il y prononça un discours resté célèbre dans les annales du Palais, sur les problèmes du droit dans le théâtre contemporain, qui lui valut d'être choisi comme secrétaire par Raymond Poincaré.

A la fondation de l'Union républicaine démocratique, en 1899, Maurice Colrat en devient le vice-président, alors que

Paul-Boncour en est élu président et Henry de Jouvenel secrétaire général.

Les élections générales législatives de 1902 l'attirent à Roubaix. Il y fait campagne pour l'industriel Eugène Motte, contre Jules Guesde. Eugène Motte est élu... et Maurice Colrat rencontre Mlle Delaune, fille d'un autre député du Nord, qui devient sa femme.

Il plaide peu. On l'entend plus souvent à la tribune de la Conférence Molé qu'à la barre. Il délaisse le Palais, pour changer d'orientation.

En 1909, il fonde l'Association des classes moyennes, à laquelle il tient par-dessus tout. Il lui consacre sa vie. Il veut rendre la foi aux bourgeois qui l'ont perdue et leur rappeler leur raison d'être entre la puissance des « 200 familles » et celle du prolétariat.

Un an plus tard, en 1910, il prend la direction de *L'Opinion* que vient de fonder Paul Doumer. Il réunit une équipe de premier ordre. Rédacteur en chef : Jean de Pierrefeu. Secrétaire de rédaction : Henri Massis. Chroniqueur de politique étrangère : Jacques Bardoux. Chroniqueur littéraire : Francis de Croisset. Son supplément littéraire publie des œuvres de Psichari, de Péguy, de Joseph de Pesquidoux, de Jérôme et Jean Tharaud, de Giraudoux, de Duhamel, et l'enquête célèbre qu'Henri Massis et Alfred de Tarde consacrent à la jeunesse sous le pseudonyme d'Agathon. Il occupe une place de premier plan dans la presse française qui lui vaut, en 1912, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Lorsque éclate la guerre de 1914, il a 43 ans, il est père de famille. Il appartient à la réserve territoriale. Il sert à l'état-major du général Humbert, puis au grand quartier général, près du général Pétain, enfin au service des informations, rue François-I^{er} où il retrouve son collaborateur André Chaumeix. Il fréquente les grands chefs, Pétain, Joffre, et *L'Opinion* poursuit sa brillante carrière.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il prend place, au neuvième rang, sur la liste républicaine d'union nationale démocratique, conduite par André Tardieu. Cette candidature provoque le mécontentement de Clemenceau qui ne pardonne pas à Colrat sa désapprobation du Traité de Versailles qui, à son avis, sauve l'Allemagne et écrase l'Autriche. Il est maintenu malgré la volonté du « Tigre », et toute la liste est élue. Colrat emporte le siège à la plus forte moyenne, avec 85.496 voix sur 175.817 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et siège à la Commission du règlement, à celle des affaires étrangères et à celle des régions libérées. Il rapporte, pour avis, le projet de loi concernant le rétablissement de l'Ambassade de la République française près le Saint-Siège (1920) et le soutient à la tribune (1920). Il se fait entendre au cours de la discussion du projet de loi tendant à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), puis le 17 janvier

1921 est nommé Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le septième Cabinet Aristide Briand. Ce Ministère démissionne le 12 janvier 1922. Maurice Colrat expédie les affaires courantes jusqu'au 15 janvier et entre ce même jour dans le deuxième Cabinet Raymond Poincaré, comme Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Il prend part, en cette qualité, à la discussion du projet de loi accordant aux fonctionnaires et candidats fonctionnaires mobilisés pendant la guerre, certains avantages de carrière (1922). Le 5 octobre suivant, il succède à Louis Barthou au portefeuille de la Justice dans ce même Ministère. A ce titre, il intervient dans plusieurs débats sur : les spéculations illicites (1922), les budgets de la justice et des services d'Alsace-Lorraine de l'exercice 1923 (1922 et 1923), la taxation des denrées alimentaires (1922), l'ajournement des expulsions de locataires (1922), la répression de la hausse illicite sur les loyers (1923), la hausse des sucres et des denrées de première nécessité (1923), la libération de la classe 1921 (1923), la banque industrielle de Chine (1923), les grévistes de la faim détenus à la Santé (1923), les baux à loyer des immeubles à usage commercial et industriel (1923 et 1924), la hausse des sucres (1923), la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une Caisse des pensions de guerre (1924), les articles 419 et 420 du Code pénal et les ententes commerciales ou industrielles (1924). Le Ministère démissionne le 26 mars 1924 et Colrat assure l'expédition des affaires courantes jusqu'au 29 mars.

Il affronte à nouveau ses électeurs avec la liste républicaine d'union nationale démocratique, sur laquelle il occupe la cinquième place, aux élections générales du 11 mai 1924. Il est réélu, au quotient électoral, avec 78.172 voix sur 220.879 votants. Il entre à la Commission des affaires étrangères et en cette qualité se fait entendre dans la discussion du budget des affaires étrangères de l'exercice 1925, au sujet de l'Ambassade de France au Vatican (1925). Il parle encore sur le projet de loi portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1925). Le 19 juillet 1926, il entre en qualité de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, dans le deuxième Cabinet Edouard Herriot qui doit démissionner trois jours plus tard. Il rentre dans le rang et se tait.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, il se présente dans la troisième circonscription de Versailles. Mais il n'obtient, au premier tour de scrutin, que 3.996 voix contre 6.734 à M. Jean Adam et se retire avant le scrutin de ballottage.

Il reprend alors sa plume de journaliste. Il réorganise *L'Opinion* avec une nouvelle équipe composée de Jacques Boulenger, Bernard Colrat, André Thérive, Jacques Chastenot, René Plevin, Henri

Clouzot et Robert Bourget-Pailleron. Il collabore en même temps à de grands quotidiens : *Le Journal des Débats*, *Le Temps*, *Le Jour*, *Le Petit Journal*, *Excelsior*. Dans *Le Petit Journal*, il signe « Monsieur de La Palisse ».

Pendant les années terribles de 1940 à 1944, Colrat collabore à la *Revue Universelle* et appuie le maréchal Pétain. Sans cesser d'être libéral, il est de plus en plus influencé par Maurras et par Bainville, et il meurt, le 4 mars 1954 dans son appartement parisien de la rue Bugeaud, fidèle à ses idées, à ses souvenirs et à ses amis, à l'âge de 83 ans.

La cérémonie religieuse eut lieu à l'église de Sarrazac et il fut inhumé dans la Chapelle de Muzac, aux lieux mêmes de sa naissance et de son baptême.

COLSON (Général Louis, ANTOINE), né le 27 octobre 1875 à Toul (Meurthe-et-Moselle), mort le 7 mars 1951 à Paris.

Ministre de la Guerre
du 16 juin au 12 juillet 1940.

Engagé volontaire pour trois ans le 12 octobre 1896, à son entrée à l'Ecole polytechnique, Louis Colson est nommé sous-lieutenant le 6 octobre 1898. Il entre aussitôt à l'Ecole d'application de Fontainebleau, avec le n° 1 et en sort le 1^{er} octobre 1900 comme lieutenant de génie. Capitaine le 8 juillet 1904, il est admis peu de temps après à l'Ecole de guerre. Breveté d'état-major, il est chargé du cours de tactique, d'histoire et de géographie à l'Ecole militaire du génie, en 1912. Pendant la guerre de 1914-1918, il est promu chef de Bataillon le 22 février 1915 et lieutenant-colonel le 25 septembre 1919. Il sert dans les états-majors de l'armée, prend part aux opérations de Lorraine, puis à celles de la 10^e armée, est envoyé sur le front italien et devient, en 1918, chef d'état-major de la direction de l'arrière. Il est cité à l'ordre du 4^e corps d'armée le 31 décembre 1916 et à l'ordre de l'armée le 22 juin 1919. En 1920 il est mis à la disposition du maréchal Pétain alors vice-président du Conseil supérieur de la guerre. Il exerce les fonctions de chef de Cabinet du chef d'état-major général jusqu'au 25 décembre 1922, où promu colonel, il est placé à la tête d'un régiment de génie à Metz, puis désigné pour le Secrétariat du Conseil supérieur de la défense nationale, dont il prend la direction le 29 juin 1927 en qualité de général de brigade. Nommé général de division le 31 août 1931, il commande la 12^e division à Châlons et devient fin 1933, premier sous-chef de l'état-major général de l'armée, avec rang de commandant de corps d'armée. Membre du Conseil supérieur de la guerre en 1936, il assume durant la guerre de 1939, les fonctions de chef d'état-major général de l'armée auprès du général Gamelin.

Le 16 juin 1940, lui est confié le portefeuille de Ministre de la Guerre dans le

Cabinet formé à Bordeaux par le maréchal Pétain. Mais ce Ministère démissionne le 12 juillet 1940 après que le Congrès de Vichy du 10 juillet eût accordé les pouvoirs constitutifs au maréchal Pétain.

Le 20 octobre suivant, le général Colson passe au cadre de réserve avec rang de général d'armée.

Il meurt à Paris, le 7 mars 1951, à l'âge de 76 ans.

Il était Grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 23 décembre 1937, titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille d'Argent de la mutualité, Officier d'Académie, Officier du Mérite agricole, Officier de l'Instruction publique et décoré de nombreux ordres étrangers.

COMBES (EMILE, JUSTIN, LOUIS), né le 6 septembre 1835 à Roquecourbe (Tarn), mort le 24 mai 1921 à Pons (Charente-inférieure).

Sénateur de la Charente-Inférieure
de 1885 à 1921.

Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-arts et des Cultes
du 1^{er} novembre 1895 au 23 avril 1896.

Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905.

Ministre d'Etat
du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 161.)

Fils d'un tailleur devenu plus tard tisserand, Emile Combes fit ses études au petit séminaire de Castres (Tarn), et les poursuivit à Paris à l'école des Carmes. Bachelier en 1851, il entra à la Sorbonne où il se fit recevoir licencié es lettres. Elève au grand Séminaire d'Albi de 1855 à 1856, il devint professeur au collège de l'Assomption de Nîmes de 1857 à 1860. Il reçut le diplôme de docteur es lettres en 1860 avec une thèse française : *La psychologie de Saint Thomas d'Aquin* et une thèse latine : *La querelle de saint Bernard et d'Abélard*, après quoi il vint enseigner la philosophie au collège de Pons (Charente-Inférieure), de 1860 à 1862. Il abandonna alors l'état ecclésiastique auquel il semblait jusque là voué, non sans avoir publié un ouvrage élogieux : *De la littérature des Pères et de son rôle dans l'éducation de la jeunesse*.

Se fixant à Paris, il y fit ses études de médecine de 1864 à 1868 et les termina par une thèse sur *l'Hérédité des maladies*. Il ouvrit son cabinet médical à Pons, où il exerça de 1868 à 1885.

Il s'y occupa également de politique. Conseiller municipal et maire de Pons en 1874, il entra au Conseil général de Charente-Inférieure en 1879 et le présida de 1897 à 1921.

Dès lors, sa rupture avec l'Eglise catholique fut consommée et c'est avec les idées républicaines les plus avancées qu'il se présenta aux élections générales législatives du 21 août 1881 dans la deuxième circonscription de Saintes. Il ne recueillit que 6.924 voix, contre 7.486 à M. Jolibois, sur 14.523 votants.

On sait, par contre, qu'il fut élu sénateur au renouvellement du 25 janvier 1885. A peine arrivé au Luxembourg, il s'assura vite une des premières places par son inlassable activité et son dévouement à la chose publique. Siégeant au groupe de la gauche démocratique, dont il devint le président, il se spécialisa d'abord dans les questions d'enseignement et s'intéressa également au projet de loi relatif à l'exercice de la médecine (1892). Le 20 novembre 1893, il fut élu vice-président de la Haute-Assemblée.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, par 559 voix sur 999 votants. Réelu vice-président du Sénat dès l'ouverture de la session il démissionna le 4 novembre 1895 pour prendre le portefeuille de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes dans le cabinet Léon Bourgeois formé le 1^{er} novembre. A ce titre, il défendit le budget de son ministère et s'intéressa à la constitution des universités (1895 et 1896). Démissionnaire le 23 avril 1896, il assura l'expédition des affaires courantes jusqu'au 29 avril, date de la constitution du Ministère Jules Méline. Revenu à son banc de sénateur, il déposa une proposition de loi sur la réforme des sanctions de l'enseignement secondaire qu'il soutint à la tribune de toute son autorité (1899 et 1900). Au moment de l'affaire Dreyfus, il s'affirma un des partisans les plus déterminés de la révision du procès et entreprit dans le pays, dans la presse et au Parlement, une lutte passionnée pour la « défense républicaine et laïque ». Vice-président de la Commission des finances en 1900 et de la Commission de la marine en 1901, il intervint sur le projet de loi concernant les associations. Après les élections générales législatives de 1902 qui marquèrent le triomphe de la politique de Waldeck-Rousseau, celui-ci abandonna le pouvoir et désigna Emile Combes pour lui succéder. Ce fut incontestablement la grande période de sa vie. En même temps que la présidence du Conseil, il prit le portefeuille de l'Intérieur et des cultes, et ne se contenta pas de poursuivre la politique de son prédécesseur, il l'accentua fortement dans le sens de la lutte anticléricale. S'appuyant sur la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les congrégations non autorisées, il en poursuivit inexorablement l'application pour arriver à la suppression complète de l'enseignement congréganiste. Il s'appuya sur une majorité républicaine et laïque appelée « Le Bloc » composée des éléments socialistes, des groupements d'instituteurs et de la franc-maçonnerie. Il fit ainsi fermer des centaines d'établissements enseignants et fit repousser par la Chambre les demandes présentées par les congrégations non

autorisées pour obtenir l'autorisation. Il fit enfin voter, le 7 juillet 1904, la loi qui interdisait l'enseignement à toutes les congrégations. La rigueur qu'il apporta dans l'application de cette loi amena Waldeck-Rousseau lui-même à protester, vainement d'ailleurs, car il n'admettait pas que l'on transformât une loi de contrôle en loi d'exclusion. Il entra ensuite dans un violent conflit avec le pape au sujet de la nomination des évêques de Dijon et de Laval et finit par rompre les relations diplomatiques avec le Vatican. Il entreprit alors la séparation des Eglises et de l'Etat, mais n'eut pas le temps de mener son projet à bien. Son cabinet fut en effet obligé de démissionner le 18 janvier 1905 à la suite des remous causés par l'affaire des fiches qui avait déjà amené le général André à se retirer le 15 novembre 1904. C'est sous son Ministère que se fit le rapprochement avec l'Italie et que se scella l'entente cordiale avec l'Angleterre. Il fut remplacé par Maurice Rouvier, le 24 janvier 1905. Entre temps, Emile Combes avait été réelu sénateur au renouvellement du 4 janvier 1903, étant président du Conseil, au premier tour de scrutin, par 723 voix sur 1.004 votants. Mais de retour à son banc de sénateur et malgré qu'il présidât toujours le groupe de la gauche démocratique, il ne joua plus de rôle politique de premier plan. Il vivait plus fréquemment à Pons dont il était resté le maire.

Il retrouva son siège de sénateur aux élections du 7 janvier 1912, au premier tour de scrutin, par 664 voix, sur 990 votants. Il eut l'occasion de se faire entendre dans la discussion du projet de loi relatif à la liquidation des congrégations (1913).

Il sortit de sa demi-retraite le 29 octobre 1915 où Aristide Briand, constituant un cabinet d'union nationale en raison de la guerre, lui confia le portefeuille de Ministre d'Etat. Il ne joua pas en cette qualité, de rôle particulier et démissionna le 12 décembre 1916, en même temps que le ministère. Il participa, en 1919, au débat sur les appellations d'origine des produits naturels ou manufacturés. Réelu au renouvellement du 9 janvier 1921, toujours au premier tour de scrutin, par 585 voix sur 992 votants, il mourut quatre mois plus tard, à Pons, le 24 mai 1921, à l'âge de 86 ans.

M. Alexandre Bérard, vice-président du Sénat, prononça son éloge funèbre à la séance du 25 mai. Ancien sous-secrétaire d'Etat dans le Ministère Emile Combes, il s'exprima ainsi : « Mes chers collègues, permettez-moi de rappeler en un souvenir ému, que j'eus l'honneur d'être le très modeste collaborateur de ce chef plein de bienveillance et d'une immense bonté. Cette collaboration restera pour moi l'honneur de toute ma vie, et c'est avec une orgueilleuse fierté que je vois les hasards du sort m'appeler du haut de ce fauteuil, au nom du Sénat, au nom du grand Conseil des communes de France, à saluer respectueusement la mémoire de celui qui fut un grand et

bon citoyen, dévoué durant toute sa vie à la France et à la République. »

Et la séance fut levée en signe de deuil.

Outre les ouvrages cités plus haut, Emile Combes publia : *De l'état actuel de la médecine et des médecins en France* (1869), *Une campagne laïque* (1904), *Une deuxième campagne laïque* (1905). Il écrivit de nombreux articles dans la presse dont quelques-uns furent très remarqués : *Virgile, poète didactique et poète médecin* ; *Le saint-simonisme*, etc.

COMBESCORE (JEAN, CLÉMENT), né le 15 janvier 1819 à Gignac (Hérault), mort le 18 février 1900 à Pézenas (Hérault).

Sénateur de l'Hérault de 1879 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 161.)

Membre de diverses commissions spéciales, il fut chargé de rapporter le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'exécution du canal d'irrigation et de submersion de Ribaut (Aude) (1893). Il déposa, en outre, quelques pétitions présentées par des habitants de certaines communes de l'Hérault.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 3 janvier 1897 à cause de son grand âge.

Il mourut le 18 février 1900, à Pézenas (Hérault) âgé de 81 ans.

François
COMBROUZE (GABRIEL), né le 7 juin 1865 à Libourne (Gironde), mort le 10 décembre 1946 à Saint-Emilion (Gironde).

Député de la Gironde de 1906 à 1924.

Gabriel Combrouze fit ses études secondaires au collège de Libourne, puis s'inscrivit à la Faculté de droit de Bordeaux. Il se destinait au Commissariat maritime. Reçu premier au concours, il fut attaché en 1883 à l'Inscription maritime, mais démissionna en 1889 pour se consacrer à l'exploitation de son vignoble sis à Saint-Emilion.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller municipal de Saint-Emilion en 1892, et en devint maire en 1896 pour le rester jusqu'en 1944. Conseiller d'arrondissement en 1898, il entra au Conseil général en 1913.

Il s'était fait inscrire au barreau de Libourne en 1903.

Il devint député de la première circonscription de Libourne à la faveur des élections générales législatives du 6 mai 1906. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 8.845 voix contre 3.160 à M. Joseph Brisson, député sortant, sur

17.376 votants. Il présidait à ce moment le Conseil d'arrondissement. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait à la Commission de la marine (1906), à celle de la crise viticole (1907), à celle des douanes (1908) et à la Commission d'enquête sur la marine (1909). Son activité fut intense. Auteur d'une proposition de loi tendant à la prorogation des délais de protêts et de certains actes de procédure (1909), il prit part à de nombreuses discussions sur : la loi de finances de l'exercice 1907 (1906), les interpellations sur la crise viticole (1907), le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907), les interpellations sur les événements du Midi (1907), le budget des conventions et garanties d'intérêt, et la loi de finances de l'exercice 1908 (1907), l'impôt sur le revenu (1908), le Traité de commerce avec l'Ethiopie (1908), le budget de l'agriculture et la loi de finances de l'exercice 1909 (1908), la peine de mort (1908), les mesures disciplinaires décidées contre les agents des postes et télégraphes (1909), l'immunité conférée à certains gros fraudeurs (1909), la modification du tarif général des douanes (1909).

Il retrouva son siège aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 7.574 voix contre 5.825 à M. Mauranges, sur 14.817 votants. Toujours membre de la Commission de la marine, il entra à celle des postes et télégraphes en 1911, et à la Commission du budget pour les exercices 1912 et 1913. A ce dernier titre, il fut chargé de rapporter les budgets locaux des colonies de l'exercice 1913 (1912), celui du chemin de fer et du port de la Réunion du même exercice (1912), et le budget spécial de l'Algérie de l'exercice 1914 (1913). Il développa une interpellation sur les mesures à prendre par le Gouvernement pour défendre la viticulture française (1911), intervint au cours de la discussion du budget de la guerre de l'exercice 1912 (1911), du projet de loi d'amnistie (1913) et des propositions de loi concernant les délimitations régionales (1913). A l'ouverture des sessions ordinaires de 1913 et 1914, il fut élu secrétaire de la Chambre et le demeura jusqu'à la fin de la législature.

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 7.885 voix contre 6.671 à M. Brisson, sur 14.872 votants, il appartenait à la Commission de la législation fiscale, à celle des comptes définitifs et des économies, à celle des marchés, à celle de révision des lois constitutionnelles et à celle de la marine de guerre. Il présenta des ordres du jour motivés à la suite de la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1914) et sur l'accès des militaires dans les cafés, restaurants et débits de boissons (1916). Il intervint au cours de la discussion : d'une interpellation sur les moyens que le Gouvernement comptait employer pour faire connaître au Parlement les conditions de la paix (1919) et de la nouvelle loi électorale (1919).

Il fut réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste. Il avait pris la cinquième place de la liste d'Union républicaine qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 82.047 voix sur 159.336 votants. Toujours inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il entra à la Commission des régions libérées, à celle des marchés de la guerre, à celle de l'Algérie et à celle de la marine militaire. Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1921 (1921), d'interpellations sur les résultats de la Conférence de Londres (1921), d'interpellations relative au non-lieu prononcé dans l'affaire Paul-Meunier (1922), d'une interpellation sur les crimes commis aux colonies au préjudice des indigènes (1922), du projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales (1924), des modifications à apporter à la loi électorale (1924).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924, mais fit acte de candidature à l'élection sénatoriale partielle du 2 février 1930 destinée au remplacement de M. Fernand Faure, décédé le 6 novembre 1929. Il n'obtint, au premier tour de scrutin que 182 voix sur 1.327 votants et se désista avant le second tour.

Il se retira à Saint-Emilion dont il resta maire jusqu'en 1944 et y mourut le 10 décembre 1946 à l'âge de 81 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis l'année 1929.

COMPAYRÉ (JULES, GABRIEL), né le 2 janvier 1843 à Albi (Tarn), mort le 23 mars 1913 à Paris.

Député du Tarn de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 163.)

Il subit un échec aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, où il ne recueillit, au deuxième tour de scrutin, que 6.904 voix contre 7.378 à M. Charles Poulié, qui lui succéda, sur 14.449 votants.

Il réintégra l'Université en 1890, fut nommé Recteur de l'Académie de Poitiers puis de Lyon en 1895 pour le rester jusqu'en 1908.

Il abandonna en même temps ses mandats de conseiller municipal de Lavaur et de conseiller général du Tarn.

Chargé, en 1893, d'une mission à l'exposition universelle de Chicago, et après avoir visité les principales villes des Etats-Unis, il rédigea un rapport fort remarqué sur l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur aux U.S.A. qui lui valut d'être promu Officier de la Légion d'honneur.

Il réorganisa l'Académie de médecine,

et fut nommé, en 1908, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Il mourut à Paris le 23 mars 1913, peu de temps après avoir pris sa retraite. Il était âgé de 70 ans.

Outre les ouvrages de vulgarisation sur Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature, dans la collection *Les grands pédagogues, Lectures morales et civiques*, il publia de nombreux ouvrages de philosophie et de pédagogie, parmi lesquels on peut citer : *Etudes sur l'enseignement et l'éducation* ; *L'évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, couronné par l'Académie française et dédié à ses deux fils ; *Abélard et l'origine des Universités de Londres et de New York* ; *Yvan Goll* ; *Monographie des départements de la Vienne et de la Haute-Vienne* ; *Cours de pédagogie théorique et pratique* ; *Notions élémentaires de psychologie*, etc. Il traduisit encore de nombreux ouvrages sur l'éducation.

Il collabora à *L'Indépendant des Basses-Pyrénées*, à *La Liberté de Toulouse*, à *La Gironda*, au *Temps*, à la *Revue philosophique*, à la *Revue pédagogique*, au *Dictionnaire de pédagogie*, aux *Annales de l'Académie des sciences et belles lettres de Toulouse*, à la *Revue politique et littéraire*, à la *Revue générale*, à la *Grande encyclopédie*, etc.

Il était membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (section de morale) depuis 1901.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

COMPAYRÉ (EMILE, ELIE), né le 21 mars 1851 à Albi (Tarn), mort le 7 novembre 1922 à Labastide-Saint-Georges (Tarn).

Député du Tarn de 1893 à 1906.

Frère du précédent, Emile Compayré fit ses études de droit à Toulouse, puis s'inscrivit au barreau de Lavaur. Après 1876 on lui confia les fonctions de juge suppléant. Elu maire de Teyssode en 1878, il devait le rester jusqu'en 1908. Conseiller général du canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux en 1887, il le demeura jusqu'en 1904.

Inscrit au parti radical-socialiste, il fonda des hebdomadaires de combat : *Le Républicain de Lavaur* en 1892 et *L'Avant-garde républicaine*.

Il se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans la circonscription de Lavaur et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 6.781 voix, contre 6.565 à M. Charles Poulié, député sortant, sur 13.589 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartint à diverses commissions spéciales, et s'intéressa, en 1896, aux victimes du cyclone et de la grêle dans l'arrondissement de Lavaur.

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 7.180 voix contre 6.239 à

son ancien adversaire Charles Poulié, sur 13.742 votants, il siégea dans diverses commissions dont celle du droit d'association. Il se préoccupa, en 1900, du sort des victimes des inondations occasionnées par les crues du Sor, dans son arrondissement. En 1901, il fut élu secrétaire de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature.

Il retrouva son siège aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 7.002 voix contre 6.986 à M. de Belcastel, sur 14.162 votants. Membre de diverses commissions, notamment de celle de l'agriculture, il s'efforça de venir en aide aux habitants de sa circonscription victimes de la gelée, des orages et du chômage (1903). Il déclina la candidature aux fonctions de secrétaire de la Chambre qui lui avait été offerte au début de la session de 1902.

Il subit un échec aux élections générales du 6 mai 1906. N'ayant obtenu que 3.230 voix au premier tour de scrutin, il se retira avant le second. Il fut remplacé par M. de Belcastel.

I tenta encore une fois sa chance aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, mais n'obtint que 15 voix au premier tour de scrutin et 5 au second.

Il abandonna alors la politique et mourut le 7 novembre 1922 à Labastide-Saint-Georges (Tarn). Il était âgé de 71 ans.

COMPAYRÉ (EMERY), né le 23 novembre 1877 à Lavaur (Tarn), mort le 24 mars 1951 à Labastide-Saint-Georges (Tarn).

Député du Tarn de 1932 à 1942.

Fils du précédent, Emery Compayré fit ses études de médecine et s'établit à Labastide-Saint-Georges où la notoriété de sa famille et son dévouement à ses malades, le rendirent bientôt populaire.

Mobilisé comme lieutenant-major durant la guerre de 1914-1918, sa brillante conduite lui valut la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il se fit élire maire de Labastide-Saint-Georges, puis conseiller général du canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux, à la suite de son père. Il conserva ce mandat de 1928 à 1940.

Il fut élu député de la circonscription de Lavaur, aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 6.949 voix contre 2.262 à M. Massouyé, et 1.967 à M. Danos, sur 11.529 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il partagea son temps entre la Commission de l'aéronautique et celle de l'hygiène ; il ne se manifesta pas à la tribune.

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 6.655 voix contre 2.767 à M. Massouyé et 1.716 à M. Paba, sur 11.555 votants, il appartint à la Com-

mission de l'aéronautique, à celle du travail, et à celle des pensions civiles et militaires. Son rôle politique fut aussi effacé que sous la précédente législature.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour les pouvoirs constituants demandé par le maréchal Pétain, puis vécut éloigné de la politique.

Il mourut le 24 mars 1951 à Labastide-Saint-Georges, à l'âge de 74 ans.

COMPÈRE-MOREL (ADÉODAT), né le 5 octobre 1872 à Breteuil-sur-Noye (Oise), mort le 3 août 1941 à Sernhac (Gard).

Député du Gard de 1909 à 1936.

Fils d'un horticulteur, Adéodat Compère-Morel fut lui-même jardinier-pépiniériste. Ses activités professionnelles et politiques se situent d'abord dans le département de l'Oise et plus particulièrement dans sa commune natale. Dès 1891 il s'inscrivit au parti ouvrier français, et devient un disciple de Jules Guesde. Il devient aussitôt un militant et un propagandiste du socialisme. En 1896, il crée à Breteuil-sur-Noye une coopérative « La Proletarienne » qui contribue puissamment à sa popularité. En 1920, il devient conseiller municipal de Breteuil et maire en 1902. Son œuvre éditoriale est considérable : fondation de cantines scolaires, d'un service d'assistance maternelle, d'assistance aux vieillards, se succédant au fur et à mesure qu'il peut dégager les crédits nécessaires.

Dès 1898, il se sent apte à exercer un mandat législatif et se présente aux élections générales du 8 mai 1898 dans la circonscription de Clermont. Mais il n'obtient au premier tour de scrutin que 2.634 voix sur 20.280 votants et se retire avant le scrutin de ballottage.

Il tente à nouveau sa chance dans la même circonscription, aux élections générales du 27 avril 1902, mais échoue dès le premier tour de scrutin, avec 2.487 voix sur 20.402 votants.

Il essuie encore un échec aux élections générales du 6 mai 1906, où il ne recueille que 3.509 voix sur 20.604 votants, dès le premier tour de scrutin.

Mais ces revers n'altèrent en rien ses activités de propagandiste. Il continue de militer et fonde, en 1903 *Le Travailleur de l'Oise* dont il devient le directeur. Son parti en fait l'un de ses cinq délégués permanents, et il entreprend à travers la France des tournées de conférences qui le placent au premier rang des orateurs socialistes.

Le 18 avril 1909 a lieu une élection partielle dans le département du Gard (circonscription d'Uzès) pour pourvoir au remplacement de M. Pierre Poisson décédé le 24 janvier précédent. Compère-Morel fait acte de candidature et emporte le siège au deuxième tour de scrutin, par 9.740 voix contre 673 à M. Sully-Thomas, sur 11.341 votants. Inscrit au

groupe du parti socialiste, il ne siège, en cette fin de législature à aucune commission, mais prend part à différents débats concernant : les encouragements à donner à la sériciculture (1909), la politique générale du Cabinet (1909), les impôts nouveaux frappant les eaux-de-vie (1909), le budget de l'intérieur et celui de l'agriculture de l'exercice 1910 (1909), la prohibition en Espagne des plants de vigne français (1910), le budget de la guerre de l'exercice 1910 (1910).

Il retrouve son siège aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 9.895 voix contre 7.548 à M. Sully-Thomas, sur 13.760 votants, et entre à la Commission de l'agriculture et à celle des comptes définitifs et des économies. Il présente deux propositions de loi, la première sur l'aide à apporter aux sériciculteurs du département du Gard (1910), la deuxième sur le recrutement de l'armée (1912), et participe aux débats sur : les budgets de l'agriculture, de l'intérieur, du travail et de l'instruction publique, de l'exercice 1911 (1911), la garantie d'origine des vins de Champagne (1911), l'existence du cabinet noir dans le service télégraphique (1911), les retraites ouvrières et paysannes (1911), les opérations militaires au Maroc (1912), les budgets de l'agriculture, du travail, des postes et télégraphes, et la loi de finances de l'exercice 1912 (1911), la délimitation des possessions respectives de la France et de l'Allemagne dans l'Afrique équatoriale (1911), le budget de l'agriculture, celui de l'intérieur et la loi de finances de l'exercice 1913 (1912 et 1913), les instituteurs et l'enseignement primaire (1912), l'amnistie (1913), la durée du service dans l'armée active (1913), la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque (1913), les délimitations régionales (1913), l'organisation de l'enseignement professionnel agricole (1914), le budget de l'agriculture de l'exercice 1914 (1914).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 8.462 voix, contre 6.535 à M. Crémieux, sur 16.335 votants. Membre de la Commission des crédits et de celle de l'agriculture, il déposa une proposition de loi tendant à organiser la production du blé, qu'il fut chargé de rapporter (1917). Il intervint dans de nombreuses discussions concernant : le ravitaillement en blé et farines de la population civile (1915), la taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage (1915 et 1916), la mise en culture des terres abandonnées et l'organisation du travail agricole pendant la guerre (1916), l'organisation du contrôle aux armées (1916), les besoins de la main-d'œuvre agricole (1916), l'attribution d'une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en France en 1917 (1916), le recensement et la révision de la classe 1918 (1916), la visite des exemptés et réformés (1917), la mise en sursis des agriculteurs des classes 1888 et 1889 (1917), le ravitaillement du pays (1917),

la politique agricole du Gouvernement (1919). Il développa en outre plusieurs interpellations sur : la nécessité d'une meilleure utilisation de nos effectifs militaires (1916), la rareté et la cherté de certaines denrées alimentaires dans les grandes villes (1917), les objets de nécessité et les denrées alimentaires (1917), les mauvaises conditions de vie dont certains régiments de notre armée ont eu à se plaindre (1917), l'augmentation des emblavements et le ravitaillement normal du pays (1917), le ravitaillement du pays (1917).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, Compère-Morel prit la tête de la liste du parti socialiste qui n'eut qu'un seul élu : lui-même. Il recueillit personnellement 21.619 voix sur 83.815 votants et emporta le siège au quotient électoral. Siégeant à la Commission de l'agriculture et à celle des mines et de la force motrice, il déposa une proposition de loi sur les fermages et le métayage, et prit la parole de nombreuses fois sur : la réquisition civile des locaux et du matériel nécessaires à l'exécution des transports (1920), la politique du blé et du pain (1920), la création de nouvelles ressources fiscales (1920), le budget de l'agriculture de l'exercice 1920 (1920), l'alimentation nationale en pain (1920), la politique des engrais (1920), les mines de potasse d'Alsace (1920), le régime actuel de l'alimentation (1920), la propagande bolchevik et les menées royalistes (1920), le budget de l'agriculture de l'exercice 1921 (1921), l'abrogation de la loi sur les chambres d'agriculture (1921), la création d'un office des mines domaniales de la Sarre (1921), la taxe sur le chiffre d'affaires (1921), la politique générale du Gouvernement, sa politique financière (1921), le budget de l'agriculture de l'exercice 1922 (1921), le budget de l'agriculture de l'exercice 1923 (1923), l'autorisation d'avances au Gouvernement roumain (1923), la politique intérieure du Gouvernement (1924). Il développa des interpellations sur : le mandat donné par le Gouvernement à ses délégués à la Conférence internationale de Genève, concernant la protection du travail agricole (1921), les attentats royalistes (1923).

Deuxième de la liste du cartel des gauches, aux élections générales du 11 mai 1924, il retrouva son siège de député, recueillant personnellement 45.423 voix sur 93.956 votants. Il resta membre de la Commission de l'agriculture et entra à celle des finances. A ce dernier titre, il devint rapporteur du budget de l'agriculture et le soutint à la tribune pour les exercices 1925, 1926 et 1927. Auteur de deux propositions de loi : la première tendant à la création d'un office national du blé, la deuxième sur le crédit agricole afin de faciliter les prêts individuels (1925), il se fit entendre en outre dans les discussions concernant : l'amnistie (1924), les produits de la mouture du blé (1924), la vie chère (1925), le ravitaillement en blé, en farine et en pain, en qualité de rapporteur (1924),

les grèves de Douarnenez (1925), l'approvisionnement de la population civile en céréales et farines panifiables, en qualité de rapporteur (1925), le prix de la betterave sucrière en fonction des cours du sucre (1925), les événements militaires du Maroc (1925), la politique du blé (1925), l'institution d'une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925), le redressement financier et la stabilisation de la monnaie (1926), les conditions de ravitaillement en blé, en farine et en pain (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il retrouve sa circonscription d'Uzès et est élu, au deuxième tour de scrutin, par 7.588 voix contre 4.378 à M. Béranger sur 14.991 votants. Toujours membre de la Commission de l'agriculture, il prend part à la discussion du projet de loi relatif au commerce des blés (1929).

Il est réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 8.104 voix contre 3.890 à M. Magne et 1.534 à M. Béranger, sur 14.674 votants. Il appartient encore à la Commission de l'agriculture et entre à celle du règlement dont il est nommé président. Il intervient dans plusieurs débats sur : la crise agricole (1932), l'Aéropostale (1932), la défense du marché du blé (en qualité de rapporteur pour avis) (1933), le redressement budgétaire (1933), le budget des finances de l'exercice 1933 (1933), la nomination d'une commission d'enquête sur l'affaire Staviskey (1934).

Il ne se représente pas aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 pour raison de santé, et à ce propos, publie une lettre retentissante dans laquelle il affirme « que ce n'est pas par la violence et la brutalité que les démocraties forgeront leur destin, mais par l'éducation » ; il souhaitait la réforme d'une Constitution « désuète et périmée » et la transformation d'un système parlementaire « archaïque et suranné ». Il proclamait encore que le socialisme « conditionné par le capitalisme dont il est le légitime héritier, ne pourra vaincre que s'il tient compte des contingences nationales et s'il reste attaché aux grands souvenirs et aux vieilles traditions de notre histoire. »

Il a écrit de nombreuses brochures de propagande : *Les trois-huit. La vérité aux paysans. Les propos d'un rural. Les paysans et le socialisme ; Socialisme et agriculture*, etc. En 1909, il prononça à Saint-Etienne un discours qui marqua le début de l'action socialiste dans les campagnes. Il assura la direction technique de l'*Encyclopédie socialiste* en douze volumes et publia, en 1924, un *Grand dictionnaire socialiste*. Il écrivit également une biographie de Jules Guesde.

Comme journaliste, il fut codirecteur de *La France libre* (1918), directeur de l'hebdomadaire *La Voix paysanne* (1920), donna des articles agricoles au *Journal*

au *Petit Parisien* et au *Petit Provençal*. En 1922, il devint, aux côtés de Léon Blum, le directeur administratif du *Populaire*, puis en 1923, au moment de la scission du parti socialiste, suivit Renaudel, Adrien Marquet et Marcel Déat, pour créer avec eux le mouvement néo-socialiste.

Il mourut le 3 août 1941 à Sernhac (Gard), à l'âge de 69 ans.

CONDÉ (PIERRE, Paul, SIGEBERT), né le 17 juillet 1875 à Lorris (Loiret), mort le 7 décembre 1935 à Saint-Fraigne (Charente).

Député de la Charente de 1924 à 1935.

Fils d'un fonctionnaire des contributions indirectes, Paul Condé entra à l'Ecole navale le 1^{er} août 1892. Aspirant de deuxième classe le 1^{er} août 1894 et de 1^{re} classe le 5 octobre 1895, il fut nommé enseigne de vaisseau le 5 octobre 1897. Il démissionna le 1^{er} octobre 1903, avec le grade d'enseigne de vaisseau de réserve, puis devint lieutenant de vaisseau de réserve le 19 juillet 1909, capitaine de corvette de réserve le 8 juillet 1930, pour être rayé de la réserve pour limite d'âge, le 17 juillet 1932.

Il quitta la marine active en 1903, pour s'occuper de ses propriétés rurales en Charente.

Ayant fait son droit, il s'établit à Saint-Fraigne et présida l'Union des syndicats agricoles de ce département. Il fonda de nombreux syndicats et coopératives, puis dirigeant son effort vers les questions sociales, entreprit une lutte ardente contre la tuberculose et contre le taudis, créa des dispensaires et un préventorium antituberculeux. Il était président de la Société de crédit immobilier et de l'Office public des habitations à bon marché de la Charente.

Attiré par la politique, il devint maire de Saint-Fraigne en 1908 et conseiller général du canton d'Aigre en 1919.

Il subit un échec aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste. Inscrit au dernier rang de la liste d'union républicaine clémenciste, conduite par M. Poitou-Duplessy, il ne recueillit que 19.580 voix sur 74.305 votants. Mais il prit sa revanche aux élections générales du 11 mai 1924, où il occupait la deuxième place sur la liste d'union républicaine, agricole, économique et sociale qui eut trois élus. Il obtint 26.166 voix, sur 81.083 votants, et emporta le siège de député de la Charente à la plus forte moyenne.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il entra à la Commission des comptes définitifs et des économies, et à celle de la marine militaire. Auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi visant l'aliénation temporaire du monopole des tabacs dans le but de se procurer à bref

délai des fonds destinés à rembourser des bons du Trésor et à amortir une partie de la dette (1925), il fut chargé de rapporter plusieurs projets de loi concernant : le nombre des médailles militaires sans traitement, destinées aux réserves de l'armée de mer (1925), l'intensification du recrutement des militaires de carrière (1927), la suppression, la réduction et la fusion des services de la marine (1927), le recrutement de l'armée de mer et l'organisation de ses réserves (1928). Il intervint dans des débats sur : le budget de la marine de l'exercice 1926 (1925), la création d'une caisse de gestion des bons de la défense nationale (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il fit acte de candidature dans la circonscription d'Angoulême, la nouvelle loi électorale ayant rétabli le scrutin uninominal. Mais il subit un échec en ne recueillant au deuxième tour de scrutin que 8.345 voix contre 10.900 à M. René Gounin.

Retiré de la politique, il mourut à Saint-Fraigne, le 7 décembre 1935, âgé de 60 ans seulement.

CONGY (ALBERT, FÉLIX), né le 24 mai 1857 à Montceaux (Seine-et-Marne), date et lieu de décès inconnus.

Député de la Seine de 1902 à 1906.

Employé, depuis 1883, à la Compagnie parisienne du gaz, Albert Congy s'occupait particulièrement des œuvres de mutualité et de solidarité. Devenu publiciste, il défendait ses idées dans des publications plutôt destinées à la région parisienne et réservées à la propagande mutualiste.

C'est à la faveur du crédit qu'il s'était acquis parmi de nombreux lecteurs convaincus, qu'il se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, dans la première circonscription du 11^e arrondissement de Paris. Il emporta le siège de député, au deuxième tour de scrutin, par 5.200 voix contre 4.998 à M. Jean Allemane, député sortant, sur 10.332 votants. Quoique contestée, cette élection fut validée, après enquête.

Inscrit au groupe des républicains nationalistes, il devint vice-président du groupe de la mutualité. Il appartint à diverses commissions, notamment à celle du suffrage universel, aux commissions d'enquête sur les mines et sur l'industrie textile et à la Commission de législation des boissons. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la durée du travail dans l'industrie (1903), l'application à la ville de Paris de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (1903), les sociétés de secours mutuels (1904), la soustraction du Code de justice militaire des individus passibles des conseils de guerre (1905), la liquidation judiciaire (1905), la juridiction des conseils de prud'hommes (1905), les retraites nationales de vieillesse (1905).

Il fut chargé de rapporter un certain nombre de projets ou propositions de loi sur : le régime des aliénés (1902), la taxe d'enregistrement frappant le montant des primes d'assurances (1902), le travail des adultes, des femmes et des enfants dans les établissements industriels (1902), l'institution d'une assurance complémentaire de l'assurance ouvrière encore à créer (1902), l'unification des pensions de retraite de la gendarmerie (1902), la généralisation de l'application de la loi du 11 juin 1896 en l'étendant des halles centrales aux marchés similaires (1902), le décompte, comme années de services militaires, pour les militaires de la gendarmerie, des années qu'ils auraient passées antérieurement dans l'administration des douanes (1902). Il se fit entendre à la tribune au cours de discussions sur : les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1903 (1902), le budget du Ministère de l'Intérieur et la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (1903), les budgets des Ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1904 (1903), la contribution des patentes (1903), l'amnistie (1904), le placement des employés et ouvriers (1904), l'extension aux exploitations commerciales des dispositions de la loi sur les accidents du travail (1904), le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie (1904), les fraudes commerciales sur les vins (1904), l'organisation du service du gaz de la ville de Paris (1904), la liberté et le secret du vote (1904), les budgets des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Postes et télégraphes, des finances et de la Guerre de l'exercice 1905 (1904 et 1905), la répression des fraudes dans la vente des marchandises (1904), la répression de la fraude sur les vins, et le régime des spiritueux (1905), la modification du tarif général des douanes (1905), les Conseils de prud'hommes (1905), les Caisses de retraites ouvrières (1906), le budget du Ministère de l'Intérieur et la loi de finances de l'exercice 1906 (1906).

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, son siège fut repris par M. Jean Allemane, au deuxième tour de scrutin, par 5.100 voix contre 3.960 à lui-même, sur 9.201 votants.

A partir de ce moment on perd sa trace, et les recherches effectuées dans son département d'origine, n'ont pas permis de connaître la date et le lieu de son décès.

CONNÉVOT (HENRI), né le 12 décembre 1873 à Moutiers-Rozeille (Creuse), mort le 21 avril 1938, à Paris.

*Député de la Creuse de 1914 à 1931.
Sénateur de la Creuse de 1931 à 1938.*

Issu d'une famille modeste, Henri Connevot partit à Paris à l'âge de 11 ans pour y chercher son gagne-pain. D'abord apprenti tuilier, il devint tailleur de

pierres, puis maçon, tout en complétant par ses propres moyens son instruction rudimentaire. Ayant ainsi amélioré ses connaissances, il fut nommé chef de chantier et put, un peu plus tard, s'établir entrepreneur de travaux publics. Son affaire se développa et acquit sur la place de Paris une réputation telle qu'elle se vit confier, en 1905, la direction des travaux d'agrandissement de « La Samaritaine ».

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller d'arrondissement de Felletin en 1910, et devint maire de Moutiers-Rozeille en 1925.

Il entra à la Chambre comme député de la circonscription d'Aubusson, à la faveur des élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914. Il emporta le siège par 5.239 voix contre 5.065 à M. Danton, 4.955 à M. Bénassy, 1.649 à M. Albérinière, 1.137 à M. Marland, sur 18.171 votants, au deuxième tour de scrutin.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siège à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle des postes et télégraphes, à celle des marchés et à celle des travaux publics. Dès sa prise de contact avec le Palais-Bourbon, il manifeste une grande activité, déposant des propositions de loi ou de résolution relatives : à l'instauration du vote par correspondance pour les électeurs absents de leur commune (1914), aux pensions des veuves et orphelins et aux allocations des ascendants de militaires victimes de la guerre (1915), à la fourniture gratuite par l'Etat des appareils orthopédiques nécessaires aux mutilés et blessés de la guerre (1915), à la gratuité viagère des soins médicaux et des fournitures prothétiques ou orthopédiques aux blessés, mutilés et malades, victimes de la guerre (1915), à la révision des nominations à des emplois de l'Etat, faites pendant la durée de la guerre (1915), à la révision des marchés de fournitures passés pendant la durée de la guerre (1915), à l'inhumation définitive des corps des militaires tués à l'ennemi (1915), à l'attribution de la Légion d'honneur aux mutilés et aveugles de guerre (1915), à la situation militaire spéciale des chefs de familles nombreuses (1915), à l'affectation spéciale des pères de familles nombreuses (1915), au relèvement du taux de la prime fixe d'alimentation sur le pied de guerre (1915), à la réglementation des permissions dans la zone des armées (1915), à l'utilisation des ouvriers bouslangers mobilisés (1916), à la suspension de l'appel des agriculteurs mobilisés, pendant la période des travaux agricoles (1916), à l'augmentation de la ration de vin des troupes (1916), à la responsabilité des chefs militaires en temps de guerre (1916), à l'attribution des brisques pour temps de service aux troupes des unités combattantes (1916), à l'attribution d'une haute-payé aux militaires ayant accompli plus de deux ans de service (1916), à la création d'un paquet postal militaire à prix réduit (1916), à la solde des militaires prisonniers de guerre (1916), à la

distribution du tabac aux troupes (1916), à la réglementation du commerce de détail dans la zone des armées (1916), à la libération des agriculteurs des classes 1888 et 1889 (1917), à la taxation et à la réquisition des engrais et produits chimiques nécessaires à la culture (1917), à la surveillance et au contrôle de l'alimentation et du ravitaillement des troupes en campagne (1917), aux incompatibilités parlementaires (1917), à l'allocation d'une indemnité de rentrée aux mobilisés (1917), à l'établissement des monopoles du sucre, de l'alcool et du pétrole (1918), au paiement de la solde et de l'indemnité de vivres pendant les permissions (1918), à la réglementation des prix des vins (1918), au droit de vote pour les soldats de la Grande Guerre qui n'ont pas atteint leur majorité (1918), à l'amélioration de la situation du personnel de l'enseignement primaire (1918), à l'attribution d'une indemnité de vêtements aux soldats démobilisés (1919), à l'institution d'une prime de démobilisation (1919), à la gratuité des transports en faveur des mutilés (1919). Ses interventions à la tribune, qui étaient le reflet de ses préoccupations, portèrent sur : l'affectation spéciale en temps de guerre, des hommes mobilisés, pères de familles nombreuses (1915), les marchés de la guerre (1915), la mise en culture des terres abandonnées (1916), la réparations des dommages causés par les faits de guerre (1919), l'approbation du Traité de paix conclu à Versailles, le 28 juin 1919 (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, il prend la tête de la liste des candidats du bloc des gauches et est élu à la majorité absolue, par 26.592 voix sur 52.467 votants. Il retrouve son siège à la Commission du commerce et de l'industrie et à celle des travaux publics. Il dépose plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : l'inhumation définitive et le transport gratuit des corps des militaires tués à l'ennemi ou morts dans les hôpitaux ou en captivité (1920), le report du délai d'application des dispositions relatives à la réduction du nombre des fonctionnaires, en ce qui concerne l'enseignement primaire élémentaire (1922), l'augmentation de la subvention de l'Etat pour la construction des chemins vicinaux (1923), le recrutement de l'armée en ce qui concerne la durée du service actif (1924) ; il rapporte en outre le projet de loi approuvant une convention passée avec la Compagnie d'Orléans et concernant la concession de la ligne de Bonnat à Evaux (1924).

Il retrouve son siège aux élections générales du 11 mai 1924, toujours en tête de la liste des candidats du bloc des gauches. Il est élu au quotient électoral, par 20.533 voix sur 53.580 votants. Toujours membre de la Commission du commerce et de l'industrie, et de celle des travaux publics et moyens de communication, il présente un certain nombre de propositions de loi ou de

résolution relatives : au recrutement de l'armée, en vue de ramener à un an la durée du service actif (1924), à l'organisation d'un ensemble de mesures répressives contre l'exportation des capitaux (1926), à la construction de nouvelles lignes de chemins de fer (1927), à la levée temporaire des droits de douane sur les vins étrangers (1927), à la création à Aubusson d'une section du tribunal départemental de la Creuse (1927). Il se fait entendre à la tribune sur : les décrets conférant la personnalité civile aux manufactures des Gobelins et de Beauvais (1926), les budgets de l'instruction publique, de la justice, et des Beaux-arts de l'exercice 1927 (1926), les salaires des mineurs (1927), et il demande à interpeller le Gouvernement sur la mévente des pommes de terre (1928) et sur la fermeture, par la Compagnie des houillères d'Alsun, des mines de Laraveix-les-Mines (1928).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il retrouva son siège de député de la circonscription d'Aubusson, au deuxième tour de scrutin, par 8.633 voix contre 5.673 à M. Charles Lussy, sur 14.793 votants. Siégeant toujours à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, il présenta de nombreuses propositions de loi ou de résolution portant notamment sur : l'organisation de la participation de l'Etat dans les dépenses incombant aux petites communes pour le loyer des locaux affectés aux facteurs-receveurs des postes (1929), l'organisation de la participation de l'Etat dans la rétribution des secrétaires de mairie des petites communes (1929), la franchise postale des maires pour la correspondance officielle avec leurs administrés (1929), la mise à la disposition des maires, adjoints et conseillers municipaux des notices pour la diffusion des lois économiques et sociales (1929), l'organisation du développement de la culture du blé par l'aide efficace de l'Etat (1929), les subventions à la construction et à l'entretien des chemins vicinaux et ruraux (1929), le développement des services d'autobus et de camions automobiles dans les départements insuffisamment pourvus de voies ferrées (1929), la suppression des cahiers des charges de toutes les distributions d'énergie électrique, des indices économiques de haute et de basse tension, ainsi que les minima de consommation de l'énergie pour tous les usages et emplois (1929).

Il se présenta au Sénat à l'élection partielle du 22 février 1931, en remplacement de M. François Binet décédé le 2 décembre 1930. Il emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 353 voix, sur 623 votants, et se démit de son mandat de député le 5 mars 1931. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à la Commission des travaux publics et à celle de l'armée. On l'entendit parler, au cours de la discussion d'un cahier de crédits destinés à améliorer l'outillage national, de l'achat d'immeubles diplomatiques. Il participa

aux débats sur les budgets de l'air, des travaux publics, du travail et de la prévoyance sociale et de la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), sur le marché du blé (1933), sur la viticulture et le commerce des vins (1933), sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933), sur le programme des travaux de la défense nationale (1934), sur le budget de l'intérieur de l'exercice 1935 (1934), sur l'assainissement du marché des vins (1934), sur les budgets de l'éducation nationale et de l'air de l'exercice 1936 (1935), sur l'Office national du blé (1936), sur l'enseignement primaire obligatoire (1936), sur le plan des travaux destinés à combattre le chômage (1936), sur les budgets de l'agriculture et du travail de l'exercice 1937 (1936), sur l'émission d'un emprunt avec option de change (1937), sur la crise agricole (1937), sur les budgets de l'éducation nationale, des Beaux-arts et de l'agriculture de l'exercice 1938 (1937). Il développa en outre une interpellation sur la fermeture des écoles dans certaines communes rurales (1934).

Il mourut en cours de mandat, le 21 avril 1938 à Paris, à l'âge de 65 ans. A la séance du 31 mai, le Président Jules Jeanneney prononça son éloge funèbre : « Dans ses appels incessants en faveur de régions et de classes désertées, le souvenir de ses commencements, des risques et des difficultés surmontés, n'était point absent, sans doute. Le souci d'en adoucir pour d'autres la dure épreuve, les inspirait manifestement, leur donnait pleine valeur. Il n'a jamais faibli en lui... Ce n'est point à tort que le peuple dont il était issu, lui a gardé jusqu'à son dernier jour confiance fidèle, et gardera reconnaissance à sa mémoire. »

Henri Connevoit, présida pendant trente-trois ans, à Paris, une association mutualiste *L'Emigration Crensoise*.

CONSTANS (ADRIEN), né le 26 mars 1873 à Montauban (Tarn-et-Garonne), mort le 11 février 1932 à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1912 à 1924 et de 1928 à 1932.*

La famille Constans est originaire d'Ayssenes ancienne vicomté du Rouergue, actuellement commune du canton de Saint-Rome-du-Tarn (Aveyron). On retrouve sa trace dans de nombreux documents du ^{xv}^e siècle, en particulier dans un acte daté de 1483.

Fils d'un receveur particulier des finances, Adrien Constans fit ses études secondaires au collège Saint-Théodard à Montauban, puis ses études médicales à Bordeaux. Il les termina en 1897 avec une thèse sur l'obstétrique et installa son cabinet à Saint-Antonin-Noble-Val en 1898.

Le dévouement qu'il portait à ses malades, sa charité envers les plus déshérités, les conseils éclairés qu'il prodia-

guait à tous ses compatriotes, l'aménité de son accueil, firent de lui en peu de temps, la figure la plus attirante du canton. Si bien que lorsque le mandat de conseiller général de Tarn-et-Garonne se trouva vacant pour le canton de Saint-Antonin, il fut prié par ses amis de poser sa candidature et emporta le siège à une forte majorité. Il devait le conserver jusqu'à son décès.

Il en fut de même à la mort du docteur Benjamin, Louis Bories, député de la circonscription de Montauban : le docteur Constans fortement sollicité se présenta à l'élection législative partielle du 15 décembre 1912 et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 12.012 voix, contre 11.716 à M. Guy, sur 23.823 votants. Siégeant à droite, il entra à la Commission de législation fiscale et déposa des propositions de loi d'intérêt local, destinées à venir en aide à ses compatriotes victimes d'intempéries. Il se fit entendre au cours de la discussion des budgets des postes et télégraphes et de la guerre de l'exercice 1914 (1913).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 12.670 voix contre 11.108 à M. Guy, sur 24.182 votants, il s'inscrivit au groupe d'Action libérale. Quelques mois plus tard, éclatait la guerre de 1914-1918. Médecin-major de réserve, il partit comme volontaire au 10^e régiment de dragons, fut deux fois cité à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre. Rendu à la vie civile, il reprit sa place à la Commission d'hygiène publique et à celle des comptes définitifs.

Il retrouva son siège aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste. Premier de la liste républicaine d'Union nationale, il fut élu, ainsi que ses deux colistiers, MM. Puis et Salers, recueillant personnellement 20.459 voix sur 42.258 votants. Inscrit au groupe d'entente républicaine démocratique, il siégea à la Commission de l'armée et à celle de l'hygiène. Auteur d'une proposition de loi relative à la titularisation des médecins aides-majors de complément, à titre temporaire, non pourvus de leur diplôme à la date du 24 octobre 1922 (1922), il en fut nommé rapporteur (1923). Il rapporta également : le projet de loi déterminant la date de nomination au grade d'aide-major de 2^e classe, des élèves de l'Ecole du service de santé militaire, ainsi que la situation particulière des élèves qui ont été mobilisés (1922) ; le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat, relatif à la reconstitution des actes et archives détruits dans les départements par suite des événements de guerre (1923) ; le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (service de santé) qu'il soutint à la tribune (1924). Il participa, en outre, aux discussions du budget de la guerre de l'exercice 1920, pour parler de la remonte et du recensement des chevaux (1920).

Aux élections générales du 11 mai 1924, son ancien colistier Auguste Puis qui lui

devait son siège de député, prit la tête d'une liste adverse, orientée vers la gauche, qui battit celle du docteur Constans. Celui-ci n'obtint en effet que 18.297 voix sur 45.665 votants.

Mais il prit sa revanche aux élections générales du 22 avril 1928, retrouvant avec le scrutin uninominal par arrondissement, son ancienne circonscription de Montauban. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 9.527 voix contre 3.937 à M. Bouniols, 2.513 à M. Sarny, et 2.281 à M. Delmas, sur 19.496 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il siégea à la Commission de l'armée et à celle de l'hygiène. Il intervint au cours de la discussion du projet de loi monétaire (1928) et du projet de loi ayant pour objet la réparation des dommages causés par les inondations du 2 au 5 mars 1930 (1930).

A partir de ce moment, ses apparitions au Parlement se firent de plus en plus rares. Il devait mourir d'un mal incurable le 11 février 1932, à Saint-Antonin-Noble-Val. Il n'avait que 59 ans.

Le Président Fernand Bouisson en fit part à la Chambre à la deuxième séance du 12 février 1932, s'exprimant en ces termes : « Il voulut concentrer toute son activité dans les deux Commissions de l'hygiène et de l'armée vers lesquelles il était attiré par sa compétence et ses goûts. Il avait longtemps mené la vie difficile de médecin de campagne, soignant avec désintéressement et sans jamais épargner sa peine, ces populations des campagnes qu'il connaissait bien. Il ne cachait rien de ses convictions politiques et religieuses qui étaient restées très vives. Sa sincérité, sa courtoisie, sa loyauté, lui valaient l'estime de tous. Il laissera parmi tous ceux qui l'ont connu, des regrets unanimes que je tiens à exprimer au nom de la Chambre, à sa veuve, à ses fils, à tous les siens. »

Le docteur Constans était Officier de la Légion d'honneur.

CONSTANS (ERNEST, JEAN, ANTOINE), né le 3 mai 1833 à Béziers (Hérault), mort le 7 avril 1913 à Paris.

*Député de la Haute-Garonne
de 1876 à 1889.*

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1889 à 1906.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Intérieur et aux Cultes
du 29 décembre 1879 au 17 mai 1880.*

*Ministre de l'Intérieur et des Cultes
du 17 mai 1880 au 10 novembre 1881.*

*Ministre de l'Intérieur
du 22 février 1889 au 1^{er} mars 1890.
et du 17 mars 1890 au 19 février 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 170.)

Il retrouva son siège de député de la première circonscription de Toulouse, aux

élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, par 8.371 voix contre 6.866 à M. de Susini et 6.164 à M. Labat, sur 15.430 votants. Il était Ministre de l'Intérieur dans le deuxième Cabinet Pierre Tirard, depuis le 22 février 1889. Mais un siège sénatorial s'étant trouvé vacant dans son département, à la suite du décès de M. Louis Féral, le 7 octobre 1889, Ernest Constans posa sa candidature, étant toujours Ministre de l'Intérieur, à l'élection partielle du 29 décembre de la même année, et fut élu au premier tour de scrutin, par 603 voix contre 357 à M. d'Ayguevives, sur 997 votants. Il se démit de son mandat de député le 23 janvier 1890.

En sa qualité de Ministre de l'Intérieur, il participa à plusieurs débats sur : les dépenses secrètes de sûreté générale (1889), les menées boulangistes (1890), les budgets de l'Intérieur et des Beaux-arts de l'exercice 1891 (1890).

Il donna sa démission de Ministre de l'Intérieur le 1^{er} mars 1890 à la suite d'un différend avec son Président du Conseil, M. Pierre Tirard, au sujet de la nomination du premier Président de la Cour de Cassation. Il fut remplacé ce même jour par M. Léon Bourgeois. Mais le Cabinet Tirard ayant été renversé le 14 mars suivant, Ernest Constans retrouva son portefeuille de Ministre de l'Intérieur dans le Quatrième Ministère de Freycinet du 17 mars 1890. En cette qualité, il se fit entendre dans divers débats sur : l'amnistie pour les délits commis le 1^{er} mai 1891 (1891), le budget de l'Intérieur de l'exercice 1892 (1891), la réforme de l'impôt des prestations (1892).

Mais sa situation devint de plus en plus difficile en raison des attaques violentes et répétées de ses adversaires boulangistes. Dans l'*Intransigeant*, Rochefort reprit quotidiennement, dans les termes les plus injurieux, ses anciennes accusations contre son administration au Tonkin et lui prodigua les imputations les plus infamantes. Ayant découvert que, dans sa jeunesse, en Espagne, il s'était intéressé à une entreprise de vidanges, il ne l'appela plus que « le vidangeur ». Constans faisait front contre toutes les attaques et toutes les injures. Pourtant, le 19 janvier 1892, il se départit de sa sérénité : interpellé par le député Francis Laur sur les accusations portées par l'*Intransigeant*, que le député reprit à son compte, pour l'obliger à répondre, Constans se précipita sur lui comme il descendait de la tribune, et le frappa violemment. Il s'ensuivit une bagarre générale dans l'hémicycle. Le Ministre s'excusa ensuite à la tribune et son langage souleva les applaudissements de la très grande majorité de ses collègues. Le quatrième Cabinet de Freycinet ayant démissionné le 19 février 1892, Constans expédia les affaires courantes jusqu'au 27 février, puis reprit sa place à son banc de sénateur. A ce titre, il fut nommé, en 1893, président de la Commission sur l'organisation de l'Algérie et intervint dans

le débat qui s'ouvrit sur les conclusions du rapport de cette Commission (1893 et 1894). Il se fit encore entendre dans la discussion du budget des colonies de l'exercice 1895 (1895), et il soutint sa proposition de loi ayant pour objet de modifier certaines règles de l'instruction préalable en matière de délits et de crimes (1895). En 1896, il posa sa candidature à la présidence du Sénat, en remplacement de Challemel-Lacour, mais Emile Loubet l'emporta.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897. A la suite de la proclamation contestée de M. de Rémusat, l'affaire fut soumise à enquête. Elle vint en discussion à la séance du 19 février 1897. Constans avait obtenu au deuxième tour de scrutin, 492 voix sur 980 votants. Un troisième tour avait eu lieu et Constans avait été battu par M. Paul de Rémusat. Mais le Sénat décida que ce troisième tour devait être annulé, son concurrent ayant dès le deuxième tour obtenu la majorité. Il est vrai que M. de Rémusat étant décédé quelques jours avant le débat la solution se trouva ainsi facilitée. Il reprit son activité en déposant : une proposition de loi portant modification de certains articles du Code d'instruction criminelle (1897), une proposition de loi relative aux Sociétés de secours mutuels (1898) et soutint sa proposition de loi portant extension de certaines dispositions de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable, à la procédure devant les Conseils de guerre (1898).

Cette même année, il fut nommé Ambassadeur de France à Constantinople, poste délicat, qu'il devait occuper pendant dix ans, et où il joua un rôle important, surtout lors de la crise de l'empire Ottoman, en 1907. Les conseils qu'il prodigua alors au Sultan Abd-ul-Hamid, qui l'avait particulièrement accueilli, firent beaucoup pour écarter les menaces d'une guerre qui semblait imminente. Mais après le triomphe des « Jeunes Turcs », il demanda son rappel.

Il ne s'était pas représenté au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1906.

Il tenta de reconquérir un siège de sénateur aux élections triennales du 7 janvier 1912, dans le département de l'Aveyron. Mais, n'ayant obtenu au premier tour de scrutin, que 375 voix, sur 802 votants, il se retira de la compétition.

Il mourut un an plus tard à Paris, le 7 avril 1913, âgé de 80 ans.

CONSTANS (PAUL, ANDRÉ, FERDINAND), né le 8 septembre 1857 à Nèfiach (Pyrénées-Orientales), mort le 4 décembre 1931 à Montluçon (Allier).

Député de l'Allier de 1902 à 1910, de 1914 à 1919 et de 1924 à 1931.

Fils d'un tisserand de campagne, Paul Constans quitta à l'âge de 15 ans, l'école de son village pour faire quelques mois

d'études à l'école primaire supérieure de Perpignan. Il désirait entrer à l'Ecole des Arts-et-Métiers, puis à l'Ecole centrale, mais dut y renoncer, faute de moyens financiers. Il se fit employé de magasin à Paris.

Ayant contribué à fonder le Syndicat des employés de commerce de la capitale, il dut aussitôt quitter sa place. Il en trouva aussitôt une autre, plus avantageuse, où il sut se faire apprécier ; et sur recommandation particulière de son patron, il fut appelé à Montluçon pour y diriger une maison de tissus.

Dans cette ville, il se lia d'amitié avec Jean Dormoy, adhéra au Parti ouvrier français et en devint rapidement un des militants les plus actifs. Ayant décliné plusieurs offres de candidature aux élections municipales, en 1893 et en 1895, il consentit enfin à entrer au conseil municipal de Montluçon en 1896, qui l'élut aussitôt adjoint au maire. A la suite d'élections complémentaires nécessitées par le décès de Jean Dormoy, il devenait le 8 janvier 1899, maire de Montluçon et, le 29 janvier conseiller général de Montluçon-Ouest. Il devait garder l'écharpe de maire jusqu'en 1925 où il la céda à Marx Dormoy, et le mandat de conseiller général jusqu'à sa mort. Il présidait l'Assemblée départementale depuis 1928.

Il tenta de se faire élire député de la première circonscription de Montluçon, aux élections générales législatives du 8 mai 1898. Mais n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 3.191 voix contre 8.535 à M. Vacher et 6.509 à M. Létang, sur 18.888 votants, il se désista avant le second tour en faveur de ce dernier dont il assura le succès.

Mais il prit sa revanche aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, dans la deuxième circonscription de Montluçon, au deuxième tour de scrutin. Il emporta le siège par 9.352 voix contre 6.598 à M. Thauray, sur 16.367 votants. Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour, par 8.231 voix contre 7.541 à M. Etienne Lamoureux sur 16.648 votants. Par contre, le renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910, lui fut fatal : arrivé en tête au premier tour, le deuxième le mit en échec avec 7.793 voix contre 9.747 à M. Etienne Lamoureux qui fut élu, sur 17.758 votants. Mais il rétablit la situation aux élections générales du 26 avril 1914 dès le premier tour de scrutin, avec 9.472 voix contre 5.256 à M. Etienne Lamoureux, sur 16.344 votants. Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la tête de la liste du parti socialiste qui n'eut aucun élu. Il recueillit personnellement 38.532 voix sur 89.972 votants. Cependant, aux élections générales du 11 mai 1924, il conduisit la liste d'Union socialiste à la victoire. Elle eut, en effet, quatre élus et 49.864 voix se portèrent sur son nom, sur 100.927 votants. Enfin, au renouvellement du 22 avril 1928 qui marqua le retour au scrutin uninominal, il retrouva sa deuxième circonscription de Montluçon par 8.452 voix contre 5.585

à M. Aumoine et 1.701 à M. Vallet, sur 16.356 votants, dès le premier tour de scrutin. Il s'inscrivit en 1902 au groupe des socialistes révolutionnaires, en 1906, au groupe des socialistes unifiés, et, à partir de 1924, au groupe du parti socialiste. Il appartint à la Commission du travail, à celle de l'hygiène publique, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, à celle du règlement, à celle des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, et il prit l'initiative de la nomination d'une Commission d'études pour la reconstruction de la salle des séances de la Chambre. Dès son arrivée, il conquit, parmi les socialistes une place de choix en raison de sa sincérité, de sa puissance de travail et de sa probité. On lui doit une foule de propositions de loi ou de résolution concernant : le secret et la liberté du vote, l'amnistie (dont il rédigea le rapport), le contrat d'association, l'exploitation des mines par les travailleurs qui y sont employés, la suppression des droits de douane sur les blés et farines, les casernes contaminées par les épidémies, les accidents du travail, la révision du revenu de la propriété non bâtie, le droit de grève, la répression des fraudes en matière électorale, l'avancement des instituteurs et des institutrices, la création d'un Ministère de la Santé publique, etc. Il fut chargé de rapporter les propositions de loi sur l'organisation départementale et cantonale et la suppression de la tutelle administrative, sur les sociétés des auteurs et compositeurs de musique, etc. Il n'est guère de débat auquel il ne prit part. On l'entendit parler notamment : des décrets pris contre divers établissements congréganistes, de la grève générale des mineurs, de la contribution des patentes, du droit d'entrée sur les blés, des bouilleurs de cru, de l'outillage national, des allocations de secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux pendant les périodes d'instruction militaire, de l'amnistie en faveur des faillites simples, du recrutement de l'armée (service de deux ans), des accidents du travail, de la séparation des Eglises et de l'Etat, des caisses de retraites ouvrières, des atteintes portées à la liberté politique des membres de l'enseignement, etc.

Rallié dès le début de la guerre de 1914-1918, à l'Union sacrée, Paul Constans demeura inébranlablement fidèle, jusqu'à la fin des hostilités, à cette formule, sans d'ailleurs l'empêcher de défendre vigoureusement, dans d'autres domaines, le point de vue de son parti.

Le 27 septembre 1931, les socialistes bourbonnais célébraient en une grande manifestation, présidée par Léon Blum, et en présence de Paul Faure, Renaudel, Bracke, etc. le jubilé politique de Paul Constans. Mais celui qui faisait l'objet de cet hommage populaire en était absent, condamné à ne pouvoir que recueillir dans sa chambre de malade, les échos de la cérémonie, que lui apportaient les microphones.

Il devait s'éteindre une semaine après, le 4 octobre 1931, dans sa ville de

Montluçon, entouré des regrets de ses amis et de l'estime de ses adversaires. Il avait 74 ans.

Le Président Fernand Bouisson annonça la triste nouvelle à la Chambre, à la séance de rentrée du 12 novembre. Après avoir retracé la longue carrière politique du disparu : « Dès 1898, déclara-t-il, militant du parti ouvrier français, disciple de Jules Guesde, il était maire de Montluçon. Et, dès cette époque, il avait conçu, pour réaliser l'une après l'autre, toute une série d'œuvres d'hygiène sociale, de protection ouvrière, et de protection de l'enfance. Préoccupations qui furent toujours les siennes et que son cœur lui dictait : rappelons que Paul Constans, dès 1915, demandait, par une proposition de loi, la création d'un Ministère de la Santé publique. Il était entré à la Chambre en 1902. Il se proposait, aux élections prochaines de ne plus demander le renouvellement d'un mandat qui lui avait été confié et confirmé pendant 30 ans, et qui n'avait subi que deux interruptions seulement. En recherchant, en relisant ses interventions passionnées, où il mettait tout son désintéressement et toute sa foi, j'admiraï la ligne si pure, si droite d'une telle vie. Et je comprenais mieux le respect affectueux dont l'entouraient les générations nouvelles, auquel se joignait l'estime profonde de ses collègues de tous les partis. Le nom de Paul Constans ne sera pas oublié. »

Son destin politique eut cette étrangeté que malgré sa popularité, malgré ses succès répétés aux élections législatives, Paul Constans ne put jamais accéder au Sénat : le 7 janvier 1912, présenté par la fédération socialiste, il n'obtint que 130 voix au premier tour de scrutin et 123 au second, sur 824 votants. Le 11 janvier 1920, il groupa 310 voix au premier tour, 329 au second et 342 au troisième, sur 810 votants. Le 9 janvier 1921, il recueillit 349 suffrages sur 810 votants. Enfin, quatrième tentative infructueuse, le 20 octobre 1929, il n'obtint que 336 voix au premier tour et 373 au second, sur 814 votants.

Mais ces échecs n'entamèrent jamais sa sérénité.

Dernier hommage qui lui fut rendu, son nom fut donné à une rue de Montluçon, de Vallon-en-Sully, de Roubaix et de Boulogne-Billancourt.

CONSTANS (PIERRE), né le 13 décembre 1876, à Donzac (Aude), mort le 18 mars 1954 à Limoux (Aude).

Député de l'Aude de 1919 à 1928.

Orphelin dès son plus jeune âge, Pierre Constans fut élevé par son oncle, curé du village de Donzac. Après avoir passé son baccalauréat, il fit de brillantes études de droit à la Faculté de Toulouse et en sortit avec le diplôme de docteur. Il entra ensuite en qualité de premier clerc chez un avoué de Limoux et, en

1905, succéda à maître Alba, avoué à Limoux. Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller municipal de Limoux en 1908 et en devint maire en 1912 pour le rester jusqu'en 1943, où il démissionna à la suite d'un désaccord avec le préfet de l'Aude, au sujet d'une question de ravitaillement. En 1913, il entra au conseil général pour y représenter le canton de Limoux.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la tête de la liste d'union républicaine et de défense nationale des mutilés et combattants, qui eut un élu : lui-même qui recueillit 20.482 voix sur 57.548 votants et emporta le siège au quotient électoral. Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il appartint à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, à celle de la législation civile et criminelle, et à celle des boissons. Il fut chargé de rapporter la proposition de loi ayant pour but la modification de l'article 316 du Code civil quant au délai imparti pour introduire l'action en désaveu de paternité en pays libéré (1920), le projet de loi relatif à la reconstitution des actes et archives détruits dans les départements occupés par l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918 (1920), et le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat, concernant l'extension de la procédure des référés (1922 et 1923).

De nouveau candidat aux élections générales du 11 mai 1924, premier de la liste d'union républicaine et sociale, il en fut le seul élu, au quotient électoral ; il groupa 19.687 voix sur 69.338 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi relatif au paiement d'avances aux greffiers bénéficiaires des suppressions d'office (1927).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal par arrondissement, se contentant désormais, d'exercer ses mandats locaux.

Il était, depuis 1927, inspecteur de la Chambre syndicale des banques populaires de France, et président du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

Il mourut à Limoux, le 18 mars 1954, à 78 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

CONSTANT (JEAN, LOUIS, dit EMILE), né le 20 juillet 1861 à Bordeaux (Gironde), mort le 4 décembre 1950 à Paris.

Député de la Gironde de 1893 à 1919.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux cultes du 2 mars au 23 juin 1911.

Après avoir fait ses études juridiques à Bordeaux, Emile Constant se fit recevoir avocat à Bazas, devint bâtonnier de l'ordre en 1892. Publiciste, il donnait des articles à certains journaux locaux.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal de Bazas en 1884 et un peu plus tard conseiller général de la Gironde.

Il fut élu pour la première fois député de la circonscription de Bazas, aux élections générales législatives du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.648 voix contre 5.919 à M. Amédée de Lur-Saluces, sur 13.963 votants. Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales, et notamment à celle du budget pour l'exercice 1897. Il fut chargé de rapporter le budget des cultes de cet exercice et le soutint à la tribune. Il se fit entendre encore au cours de la discussion du budget des conventions et garanties d'intérêt de l'exercice 1895 (1895).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 7.174 voix contre 7.079 à M. Darquet, sur 14.364 votants, et toujours inscrit au groupe républicain, il siégea dans diverses commissions dont celle de l'impôt sur le revenu, et celle des économies administratives. Il participa à la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1900, pour parler des canaux du Midi (1900), et de l'interpellation sur les fraudes commises dans la section des vins de l'Exposition universelle de 1900 (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 7.820 voix contre 5.493 à M. Papon, sur 14.631 votants. Inscrit au groupe de l'union démocratique, il entra à la Commission des assurances et rentes viagères, à celle de la réforme judiciaire et à celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget du Ministère des finances de l'exercice 1904, pour demander la création d'un magasin de tabac à La Réole (1903), et du budget des travaux publics de l'exercice 1905 pour critiquer le service vicinal de la Gironde (1905).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906 en lui accordant dès le premier tour de scrutin, 9.048 voix contre 3.787 à M. Brune et 1.068 à M. Sage, sur 14.289 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique qu'il ne devait plus quitter, et siégea à la Commission de la réforme judiciaire, à celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies et à celle du budget pour l'exercice 1909. Il déposa une proposition de loi tendant à régler la répartition des bénéfices réalisés par l'exploitation des concessions ou monopoles accordés par l'Etat et constitués en sociétés (1909), et rapporta le budget de l'imprimerie nationale de l'exercice (1909), qu'il soutint à la tribune. Il participa en outre à la discussion : des budgets des finances, des postes et télégraphes et de la guerre de l'exercice 1907 (1906), du projet de loi concernant l'exercice public des cultes (1906), de la proposition de loi sur le droit de réunion (1906), du projet de loi sur le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907), des budgets des finances, des conventions et garanties d'intérêt et de la loi de

finances de l'exercice 1908 (1907), de l'interpellation sur la politique du Gouvernement au Maroc (1909), de l'interpellation sur les affaires marocaines (1909), des budgets des finances, des affaires étrangères et des beaux-arts de l'exercice 1910 (1910), et il développa des interpellations sur les affaires du Maroc (1908) et sur la suppression de plusieurs bureaux d'enregistrement, des domaines et du timbre, notamment dans la Gironde (1908).

Il fut réélu aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, par 7.804 voix contre 3.865 à M. Giraut, sur 19.375 votants. Membre de la Commission des programmes électoraux, de celle de l'enseignement et des beaux-arts et de celle des postes et télégraphes, il déposa plusieurs propositions de loi : tendant à autoriser une promotion spéciale de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire du rétablissement du privilège de l'ordre des avocats (1910), tendant à organiser dans chacun des cantons de France, des compagnies de préparation et d'instruction militaire (1913), tendant à offrir au Gouvernement espagnol, le chanfrein de l'armure de Philippe II, actuellement conservé au Musée de l'armée (1914). On l'entendit parler à la tribune du budget des affaires étrangères de l'exercice 1911 (1911), et du projet de loi ayant pour objet de garantir l'origine des vins de Champagne (1911). Le 2 mars de cette même année, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur et des cultes dans le cabinet Ernest Monis. En cette qualité, il répondit aux interpellations à lui adressées sur les faits concernant la Congrégation des sœurs ursulines de Bazas, et donna des explications au cours de la discussion de la proposition de loi relative au cumul de certaines fonctions administratives avec celles de membres de conseil d'administration de sociétés industrielles et financières. Le Ministère Monis démissionna le 23 juin suivant, Emile Constant assura l'expédition des affaires courantes jusqu'au 27 juin où se constitua le cabinet Caillaux, puis reprit sa place à son banc de député pour prendre part aux débats sur le budget de l'Intérieur de l'exercice 1913 (1912) et sur le projet de loi modifié par le Sénat, relatif au relèvement des soldes des sous-officiers des armées de terre et de mer ainsi que des militaires de la gendarmerie (1913).

Les élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 lui furent encore favorables : il retrouva son siège au deuxième tour de scrutin par 7.634 voix contre 2.892 à M. Courrèges, sur 11.718 votants. Toujours membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il présenta un grand nombre de propositions de loi ou de résolution qui traduisaient ses préoccupations nées de la guerre, et concernant : la situation des Allemands, Austro-hongrois et Turcs naturalisés français depuis le 1^{er} janvier 1904 (1914), le recrutement de l'armée (1915), le dépôt à la Caisse des dépôts et consignations de toutes sommes ou valeurs appartenant

à des sujets de puissances ennemies, déclarées en vertu de la loi du 22 janvier 1916 (1916), la censure (1916), les achats de l'intendance (1916), la nomination des gouverneurs des colonies (1917), les périodes de repos des troupes et les congés agricoles (1917), le contrôle et l'emploi des fonds de propagande du Ministère des Affaires étrangères (1917), l'octroi aux blessés de guerre d'une permission régulière de détente (1918), l'éventualité d'une promotion spéciale de la Légion d'honneur pour les officiers du service de santé ayant rendu des services exceptionnels (1918), les conditions de la mort d'Almeryda (1918), la célébration des héros de la Grande Guerre (1918), la mise à la disposition du Président des Etats-Unis, d'un de nos palais nationaux, pendant son séjour en France (1919), l'octroi aux officiers qui ont conduit leurs soldats à la victoire, du commandement de nouvelles formations (1919), l'affirmation à l'Italie de l'absolue fidélité de la France à ses alliances et à ses engagements (1919), la fin du régime de guerre qui interdit l'importation du papier en France (1919), le remboursement immédiat des avances faites en Alsace et en Lorraine et dans les régions libérées, pour l'échange au pair des monnaies allemandes (1919), la commémoration de l'entrée de l'Italie dans la guerre (1919). Il participa en outre à de nombreux débats sur : le projet et la proposition de loi concernant les décrets de naturalisation (1915), le projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1917 (1915), la proposition de loi sur le régime de la presse en temps de guerre (1916), les propositions de résolution concernant l'organisation du contrôle aux armées (1916), le projet de loi sur la dénaturalisation (1916), le projet de loi, modifié par le Sénat, portant autorisation d'avances aux Gouvernements alliés ou amis (1917), la proposition de loi, modifiée par le Sénat, fixant les affectations aux unités combattantes des mobilisés, officiers, sous-officiers et soldats appartenant à l'armée active et à la réserve de l'active (1917), le projet de loi concernant l'émission d'un emprunt en rente 4 % (1917), le projet de loi, modifié par le Sénat sur l'échange des monnaies allemandes (1919), la nouvelle loi électorale (1919). Il développa des interpellations sur la constitution du cabinet ministériel (1915), sur le décret concernant la distribution du gaz (1917), et sur les responsabilités gouvernementales et les compromissions révélées par les débats du procès Bolo-Pacha (1918).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il se représenta avec l'étiquette de candidat anti-clémenciste, au troisième rang de la liste républicaine, qui n'eut aucun élu. Il ne recueillit personnellement que 31.336 voix sur 159.336 votants.

Il tenta d'entrer au Sénat au renouvellement du 6 janvier 1924, mais n'obtint, au troisième tour de scrutin, que 478 voix sur 1.294 votants.

Il subit encore un échec à l'élection sénatoriale partielle du 2 février 1930,

qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Fernand Faure, décédé le 6 novembre 1929. Il n'emporta que 9 voix au deuxième tour de scrutin, sur 1.325 votants.

Il avait, entre-temps, été battu aux élections cantonales du 14 mai 1922.

Il vécut désormais détaché de la politique, et mourut à Paris le 4 décembre 1959, à l'âge de 89 ans. Il était président honoraire de l'association amicale des anciens députés.

CONSTANT (VICTOR, HENRI), né le 24 mars 1869, au Puy (Haute-Loire), mort le 26 août 1953, à Vals, près le Puy (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire de 1919 à 1924.
Sénateur de la Seine de 1938 à 1944.*

Fils d'un négociant en vins qui fut conseiller municipal du Puy, Victor Constant, ayant brillamment passé son baccalauréat, venait de s'inscrire à la faculté de droit, lorsque la mort de son père l'appela à la tête de la maison de commerce familiale.

Désormais installé au Puy, il en devint conseiller municipal en 1904 et entra la même année au conseil d'arrondissement. Vice-président du syndicat départemental des liquides, administrateur-délégué du journal *L'Avenir de la Haute-Loire*, président de l'œuvre des conférences populaires, et chef du parti républicain libéral du Puy, il fut élu député de la Haute-Loire aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Il avait pris la troisième place de la liste d'union nationale pour la paix sociale et le relèvement du pays, qui eut trois élus. Il obtint personnellement 26.748 voix sur 62.685 votants, et emporta le siège à la plus forte moyenne.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il siégea à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle des spéculations de guerre, à celle des boissons et à celle des finances. Il manifesta d'emblée une grande activité, déposant un grand nombre de propositions de loi ou de résolution concernant : la substitution d'un impôt unique à toutes les taxes qui frappent le commerce (1921), l'organisation municipale (1921), l'affranchissement des factures expédiées sous pli ouvert (1921), la suppression des bureaux de contrôle des stocks maintenus dans les préfectures, sans que leur présence soit justifiée (1921), la simplification de la procédure en matière de contravention de simple police (1921), le contingent de croix de la Légion d'honneur destinées à récompenser les services gratuits rendus par les médecins civils à la gendarmerie nationale (1922), la suppression de la taxe de luxe et de l'impôt sur le chiffre d'affaires (1922), la protection de la fabrication de la dentelle à la main (1922), le retour au droit commun et à l'égalité

des commerçants et industriels, par la suppression des mesures spéciales et inquisitoriales édictées contre eux (1922), la modification des tableaux de recensement qui servent à l'imposition des patentes (1922), l'amnistie pleine et entière en faveur des personnes poursuivies pour non-affichage des prix (1923), l'interdiction à tout fonctionnaire d'exercer une profession, une industrie ou un commerce soumis à la patente, une fonction quelconque s'y rattachant ou en dépendant (1923), la création d'une allocation spéciale aux femmes en couches (1924), la création de nouvelles ressources à mettre immédiatement à la disposition du Gouvernement (1924). Il fut en outre chargé de rapporter le budget des monnaies et médailles de l'exercice 1923 (1922), et le projet de loi concernant la frappe d'un nouveau contingent de pièces de 0,25 F, 0,10 F et 0,05 F en bronze de nickel (1923). Il intervint souvent à la tribune sur les sujets suivants : crise des transports (1920), création de nouvelles ressources fiscales (1920), budgets de l'agriculture, des finances, et loi de finances de l'exercice 1921 (1921), trust de la meunerie (1921), taxe sur le chiffre d'affaires (1921 et 1924), fixation définitive de la législation sur les loyers (1921), budgets de la guerre, de l'instruction publique, et loi de finances de l'exercice 1922 (1921), amnistie (1922), spéculations illicites (1922), loi de finances de l'exercice 1923 (1923), baux à loyers d'immeubles à usage commercial ou industriel (1923), récompenses nationales (1923), régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924), création d'une caisse des pensions de guerre (1924), ententes commerciales ou industrielles (1924). Il développa également des interpellations sur la création de nouvelles ressources fiscales (1920), et sur la liquidation des stocks américains.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il occupait la deuxième place sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale, qui n'eut aucun élu. Il n'obtint que 28.621 voix sur 68.087 votants.

Il n'eut pas plus de chance aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), dans la première circonscription du Puy, où il ne groupa, au deuxième tour de scrutin, que 7.204 voix contre 8.172 à M. Jules Boyer, qui fut élu.

Abandonnant alors le département de la Haute-Loire, il se tourna vers celui de la Seine, et d'abord vers la ville de Paris qui l'envoya siéger en 1929 au conseil municipal pour y représenter le quartier de Clignancourt. Il devait conserver ce mandat jusqu'en 1944. Siégeant en même temps au Conseil général de la Seine, il en devint vice-président en 1930 et président pendant l'occupation allemande. Dans ces deux assemblées, il se fit principalement le défenseur du petit commerce.

Il profita de l'élection sénatoriale partielle du 10 avril 1938, destinée à remplacer M. Charles Auray, décédé le 31 janvier précédent, pour poser sa candida-

ture, et il emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 627 voix contre 590 à M. Marrane, sur 1.246 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine, et entra à la Commission du commerce, à celle de l'hygiène et prévoyance sociale et à celle de l'enseignement. Il présenta deux propositions de loi, l'une tendant à interdire toute vente avec primes, timbres-primes, carnets de bonis et ristournes cumulés sous toutes formes (1940), la seconde sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1940). Il développa une interpellation relative au commerce de détail (1939), et participa à la discussion : d'une proposition de loi sur la propriété commerciale (1939), de la loi de finances de l'exercice 1940 (1939), et des interpellations sur la politique économique et le commerce extérieur (1940).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, et fut membre du conseil national durant l'occupation.

Il mourut le 26 août 1953, à Vals, près Le Puy, à l'âge de 84 ans.

Il avait été pendant 25 années, maire de Saint-Germain-Laprade.

CONTANCIN (CÉLESTIN, GÉDÉON, Albert), né le 13 juillet 1855 à Châtellerault (Vienne), mort le 21 juin 1900 au Dorat (Haute-Vienne).

Sénateur de la Vienne
du 28 janvier au 21 juin 1900.

Ses études secondaires terminées, Albert Contancin s'inscrivit à la faculté de médecine de Paris d'où il sortit docteur en 1884, avec une thèse sur *La dilatation du cœur droit, consécutive à la pneumonie franche* ; après quoi, il vint installer son cabinet à Montmorillon.

Attiré par la politique et jouissant d'une forte popularité auprès de la population, il devint conseiller municipal, puis maire de Montmorillon.

Il posa sa candidature au Sénat, lors du renouvellement du 28 janvier 1900 et fut élu, au troisième tour de scrutin, par 401 voix sur 704 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, sa santé fortement ébranlée ne lui permit pas de siéger, et à la séance du 21 juin 1900, le président Armand Fallières annonçait son décès au Sénat : « Le mal qui l'a emporté en le retenant loin de nous, déclara-t-il dans son éloge funèbre, nous a empêché de le connaître. J'avais eu l'avantage de me rencontrer avec lui. Dans l'abandon d'une conversation particulière, il m'avait été donné de trouver dans M. Contancin, la marque certaine d'un caractère droit et d'une résolution virile. Sa modestie l'eût empêché de se jeter au-devant des responsabilités ; le souci de fidèlement remplir son devoir ne lui en eût fait déclinier aucune. M. Contancin, qui est mort avant l'heure, dans la force de l'âge, a droit à tous nos regrets. »

Il n'était âgé que de 45 ans.

CONVERSE (RENÉ), né le 5 août 1886 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), mort le 1^{er} janvier 1954 à Bar-sur-Aube (Aube).

Sénateur de l'Aube de 1937 à 1945.

René Converse a fait ses études secondaires au collège de Châtillon-sur-Seine. Bachelier ès lettres, il ne poursuivit pas plus avant ses études, la direction d'une entreprise de construction de machines agricoles étant prête à l'accueillir.

De 1907 à 1909, il accomplit ses deux ans de service militaire au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied.

En août 1914, il rejoignit, le deuxième jour de la mobilisation générale, le 41^e bataillon de chasseurs à pied, avec le grade de sergent. Envoyé aussitôt en première ligne, il y conquist les galons de sergent-major. Blessé dans les Vosges, le 1^{er} mars 1915, il fut décoré de la croix de guerre avec une citation très élogieuse. Le 8 juillet 1915, il reçut une deuxième blessure, plus grave, qui lui valut la médaille militaire et une nouvelle citation. Cette mutilation entraîna sa réforme n° 1 avec 75 % d'invalidité, et sa démobilisation.

Entouré de la sympathie des milieux d'anciens combattants, il devint, en 1919, conseiller municipal de Bar-sur-Aube, pour le rester jusqu'en 1935. Il fut conseiller d'arrondissement de 1925 à 1934, et depuis cette date, conseiller général de l'Aube pour le canton de Bar-sur-Aube.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut candidat dans la circonscription de Bar-sur-Aube - Bar-sur-Seine, mais subit un échec, n'ayant emporté au deuxième tour de scrutin, que 6.924 voix contre 7.543 à M. Maurice Robert, député sortant, qui conserva son siège.

Mais, l'année suivante, un siège de sénateur devint vacant par suite du décès, le 22 août 1937, de M. Alexandre Israël. Une élection partielle eut lieu le 21 novembre de la même année pour pourvoir à son remplacement. René Converse fut élu au premier tour de scrutin, par 347 voix contre 257 à M. Fernand Gentin, sur 676 votants. Il fut réélu aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), au deuxième tour de scrutin, par 346 voix, sur 673 votants. N'appartenant à aucun groupe, il siégea à la Commission des pétitions, à celle de l'administration générale, départementale et communale, à celle du commerce, à celle d'hygiène et prévoyance sociale, et à celle des douanes. Il demanda à interpellier le Gouvernement sur la coordination du rail et de la route (1938), et participa à la discussion : des interpellations sur la coordination des moyens de transport (1939), et du budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1940 (1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota en faveur de la loi constitutionnelle, puis vécut à l'écart de la politique. Il mourut le 1^{er} janvier 1954, à Bar-sur-Aube, à l'âge de 68 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Ministère des Pensions, depuis le mois de février 1936.

COPONAT (JOANNY, MARIUS, dit JEAN), né le 22 novembre 1893, à Charly (Rhône).

Député de l'Inde française de 1928 à 1932

Publiciste, n'ayant apparemment aucune attache avec l'Inde française, Jean Coponat en devint député à la faveur des élections générales du 22 avril 1928. Il emporta le siège, au premier tour de scrutin, par 42.709 voix contre 3.829 à M. Gabriel Angoulvant, député sortant, sur 46.545 votants.

Inscrit au groupe socialiste et radical-socialiste, il appartenait à la Commission de l'Algérie, des colonies et protectorats, et à celle de la marine marchande. Son rôle fut des plus effacés. Il se fit entendre une fois à la tribune au cours de la discussion générale du budget des colonies de l'exercice 1930 (1930). Il ne se représenta pas aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932.

Il s'est retiré dans sa commune natale de Charly, dans le Rhône.

COPPEAUX (MANASSÉ, Ephrem), né le 15 février 1870 à Esquéhéries (Aisne), mort le 10 juin 1931 à Fourmies (Nord).

Député du Nord de 1924 à 1928.

Issu d'une famille d'ouvriers tisseurs, tisseur lui-même avant d'être employé à la condition publique des laines, puis épiciier, Ephrem Coppeaux, qui militait dans les rangs du parti socialiste, fut élu maire de Fourmies où il s'était fixé, en 1908, pour le rester jusqu'à sa mort, et entra au conseil général du Nord pour y représenter le canton de Trélon, en 1919, pour y demeurer également jusqu'à son décès.

Dès le début de l'invasion allemande, en 1914, il organisa le ravitaillement de la population de Fourmies, tenant tête aux exigences de l'ennemi qui l'arrêta en août 1917. Traduit en conseil de guerre par les Allemands, il fut condamné à 15 ans de réclusion. Emprisonné à Avesnes, il fut libéré au moment de l'armistice Cité à l'ordre du jour de la Nation, il fut en outre décoré de la médaille d'argent de la reconnaissance française.

Il venait de recouvrer sa liberté, lorsqu'il fut candidat aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste. Il avait pris la 11^e place de la liste fédérative du Nord du parti socialiste qui n'eut que 5 élus. Il recueillit cependant personnellement 150.931 voix sur 374.022 votants.

Il accepta cet échec avec sérénité et se représenta aux élections générales du 11 mai 1924. Occupant la 15^e place de la

liste socialiste S.F.I.O. qui emporta onze sièges, il fut, grâce aux voix qui se groupèrent sur son nom, un de ces 11 élus, avec 160.271 voix sur 451.028 votants.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il siégea à la Commission de l'hygiène. Se consacrant essentiellement à ses travaux de commissaire, il n'aborda jamais la tribune.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il se présenta dans la première circonscription d'Avènes, mais subit un échec au deuxième tour de scrutin. Son siège fut conquis par M. Louis Loucheur qui recueillit 8.493 voix contre 7.039 à lui-même.

Il se consacra désormais à sa ville de Fourmies et à son département, qu'il continua d'administrer jusqu'à son décès.

Il mourut à Fourmies, le 10 juin 1931, à l'âge de 61 ans.

Une rue de sa ville porte son nom.

COQUELLE (FÉLIX, EUGÈNE), né le 5 juillet 1864 à Dunkerque (Nord), mort le 13 août 1928, à Rosendael (Nord).

Député du Nord de 1926 à 1928.

Fils d'un négociant originaire de Lille, Félix Coquelle fit ses études secondaires au collège de Dunkerque, puis entra dans l'importante maison de commerce dirigée par son père, la développa et en fit une des plus réputées de la place. Dès 1894, il fut nommé juge suppléant au tribunal de commerce de Dunkerque, juge titulaire en 1899, et président en 1908. En 1920, il fut admis à la Chambre de commerce, en devint président en 1922, pour être maintenu depuis lors dans ces fonctions. En cette qualité, il donna au port de Dunkerque un essor considérable et réussit à le classer au troisième rang des ports français. Il avait jeté les bases d'un important programme d'extension des installations maritimes dont la réalisation devait doubler la capacité du grand établissement français de la mer du Nord.

Sa grande pratique des affaires, sa compétence universellement étendue, l'appelèrent à remplir d'autres fonctions officielles et privées. C'est ainsi qu'il devint en 1899 Consul du Pérou et de Panama, en 1903 Administrateur de la Banque de France, en 1903, Administrateur, puis Président en 1910 des Wateringues. Il présidait également un bureau paritaire pour le placement maritime, dont il était le fondateur. Il était membre du Comité consultatif des chemins de fer; Président de la Section dunkerquoise des amis de l'Université et des anciens élèves du collège Jean-Bart.

Ses débuts dans la vie politique datent de 1904, époque à laquelle il fut conseiller municipal et maire de Rosendael, fonctions qu'il occupait encore au moment de son décès.

Entré au Conseil général pour y représenter Dunkerque-Est, en 1913, il en devint secrétaire en 1920 et vice-président en 1925 pour le rester jusqu'à sa mort.

Il entra à la Chambre des Députés à la faveur des élections partielles du 12 décembre 1926, destinées au remplacement de trois députés du Nord décédés, MM. Delory, Saint-Venant et Macarez. Sa liste républicaine d'union nationale fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 193.872 voix sur 439.017 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartenait à la Commission de la marine marchande, à celle des mines et de la force motrice et à celle de l'enseignement et des Beaux-arts. Il déposa une proposition de loi tendant à réglementer le transfert des débits de boissons dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques (1928) et fut chargé de rapporter : le projet de loi portant réduction du montant total des engagements de dépenses autorisées pour le développement de la flotte de pêche et l'organisation de la pêche maritime (1927), la proposition de loi tendant à créer le grade de « Commandeur de l'Instruction publique » (1927), le projet de loi portant organisation du corps des professeurs d'hydrographie (1927), le projet de loi sur le crédit maritime (1928), le projet de loi tendant à instituer un régime spécial de pénalités à appliquer aux chalutiers à propulsion mécanique, surpris à pêcher en deçà des limites réglementaires (1928). Et il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi relatif au droit de quai (1928).

Il retrouva son siège aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui se déroulèrent au scrutin uninominal, dans la première circonscription de Dunkerque, au deuxième tour de scrutin, par 11.539 voix contre 10.332 à M. Valentin, sur 24.665 votants. Il reprit sa proposition de loi tendant à réglementer le transfert des débits de boissons dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques (1928), et à partir de ce moment, sa santé déficiente ne lui permit plus de se rendre au Palais-Bourbon. Il mourut le 13 août 1928 à Rosendael, à l'âge de 64 ans. A la première séance de rentrée du 6 novembre, le Président Fernand Bouisson prononça son éloge funèbre en ces termes : « Félix Coquelle avait fait apprécier à la Chambre, et plus particulièrement à la Commission de la marine marchande, la haute compétence et l'autorité qu'une expérience de plus de 30 années lui avait assurées. Sur diverses questions intéressant la pêche maritime, sur l'organisation de l'enseignement de l'hydrographie, sur le crédit maritime, il rédigea des rapports, il énonça des avis auxquels on continuera de se référer. Nous regretterons de ne plus voir parmi nous cet homme affable, qui jouissait dans toute la Flandre d'une estime particulière. Je veux en assurer les siens en votre nom. Des hommes comme Félix Coquelle manqueront à nos débats quand les grandes questions intéressant notre outillage national, seront discutées ici. »

A Rosendaël, la consternation fut générale à l'annonce de son décès. L'attitude profondément attristée de la foule considérable qui assistait à ses obsèques, qu'il avait voulues sans appareil, fut la manifestation la plus évidente des regrets que laissait Félix Coquelle dans tous les domaines où il avait exercé son activité.

Sa brillante conduite pendant l'occupation lui avait valu une Citation à l'ordre du jour du Pays, et il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1922. Il était en outre titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères.

Une rue de Rosendaël porte son nom.

COQUILLAUD (MARCEL), né le 29 janvier 1898 à Genouillé (Vienne), mort le 1^{er} avril 1939 à Loudun (Vienne).

Député de la Vienne de 1936 à 1939.

Fils de paysans originaires de la Vienne, Marcel Coquillaud, enfant particulièrement doué, se fit remarquer de son instituteur qui parvint à le faire instruire. La guerre l'arracha à ses études, et la paix le vit étudiant et encore soldat, suivant les cours de l'Université, subissant brillamment ses examens et obtenant son diplôme d'études supérieures de lettres. Il enseigna la philosophie au collège de Civray, en même temps qu'il préparait une thèse de doctorat sur Malebranche. Il s'intéressa tout particulièrement à la préhistoire et publia un mémoire sur la grotte de Chaffaud, dans son département, d'où est sortie la première gravure sur os figurant dans nos musées nationaux. Il découvrit également un cimetière mérovingien.

Attiré par la politique, il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Loudun, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 8.542 voix, contre 8.400 à M. Camille Rimbart, député sortant, sur 17.248 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique indépendante, il siégea à la Commission de la marine militaire et à celle des boissons. Il déposa une proposition de loi tendant à suspendre l'application de la clause résolutoire dite de plein droit, inscrite dans les baux à ferme et dans les baux à métayage (1937) et fut chargé de rapporter le projet de loi portant approbation du Traité naval de Londres du 25 mars 1936 (1936). Il se fit entendre au cours de la discussion : du projet de loi fixant le montant maximum de la circulation des bons ordinaires du Trésor (1936), du projet de loi tendant à l'institution de l'Office national professionnel du blé (1936), des interpellations sur la défense nationale (1937), des rapports entre producteurs, agriculteurs, commerçants et industriels, par la conclusion de conventions collectives (1937), des interpellations sur la sauvegarde de l'ordre public (1937), du projet

de loi tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat (1937), des budgets de l'air et de l'agriculture de l'exercice 1938 (1937), des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, sur les événements de La Flèche, et sur la politique agricole du Gouvernement (1938), du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage (1938), du projet de loi sur la retraite des vieux travailleurs (1938), du projet de loi sur les accidents du travail (1938). Il développa en outre des interpellations sur la grève des chantiers navals (1937) et sur l'institution d'une Caisse autonome de la natalité française (1938).

La mort vint mettre fin brutalement à cette activité, le 1^{er} avril 1939, alors que Marcel Coquillaud n'avait que 41 ans. Le Président Edouard Herriot lui rendit un dernier hommage à la séance du 11 mai, s'exprimant en ces termes : « Une mort imprévisible interrompt ce labeur. On a dit sur sa tombe qu'originnaire d'une autre partie de la Vienne, il avait promis à ses électeurs de venir se fixer parmi eux. Le voici, ce collègue ardent, si vivant, qui repose sur le seuil de sa chère ville de Loudun, près d'une allée familière de tilleuls, entre de hautes herbes, non loin de ses anciens compagnons de guerre. Au nom de toute la Chambre, mes chers collègues, j'offre l'expression de notre sympathie au groupe dont il était membre. J'adresse nos hommages douloureux à Madame Marcel Coquillaud, tendre gardienne d'une mémoire, que, nous-mêmes, nous n'oublierons pas. »

CORAL (PIERRE, Bernard DE), né le 23 juin 1900 à Limoges (Haute-Vienne).

Député des Basses-Pyrénées de 1935 à 1942.

Propriétaire du Château d'Urtubie, à Urrugne, acheté au XIX^e siècle par les Larralde Diustéguy, arrière-petit-fils d'un conseiller général de Saint-Jean-de-Luz et petit-fils, du côté maternel, de Joseph Labat qui fut député et maire de Bayonne, Bernard de Coral, fils d'un officier de cavalerie, fit ses débuts dans la politique à l'âge de 35 ans, à la faveur de l'élection partielle qui eut lieu le 10 mars 1935 dans la deuxième circonscription de Bayonne, pour pourvoir au remplacement de M. Jean Lissar, élu Sénateur. Il emporta le siège de député au premier tour de scrutin, par 5.438 voix contre 1.065 à M. Franck Moreau, sur 7.044 votants. Elu en fin de législature, il passa cette dernière année en prises de contact et en observations.

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 6.784 voix contre 5.610 à M. Lennepequet, sur 12.680 votants. Inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France, il appartint à la Commission de la marine marchande et à celle des comptes définitifs et des économies. Il se fit entendre

au cours de la discussion du projet de loi portant réforme fiscale (1936), et du budget du Ministère du Commerce de l'exercice 1938 (1937).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle.

Il est, à l'heure actuelle, conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Luz.

CORBEDAINE (EDOUARD), né le 11 novembre 1879 à Guinglange (Moselle), mort le 17 octobre 1950 à Thicourt (Moselle).

Sénateur de la Moselle de 1933 à 1941.

Issu d'une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, Edouard Corbedaine débuta dans la politique en 1908, comme maire de Thicourt. Il devint, en 1919, conseiller général du canton de Faulquemont et président de la Commission d'agriculture de l'Assemblée départementale. Ses compétences en matière agricole lui valurent, en 1930, d'être élu président de la Chambre d'agriculture de la Moselle.

Sa notoriété l'amena à poser sa candidature aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933), dans son département de la Moselle. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 951 voix sur 1.457 votants.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, il siégea à la Commission des douanes, à celle de l'agriculture, à celle de l'Algérie et à celle des mines. En 1935 et 1936, il demanda à interpellier le Gouvernement sur les retards apportés au règlement des fournitures agricoles en Sarre. Il intervint au cours de la discussion : du projet de loi sur l'office national du blé (1936), du projet de loi relatif à l'extension du système d'assurance-crédit d'Etat (1936), du projet de loi sur les créances commerciales bloquées à l'étranger (1936), du projet de loi relatif à la réforme des finances départementales et communales (1936), des budgets de la guerre des exercices 1937 et 1938 (1936 et 1937).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle.

Il regagna sa ville de Thicourt où il mourut le 17 octobre 1950 à l'âge de 71 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole et officier d'académie.

CORBON (CLAUDE, ANTHIME), né le 23 décembre 1808 à Arbigny (Haute-Marne), mort le 26 février 1891, à Paris.

Représentant de la Seine à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur inamovible de 1876 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 179.)

Réélu questeur du Sénat le 10 janvier 1889, alors qu'il avait 81 ans, son grand âge ne lui permit pas de suivre avec assiduité les délibérations. Il mourut deux ans plus tard, le 26 janvier 1891, à Paris, âgé de 83 ans.

Le vice-président Benjamin Bardoux, prononça son éloge funèbre à la séance du lendemain, s'exprimant en ces termes : « M. Corbon était un de ces hommes qui honorent une assemblée par leur caractère et par la solidité de leurs convictions. Il était un des vétérans du parti républicain. Elu à l'Assemblée constituante de 1848, il eut l'insigne honneur d'en être vice-président. Ayant échoué aux élections pour l'Assemblée législative, il reprit sa vie laborieuse et modeste et ne reentra dans la politique qu'aux élections de juillet 1871 : il ne l'a plus quittée depuis. Vos suffrages, vous vous en souvenez, l'avaient appelé pendant plusieurs années aux fonctions de questeur. Il inspirait l'estime à tous et l'affection à ceux qui l'approchaient. Il y a eu peu d'âmes plus pures, plus droites et plus désintéressées que la sienne. Corbon était un exemple et son nom restera entouré des respects unanimes du Sénat. »

CORDELET (LOUIS, AUGUSTE), né le 17 janvier 1834 à Parigné-L'Evêque (Sarthe), mort le 25 août 1923 à Parigné-L'Evêque.

Sénateur de la Sarthe de 1882 à 1923.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 181.)

Membre de la Commission d'instruction de la Haute Cour de justice en 1889, il fut chargé de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de rendre à la police correctionnelle la connaissance des délits commis par la presse à l'égard des fonctionnaires (1889 et 1890) et soutint ce rapport à la tribune (1890); il rapporta aussi la proposition de loi relative aux droits civils des femmes (1890). Il se fit entendre au cours de la discussion de la proposition de loi relative à la réforme de la législation sur les faillites (1889) et du projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1889 et 1890).

Il fut réélu successivement aux renouvellements sénatoriaux du 4 janvier 1891, par 463 voix sur 898 votants; du 23 janvier 1900, par 579 voix sur 895 votants; du 3 janvier 1909, par 708 voix sur 874 votants; et du 11 janvier 1920, par 447 voix sur 871 votants, toujours au premier tour de scrutin. Siégeant dans diverses commissions, il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant : l'interdiction des coalitions formées dans le but de suspendre ou de faire cesser le travail dans les exploitations de l'Etat et des Compagnies de chemins de fer (1894), l'introduction des employés de

commerce dans le droit commun, par abrogation de l'article 634 du Code de commerce (1902), la vente et le nantissement des fonds de commerce (1905), qu'il fut chargé de rapporter (1907). Il déposa de nombreux rapports sur : la proposition de loi relative aux travaux des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1893), la proposition de loi tendant à réprimer les abus commis en matière de vente de valeurs de bourse (1893) et le soutint à la tribune (1893 et 1894), la proposition de loi relative à la durée du mandat des membres des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement (1895) et le soutint à la tribune (1895), le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant modification du régime fiscal des successions, donations et ventes de meubles (1896) et le soutint à la tribune (1898), le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux actes de l'état civil et aux testaments faits aux armées (1899), la proposition de loi ayant pour objet d'étendre à toutes les exploitations commerciales, les dispositions de la loi sur les accidents du travail (1906) et le soutint à la tribune (1906), le projet de loi relatif à la protection de la santé publique (1906), la proposition de loi relative à la constitution de caisses de cheptel communal (1906), le projet de loi relatif à la contribution imposée aux exploitants non patentés pour l'alimentation du fonds de garantie institué par la loi sur les accidents du travail (1907), la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à la prolongation des délais pour le renouvellement des inscriptions des privilèges, hypothèques et nantissements (1920). Il prit part en outre à de nombreux débats sur : le projet de loi relatif aux droits d'entrée applicables aux viandes de porc salées (1891), le budget général de l'exercice 1893 (1892), le projet de loi relatif aux Caisses d'épargne (1893 et 1894), le projet de loi concernant les accidents du travail et l'organisation de l'assurance obligatoire (1895), le projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique (1897), la loi de finances de l'exercice 1898 (1898), le projet de loi relatif à la suppression des offices et le mode de recrutement des candidats notaires (1899), le projet de loi concernant les conditions d'application de la loi sur les accidents du travail, aux accidents causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines mues par des moteurs inanimés (1899), la proposition de loi relative aux délits commis par la voie de presse (1900), le budget général de l'exercice 1901 (1901), le projet de loi relatif à la réparation des dommages causés aux récoltes par le gibier (1901), le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur la protection de la santé publique (1901), la proposition de loi sur les Conseils de prud'hommes (1903 et 1904), la proposition de loi sur les accidents du travail (1904), la proposition de loi modifiant certaines dispositions légales relatives au mariage (1907), la loi de finances de l'exercice

1908 (1907), le projet de loi relatif à la réforme du régime hypothécaire (1908).

Le 14 janvier 1909, il fut élu vice-président du Sénat pour le rester jusqu'en 1912, et il faisait partie de la Commission supérieure des Caisses d'épargne depuis 1895. Il se fit entendre encore sur : la proposition de loi concernant la vente et le nantissement des fonds de commerce (1909), la proposition de loi relative à la restitution des droits d'enregistrement (1910), la proposition de loi concernant la limitation des débits d'alcool (1910), la proposition de loi relative à l'assainissement des voies privées (1912), le projet de loi concernant le recrutement de l'armée et la durée du service militaire (1913).

Il devint président d'âge du Sénat en 1919, mais sa santé affaiblie ne lui permit plus d'assister assidûment aux séances. Cependant, l'année même de sa mort il parla à la tribune d'une question qu'il affectionnait : la vente et le nantissement des fonds de commerce.

Le Président Gaston Doumergue annonça son décès au Sénat à la séance de rentrée du 13 novembre 1923. Il était mort durant l'intersession, le 25 août précédent dans sa propriété du Mottay, à Parigné-L'Evêque. Il avait 89 ans. Dans l'éloge funèbre qu'il prononça, le Président Gaston Doumergue s'exprima en ces termes : « M. Cordelet n'avait aucune visée ambitieuse. Il recherchait uniquement le travail et les occasions de mettre son expérience et ses connaissances juridiques au service des causes et des idées dont le succès ou la réalisation pouvait contribuer au bien du pays. Maints de ses rapports feront autorité. Il se passionnait pour les questions qu'il avait accepté de défendre. Ce doyen, que nous venons de perdre laisse en exemple une longue et belle vie de parlementaire tout entière consacrée au travail fécond et utile du pays. »

Louis Cordelet était Chevalier de la Légion d'honneur.

CORDELLE (JEAN), né le 1^{er} juillet 1871 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 1^{er} avril 1935 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1919 à 1924.

Ingénieur des Arts et Métiers, Jean Cordelle était directeur des chantiers Schneider, au Creusot.

Alors qu'il n'avait jamais exercé un quelconque mandat local, il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Il occupait la sixième place de la liste de concentration républicaine, qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 63.009 voix sur 120.825 votants et emporta le siège à la majorité absolue.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartenait à la Commission des mines et de la force motrice et à celle

du travail. Il fut également membre du Comité consultatif des mines en 1920 et de la Commission supérieure du travail en 1922. Il fut chargé de rapporter le projet de loi portant approbation de la convention conclue le 14 février 1921 entre la France et la Belgique, ayant pour objet de garantir à leurs nationaux travaillant dans les mines françaises ou belges, le bénéfice du régime spécial de retraites des ouvriers mineurs, en vigueur dans chacun des deux pays (1923). Il intervint au cours de la discussion du projet de loi modifié par le Sénat, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921 (1922).

Il subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924 : la liste de concentration républicaine, sur laquelle il occupait le troisième rang, n'ayant eu que deux élus. Il groupa personnellement 45.023 voix sur 142.530 votants.

Il reprit ses fonctions au Creusot, puis se retira à Chalon-sur-Saône où il mourut, le 1^{er} avril 1935, à 64 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CORDEROY (JACQUES, NICOLAS, Junyen), né le 30 mars 1849 à Availles-Limousine (Vienne), mort le 14 décembre 1933 à Paris-16^e.

Député de la Vienne de 1901 à 1910.

Après avoir fait ses études de droit, Junyen Corderoy entra dans l'administration préfectorale, en qualité de conseiller de préfecture, puis il démissionna pour entrer au barreau. Propriétaire à Millac (Vienne) il en devint maire en 1877 et fut conseiller général du canton de l'Isle-en-Jourdain de 1886 à 1919.

Une élection législative partielle ayant eu lieu le 27 janvier 1901 pour pourvoir au remplacement de M. Marc Demarçay élu sénateur le 16 septembre 1900 et démissionnaire de son mandat de député le 12 novembre suivant, Junyen Corderoy emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 8.505 voix contre 7.478 à M. Paul Millet, sur 17.204 votants (circonscription de Montmorillon).

Inscrit au groupe de l'Union démocratique, il siégea dans diverses commissions spéciales.

Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 9.180 voix contre 7.852 à M. Paul Millet, sur 17.204 votants, il appartint à la Commission du commerce et de l'industrie, et déposa une proposition de loi tendant à indemniser les victimes de la grêle dans l'arrondissement de Montmorillon (1905).

Il retrouva son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, et entra à la Commission de la crise viticole. Auteur d'un rapport sur une validation d'élection (1909), il n'aborda jamais la tribune.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 pour se consacrer à ses mandats locaux.

Il mourut à Paris le 14 décembre 1933, à l'âge de 84 ans.

Il était Chevalier du Mérite agricole.

Julien

CORDIER (JULIEN), né le 16 janvier 1844 à Toul (Meurthe-et-Moselle), mort le 25 décembre 1919, à Toul.

Député de Meurthe-et-Moselle de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 183.)

Réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription de Toul, au deuxième tour de scrutin, par 7.271 voix contre 5.558 à M. de Tinseau, sur 13.168 votants, il appartint à diverses commissions, notamment à celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la liberté d'association (1892). Il fut chargé de rapporter les propositions de loi sur les chambres consultatives d'agriculture (1893) et participa à la discussion : de la proposition de loi relative aux justices de paix (1891), du projet de loi tendant à l'établissement du tarif général des douanes (1891), du budget général de l'exercice 1893 pour évoquer la question du régime des boissons (1892), des budgets de la guerre et de l'agriculture du même exercice (1893), du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices (1893).

Il subit un échec aux élections générales du 20 août 1893. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 4.156 voix contre 5.381 à M. Chapuis, sur 12.931 votants, il se retira avant le second tour.

Il continua ses tournées de conférences politiques et publia deux ouvrages : *Deux ans de polémique* (1898), et *Une bataille pour une idée* (à propos de l'affaire Dreyfus) (1901).

Il mourut dans sa ville natale, le 25 décembre 1919, à l'âge de 75 ans.

CORDIER (STANISLAS, ALPHONSE), né le 27 février 1820 à Ecouché (Orne), mort le 10 janvier 1897 à Paris-6^e.

Représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur inamovible de 1876 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 183.)

Siégeant dans diverses commissions, il fut chargé de rapporter un projet de loi relatif à l'établissement du tarif

général des douanes (1891). Il se fit entendre au cours de la discussion de la proposition de loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1889). Puis son activité se ralentit et à la séance du 12 janvier 1897, le Président d'âge, M. Henri Wallon, annonçait son décès au Sénat. Il retraça dans son éloge funèbre, la longue carrière politique du disparu et conclut par ces mots : « Atteint dans ces dernières années d'un mal cruel, il luttait contre la souffrance pour venir siéger au milieu de nous. Naguère, au moment où nous nous séparions, on le savait plus malade, mais on espérait qu'il sortirait, comme plus d'une fois déjà, de cette crise. Hier on nous apprit sa mort. Il a laissé sa trace dans l'œuvre du Sénat, par plusieurs rapports sur des matières importantes; il restera dans nos souvenirs par son esprit libéral, et son caractère bienveillant. »

Il était âgé de 77 ans.

COREIL (FRANÇOIS, RENÉ), né le 12 novembre 1863 à Toulon (Var), mort le 6 décembre 1945, à Sanary (Var).

Député du Var de 1910 à 1914.

Après avoir passé son baccalauréat, François Coreil s'inscrivit à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille où il remplit les fonctions de préparateur de chimie. Lauréat de cette Ecole en 1886 et 1887, il reçut son diplôme de pharmacien à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, en 1888. Il installa son officine à Toulon où son savoir et sa compétence lui valurent d'être nommé directeur du laboratoire municipal et du bureau d'hygiène de la ville de Toulon, en 1891. Il devint en outre correspondant national de la Société de pharmacie de Paris, inspecteur des pharmacies, membre du Conseil départemental d'hygiène du Var, et expert des tribunaux.

Conseiller général du canton d'Ollioules en 1898, il se présenta à l'élection législative partielle du 18 novembre 1900, dans la deuxième circonscription de Toulon, mais n'obtint, au premier tour de scrutin, que 1.952 voix contre 3.808 à M. Grébaudal et 3.195 à M. Louis Martin, sur 13.921 votants et se retira avant le second tour. Il tenta encore sa chance à l'élection partielle du 7 mars 1909 dans la même circonscription. Il ne recueillit au premier tour que 1.973 voix contre 4.052 à M. Renaudel et 2.577 à M. Pétin, sur 14.290 votants, et se retira avant le scrutin de ballottage.

Cependant, aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il se fit élire par 7.547 voix contre 6.966 à M. Renaudel, sur 14.823 votants. Inscrit au groupe républicain socialiste, il appartenait à diverses commissions, dont celle de la marine et celle de l'hygiène. Son activité fut intense. Il déposa un grand nombre de propositions de loi ou de résolution

concernant : la création du colis postal de 10 à 20 kg (1910), la titularisation des naturalisés attachés au service scientifique des pêches du Ministère de la Marine (1911), l'interdiction de la mise en vente, de la vente et de l'emploi, pour tous usages alimentaires, des bouchons recueillis sur la voie publique, dans la mer ou les cours d'eau, dans les ruisseaux, les égouts et autres milieux plus ou moins souillés (1911), l'engagement de négociations en vue de modifier la convention internationale du 26 mai 1906, concernant l'échange des colis postaux (1912), la régularisation de la situation des gardiens de batterie auxiliaires titularisés (1912). Il fut chargé de rapporter : le projet de loi portant approbation de la convention pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritime (1912) et en matière d'abordage (1912), le projet de loi réglant la situation des inscrits maritimes français embarqués sur les navires monégasques (1912), le projet de loi concernant les allocations dues au personnel du service sanitaire maritime (1913), le projet de loi sur l'exercice de la pêche côtière (1913). Il rapporta en outre plusieurs projets de loi d'intérêt local, tendant à créer des surtaxes d'octroi sur l'alcool. On l'entendit parler à la tribune : des budgets des travaux publics, de l'intérieur, de la marine et des postes et télégraphes de l'exercice 1911 (1911), de la catastrophe du cuirassé « Liberté » et de la question des poudres (1911), des budgets de la guerre, de l'intérieur, des postes et télégraphes et de la marine de l'exercice 1912 (1911), de la loi navale relative à la constitution de la flotte (1912), du secret et de la liberté du vote (1912), des budgets des postes et télégraphes et de la marine de l'exercice 1913 (1913), de l'amnistie (1913), de la durée du service dans l'armée active (1913), des budgets de la marine militaire, des Beaux-arts et de la guerre de l'exercice 1914 (1914).

Il subit un échec aux élections générales du 26 avril 1914 : n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 2.929 voix, contre 6.419 à M. Renaudel, sur 14.750 votants, il se retira de la compétition avant le second tour.

Il reprit, à Toulon ses activités de chimiste, puis se retira à Sanary, où il mourut le 6 décembre 1945 à l'âge de 82 ans. Il laissait plusieurs ouvrages : *Sur la falsification de l'huile de lin, sur les falsifications du safran en poudre* (1888); *L'eau potable* (1896); *Les industries insalubres* (avec la collaboration de L. Nicolas) (1908); *Etude toxicologique sur la coque du Levant et la picrotoxine* (1930).

CORENTIN-GUYHO (LÉONARD, MARIE, CORENTIN GUYHO, dit), né le 7 juin 1844 à Jonzac (Charente-Inférieure), mort le 27 août 1922 à Riec-sur-Belon (Finistère).

Député du Finistère de 1876 à 1877, de 1878 à 1885, en 1914 (invalidé) et de 1919 à 1922.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 297, à GUYHO.)

Après cet échec, il passa quatre années à s'occuper de travaux historiques sur le Second Empire et le Parlementarisme. Puis, en 1889, il entra dans la magistrature. Il débuta par le siège d'Avocat général à la Cour d'Appel d'Amiens et prononça son discours de rentrée sur Dupin aîné. En 1891 il était reçu à l'Académie d'Amiens et consacrait son compliment de réception à « La vie de Province ».

En 1901, il était nommé Avocat général à la Cour d'Appel de Paris.

A la mort de M. de Kerjégu, en 1908, beaucoup d'électeurs Quimperlois auraient désiré qu'il acceptât de poser sa candidature à l'élection partielle qui suivit. Mais il ne voulait pas abandonner sa carrière de magistrat. Il consentit cependant, en 1911, à devenir conseiller général de Pont-Aven. En 1914, 1.500 électeurs lui demandèrent de faire triompher, sur son nom, leurs idées de tolérance, de républicanisme libéral et de réformes sociales. Corentin-Guyho, sensible à cette pression, accepta de se présenter aux élections générales législatives du 26 avril sous le drapeau de l'Alliance républicaine démocratique dans la circonscription de Quimperlé. Il fut proclamé élu au premier tour de scrutin, par 6.817 voix contre 6.358 à M. Jules Le Louedec, sur 13.392 votants. Mais l'élection fut contestée et ses adversaires politiques réussirent à le faire invalider à la séance du 3 juillet 1914. La guerre de 1914-1918, n'ayant pas permis de procéder à des élections partielles, il dut attendre l'année 1919 pour se représenter devant ses électeurs.

Aux élections générales du 16 novembre, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la sixième place de la liste républicaine et démocratique d'union nationale qui eut six élus. Il obtint personnellement 60.343 voix sur 143.463 votants et emporta le siège à la plus forte moyenne. Il ne s'inscrivit à aucun groupe et appartint à la Commission de la marine marchande. Il déposa une proposition de loi sur la collaboration entre magistrats et jurés (1920). Sa santé gravement atteinte ne lui permit pas de donner sa mesure. Il s'éteignit dans sa propriété de Rosbras, à Riec-sur-Belon, le 27 août 1922, à 78 ans.

Le Président Raoul Péret prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 12 octobre : « Corentin-Guyho, dit-il, était un de nos doyens ; il siégea dans les trois premières législatures, fut parmi les « 363 » et, après avoir, durant plusieurs années, exercé des fonctions judiciaires, il rentra à la Chambre le 16 novembre 1919. Notre collègue appartenait au Conseil général de son département, le Finistère, et il aimait ardemment cette Bretagne « des fusiliers de Dixmude et des héros de Verdun », sa patrie d'adoption. Ses forces avaient commencé à décliner visiblement au len-

demain même de son élection, et nous déplorons de n'avoir pu profiter d'avantage de sa longue expérience, de ses solides connaissances juridiques, hautement appréciées dans la magistrature. Le dernier jour de la session, pourtant, il était encore à son banc tenant à honneur, malgré sa faiblesse, d'accomplir jusqu'à la fin son devoir de représentant. »

Sa prédominante fut sa modération dans les doctrines, et, cette conformité de son caractère avec le tempérament breton, fut, en grande partie, la cause de ses succès politiques « Toute opinion, même vraie, déclarait-il, lorsqu'elle devient un excès, est un danger pour l'esprit public. Or, parmi les républicains, beaucoup de ceux qui sont allés au parti radical-socialiste ont excédé. C'est pourquoi je les considère comme dangereux et pour la République et pour le pays. Leur récente alliance avec les révolutionnaires me confirme dans cette manière de voir. »

Il publia dans la *Nouvelle Revue* une série d'études sous le titre de *Portraits et médaillons du Second Empire*. Dans la *Revue pratique du Droit français : Du mode de recrutement du Sénat français*. Par ailleurs, il laissa plusieurs ouvrages : *L'Armée, son histoire et son avenir, à Rome, en France, aux Etats-Unis* (1870) ; *Etudes d'histoire parlementaire : les hommes de 1852* (1889) ; *Autour de 1789 études littéraires et historiques* (1889) ; *Les beaux jours du Second Empire* (1890) ; *L'Empire inédit* (1892). Il avait terminé sa carrière dans la magistrature, comme Avocat général à la Cour d'Appel de Paris, en 1913.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

CORNAND (LÉON, EUGÈNE), né le 14 juillet 1876 à Veynes (Hautes-Alpes), mort le 29 mai 1929 à Paris.

Député de l'Isère de 1906 à 1910.
Député des Hautes-Alpes de 1924 à 1925.
Sénateur des Hautes-Alpes de 1925 à 1929.

Rédacteur au *Droit du Peuple*, puis à *L'Ami du Peuple* de Grenoble, auteur de brochures sur le socialisme agraire, Léon Cornand était secrétaire général de la Fédération socialiste de l'Isère, lorsqu'il se présenta aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 dans la deuxième circonscription de Grenoble. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 11.373 voix contre 9.656 à M. Jean Pichat, député sortant, sur 21.419 votants.

Inscrit au groupe des socialistes parlementaires, il appartint à diverses commissions, dont celle du travail. A l'ouverture de la session ordinaire de 1906, il prit place au bureau, en qualité de secrétaire d'âge. Il déposa deux propositions de loi, la première sur le repos hebdomadaire (1906), la deuxième sur la nationalisation des mines (1908). Il inter-

vint à la tribune à propos : du budget des travaux publics de l'exercice 1908 (1907), des projets et propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (1908), des budgets de la guerre et des postes et télégraphes de l'exercice 1909 (1908), du budget de l'instruction publique de l'exercice 1910 (1910). Et il développa une interpellation sur l'arrestation arbitraire dont il fut l'objet (1907).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il subit un échec : n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 2.982 voix contre 4.249 à M. Mistral et 8.540 à M. Dijon, sur 22.039 votants, il se retira avant le deuxième tour.

Il abandonna alors le département de l'Isère pour retourner dans son département d'origine : les Hautes-Alpes. Il se fit élire maire de Veynes en 1912 et l'année suivante conseiller général des Hautes-Alpes. Il quitta également la S.F.I.O. pour adhérer au parti des républicains-socialistes.

Il fit de nouveau acte de candidature mais, dans les Hautes-Alpes, aux élections générales du 26 avril 1914, dans la circonscription de Gap. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 1.951 voix contre 4.808 à M. Amar et 5.389 à M. Peytral, sur 12.939 votants, il se retira avant le scrutin de ballottage.

Il dut attendre les élections générales du 11 mai 1924, qui se déroulèrent au scrutin de liste, pour retrouver un siège de député. Premier de la liste du cartel des gauches, il obtint personnellement 11.909 voix sur 21.729 votants et fut élu, ainsi que toute la liste, à la majorité absolue. Inscrit au groupe des républicains socialistes et socialistes français, il entra à la Commission des comptes définitifs et des économies. Il intervint au cours de la discussion : du budget du travail, de l'hygiène et de la prévoyance sociale de l'exercice 1925 (1924) et du projet de loi portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1925).

Une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu le 17 août 1924 pour pourvoir au remplacement de M. Bonniard décédé le 14 juin précédent, Léon Cornand emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 171 voix contre 143 à M. Toy-Riont sur 329 votants et se démit de son mandat de député le 2 avril 1925. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à la Commission de l'hygiène d'assistance, d'assurance et de prévoyance sociales, et à la Commission spéciale de vente et nantissement des fonds de commerce. Il déposa deux propositions de loi : l'une tendant à l'abrogation des articles 1^{er}, 2, 3 et 4 de la loi du 20 juin 1845 sur l'adjudication du droit de chasse et la délivrance des permis spéciaux (1926), l'autre ayant pour objet d'accorder l'amnistie aux délits politiques (1928). Il participa à la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1925 (1925), de la proposition de loi sur la pêche fluviale (1926), du budget des chemins de fer de l'exercice 1926 (1926),

des budgets de l'agriculture des exercices 1927 et 1928 (1926 et 1927), du projet de loi relatif aux habitations à bon marché (1928), des budgets de l'agriculture, de l'instruction publique et de l'intérieur de l'exercice 1929 (1928) et de sa proposition de loi sur l'adjudication du droit de chasse dans les forêts domaniales (1929).

Il mourut prématurément en cours de mandat, le 29 mai 1929 à Paris. Il n'avait que 53 ans. Le Président Paul Doumer prononça son éloge funèbre à la séance du lendemain : « Notre Assemblée avait pour lui, déclarait-il, le respect et l'estime qu'elle accorde toujours aux convictions sincères et au labeur persévérant. La mort prématurée de notre collègue nous afflige tous. D'un sentiment unanime, nous nous associons à sa famille et à ses concitoyens pour en porter le deuil et conserver la mémoire de ce bon serviteur du pays. »

CORNAVIN (GASTON, LOUIS, PAUL), né le 27 juin 1894 à Bourges (Cher), mort le 10 juillet 1945 à Ivry-sur-Seine.

*Député du Cher de 1924 à 1928
et de 1936 à 1942.*

Issu d'une famille modeste, Gaston Cornavin, ne put entreprendre que des études primaires. Mais l'enfant était doué et sut en tirer le meilleur parti. Muni de son brevet et de son certificat d'études primaires supérieures, il entra comme ouvrier ajusteur à l'Ecole centrale de Pyrotechnie de Bourges.

Passionné de politique, il devint membre du Comité central du parti communiste, et en cette qualité se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, dans le département du Cher. Il occupait le cinquième rang de la liste du bloc ouvrier-paysan, qui n'eut qu'un seul élu : lui-même, avec 24.046 voix sur 80.680 votants. Il emporta le siège au quotient électoral.

Inscrit au groupe communiste, il appartint à la Commission de la marine militaire et à celle d'assistance et de prévoyance sociales. Son activité fut intense : on le vit prendre part aux discussions sur : les budgets de l'aéronautique, de la marine, de la guerre, et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924), le projet de loi modifié par le Sénat sur l'amnistie (1925), les interpellations relatives aux arsenaux (1925), les budgets de l'agriculture, de la guerre, de la marine et la loi de finances de l'exercice 1926 (1926), les interpellations relatives au prix du pain (1926), le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (1926), le projet de loi modifié par le Sénat, ayant pour objet de régler les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), le projet de loi autorisant la mise en chantier d'unités figurant au reliquat de la deuxième tranche du programme naval (1926), la loi de finances

de l'exercice 1927 (1926), le projet de loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre (1927), le projet de loi sur le recrutement de l'armée (1927), le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires en vue de la réforme des traitements et pensions (1927), les budgets de la marine, de l'instruction publique, de la guerre, des finances et de l'aéronautique de l'exercice 1928 (1927), le projet de loi sur le recrutement de l'armée (1927 et 1928), les interpellations sur la politique financière du Gouvernement (1928). Il développa une interpellation sur les mesures que le Gouvernement dit avoir prises pour sauvegarder le salaire des mineurs (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin uninominal par arrondissement il subit un échec dans la deuxième circonscription de Bourges. Il n'obtint, au deuxième tour de scrutin que 8.838 voix contre 9.835 à M. J.L. André Breton, sur 18.616 votants.

Il n'eut pas plus de chance aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la même circonscription. Il ne groupa, au deuxième tour de scrutin, que 7.489 voix contre 9.816 à M. J.L. André Breton, sur 17.975 votants.

Mais il prit sa revanche à celles des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin qui lui assura 11.295 voix contre 5.004 à M. Rabaron, sur 17.551 votants. Il siégea à la Commission de l'armée, à celle des pensions civiles et militaires et à celle du suffrage universel. Auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à s'opposer au rétablissement du contrôle international des frontières de l'Espagne républicaine (1938), il intervint souvent à la tribune dans les débats sur : le projet de loi concernant l'octroi de grâces amnistiantes (1936), le projet de loi sur la nationalisation des matériels de guerre (1936), la proposition de loi tendant à accorder aux femmes, l'électorat et l'éligibilité à toutes les élections (1936), le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant les mises à la retraite par ancienneté (1936), le budget des pensions de l'exercice 1937 (1936), le projet et les propositions de loi portant amnistie (1936), le projet de loi sur la répression de la hausse injustifiée des prix (1937), les budgets de la guerre, des finances, des travaux publics de la justice et du commerce et de l'industrie de l'exercice 1938 (1937), le projet de loi tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation en état de faire face aux besoins de sa défense (1938), la proposition de résolution tendant à faire voter une loi instituant la retraite pour les vieux travailleurs (1938), le projet de loi portant amnistie (1939), le projet de loi tendant à accorder aux mobilisés un moratoire pour le paiement de leurs loyers (1939), la proposition de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés (1939).

Le 20 février 1940, il fut déchu de son mandat de député, ainsi que tous ceux de ses collègues communistes qui ne désavouèrent pas le pacte germano-soviétique.

En 1935, il avait été choisi par le deuxième canton d'Ivry, pour le représenter au Conseil général de la Seine qui le déchu également de ce mandat en 1939.

Déporté en Algérie pendant l'occupation où l'avance alliée le libéra, il retourna en France, malade, et mourut le 10 juillet 1945 à Ivry. Il n'avait que 51 ans. Il eut la satisfaction d'apprendre avant de disparaître, que par décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, prise en vertu de l'ordonnance du 9 août 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine, la déchéance dont il avait été frappé, ainsi que ses collègues communistes, était annulée.

CORNEAU (EMILE, JOSEPH), né le 19 août 1826 à Charleville (Ardennes), mort le 10 février 1906 à Charleville.

Député des Ardennes de 1880 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COCHU, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 186.)

De nouveau candidat aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription de Mézières, il promettait à ses électeurs de voter toutes les lois de liberté et de progrès répondant aux besoins des classes laborieuses et de lutter jusqu'à son dernier souffle contre toute restauration monarchique, sous quelque forme qu'elle se présente. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.864 voix contre 8.724 à M. de Wignacourt, sur 19.851 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et partagea son temps entre les diverses commissions spéciales dont il était membre. Il n'aborda pas la tribune.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893. Il avait atteint l'âge de 67 ans, et préféra se retirer dans sa ville natale. Il y mourut le 10 février 1906, à 80 ans.

Il avait fondé le journal *Le Petit Ardennais* dont son fils Georges (décédé en 1934) assura ensuite la direction. Ce journal est encore, sous le titre actuel *L'Ardennais*, le principal quotidien du département des Ardennes.

CORNET (LUCIEN), né le 1^{er} mars 1865 à Paris, mort le 26 juin 1922 à Paris (16^e).

Député de l'Yonne de 1896 à 1909.

Sénateur de l'Yonne de 1909 à 1922.

Fils d'artisans, Lucien Cornet avait rencontré, tout enfant, chez son père,

Gambetta qui visitait volontiers cette famille de bons travailleurs républicains et démocrates.

D'abord représentant en produits chimiques il créa à Sens, une droguerie et un commerce d'engrais qui le mit en rapport avec tous les agriculteurs de la région, pour lesquels il fonda *Le Bulletin du Syndicat agricole de l'Yonne*, qui parut jusqu'en 1907. Il présidait ce syndicat depuis 1889.

Elu conseiller municipal de Sens le 8 mai 1892, maire l'année suivante, il administra sa ville pendant plus de vingt ans, construisant son Hôtel de Ville, l'hôtel de la Caisse d'épargne, établissant le système des égouts et l'adduction d'eau, créant des écoles et un collège pour l'enseignement féminin, organisant le musée et acquérant tous les immeubles ecclésiastiques confisqués : archevêché, séminaire... qu'il préserva ainsi de l'abandon.

Membre de la Commission supérieure des Caisses d'épargne et du Conseil supérieur de l'agriculture, fondateur de la Fédération des cantonniers, sa notoriété dépassait largement les limites requises pour une candidature aux élections législatives. Il la posa à l'élection partielle du 6 décembre 1896 qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Bézine, élu sénateur le 13 septembre de la même année, et démissionnaire de son mandat de député le 5 novembre suivant. Il emporta le siège dans la circonscription de Sens, au deuxième tour de scrutin, par 7.384 voix contre 7.257 à M. Javal, sur 14.807 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de diverses commissions spéciales, il manifesta d'emblée une intense activité : auteur de deux projets de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre dans le sens de l'établissement d'un pointage de la présence des députés aux séances (1897 et 1898), il siégea en qualité de secrétaire d'âge à l'ouverture de la session ordinaire de 1897.

Il fut réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 7.964 voix contre 6.100 à M. Javal, sur 15.383 votants. Membre de diverses commissions dont celle de législation fiscale, il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : les modifications à apporter au tarif général des douanes (1899 et 1900), l'amélioration de la situation des cantonniers (1901 et 1902), et rapporta : la proposition de loi tendant à assurer l'exercice du droit de réunion (1898), la proposition de loi tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens morts en se dévouant pour la cause publique (1900), la proposition de loi ayant pour objet la désaffectation des immeubles domaniaux affectés à des petits séminaires ou à des congrégations religieuses (1900). Il intervint à la tribune au cours de la discussion : des interpellations sur la distribution aux troupes de conserves défectueuses (1899), du budget des finances et de la loi de finances de l'exercice 1900 (1900), du projet de résolution relatif à l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme (1901), du projet

et de la proposition de loi modifiant le régime des admissions temporaires du froment (1901), du budget des finances de l'exercice 1902 (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 9.584 voix contre 6.048 à M. Filloil, sur 15.798 votants, il siégea dans diverses commissions, dont celles du travail et de l'agriculture. Il présenta un certain nombre de propositions de loi ou de résolution relatifs : à la modification du tarif général des douanes (1902), aux certificats de vie délivrés aux pensionnaires de l'Etat (1904 et 1906), à l'établissement d'une distinction sur les avertissements de la part des contributions revenant : 1° à l'Etat, 2° au département, 3° à la commune (1904), à l'invite à faire aux présidents des tribunaux à ne plus donner lecture publique aux audiences, de l'extrait du casier judiciaire (1904 et 1906), à l'organisation d'une exposition universelle à Paris (1904), aux horaires des compagnies de chemins de fer (1905), à l'introduction de la langue internationale « Espéranto » dans tous les programmes de l'enseignement public (1906 et 1907) ; et il fut chargé de rapporter : la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à la réglementation du commerce des produits cupriques anticryptogamiques (1903), le projet de loi modifié par le Sénat, portant modification de la loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels (1903), le projet de loi tendant à modifier la loi sur la répression des fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (1903 et 1907), la proposition de loi tendant à organiser à Paris une exposition internationale et un congrès international de laiterie (1905), le projet de résolution tendant à la fixation d'un salaire minimum journalier de cinq francs pour les ouvriers, ouvrières et employés du petit personnel du Garde-meuble (1906), la proposition de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du lait (1906 et 1907). Il reprit en outre son projet de résolution concernant le pointage de la présence des députés aux séances (1905 et 1906).

Elu secrétaire de la Chambre à l'ouverture de la session ordinaire de 1905, il intervint souvent à la tribune dans des débats sur : les budgets de l'agriculture, de l'instruction publique, des travaux publics, de la marine et de la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), les propositions de loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903), les interpellations sur les appels de l'armée territoriale en 1903 (1903), la proposition de loi concernant les droits d'entrée sur les bestiaux et viandes abattues (1903), les budgets de l'imprimerie nationale et des travaux publics de l'exercice 1904 (1903), le projet de loi, adopté par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires (1904), la loi de finances de l'exercice 1905 (1905), la proposition de loi concernant les bouil-

leurs de cru (1905), le projet de loi tendant à réprimer la fraude sur les vins et visant le régime des spiritueux (1905), le projet et les propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), les budgets des travaux publics, de l'agriculture, de l'instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1906 (1906), et il développa des interpellations : sur les bouilleurs de cru et le sucrage des vendanges (1903), et sur la réglementation des bouilleurs de cru (1905).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 11.544 voix contre 2.836 à M. Branicki, sur 14.957 votants. Il entra à la Commission de l'Agriculture, à celle du commerce et de l'industrie et à celle des usines hydrauliques. Il déposa des propositions de loi ou de résolution concernant : l'adoption d'une nouvelle méthode pour l'établissement des horaires des compagnies de chemins de fer (1906), le mouillage des vins et les abus du sucrage (1908), la fixation d'un délai de deux ans pour la prescription des actions en reprise ou en revendication, concernant les immeubles visés par la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1907), l'organisation de l'enseignement méthodique à la caserne (1907), et il rapporta la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la compétence des juges de paix en matière forestière (1906). Il se fit entendre à la tribune : sur les budgets de l'agriculture et des travaux publics de l'exercice 1906 (1906), le projet et les propositions de loi sur la liberté de réunion (1907), la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le secret et la liberté du vote (1907), le projet de loi sur le commerce des vins et les abus du sucrage (1907), le projet de loi modifiant la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1907), les budgets des beaux-arts, des postes et télégraphes, des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1908 (1907), les budgets des finances, de l'agriculture, de la guerre et des travaux publics de l'exercice 1909 (1908).

Il fut élu sénateur de l'Yonne au renouvellement du 3 janvier 1909, au deuxième tour de scrutin, par 483 voix sur 847 votants et se démit de son mandat de député le 22 janvier. Il retrouva son siège de sénateur aux élections du 11 janvier 1920, au premier tour, par 649 voix sur 819 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il appartenait à la Commission d'Alsace-Lorraine (1918), à celle de l'armée et à celle des finances (1920), à celle des affaires étrangères et de politique générale des colonies (1921). Son activité ne fut pas moindre au Sénat qu'à la Chambre. Reprenant les mêmes thèmes qu'au Palais-Bourbon, il déposa des propositions de loi ou de résolution relatifs : à l'ouverture d'une exposition universelle à Paris (1910), au mouillage des vins et aux abus du sucrage (1911), à l'expropriation pour cause d'utilité publique (1912), à l'addition de substances révélatrices des matières grasses présentant une composi-

tion chimique permettant de les confondre avec le beurre de cacao (1913), à la révision de la loi sur les Caisses d'épargne (1913), à la réglementation du personnel des offices nationaux (1914), et il fut chargé de rapporter : le projet de loi portant extension de la juridiction consulaire aux ressortissants et aux protégés français dans l'empire d'Ethiopie (1909), la proposition de loi ayant pour objet de compléter la loi sur le warrant-hôtelier (1914), le projet de loi, adopté par la Chambre, fixant pour la durée de la guerre, la procédure d'expropriation des terrains destinés à l'inhumation des soldats (1915) et le soutien à la tribune (1915), le projet de loi tendant à modifier les lois sur les Caisses d'épargne et les habitations à bon marché (1915). Il se fit entendre sur de nombreux sujets, parmi lesquels on peut noter : le secret et la liberté du vote (1910), la limitation des débits de boissons (1910), la modification de la loi municipale du 5 avril 1884 (1911), le budget des travaux publics de l'exercice 1911 (1911), le droit de réponse (1911), la durée du mandat des conseillers municipaux (1911), l'enseignement de l'agriculture (1912), la loi de finances de l'exercice 1912 (1912), le reboisement et la conservation des forêts privées (1912), le recrutement de l'armée active et la durée du service militaire (1913), les pensions (1913), la loi de finances de l'exercice 1914 (1914), le warrant-hôtelier (en qualité de rapporteur) (1915), le développement des services de l'Office national du commerce extérieur (1917), le placement des travailleurs (1917), les affectations aux unités combattantes des mobilisés, officiers, sous-officiers et soldats (1917), l'expropriation pour cause d'utilité publique (1917), la modification de la législation des pensions des armées de terre et de mer (1918), le déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris (1919), le remboursement des billets des banques coloniales (1919), les Caisses d'épargne (1919), l'alimentation nationale en pain (1920), le budget de l'hygiène de l'exercice 1921 (1921), la modification de la loi municipale du 5 avril 1884 (1922), le régime des loyers (1922). De 1915 à 1918, il fut secrétaire du Sénat.

Un accident stupide mit fin à cette activité. Il ne mourut pas sur le coup, mais des suites du traumatisme, le 26 juin 1922, à Paris (16^e). Il n'avait que 57 ans.

Le Président Léon Bourgeois annonça la triste nouvelle à la séance du 29 juin : « Pendant les tragiques événements de 1914-1918, déclara-t-il, Lucien Cornet ne cessa de se tenir sur la brèche. Il était à Sens lors de l'invasion menaçante et se multiplia pour faciliter à nos troupes et à leurs chefs leur tâche libératrice. Comme Commissaire aux armées, il y fit de fréquents voyages qui donnèrent lieu à de remarquables rapports. De cette vie si bien remplie, tout entière dévouée au bien public, nous garderons un souvenir reconnaissant. »

Lucien Cornet laissait plusieurs ouvrages : *Les mémoires de Fleury de*

Chaboulon, en trois volumes (1901); *Notre outillage national : l'hôtel des monnaies, les ateliers du timbre, les poudreries* (1917); il entreprit en 1914 la publication d'une *Histoire de la guerre* dont le septième et dernier volume (posthume 1923), porte le récit jusqu'au 1^{er} avril 1918. Il publia aussi *Pages de gloire* (1914-1918).

Il était chevalier du mérite agricole.

CORNIL (ANDRÉ, VICTOR), né le 17 juin 1837 à Cusset (Allier), mort le 14 avril 1908 à Menton (Alpes-Maritimes).

Député de l'Allier de 1876 à 1882.

Sénateur de l'Allier de 1885 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 188).

Membre de diverses commissions spéciales, il fut chargé de rapporter : le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la reconnaissance d'utilité publique de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (1889), le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage des eaux de source de La Vigne et de Verneuil (1890), le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine (1891), la proposition de loi sur le recrutement de l'armée (1893), le projet de loi sur l'exercice de la pharmacie (1893). Il intervint dans la discussion : du projet de loi sur l'assainissement de la Seine (en qualité de rapporteur) (1889), des interpellations sur les expertises médico-légales (1889), du projet de loi relatif aux droits d'entrée applicables aux viandes de porc salées (1891), du budget des travaux publics de l'exercice 1892 (1891), du projet de loi sur l'exercice de la médecine (en qualité de rapporteur) (1892), du projet de loi sur l'assistance médicale gratuite (1893), du budget des dépenses et recettes de l'exercice 1893 (1893).

Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1894, au deuxième tour de scrutin, par 424 voix sur 838 votants. Siégeant dans diverses commissions spéciales, il rapporta : le projet de loi relatif à l'assainissement de Paris et de la Seine (1894), le projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur la protection de la santé publique (1895), et se fit entendre au cours des débats sur : les interpellations concernant l'application des nouveaux règlements relatifs aux études médicales (1894), le projet de loi sur l'assainissement de Paris et de la Seine (en qualité de rapporteur) (1894), la proposition de loi sur l'exercice de la pharmacie (en qualité de rapporteur) (1894), le projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons (1896), le projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique (en qualité de rapporteur) (1897), les interpellations sur les mesures à prendre à

l'occasion de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a éclaté dans la garnison de Lure (1898), la proposition de loi sur la police sanitaire des animaux (1898), la proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi sur l'enseignement supérieur (1902).

Il essuya un échec au renouvellement du 4 janvier 1903. Il ne recueillit au deuxième tour de scrutin que 225 voix sur 843 votants. Il avait été réélu en 1894 en trouvant ses appuis dans les milieux de droite qu'il avait combattus jadis, et avait subi les attaques véhémentes des radicaux auxquels il reprochait des alliances avec les collectivistes. L'évolution politique du département, ne pouvait que lui être de plus en plus défavorable, d'où sa défaite aux élections sénatoriales de 1903. Ce scrutin termina sa vie publique, cependant qu'il poursuivait ses activités scientifiques jusqu'en 1907.

Décédé à Menton le 14 avril 1908 à 71 ans, il a laissé une œuvre importante dans le domaine de la médecine, et de nombreux travaux parlementaires sur les questions de santé publique. Un monument à sa mémoire a été élevé, en 1910, à Cusset, sa ville natale; un autre, en 1911, à la Faculté de médecine de Paris. Sa fille avait épousé le député de la Seine, Messimy devenu Ministre des Colonies en 1911, puis Ministre de la Guerre en 1911 et 1914; enfin sénateur de l'Ain de 1923 à 1935. Un de ses petits-neveux fut le professeur Lucien Cornil, doyen de la Faculté de médecine d'Aix-Marseille; son petit-fils, le docteur Messimy, exerce à Paris.

André-Victor Cornil était Officier de la Légion d'honneur.

CORNU (ANDRÉ), né le 27 juin 1892 à Gap (Hautes-Alpes).

Député des Côtes-du-Nord de 1932 à 1936.

Sénateur des Côtes-du-Nord depuis le 7 novembre 1948.

Secrétaire d'Etat aux Beaux-arts du 11 août 1951 au 13 juin 1954.

Fils d'un préfet, André Cornu fit ses études secondaires aux lycées de Carcassonne et de Saint-Brieuc et ses études supérieures à la Faculté de droit de Paris.

Il venait de terminer sa licence en droit lorsque éclata la guerre de 1914-1918. Chef d'escadrille de bombardement, sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Croix de guerre.

Entré dans l'administration préfectorale en 1919 en qualité de chef de Cabinet du Préfet de l'Aude, il devint la même année, Sous-Préfet de Castelnaudary, secrétaire général de la Préfecture du Lot-et-Garonne en 1921, chef adjoint du Cabinet du Ministre des Finances (M. de Lasteyrie) en 1923, Sous-Préfet de Brive la même année, Sous-Préfet de Toul en 1924, chef du Cabinet du Ministre

de l'Agriculture (M. Jean Durand) en 1925, chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur (M. Jean Durand) en 1926. Il fut nommé Préfet en 1926, puis la même année, directeur au Ministère de l'Intérieur. En 1928, il en devint le secrétaire général.

Il débuta dans la politique comme député de la 2^e circonscription de Saint-Brieuc, à la faveur des élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.553 voix contre 8.610 à M. de Robien, sur 19.582 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, à celle des P.T.T. et à celle de l'aéronautique. En 1933 il fut nommé membre du Comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne. Il déploya une activité intense, déposant de nombreuses propositions de loi ou de résolution concernant : le vote de la proposition de loi en instance devant le Sénat, concernant la révision des prix des baux à ferme de longue durée (1935), la fixation, pour l'ensemble de la France, au 1^{er} juillet de chaque année, de l'ouverture des vacances scolaires (1933), la protection des légumes (1933), l'hypothèque légale de la femme mariée (1933), l'assainissement des habitations rurales (1933), la contribution des patentes (1933), la taxe de mouture (1934), l'extension aux marchés forains des exonérations accordées aux voitures publiques et aux véhicules de transports en commun (1934), les demandes en réduction des prix des baux commerciaux (1934), la réduction immédiate des prix des baux à ferme (1934), l'attribution de secours aux victimes des calamités publiques (1935), le délai et les formalités de l'appel (1936) ; il rapporta en outre le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour le renforcement du personnel civil nécessaire à la mise en œuvre du plan de rénovation de l'armée de l'air (1935) et émit un avis sur le projet de loi portant ouverture de crédits destinés à permettre l'entretien de suppléments d'effectifs, qu'il soutint à la tribune (1935). Ses interventions furent nombreuses. On peut citer celles se rapportant : aux interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1932), au budget de l'agriculture de l'exercice 1933 (1933), à l'ammistie (1933), à la loi de finances de l'exercice 1934 (1934), à la réforme fiscale (1934), aux grands travaux contre le chômage (1934), au budget de l'éducation nationale de l'exercice 1935 (1934), à l'assainissement du marché des vins (1934), au budget de l'Algérie de l'exercice 1935 (1934), au régime des pensions civiles et militaires (1935), à la convention passée entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique (1935), au budget de l'air de l'exercice 1936 (1935), aux interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1936).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il subit un échec au deuxième

tour de scrutin. Il n'obtint que 9.879 voix contre 10.344 à M. Alfred Duault qui lui succéda, sur 20.409 votants.

Il dut attendre la Libération pour poursuivre ses activités politiques. Il se fit élire le 30 septembre 1945 conseiller général des Côtes-du-Nord, et présida l'Assemblée départementale du 16 septembre 1946 au 30 septembre 1947.

Aux élections sénatoriales du 7 novembre 1948, il posa sa candidature dans les Côtes-du-Nord et fut élu au deuxième tour de scrutin par 600 voix sur 1.450 votants. Il conserva son siège au renouvellement du 19 juin 1955 au deuxième tour, par 862 voix sur 1.452 votants, à celui du 19 juin 1955 au deuxième tour, par 862 sur 1.452 votants, à celui du 26 avril 1959, au premier tour par 763 voix sur 1.410 votants, enfin à celui du 23 septembre 1962, par 825 voix sur 1.400 votants.

Le 11 août 1951 il devenait Secrétaire d'Etat aux Beaux-arts dans le deuxième Cabinet René Pleven et le resta dans le Cabinet Edgar Faure du 20 janvier 1952, dans le Cabinet Antoine Pinay du 14 mars 1952, dans le Cabinet René Mayer du 10 janvier 1953, enfin dans le Cabinet Laniel du 2 juillet 1953. Il démissionna le 13 juin 1954 avec la chute du Ministère. En cette qualité, il soutint les budgets successifs de son Secrétariat d'Etat et défendit avec opiniâtreté les intérêts de la Manufacture de Sèvres, du Conservatoire national de musique, des Ecoles départementales, des tapisseries d'Aubusson, des monuments historiques, des théâtres nationaux, etc., et donna tout son cœur à la restauration du Château de Versailles.

Il est membre de l'Association des cadres de l'administration préfectorale, administrateur de la Société d'investissements de Paris et des Pays-Bas, administrateur de la Société des mines de Zellidja, administrateur de la Compagnie française des câbles télégraphiques, administrateur de la Société de l'accumulateur Fulmen et administrateur de la Compagnie sucrière.

Il écrivit dans *La France active*, revue mensuelle du Parlement (numéro d'avril-mai 1933), une étude sur les Côtes-du-Nord qui eut un grand succès littéraire local.

Il fut directeur de l'hebdomadaire *Marianne* en 1938.

Au début du mois de juin 1962, il fut élu à l'Académie des Beaux-arts dans la section des membres libres, en remplacement de M. Louis Réau décédé. Il conquit son siège au premier tour de scrutin par 29 voix contre 9 à M. Pierre Bertin.

Il fut Président de la Fédération radicale-socialiste des Côtes-du-Nord et s'affilia en 1958 à l'Union démocratique fondée par M. René Pleven.

Maire d'Erquy (Côtes-du-Nord) M. André Cornu est Commandeur de la Légion d'honneur.

CORNUDET DES CHAUMETTES
(HONORÉ, FRANÇOIS-JOSEPH), né le 21 mars 1861 à Paris, mort le 11 février 1938 à Paris-16^e.

Député de Seine-et-Oise de 1898 à 1924.

*Sénateur de Seine-et-Oise
de 1924 à 1927 et de 1927 à 1936.*

Arrière-petit-fils de Joseph Cornudet des Chaumettes, député en 1702, membre du Conseil des Anciens en 1795, sénateur en 1799, Comte, Pair de France héréditaire de 1755 à 1834 et, du côté maternel, du général Comte Mathieu de la Redorte, gouverneur militaire de Lyon ; petit-fils d'Etienne-Emile, Comte Cornudet des Chaumettes, député en 1830, Pair de France en 1846 ; fils de Joseph, Alfred, Comte Cornudet des Chaumettes, député et conseiller général de la Creuse. Honoré Cornudet fit ses études secondaires au lycée Condorcet, et son droit à la Faculté de Paris. Après y avoir passé sa licence, il entreprit de nombreux voyages à l'étranger.

De retour en France, il fut élu, à 25 ans, conseiller municipal de Neuville, commune où est situé le château familial. En 1880 il en était élu maire. Le 9 janvier 1891 il accédait au Conseil général pour y représenter le premier canton de Pontoise. Secrétaire de l'Assemblée départementale, il appartenait à la Commission départementale, à celle des chemins de fer, rivières, chemins, etc. Il mena à bonne fin le rachat des ponts à péage dans son canton, bien qu'il fût concessionnaire de l'un d'entre eux et qu'il dût subir de ce fait un dommage personnel important ; mais il plaça toujours l'intérêt général au-dessus de ses intérêts particuliers.

C'est aux élections générales du 8 mai 1898, qu'il fut élu député de la circonscription de Pontoise, au premier tour de scrutin, par 7.673 voix contre 7.170 à M. le docteur Peyron, sur 15.113 votants. Inscrit au groupe républicain, il siégea dans diverses commissions, dont celle de la réforme judiciaire et celle de la législation fiscale. Auteur d'une proposition de loi concernant l'admission dans les sanatoria, aux frais de l'Etat et des départements, des instituteurs et institutrices atteints de tuberculose (1901), il rapporta les propositions de loi ayant pour objet la garantie des libertés individuelles (1901). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : des budgets des travaux publics, de l'instruction publique et des finances de l'exercice 1899 (1899), du budget des travaux publics de l'exercice 1900 pour signaler l'état défectueux des routes nationales (1899). Il interpella le Gouvernement sur l'épandage des eaux d'égouts en Seine-et-Oise et fit admettre le principe d'une indemnité à payer par la ville de Paris aux communes traversées par les canalisations (1899). On l'entendit encore parler : du régime des boissons (1900), de l'amnistie (1900), des budgets des travaux publics, de l'instruction publique et des postes et télégraphes de l'exercice 1902 (1902) et du parachève-

ment de l'outillage national par la création et l'amélioration de voies navigables et de ports maritimes (1902). Il siégea au Bureau de la Chambre en qualité de secrétaire, de 1900 à 1901.

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 9.639 voix contre 5.260 à M. Lefèvre et 1.041 à M. Vogt, sur 15.881 votants. Inscrit au groupe progressiste, il appartint à diverses commissions spéciales ; il reprit son rapport sur les propositions de loi tendant à garantir les libertés individuelles, préconisant la liberté provisoire comme règle générale et la détention préventive comme exception ; il s'étonnait de ce que, plus d'un siècle après la Révolution française, un régime démocratique puisse conférer au Préfet de police et aux Préfets des départements, le droit d'arrêter, de perquisitionner, de saisir, sans engager d'une façon effective les responsabilités (1903). Il intervint au cours de la discussion de divers budgets des exercices 1903, 1904 et 1905 et en particulier de celui du Ministère des Travaux publics (1903, 1904 et 1906).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin, par 8.367 voix contre 6.785 à M. Lefèvre et 1.041 à M. Levasseur, sur 16.462 votants, il siégea dans diverses commissions dont celle des mines. Il continua de participer à la discussion de différents budgets des exercices 1907, 1908 et 1910 (1906, 1907, 1909 et 1910).

Il fut réélu aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, par 8.520 voix, contre 8.005 à M. Lefèvre, sur 16.937 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à diverses commissions, notamment à celle de l'administration, des cultes et de la décentralisation, et à celle de la répression du vagabondage et de la mendicité.

Il fut chargé de rapporter : les propositions de loi concernant les plans d'aménagement et d'extension des villes (1913), le projet de loi portant désaffectation de l'église Saint-Martin à Moissac, des chapelles de Saint-Mathurin, de Saint-Méen et de Sainte-Reine à Beignon (Morbihan) et de l'église de Bargemon (Var) (1914). Il participa à la discussion des interpellations : sur les mesures prises ou à prendre au sujet des inondations (1910), sur les affaires de l'Ouadaï et la politique africaine du Gouvernement (1910). Il parla en outre : de la loi municipale de 1884, en ce qui concerne la responsabilité des communes (1914), de la contribution foncière et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1914), de l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (1914).

Il conserva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, dès le premier tour de scrutin, avec 7.159 voix contre 4.950 à M. Lefèvre et 1.553 à M. Vogt, sur 13.939 votants. Membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de celle de

l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, de celle de l'enseignement, et, en 1919, de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix, il émit un avis sur le projet de loi relatif au maintien à titre définitif, des travaux exécutés pendant la guerre (1919). Il se fit entendre au cours des débats sur : les propositions de loi concernant l'extension, l'aménagement et l'embellissement des villes (en qualité de rapporteur) (1915), les projets et les propositions de loi relatifs à la réparation des dommages causés par les faits de guerre (1916), les interpellations concernant le ravitaillement en charbon (1917), le projet de loi relatif à la visite des exemplés et réformés (1917), les interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1917), celles relatives au ravitaillement (1917), celles relatives au ravitaillement en charbon de la population civile (1917), celles sur la renaissance des régions qui ont été victimes de l'invasion (1917), celles sur la conduite diplomatique de la guerre (1918), l'expropriation pour cause d'utilité publique (1918), le maintien, à titre définitif, des travaux publics exécutés pendant la guerre (1919), le déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris (1919), les interpellations sur les conditions de la paix (1919), l'utilisation de l'énergie hydraulique (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la septième place de la liste républicaine d'union nationale démocratique, qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 86.016 voix, sur 175.817 votants et enleva le siège à la majorité absolue. Il fut membre de la Commission d'administration générale, départementale et communale, et de celle des affaires étrangères. Il appartint également à la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la composition de la Cour de justice, et à la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. Il déposa une proposition de loi tendant à améliorer la pension de retraite des instituteurs publics secrétaires de mairie (1921) et une proposition de résolution sur la réforme des Conseils de préfecture (1921). Il rapporta la proposition de loi tendant à créer un service administratif permanent à la Présidence du Conseil des Ministres et à préciser ses attributions (1921) ainsi que le projet de loi relatif à l'extension et à l'aménagement des villes (1922 et 1923). Il émit deux avis : le premier sur le projet de loi tendant à faciliter l'acquisition par les communes dévastées des immeubles endommagés compris dans les plans d'alignement (1921), le second sur le projet et les propositions de loi portant création de routes à grand trafic ou à trafic exceptionnel (1922). En 1920, il fut nommé président de la Commission de l'administration générale. On l'entendit parler à la tribune de l'augmentation des traitements du personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures (1920), de la répartition entre

les communes et les départements du fonds commun provenant du décime édicté en sus de l'impôt sur le chiffre d'affaires (1920), de l'institution de la police d'Etat dans le département de Seine-et-Oise (1920), des dépenses recouvrables (1921), de la réforme des tribunaux administratifs et des Conseils de préfecture (1921), des propositions de loi tendant à déclarer jour férié le 11 novembre de chaque année (1921), de certains avantages de carrière à accorder aux fonctionnaires et candidats fonctionnaires mobilisés pendant la guerre (1922), du non-paiement aux instituteurs du supplément communal (1922), des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel (1923) et, comme précédemment il participa à la discussion de divers budgets des exercices 1920, 1921, 1922 et 1923.

Une élection partielle ayant eu lieu au Sénat le 6 janvier 1924 pour pourvoir au remplacement de M. Poirson décédé le 6 septembre 1923, Honoré Cornudet des Chaumettes emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 777 voix contre 721 à M. Amiand, sur 1.533 votants. Il se démit de son mandat de député le 17 janvier.

Mais au renouvellement triennal du 9 janvier 1927, il n'obtint au premier tour que 48 voix sur 1.684 votants, et se retira de la compétition. Il rattrapa cet échec quelques semaines plus tard, à l'élection partielle qui eut lieu le 8 mai pour remplacer M. Maurice Guesnier décédé le 13 mars précédent. Il obtint dès le premier tour de scrutin 1.078 voix contre 397 à M. Gérard, sur 1.684 votants. Inscrit au groupe de l'Union démocratique de la Haute Assemblée, il appartint à la Commission des colonies, protectorats et possessions d'outre-mer dont il devint vice-président en 1933, à celle de l'administration générale, départementale et communale, à celle de l'Algérie et à celle des affaires étrangères et de politique générale des protectorats dont il fut élu vice-président en 1934. Il fut chargé de rapporter : le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à établir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes (1926), le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif au régime des aliénés à la Réunion (1929), le projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet d'allouer aux jurés d'expropriation, une indemnité de session (1932), et il émit trois avis sur les projets de loi tendant à créer des légations de France à Pretoria, à Bagdad et à Djeddah (1935). En dehors des discussions budgétaires qu'il continua de suivre attentivement, on l'entendit parler sur les sujets les plus divers, notamment : les panneaux-réclame (1924), les ressources fiscales (1924), les inondations (1926), les loyers (1926), les baux commerciaux ou industriels (1926), les assurances sociales (1927), l'organisation générale de l'armée (1927), les lotissements défectueux (1928), les constructions scolaires dans la banlieue parisienne (1928), les habitations à bon marché (1928), les

rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation (1929), la réorganisation judiciaire (1929), les assurances sociales (1930), les finances départementales et communales (1930), l'emprunt des colonies (en qualité de rapporteur) (1931), l'approbation du Traité de conciliation et d'arbitrage obligatoire conclu entre le Portugal et la France à Paris (en qualité de rapporteur) (1931), l'outillage national (1931), l'aménagement de la région parisienne (1932), la propriété commerciale (1932), les baux à ferme à longue durée (1932), l'aménagement de la région parisienne (1934), les élections municipales de Paris (1935).

Aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), il subit un échec. N'ayant groupé au premier tour de scrutin que 292 voix sur 2.052 votants, il se retira de la compétition.

Il mourut trois ans plus tard, le 11 février 1938, à Paris (16^e), à l'âge de 77 ans.

Il fit établir à l'hospice de Pontoise, un service de maternité et coopéra, en Seine-et-Oise, à l'organisation de l'assistance aux femmes nécessiteuses en couches, au traitement des tuberculeux, au développement des habitations à bon marché, et il créa une société de secours mutuel pour les cultivateurs et les petits propriétaires.

Il fut président de la Société pour la protection des paysages de France, président de l'Amitié franco-suédoise et président d'honneur de nombreuses sociétés agricoles.

CORNUDET DES CHAUMETTES

(LOUIS, JOSEPH, *Emile*), né le 19 février 1855 à Paris, mort le 2 septembre 1921 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Député de la Creuse de 1882 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 190.)

Frère du précédent, Emile Cornudet des Chaumettes retrouva son siège aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la 2^e circonscription d'Aubusson, au premier tour de scrutin, par 3.562 voix contre 3.094 à M. Lejeune, sur 6.875 votants. Membre de diverses commissions spéciales, dont celle des chemins de fer, celle chargée d'étudier la révision des services administratifs, et celle du budget pour l'exercice 1894, il déposa trois propositions de loi, la première tendant à instituer le contrôle, par le Conseil des Ministres, des dépenses secrètes de sûreté générale (1889), la deuxième portant établissement d'une taxe graduée sur les opérations de Bourse (1891), la troisième sur le vote des électeurs absents (1893). Il fut chargé de rapporter : les propositions de loi établissant l'impôt sur le capital (1890) et la proposition de loi relative au service militaire des ouvriers

des houillères (1890). Il émit un avis sur le projet de loi concernant la centralisation et le mode d'emploi des fonds provenant des prélèvements sur le pari mutuel (1891). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : des budgets de la guerre et des conventions de l'exercice 1891 (1890), de la proposition de loi relative au déclassement des routes nationales (1892), de la loi de finances de l'exercice 1892 (1891), des budgets et des contributions directes et taxes assimilées et des travaux publics de l'exercice 1893 (1892 et 1893), des budgets des travaux publics, de l'agriculture et de la loi de finances de l'exercice 1894 (1893), du projet de loi relatif à la création d'une société de crédit agricole et populaire (1893).

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893 toujours au premier tour de scrutin, par 6.534 voix, sans concurrent, sur 7.094 votants. Il siégea à la Commission de l'armée, et à celle des chemins de fer ; il présenta des propositions de loi : tendant à la décentralisation administrative (1895), sur le mandat de sénateur, de député, de conseiller général, de conseiller d'arrondissement, de conseiller municipal et de délégué sénatorial (1896), et rapporta : le budget de l'agriculture de l'exercice 1895 (1894), le projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour la modification des contrats qui lient cette Compagnie à l'Etat (1894), le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne (1895), le projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer de l'Est en vue de l'incorporation au réseau concédé à ladite Compagnie, du chemin de fer de Vireux à la frontière (1897), le projet de loi portant organisation des chemins de fer de l'Etat (1898), la proposition de loi concernant les différents mandats électifs (1896). Il intervint au cours de différents débats sur : le budget de l'agriculture de l'exercice 1895 (en qualité de rapporteur) (1895), les budgets des Beaux-arts, des travaux publics et des conventions du même exercice (1895), le projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour la modification des contrats qui lient cette Compagnie à l'Etat (en qualité de rapporteur) (1894), le budget des conventions de l'exercice 1896 (1895) et le budget des conventions de l'exercice 1897 (1896).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 8 mai 1898. Il emporta son siège dès le premier tour de scrutin, par 13.017 voix contre 5.792 à M. Martinon, sur 18.982 votants, dans la circonscription unique d'Aubusson.

Mais son activité parlementaire s'éteignit brusquement avec sa santé, et il ne se représenta pas aux élections générales du 27 avril 1902.

Jouissant d'une grosse fortune, il avait acheté en 1895 le journal *La Lanterne*. Il défraya longtemps la chronique par ses aventures sentimentales et ses ambitions. Tombé malade, il dut se retirer dans une maison de santé à Boulogne-sur-Mer, où il mourut le 2 septembre 1921, à l'âge de 66 ans.

CORNULIER (GONTRAN, CHARLES, JOSEPH DE), né le 8 octobre 1825 à Paris, mort le 6 janvier 1898 à Fontaine-Henri (Calvados).

Député du Calvados de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 190.)

Il conserva son siège aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la deuxième circonscription de Caen, au premier tour de scrutin, par 6.454 voix contre 4.936 à M. Henri Gravier, sur 11.468 votants.

Siégeant à droite, il appartenait à diverses commissions spéciales et déposa un rapport sur une validation d'élection.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 20 août 1893 et se retira à Fontaine-Henri, où il mourut le 6 janvier 1898, à l'âge de 73 ans.

CORRARD DES ESSARTS (JULES), né le 6 mars 1865 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 19 septembre 1911 à Paris.

Député de Meurthe-et-Moselle de 1902 à 1906.

Ses études secondaires terminées, Jules Corrard des Essarts passa sa licence en droit et se fit recevoir avocat au barreau de Lunéville.

Attiré par la politique, il devint conseiller municipal de cette ville, puis se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898, dans la circonscription de Lunéville. Mais il subit un échec, n'ayant recueilli au premier tour de scrutin, que 8.255 voix contre 12.809 à M. Nicolas Fénal, sur 21.347 votants.

Il prit sa revanche aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 11.864 voix contre 10.044 à M. Ribière, sur 22.156 votants. Inscrit au groupe d'action libérale, il siégea dans diverses commissions spéciales et intervint au cours de la discussion : de la proposition de loi sur l'incompatibilité des fonctions de conseiller municipal de Paris avec le mandat de sénateur ou de député (1902), du budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1903, au sujet de l'attribu-

tion de la Médaille du travail (1903), du budget de la guerre de l'exercice 1904, au sujet des sursis d'appel et des secours aux anciens militaires (1903), des budgets des conventions et de la guerre de l'exercice 1905 (1905), du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), et il développa une interpellation sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor (1904).

Il subit un échec aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 10.972 voix contre 11.971 à M. Raoul Méquillet, qui emporta le siège, sur 23.112 votants.

Il vécut désormais à l'écart de la politique, et mourut prématurément à Paris le 19 septembre 1911, alors qu'il n'avait que 46 ans.

CORSIN (HENRY, JEAN-BAPTISTE), né le 3 août 1881 à Feurs (Loire), mort le 25 mai 1954 à Montbrison (Loire).

Député de la Loire de 1932 à 1936.

Issu d'une vieille famille du Forez, élevé au milieu des agriculteurs où il comptait de nombreux amis, Henry Corsin fit des études de droit et s'installa notaire à Montbrison. Militant des œuvres laïques et de l'Education nationale, il fut placé à la tête de nombreux groupements philanthropiques, tels que Pupilles de la Nation, mutualité, habitations à bon marché, œuvres postsecondaires, etc. Il fut élu en 1925, conseiller municipal de Montbrison, et joua un rôle utile dans l'administration de la cité. Il se présenta aux élections générales législatives du 22 avril 1928 dans la première circonscription de Montbrison, mais n'ayant obtenu que 6.582 voix, il dut s'incliner devant M. Louis Dupin qui en recueillit 8.994, sur 17.021 votants.

Il eut plus de chance aux élections générales du 1^{er} mai 1902, où il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 8.604 voix contre 7.840 à M. Louis Dupin, sur 16.981 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle des comptes définitifs et des économies, à celle des pensions civiles et militaires, et à celle chargée de rechercher les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky. En 1932, il devint membre du Comité supérieur des Sociétés de secours mutuels. Il déposa un certain nombre de propositions de loi ou de résolution concernant : la création de l'assurance obligatoire pour garantir la responsabilité des conducteurs de véhicules automobiles vis-à-vis des tiers (1932), les ventes judiciaires d'immeubles (1932), les assurances sociales (1933 et 1935), la suspension des travaux de révision des évaluations foncières et du cadastre (1934), l'extension au service d'exploitation indirecte des tabacs, du contrôle des dépenses engagées institué

par la loi du 10 août 1922 (1935). Il fut chargé de rapporter : le projet de loi modifiant la dénomination des bureaux de bienfaisance (1932), la proposition de loi sur les habitations à bon marché, en vue de réduire, au profit des Sociétés de crédits immobiliers, les frais et droits de procédure de saisie immobilière (1933), la proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales (1933), la proposition de loi tendant à assimiler à la vente ou à l'attribution, les contrats de location-vente ou de location-attribution (1933), la proposition de loi relative à l'acquisition en suite d'expropriation ou de résolution de vente d'habitations à bon marché par les organismes prêteurs ou vendeurs (1933), le projet de loi concernant la réorganisation des services de la Caisse générale de garantie (1934), le projet de loi portant approbation de l'accord sur l'assistance réciproque aux chômeurs, conclu entre la France et la Suisse (1934), le projet de loi relatif à la situation au regard de la législation sur les assurances sociales, des conducteurs de voitures publiques qui ne sont pas propriétaires de leur voiture (et le soutint à la tribune) (1934), le projet de loi tendant à la ratification du décret du 25 juin 1934, relatif à l'indemnité de gérance et de responsabilité allouée aux receveurs des postes et assimilés, à prendre en compte dans le calcul de la retraite (1935). Il se fit entendre au cours des débats sur : le projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet d'autoriser au profit du fermier, la réduction du prix des baux à ferme (1933), la proposition de loi ayant pour objet de permettre aux commerçants, industriels et artisans, d'introduire une action en révision du prix de leur loyer en vue d'obtenir une réduction pour les baux ou locations consentis entre le 1^{er} janvier 1924 et le 1^{er} octobre 1931 (1933), le budget de la justice et la loi de finances de l'exercice 1934 (1934), le budget du travail et la loi de finances de l'exercice 1935 (1934), le budget de la santé publique de l'exercice 1936 (1935). Il fit partie du Bureau de la Chambre, en qualité de secrétaire, en 1935 et 1936.

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin. Il n'obtint que 8.459 voix contre 9.448 à M. Pierre Gaurand, qui lui succéda, sur 18.073 votants.

Il reprit ses occupations à Montbrison, où il mourut, le 25 mai 1954, à l'âge de 73 ans.

COSMAO-DUMENEZ (SELIM, MARIE), né le 29 février 1840 à Pont-Labbé (Finistère), mort le 6 avril 1909 à Paris.

Député du Finistère de 1889 à 1902.

Après avoir terminé ses études secondaires au lycée de Brest, Selim Cosmao-Dumenez se rendit à Paris pour y suivre

les cours de la Faculté de médecine. Reçu docteur, il vint exercer son art dans son pays natal.

Pendant la guerre de 1870-1871, il servit comme volontaire dans les ambulances de l'armée de la Loire, et reçut, après la campagne, la croix des ambulances. Il se distingua pendant les épidémies de choléra et de variole qui sévirent dans la région de Pont-l'Abbé en 1866, 1880 et 1887.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller municipal de Pont-l'Abbé en 1874 et fut constamment réélu jusqu'en 1900. Entré au Conseil général du Finistère en 1887, il conserva ce mandat jusqu'en 1904.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, et fut élu député de la deuxième circonscription de Quimper, par 8.980 voix contre 8.706 à M. Derrien, sur 17.699 votants. Inscrit au groupe républicain, il siégea dans diverses commissions dont celle relative à la réglementation du travail, et se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.714 voix contre 7.984 à M. Béléguic, sur 17.757 votants, il appartint à diverses commissions spéciales et participa à la discussion des budgets de la marine des exercices 1895 (1895) et 1898 (1898).

Il retrouva son siège aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 9.579 voix contre 8.771 à M. Le Bail, sur 18.548 votants. Il partagea son temps entre diverses commissions dont il fut membre, dont celle d'assurance et de prévoyance sociales.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 27 avril 1902, et mourut à Paris, sept ans plus tard, le 6 avril 1909, à l'âge de 69 ans.

Jean Cosmao-Dumenez

COSNARD (JULES), né le 4 décembre 1856, à Paris, mort le 15 février 1919 à Paris.

Député de la Seine de 1906 à 1910.

Fils du maire du 17^e arrondissement de Paris, Jules Cosnard succéda à son père dans ces fonctions en 1888. Il avait auparavant fait ses études secondaires et juridiques à l'Université de Paris et s'était fait recevoir avocat au barreau de la capitale.

Son nom étant devenu familier aux habitants du 17^e arrondissement, il se présenta aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 dans la deuxième circonscription de cet arrondissement et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 5.276 voix contre 4.652 à M. Joseph Denais, sur 10.550 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à diverses commissions, dont

celle d'assurance et de prévoyance sociales. Il déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire (1907) et participa aux discussions : sur le budget de la guerre de l'exercice 1909, en faveur des soldats formulant une demande de secours (1908), sur les projets et les propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (1909) sur le budget de la justice de l'exercice 1910 (1909) et sur le projet et la proposition de loi concernant les poivres importés d'Indochine (1910).

Il subit un échec aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 5.488 voix contre 5.563 à M. Joseph Ménard qui lui succéda, sur 11.219 votants.

M. Joseph Ménard étant décédé l'année suivante, il ne se représenta pas à l'élection partielle qui suivit.

Il reprit ses occupations, et mourut le 15 février 1919 à Paris, à l'âge de 63 ans.

COSNIER (HENRI, CHARLES), né le 14 juillet 1869 à Châtillon-sur-Indre (Indre), mort le 23 septembre 1932 à Châtillon-sur-Indre.

Député de l'Indre de 1906 à 1919.

Sénateur de l'Indre de 1920 à 1932.

Après avoir accompli son cycle secondaire au lycée de Tours, puis au lycée Charlemagne à Paris, Henri Cosnier entra à l'Institut national agronomique d'où il sortit avec le titre d'ingénieur agronome en 1889.

Propriétaire agriculteur à Châtillon-sur-Indre, il en devint conseiller municipal alors qu'il n'avait que 26 ans. Il accéda plus tard aux fonctions de maire adjoint, puis entra au Conseil général de l'Indre pour en être élu président.

Il fut élu pour la première fois député, aux élections générales des 6 et 20 mai 1906. Il emporta le siège de la deuxième circonscription de Châteauroux, au deuxième tour de scrutin, par 6.141 voix contre 6.064 à M. Charles de Barbançois, député sortant, sur 12.312 votants. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et entra dans diverses commissions spéciales, dont celle de l'hygiène publique et de l'agriculture. D'une activité débordante, il prit part à de nombreuses discussions sur : la loi de finances de l'exercice 1907, au sujet des chasses gardées (1906 et 1907), la proposition de loi relative au régime des aliénés (1907), le projet de loi concernant le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907), les budgets des finances et de l'agriculture de l'exercice 1908 (1907), les budgets de l'agriculture et de la guerre de l'exercice 1909 (1908), le budget de l'intérieur de l'exercice 1910 (1909), le projet de loi sur les voies ferrées intéressant la France et la Suisse (1909), les propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909), le budget des tra-

vaux publics de l'exercice 1910 (1910), le projet de loi, adopté par le Sénat, sur les retraites ouvrières et paysannes (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 6.393 voix contre 6.232 à M. de Barbançois, sur 12.753 votants, il siégea dans diverses commissions spéciales et notamment à celle de l'agriculture. Auteur de deux propositions de loi, la première tendant à frapper d'un droit de douane ou de consommation, à leur entrée en France, les gommés de caoutchouc brut provenant d'exploitations forestières ou de plantations situées en pays étranger (1911), la deuxième concernant le plan d'extension et d'aménagement de Paris, et, en particulier, le déclassement des fortifications (1914), il se fit entendre au cours des débats sur : les interpellations concernant les mesures à prendre au sujet des inondations (1910), les budgets des finances et de l'instruction publique de l'exercice 1911 (1910 et 1911), les budgets de l'agriculture, des postes et télégraphes et des travaux publics de l'exercice 1912 (1911), les budgets des chemins de fer, des finances et la loi de finances de l'exercice 1913 (1912), le projet de loi relatif à l'amnistie (1913), les interpellations sur les manifestations militaires qui se sont produites dans certaines garnisons (1913), le projet de loi, adopté par le Sénat, sur les voies ferrées d'intérêt local (1913), le projet de loi concernant la durée du service dans l'armée active (loi de trois ans) (1913), le projet de loi concernant l'amélioration de la situation matérielle des officiers, sous-officiers de l'armée de terre et de mer, ainsi que des militaires de la gendarmerie (1913), les budgets des travaux publics, de l'agriculture, de la guerre et des conventions de l'exercice 1914 (1914), le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement professionnel agricole (1914).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 6.922 voix contre 2.782 à M. Fromont, sur 11.728 votants. Membre de diverses commissions notamment de celle de l'agriculture dont il devint vice-président, puis président; de celle des comptes définitifs et des économies, de celle des marchés, et de celle de réorganisation économique, il déposa un grand nombre de propositions de loi ou de résolution concernant : les allocations aux veuves et aux enfants de mobilisés (1915), les pères de famille ayant un ou plusieurs enfants à la guerre (1915), la situation militaire des pères de famille de cinq enfants (1915), l'acquisition et l'introduction de bétail étranger sur pied (1915), le ravitaillement des troupes en légumes et fruits préparés (1915), la création de compagnies agricoles scolaires (1915), la réglementation du paiement des loyers (1915), la taxation du blé (1916), le paiement des réquisitions, des marchés passés avec l'Etat, et des traitements, soldes, allocations et indemnités (1916), l'attribution d'une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en

France en 1917 (1916), l'octroi de permissions aux agriculteurs (1916), les mesures immédiates à prendre pour le transport des engrais nécessaires pour les semailles d'automne (1916), la relève des unités combattantes des militaires de la réserve de l'armée territoriale des plus anciennes classes (1916), l'emploi exclusif dans la zone de l'intérieur et dans les usines travaillant pour la guerre, des hommes âgés de plus de 45 ans (1916), la création d'écoles d'apprentissage pour conducteurs de tracteurs mécaniques pour l'agriculture (1916), le ravitaillement de la population en maintenant le prix du pain à 0,45 fr le kilo (1917), les permissions des viticulteurs et des cultivateurs (1917), la restitution à la vie économique de la nation, des plus vieilles classes mobilisées (1917), l'encouragement à la repopulation par la création d'allocations spéciales et de rentes viagères pour les mères de familles nombreuses (1917). Il fut chargé de rapporter : sa proposition de loi autorisant l'acquisition et l'introduction du bétail étranger sur pied (1915) et la soutint à la tribune (1915), le projet de loi, modifié par le Sénat, autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées (1915), la proposition de loi autorisant le Gouvernement à acquérir des viandes frigorifiées provenant des colonies françaises (1916), sa proposition de loi ayant pour objet l'attribution d'une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en France en 1917 (1916), sa proposition de loi ayant pour objet la création d'écoles d'apprentissage pour conducteurs de tracteurs mécaniques pour l'agriculture (1916), les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre (1917), le projet de loi autorisant l'acquisition de denrées de première nécessité (1917). Il se fit entendre au cours de la discussion : du projet de loi relatif au ravitaillement en blé et en farine de la population civile (1915), de la proposition de loi concernant les réquisitions d'avoine chez les cultivateurs (1916), du projet de loi sur la taxation des beurres et fromages (1916), du projet de loi sur la mise en culture des terres abandonnées (1916), de la proposition de loi relative au recensement des blés et farines (1916), des interpellations sur le ravitaillement (1917), de la proposition de résolution concernant les permissions des viticulteurs et des agriculteurs (1917), et il développa une interpellation sur la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de la moisson (1916). Pendant la durée de la guerre, il remplit les fonctions de Commissaire général à l'agriculture en Afrique du Nord et aux colonies, où il accomplit plusieurs missions.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la deuxième place de la liste d'Union républicaine qui n'eut qu'un élu. Il obtint personnellement 21.363 voix sur 66.446 votants. Mais quelques semaines plus tard, avait lieu le renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920. Il emporta un siège au troisième tour de scrutin, par 348 voix sur 614 votants et il fut réélu au renouvel-

lement du 6 janvier 1924, au premier tour, par 452 voix sur 605 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute-Assemblée, il siégea à la Commission de l'agriculture et à celle des affaires étrangères et de politique générale des protectorats. Auteur d'une proposition de loi ayant pour objet la modification et la stabilisation de l'heure légale française (1923), il participa aux débats concernant : les interpellations sur l'utilisation des colonies dans la crise économique de la métropole (1920), le projet de loi relatif au relèvement des taxes postales (1920), le projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires (1920), le projet de loi sur l'alimentation nationale en pain (1920), les budgets des finances, des pensions, et la loi de finances de l'exercice 1921 (1921), le projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), le projet de loi sur le recrutement de l'armée (1923), les budgets des finances, de la guerre, des colonies, des travaux publics et des postes de l'exercice 1923 (1923), le projet de loi relatif à la taxation des denrées alimentaires (1924), le projet de loi relatif à l'approvisionnement en blé, en farine et en pain (1924), le projet de loi sur l'amnistie (1924), le projet de loi relatif à l'approvisionnement en céréales et farines (1925), la proposition de loi concernant les locataires de bonne foi (1925), les budgets des chemins de fer, des finances et la loi de finances de l'exercice 1925 (1925), le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (1926), le projet de loi sur les loyers (1926), le projet de loi sur les baux à ferme (1927).

A partir de ce moment, sa santé déficiente l'empêcha de suivre les débats, et à la séance de rentrée du 25 octobre 1932, le Président Jules Jeanneney annonçait son décès au Sénat. Il était mort, un mois plus tôt, le 23 septembre 1932, dans sa propriété de La Forge-Lants, à Châtillon-sur-Indre. Il n'avait que 63 ans. Dans son éloge funèbre, le Président Jeanneney déclara : « Tout ce qu'un cœur aimant peut donner de dévouement au pays qui l'a vu naître, Henri Cosnier l'a voué et prodigué au sien. Avec quel élan joyeux, il s'employait à y développer les œuvres agricoles, scolaires ou hospitalières, à l'en doter de nouvelles ! Quelle tendresse n'a-t-il pas mise aussi à embellir son cher Châtillon, foyer de ses affections, qui demeura jusqu'à son dernier souffle, son lieu de prédilection, et où il repose. En lui, comme en tant de Français, l'amour de la petite patrie doublait puissamment l'amour de la grande. Les émouvantes funérailles qui lui ont été faites, ont attesté la gratitude des populations qu'il a scrupuleusement représentées. Elles purent adoucir la douleur de sa veuve et de sa famille. Le Sénat voudra assurément ajouter à ce témoignage, celui de sa tristesse et de son infinie sympathie. »

Il s'était occupé très activement de la fondation de la colonie agricole pour aliénés de Chézal-Poisot (Cher).

Il laissait quelques ouvrages : *Les viandes frigorifiées et la question du blé*; *L'Afrique du Nord*; *L'Ouest Africain*; et il collabora longtemps aux *Annales coloniales*.

COSSON (JOSEPH, MAURICE), né le 18 avril 1832 à Lunéville (Meurthe), mort le 4 octobre 1903 aux Brenets (Suisse).

Député de la Meurthe-et-Moselle de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 194.)

Vivant désormais éloigné de la politique, il s'en fut mourir aux Brenets, localité suisse proche de la frontière française, le 4 octobre 1903, à l'âge de 71 ans. Ses obsèques eurent lieu à Lunéville le 9 octobre au milieu d'une grande assistance.

COSSONNEAU (EMILE), né le 22 octobre 1893 à Paris, abattu le 10-11 décembre 1943 près de Neufchâtel-en-Bray (Seine-et-Marne). *Du 10-11 décembre 1943*

Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1942.

Ouvrier serrurier, Emile Cossonneau adhéra au parti communiste en 1929. Il devint maire de Gagny en 1935.

Il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 et fut élu député de la troisième circonscription de Pontoise au deuxième tour de scrutin, par 11.047 voix contre 9.217 à M. Guillaume Ballu, député sortant, sur 20.686 votants. Inscrit au groupe communiste, il siégea à la Commission des comptes définitifs et des économies, et à celle d'Alsace-Lorraine. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 9 de la loi du 15 mars 1928, concernant les lotissements (1939), il ne se manifesta pas à la tribune.

Il approuva le pacte germano-soviétique de non-agression, fut arrêté le 8 octobre 1939, et déchu de son mandat de député le 20 février 1940. Condamné à cinq ans de prison et 4.000 francs d'amende le 3 avril suivant, il fut transféré en Afrique du Nord en mars 1941. Libéré le 5 février 1943 par l'avance alliée, il gagna Londres. Dans la nuit du 10 au 11 décembre 1943, il quitta en avion la capitale britannique pour la France métropolitaine. Près de Neufchâtel-en-Bray (Seine-et-Marne), l'avion fut atteint par le feu de la D.C.A. allemande et s'écrasa en flammes. Il mourut carbonisé ainsi que les autres occupants. Il n'eut pas la satisfaction d'apprendre que, par décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine, la déchéance dont il avait été frappé, ainsi que ses collègues communistes, était annulée.

COSTE (GUSTAVE), né le 28 août 1833 à Saint-Julien-du-Sault (Yonne), mort le 1^{er} février 1900 à Saint-Julien-du-Sault.

Sénateur de l'Yonne de 1890 à 1900.

Gustave Coste a fait ses études secondaires au collège de Sens et ses études médicales à la Faculté de Paris. Reçu docteur, il vint installer son cabinet dans son village natal. Mêlé au mouvement républicain sous l'Empire, il fut élu maire de sa commune en 1867 et le resta jusqu'à sa mort. Entré au Conseil général de l'Yonne le 19 juin 1870, il fut constamment réélu, le plus souvent sans concurrent. Il en devint vice-président en 1887 et président en 1891. Auparavant, il présidait la Commission départementale.

Il devint sénateur de l'Yonne à la faveur d'une élection partielle destinée à pourvoir le siège laissé vacant par M. Edouard Charton, décédé le 27 février 1890, et qui eut lieu le 25 mai suivant. Il groupa au deuxième tour de scrutin 451 voix contre 401 à M. Milliaux, sur 889 votants. Il retrouva son siège au renouvellement du 4 janvier 1891, au deuxième tour, par 525 voix sur 894 votants. Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales dont celle chargée d'examiner le projet de loi sur l'exercice de la médecine (dont il devint secrétaire), celle de comptabilité (dont il devint également secrétaire), et celle chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à la réglementation des halles centrales de Paris (dont il fut secrétaire). Il n'intervint qu'une seule fois à la tribune : au cours de la discussion du projet de loi portant fixation du tarif général des douanes (1891). Il fut élu secrétaire du Sénat le 1^{er} juin 1897, et le demeura jusqu'en 1900. Il remplit également les fonctions de secrétaire de l'Assemblée Nationale réunie à Versailles le 19 février 1899 pour l'élection de M. Emile Loubet à la présidence de la République, en remplacement de M. Félix Faure, décédé.

Il subit un échec au renouvellement du 28 janvier 1900. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 242 voix sur 873 votants, il se retira de la compétition. Il mourut quatre jours plus tard, le 1^{er} février 1900, à Saint-Julien-du-Sault, âgé de 67 ans.

COSTES (ALFRED, MARIE, IRÉNÉE), né le 24 février 1888 à Saint-Juéry (Tarn), mort le 28 septembre 1959 à Boulogne-Billancourt (Seine).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Député de la Seine aux deux Assemblées nationales constituantes de 1945 à 1946.

Député de la Seine à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1956.

Ajusteur aux établissements Wehyer, Richemond et Renault, Alfred Costes se

*Henri Charles Albert COSTA de BEAUREGAR D
représentant de la Seine en 1831 (Voir Robert de Campy)
né à La Motte Servileys (Seine) le 24 mai 1835
décédé à Paris (7^e) le 19 février 1909*

syndiqua en 1919 pour devenir, entre les deux guerres, le militant ouvrier le plus en vue des usines Renault. Ayant adhéré au parti communiste au lendemain du Congrès de Tours, en 1920, il fut condamné à six mois de prison le 14 décembre 1925 pour sa participation au « Comité d'action contre la guerre du Maroc ». Son activité politique lui valut d'être emprisonné de nouveau du 2 juin au 1^{er} août 1927 et du 21 juillet 1929 au 3 mai 1930.

Nommé secrétaire général de la Fédération des métaux, en 1930, il prépara et dirigea la grève des usines Renault, qui dura du 28 mai au 13 juin 1936.

Il fut élu député de la huitième circonscription de Saint-Denis, aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 13.925 voix contre 7.425 à M. Jaudel, sur 22.204 votants.

Inscrit au groupe communiste, il appartint à la Commission de l'aéronautique et à celle d'assurance et de prévoyance sociales dont il devint président. Il fut également membre du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail. Il déposa deux propositions de loi, la première concernant le paiement des salaires dus au moment d'une faillite ou d'une liquidation judiciaire (1936), la deuxième tendant à assurer par la modification des droits de douane, la protection efficace de la main-d'œuvre employée par la construction automobile française (1938), et fut chargé de rapporter : le projet de loi tendant à compléter la loi du 11 avril 1935 sur le recrutement de l'armée de l'air (1938), le projet de loi ayant pour objet d'abroger l'article 27 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1938), et le projet de loi tendant à modifier la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales (1939). Il se fit entendre à de nombreuses reprises, sur : le projet de loi tendant à permettre l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans (1936), le projet de loi modifié par le Sénat, tendant à modifier le décret-loi du 28 octobre 1935 sur les assurances sociales (en qualité de rapporteur) (1936), le budget de l'air de l'exercice 1938 (1937), le projet de loi créant une Caisse autonome des investissements de la Défense nationale (1938), le projet de loi sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre (1938), le projet de loi modifié par le Sénat, ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1938), les budgets de la justice et du travail de l'exercice 1939 (1938), le projet de loi créant des allocations de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge (1939), la proposition de loi tendant au rajustement des rentes des victimes d'accidents du travail (1939).

En 1939, il approuva le pacte germano-soviétique de non-agression et fut arrêté dans la nuit du 7 au 8 octobre. Déchu de son mandat de député le 20 février 1940, il fut condamné à cinq ans de

prison et 4.000 francs d'amende le 3 avril suivant. Transféré en Afrique du Nord en mars 1941, il fut libéré le 5 février 1943, et, par décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine, il fut relevé de la déchéance dont il avait été frappé, ainsi que ses collègues communistes.

Après la Libération, il devint membre du Comité central, fonction qu'il résigna peu après pour exercer celle de président de la Fédération des travailleurs de la métallurgie C.G.T. A ce titre, il joua un rôle important dans tous les mouvements revendicatifs qui eurent lieu, plusieurs années durant, dans la région parisienne.

Conseiller municipal de Boulogne-Billancourt, il fut réélu député aux élections générales du 21 octobre 1945 destinées à désigner les membres de la première Assemblée nationale constituante. Il occupait le deuxième rang de la liste communiste de la cinquième circonscription de la Seine qui eut quatre élus. Il emporta le siège au quotient électoral, par 140.153 voix, sur 364.148 votants. Il conserva son siège aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée nationale constituante) dans le cinquième secteur de la Seine, toujours deuxième de la liste communiste qui eut trois élus. Il recueillit personnellement 131.642 voix, sur 363.571 votants. Il fut réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale), deuxième de la liste du parti communiste et d'union républicaine et résistante qui eut cinq élus, par 137.590 voix sur 359.003 votants, et à celles du 17 juin 1951, au deuxième rang de la liste d'union républicaine résistante et antifasciste pour l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix, qui eut trois élus. Il groupa sur son nom 120.632 voix sur 351.036 votants.

Il se consacra à la défense des intérêts de ses camarades ouvriers, continua son œuvre sociale, se préoccupant particulièrement : de l'attribution des assurances sociales aux assurés des professions non agricoles (1946), de la généralisation de la sécurité sociale (1946), des économiquement faibles (1946 et 1949), des conventions collectives du travail (1946 et 1949), de l'organisation administrative de la sécurité sociale (1947), des Comités d'entreprise (1947), des sociétés nationales de constructions aéronautiques (1949), des prestations familiales (1950), du contrôle des ententes professionnelles (1952), etc.

Sa santé déficiente ne lui permit pas de se représenter aux élections générales du 2 janvier 1956.

Il devait mourir âgé de 71 ans, le 28 septembre 1959, à Boulogne-Billancourt, où eurent lieu ses obsèques au milieu d'une nombreuse assistance. Le cercueil fut exposé à la maison du métallurgiste, avant d'être conduit à la Bourse du travail de Boulogne-Billancourt. Dans un message, le Comité central du parti

communiste salua en lui « un de ces anciens membres toujours demeuré fidèle à l'idéal communiste. »

Alfred Costes avait dirigé le journal *L'Étincelle*.

COSTES (JEAN, HENRI), né le 2 octobre 1888 à Cahors (Lot), mort le 25 avril 1913 à Cahors.

Sénateur du Lot de 1901 à 1906.

Condisciple de Gambetta au collège municipal de Cahors, Jean Costes, ses études terminées, acquit, en 1867, une étude de notaire à Cahors. Il la quitta en 1901.

Attiré par la politique, il fut élu conseiller municipal de Cahors en 1878, adjoint au maire en 1881, et maire en 1887, pour le rester jusqu'en 1906. Ayant présidé le Conseil d'arrondissement de 1888 à 1895, il devint conseiller général du Lot en 1895.

A la mairie de Cahors, où il se montra surtout partisan de la laïcité, il agrandit le lycée et créa un collège de jeunes filles destiné à combattre l'influence des congrégations.

Il devint sénateur du Lot, à la faveur de l'élection partielle qui eut lieu le 3 février 1901 pour pourvoir au remplacement de M. Amédée Delpont décédé le 28 novembre 1900. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 450 voix contre 185 à M. Bernard Séguy, sur 636 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il partagea son temps entre les diverses commissions spéciales dont il fut membre, mais n'aborda jamais la tribune.

Il subit un échec au renouvellement du 7 janvier 1906. N'ayant obtenu, au premier tour de scrutin, que 94 voix sur 628 votants, il se retira purement et simplement de la compétition.

Il devait mourir à Cahors le 25 avril 1913, à l'âge de 75 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

COT (JEAN, JUSTIN), né le 1^{er} juillet 1845 à Cazouls-les-Béziers (Hérault), mort le 1^{er} mars 1906 à Cazouls-les-Béziers.

Député de l'Hérault de 1893 à 1897.

Après avoir terminé ses études médicales à la Faculté de Montpellier et avoir soutenu une thèse sur *La déchirure du col de la matrice, son rôle pathologique et son traitement*, Jean Cot installa son cabinet médical dans son pays natal où il était également propriétaire-viticulteur.

Membre de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, collaborateur de la *Revue de viticulture*, il se présenta aux élections générales législatives des 20 août

et 3 septembre 1893, dans la deuxième circonscription de Béziers, et fut élu, au 2^e tour de scrutin, par 8.254 voix contre 8.042 à M. Bouty, sur 16.506 votants. Inscrit au groupe républicain, il appartenait à diverses commissions spéciales, dont celle chargée de l'examen de la proposition de loi concernant le monopole de la rectification de l'alcool. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la modification du régime fiscal des liquides fermentés et des matières saccharifères (1893), l'abrogation de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1884 sur le sucrage des vendanges à prix réduit (1894), la suppression du droit d'octroi sur les boissons hygiéniques (1894), la modification de l'article 171 du tarif des douanes concernant les vins (1896), la modification de l'article 84 du tableau des douanes relatif aux mout de raisins et aux vins de liqueurs (1896). Il prit à maintes reprises la parole à propos : des interpellations sur les relations commerciales de la France avec l'Autriche-Hongrie (1893), du projet et des propositions de loi concernant les fraudes commises dans la vente des vins (1894), de la proposition de loi sur les fruits secs (1894), du projet de loi relatif à la réforme de l'impôt des boissons (1895), des propositions de loi sur la suppression des taxes d'octroi sur les vins, cidres, poirés et boissons hygiéniques (1895), de la proposition de loi ayant pour but d'interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels (1896).

Il donna sa démission de député le 16 janvier 1897. En donnant connaissance de cette décision à la Chambre, le Président de séance n'en indiqua pas les motifs.

Il reprit ses occupations à Cazouls-les-Béziers, où il mourut le 1^{er} mars 1906 à l'âge de 61 ans.

Il laissait un ouvrage : *La situation viticole, campagne 1900-1901*.

COT (PIERRE), né le 20 novembre 1895 à Grenoble (Isère).

Député de la Savoie de 1928 à 1942.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire de 1943 à 1945.

Député de la Savoie aux deux Assemblées Nationales Constituentes de 1945 à 1946.

Député de la Savoie de 1946 à 1951.

Député du Rhône de 1951 à 1958.

Sous-Secrétaire d'Etat 12-12-32

aux Affaires étrangères du 31 janvier 1933 au 7 février 1934 12-1-1

Ministre de l'Air du 30 janvier 1933 au 7 février 1934 et du 4 juin 1936 au 14 janvier 1938.

Ministre du Commerce du 18 janvier au 8 avril 1938.

Professeur agrégé des Facultés de droit, M. Pierre Cot a été premier secrétaire

de la Conférence des avocats à la Cour d'Appel de Paris, et avocat-conseil du Ministère des Affaires étrangères.

Ancien combattant de la guerre 1914-1918, il est décoré de la Croix de guerre et de celle de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il s'intéressa très jeune à la politique, et se fit élire député de la deuxième circonscription de Chambéry aux élections générales du 22 avril 1928. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 7.767 voix contre 7.196 à M. Delachenal, sur 15.455 votants. Il n'avait que 33 ans et ne remplissait encore aucun mandat local.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siégea à la Commission des affaires étrangères, à celle d'Alsace-Lorraine, à celle du suffrage universel, et à celle de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale. Il s'intéressa à de nombreux problèmes qu'il est impossible d'énumérer, mais parmi lesquels nous citerons : le pacte général de renonciation à la guerre (1929), la liberté individuelle (1929), les accords internationaux (1930), l'acte général d'arbitrage (1930), la mise en chantier des unités comprises dans la tranche du programme naval (1931), les entreprises de navigation aérienne (1931), l'outillage national (1931).

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il est réélu au premier tour de scrutin, par 9.125 voix contre 5.582 à M. Debu-Bridel, sur 15.202 votants. Il appartient à la Commission des douanes et des conventions commerciales, et à celle de l'aéronautique. Le 18 décembre de la même année, il devient Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le Cabinet Paul Boncour qui démissionne le 28 janvier 1933. Pierre Cot expédie les affaires courantes jusqu'au 31 janvier où il est nommé Ministre de l'Air dans le premier Cabinet Edouard Daladier. Il se préoccupe à ce titre de l'organisation de son Ministère (1933) et soutient son budget à la tribune (1933). Mais ce Cabinet doit démissionner le 24 octobre suivant pour être remplacé par le premier Cabinet Albert Sarraut au sein duquel Pierre Cot conserve son portefeuille. Il a le temps d'exposer à la Chambre le statut organique de l'armée de l'air, puis le Cabinet Albert Sarraut disparaît le 23 novembre de la même année pour faire place au deuxième Cabinet Camille Chautemps dans lequel Pierre Cot retrouve son portefeuille. Quelques jours plus tard, le 27 janvier 1934, c'est la chute du deuxième Cabinet Chautemps qui est remplacé par le deuxième Cabinet Daladier. Pierre Cot y est encore nommé Ministre de l'Air pour ne le demeurer que jusqu'au 7 février 1934, les événements du 6 février ayant contraint Edouard Daladier à démissionner. Retourné à son banc de député, Pierre Cot s'intéresse : aux dépenses pour des besoins exceptionnels du Ministère de la Guerre (1934), à la mise en chantier de la tranche 1935 du programme naval (1935), à l'organisation

de la défense passive (1935), au statut organique de l'armée de l'air (1935), aux groupes de combat et aux milices privées (1935), au budget de l'air de l'exercice 1936 (1935), au conflit italo-éthiopien (1935), et au traité franco-soviétique (1936).

Il retrouve son siège aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 7.804 voix contre 6.138 à M. Riond et 1.011 à M. Martin, sur 15.323 votants. Toujours inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siége à la Commission de l'aéronautique. Dès l'ouverture de la législature, le 4 juin 1936, Léon Blum lui confie le portefeuille de Ministre de l'Air dans son premier Cabinet. En cette qualité, il répond aux interpellations concernant la livraison au Gouvernement des Soviets, d'un avion-canon, type 23 (1936), il parle de la nationalisation et de la fabrication des matériels de guerre (1936) et soutient le budget de son Ministère pour l'exercice 1937 (1936). Mais le premier Cabinet Léon Blum démissionne le 21 juin 1937, pour faire place au troisième Cabinet Camille Chautemps, dans lequel Pierre Cot conserve son portefeuille. Il soutient à la tribune le budget de son Ministère pour l'exercice 1938 (1937), mais est obligé de l'abandonner le 14 janvier 1938 avec la chute du troisième Cabinet Camille Chautemps. C'est le quatrième Cabinet Chautemps qui lui succède, dans lequel Pierre Cot va occuper le portefeuille de Ministre du Commerce, le 18 janvier 1938. Pour peu de temps d'ailleurs, car le quatrième Cabinet Chautemps disparaît le 10 mars 1938 pour faire place au deuxième Cabinet Léon Blum, dans lequel Pierre Cot retrouve son portefeuille. A ce titre, il s'intéresse : à la protection du commerce et de l'industrie de la chaussure (1938), aux magasins à prix unique (1938), aux débitants de boissons (1938). Le deuxième Cabinet Léon Blum démissionne le 8 avril 1938, et Pierre Cot redevenu simple député participe aux débats sur les propositions de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés (1939).

Puis éclate la guerre de 1939 et survient la défaite. Anti-Munichois, Pierre Cot ne s'incline pas devant l'armistice, et au Congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prend pas part au vote de la loi constitutionnelle et des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il est déchu de la nationalité française le 6 octobre 1940, ses biens sont confisqués et il quitte la France pour les Etats-Unis d'Amérique, où, pendant son séjour, il sera reçu par le Président Roosevelt.

Après l'entrée dans la guerre de l'Afrique française et la formation du Gouvernement provisoire d'Alger, Pierre Cot entre à l'Assemblée Consultative provisoire où il est admis le 25 novembre 1943 au titre parlementaire. Il sera également membre de celle de Paris à partir du 8 novembre 1944 au titre du

parti radical-socialiste. En cette qualité, il s'intéresse : à l'organisation des pouvoirs publics en France (1944), au traité d'alliance et d'assistance mutuelle franco-soviétique de Moscou (1944), à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle (1945), à tous les débats financiers (1945), à l'éducation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires (1945), à l'âge de l'électorat et de l'éligibilité (1945).

Aux élections générales du 21 octobre 1945 (1^{re} Assemblée Nationale Constituante) il est en tête de la liste d'Union des gauches de la Savoie qui n'a qu'un élu : lui-même avec 37.032 voix sur 104.364 votants. Il enlève le siège au quotient électoral. Il participe à plusieurs débats sur : la répression des faits de collaboration (1945), l'institution d'une Haute Cour de justice (1945). Mais il est, avant tout, nommé Rapporteur général de la Constitution de la République, dont il soutient la discussion plusieurs mois durant.

Les élections générales du 2 juin 1946 (2^e Assemblée Nationale Constituante) le retrouvent en tête de la liste d'Union des gauches qui a deux élus. Il est lui-même élu à la plus forte moyenne, par 35.157 voix, sur 107.841 votants. Membre de la Commission des affaires étrangères, il intervient principalement au cours de la discussion de la Constitution de la République et de l'organisation du Conseil économique (1946).

Aux élections générales du 10 novembre 1946 (1^{re} législature de l'Assemblée Nationale), toujours premier de la liste d'Union des gauches, qui a deux élus, il conserve son siège, par 46.067 voix, sur 102.128 votants. Parmi les nombreux débats auxquels il participe, nous citerons ceux concernant : la fixation de la date légale de cessation des hostilités (1947), l'orientation de notre politique extérieure (1947), les résultats de la conférence de Moscou (1947), le budget général de l'exercice 1947 (1947), la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française (1947), l'introduction du franc en Sarre (1947), la protection de la liberté du travail (1947), la ratification de l'Accord franco-polonais du 19 mars 1948 (1948), les accords de Londres concernant l'Allemagne (1948), le Conseil de l'Europe (1949), la ratification du pacte de l'Atlantique (1949), les rapports des Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la France (1950), la répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'Etat (1950), le budget général de l'exercice 1951 (1951), les prestations familiales (1951).

Aux élections générales du 17 juin 1951, Pierre Cot abandonne le département de la Savoie pour celui du Rhône (première circonscription). Il vient de fonder, en 1950, l'Union progressiste, et se présente au deuxième rang de la liste d'Union républicaine résistante et antifasciste pour l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix. Cette liste a deux élus, dont lui-même avec 64.950 voix

sur 262.000 votants. Inscrit au groupe progressiste, il s'intéresse : à la politique économique et financière du Gouvernement (1951), à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), à l'armée européenne et au réarmement allemand (1952), à la loi de finances de l'exercice 1953 (1952), au redressement financier (1953), à la révision de la Constitution (1953), aux accords de Londres (1954), aux accords de Paris (1954), à l'état d'urgence en Algérie (1955).

Il retrouve son siège aux élections générales du 2 janvier 1956, deuxième de la liste d'Union républicaine et d'Union progressiste, qui eut deux élus, par 81.923 voix sur 326.605 votants. Il se fait entendre plus particulièrement sur : la création d'un fonds national de solidarité (1956), l'évolution de la situation en Algérie (1956), la politique générale du Gouvernement (1956, 1957, 1958), le rétablissement de la paix dans le Proche-Orient (1956), le Marché commun européen (1957), l'institution d'un Code de procédure pénale (1957), l'institution de la Communauté économique européenne et de l'Euratom (1957), les mesures exceptionnelles relatives à l'Algérie (1957), la révision constitutionnelle (1958), la présentation du Gouvernement du général de Gaulle (1958).

Il subit un échec aux élections générales des 23 et 30 novembre 1958 dans la troisième circonscription de la Savoie, où il n'obtient que 14.634 voix contre 24.614 à M. Pierre Dumas, sur 40.119 votants. Il échoue également aux élections générales des 18 et 25 novembre 1962, dans la treizième circonscription de la Seine, de justesse, il est vrai, avec 11.468 voix contre 11.830 à M. Sanson, sur 29.277 votants.

M. Pierre Cot est maire de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier (Savoie) depuis 1929 et conseiller général du canton de Chamoux-sur-Gelon (Savoie) depuis 1954. Directeur de *Horizons*, revue mensuelle internationale du Conseil mondial de la Paix, membre du Comité de rédaction des *Cahiers du progressisme*, il est membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Depuis le 10 août 1960, il est directeur d'études (chaire de sociologie du droit et des relations internationales), à la sixième section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, poste créé par la loi de finances de 1960.

Il a publié entre autres ouvrages : *La responsabilité civile des fonctionnaires* ; *Le droit de riveraineté* ; *Manuel juridique des travaux publics* ; *L'Armée de l'air* ; *Le procès de la République*, etc.

COTIN (CHARLES), né le 8 août 1876, à Lure (Haute-Saône), mort le 31 mars 1943 à Lure.

Député de la Haute-Saône de 1928 à 1932.

Apprenti tourneur et dessinateur aux Etablissements Grunni, à Lure, Charles

Coty y fonde le 15 mars 1900 le premier groupe socialiste du département; puis ce groupe adhère à la fédération du Doubs et du Haut-Rhin, pour former une fédération unique avec ces deux départements. Il collabore en même temps à deux journaux : *Le Petit Luron*, de Lure, et *l'Union Socialiste*, de Besançon.

Secrétaire de l'Union des syndicats de la Haute-Saône depuis sa création, le 30 janvier 1902, il est également administrateur-gérant de la Coopérative syndicale de Lure.

Il organise et dirige en 1902, une grève aux Etablissements Grunn qui le fait congédier, et va poursuivre ses activités syndicales à Paris (1903-1906).

En 1908 il est nommé secrétaire de la fédération socialiste de la Haute-Saône, créée le 9 septembre 1908. Elu conseiller municipal de Lure en 1924, il en devient maire en 1925 pour le rester jusqu'en 1936.

Après un essai infructueux, parce que prématuré, aux élections générales législatives du 24 avril 1910, il se fit élire député de la première circonscription de Lure aux élections générales des 22 et 29 avril 1928. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 7.507 voix contre 6.293 à M. Montillot, sur 16.293 votants. Inscrit au groupe du parti socialiste, il siégea à la Commission d'administration générale, départementale et communale, à celle de la marine militaire et à celle des comptes définitifs et des économies. Auteur d'une proposition de loi tendant à créer, à Lure, une section du tribunal départemental de la Haute-Saône (1931), il se fit entendre au cours de la discussion : des budgets de l'agriculture et de l'instruction publique de l'exercice 1929 (1928), du projet de loi tendant à autoriser les congrégations dites des franciscains français à l'étranger (1929), du budget de l'agriculture de l'exercice 1930 (1929), et du projet de loi relatif à l'organisation défensive des frontières (1929).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 1^{er} mai 1932, pour se consacrer à la mairie de Lure.

Il mourut dans sa ville, le 31 mars 1943, à l'âge de 67 ans.

COTTE (PAUL), né le 10 janvier 1825 à Salernes (Var), mort le 2 janvier 1901 à Salernes.

Représentant du Var
à l'Assemblée Nationale de 1872 à 1876.

Député du Var de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 196.)

Désormais éloigné de la politique, il mourut dans son pays natal, le 2 janvier 1901, à l'âge de 76 ans.

COTY (JOSEPH, MARIE, François SPOTURNO, dit), né le 3 mai 1874 à Ajaccio (Corse), mort le 25 juillet 1934 à Louveciennes (Seine-et-Oise).

Sénateur proclamé de la Corse
de 1923 à 1924.

Créateur de la maison de parfums qui porte toujours son nom, François Coty, passionné de politique, s'intéressa pendant quelque temps à *l'Action française* et au *Faisceau*. Puis il acquit, en 1924, *Le Figaro* et *Le Gaulois*. En 1928, il fonda un journal populaire, nettement meilleur marché que ses concurrents *L'Ami du peuple*, doublé par un *Ami du peuple* du soir. Ces quotidiens se vendaient 10 centimes à Paris, 15 centimes en province. Ils bénéficièrent d'une large audience, malgré la campagne de dénigrement systématique des grands confrères. Un procès retentissant s'ensuivit dont François Coty sortit victorieux. Mais il dut livrer bataille jusqu'à sa mort contre les autres journaux.

Il tenta d'entrer au Sénat à la faveur d'une élection partielle qui se déroula le 8 juillet 1923 en Corse. Il s'agissait de remplacer M. Jean Gallini décédé le 20 avril précédent. François Coty fut proclamé vainqueur au premier tour de scrutin, par 397 voix contre 391 à M. Landry, sur 788 votants. Mais l'élection fut contestée par M. Landry qui reprochait à son concurrent : d'avoir fait annuler les suffrages de certains délégués sénatoriaux, parce que ceux-ci étaient indignes, des faits de corruption individuelle et de corruption collective, l'intervention, dans la campagne électorale, du contumace Romanetti.

La discussion eut lieu à la séance du 10 avril 1924, en l'absence de M. François Coty malade. Le rapporteur du 7^e bureau, M. Henri Cosnier, conclut à l'annulation des opérations électorales. Ces conclusions furent adoptées au scrutin, par 178 voix contre 31, sur 209 votants.

Mais François Coty n'en abandonna pas pour autant la politique. En 1933, il créa le mouvement *La Solidarité française* dont il fut élu Président et qui groupait environ 250.000 adhérents. De tendance fasciste, il participa à l'émeute du 6 février 1934 où il eut plusieurs tués. François Coty avait d'ailleurs beaucoup aidé *Les Croix de Feu*, à leur origine.

Il mourut le 25 juillet 1934 dans sa propriété de Louveciennes, à l'âge de 60 ans.

Il fut maire d'Ajaccio pendant plusieurs années.

COTY (RENÉ), né le 20 mars 1882 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 27 novembre 1962 au Havre.

*Député de la Seine-Inférieure
de 1923 à 1936.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1936 à 1944.*

*Député de la Seine-Inférieure
aux deux Assemblées
Nationales Constituantes, de 1945 à 1946.*

*Député de la Seine-Inférieure
à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1948.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1948 à 1953.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 13 au 23 décembre 1930.*

*Ministre de la Reconstruction
et de l'Urbanisme
du 24 novembre 1947
au 10 septembre 1948.*

*Président de la République
de 1953 à 1958.*

Fils d'un directeur d'institution d'enseignement libre-laïque fondé par son grand-père dont les ascendants étaient de modestes instituteurs de village, René Coty fit ses études secondaires au lycée du Havre où il obtint le baccalauréat en sciences et le baccalauréat en lettres. Il poursuivit ses études supérieures à l'université de Caen. Suivant à la fois les cours des facultés des Lettres et de Droit, il obtint les deux licences et en 1902 — à 20 ans — s'inscrivit au barreau du Havre dont il fut deux fois le bâtonnier et dont il démissionna en 1932 pour pouvoir se consacrer plus amplement à son mandat parlementaire.

Très vite, il se tourna vers la vie politique et fut élu, en 1907, conseiller d'arrondissement du deuxième canton du Havre, et réélu en 1908 après invalidation. Cette même année, il entra au Conseil municipal de sa ville natale, pour y être réélu en 1912 sous le régime d'une représentation des minorités organisé sur son initiative par voie de convention entre quatre partis politiques.

Quand la guerre éclate, en août 1914, René Coty appartient au service auxiliaire. Il demande, dès le premier jour de la mobilisation, à contracter un engagement au 129^e régiment d'infanterie. Après avoir renoncé à faire partie du peloton des officiers, il part pour le front le 12 novembre 1914 et y reste, avec son régiment, jusqu'en janvier 1919. Il termine la guerre avec la Croix du combattant volontaire et la Croix de guerre. Il appartenait à la célèbre « Division de fer » de Mangin.

Aux élections municipales de 1919, classé troisième sur sa liste, il vient, au premier tour, en tête des 108 candidats. Mais au second tour, sa liste est battue par la liste Léon Meyer.

Elu la même année conseiller général du sixième canton du Havre, il est réélu en 1925, en 1931 et en 1937.

Vice-président du Conseil général en 1930 et toujours réélu depuis lors, premier Vice-président en 1939, il donne sa

démission peu après la déclaration de guerre pour faire place à son collègue radical-socialiste Métayer, et contribue ainsi à l'élection d'un bureau d'Union sacrée.

Il était, depuis 1904, un des lieutenants de Jules Siegfried. Après avoir décliné, en 1910, l'offre d'une candidature législative, il avait fait campagne dans plusieurs réunions publiques aux lieux et place de Jules Siegfried qui venait de subir une grave opération. Le 16 novembre 1919, alors qu'il figurait sur la liste républicaine de gauche de Bignon-Siegfried, il prit l'initiative d'y faire substituer une liste d'union nationale où il ne pouvait trouver place.

Enfin, après la mort de M. Jules Siegfried, le 26 septembre 1922, et du comte de Bagnoux le 5 avril 1923, il se présenta à l'élection partielle des 27 mai et 10 juin 1923, premier de la liste d'union républicaine démocratique dont il fut le seul élu. Il recueillit personnellement, au deuxième tour de scrutin, 52.337 voix sur 132.935 votants. Il fut successivement réélu : aux élections générales du 11 mai 1924, cinquième de la liste d'union républicaine qui eut six élus ; il groupa sur son nom 67.347 voix, sur 178.163 votants ; aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, dans la deuxième circonscription du Havre, par 11.101 voix contre 4.057 à M. Daniel et 2.224 à M. Lafargue, sur 18.841 votants, dès le premier tour ; à celles du 1^{er} mai 1932, au premier tour, par 13.379 voix contre 3.045 à M. Lescoutra et 2.942 à M. Legagneux, sur 19.366 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartint à la Commission de la marine marchande dont il devint vice-président, à celle des boissons, à celle de la mise en valeur du département de la Corse, à celle de la législation civile et criminelle, à celle du commerce et de l'industrie, à celle du suffrage universel et à celle du règlement. Il déposa un certain nombre de propositions de loi intéressant : le commerce et l'industrie et les impôts les frappant, les modifications à apporter au Code du commerce, le crédit maritime et le transport des marchandises par mer. Ses interventions à la tribune portèrent plus particulièrement sur : les sursis à l'expulsion des locataires (1923), la taxe sur le chiffre d'affaires (1924), le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924), la législation sur les loyers (1924), le prix des baux à longue durée (1925), la dette flottante (1925), les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), la réforme du régime des taxes successorales (1926), l'aménagement des lotissements défectueux (1928), les tarifs des douanes (1928), le commerce des blés (1929), etc.

Nommé Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet Théodore Steeg, le 13 décembre 1930, il constata, en arrivant à Paris, que le nouveau Ministère a contre lui l'hostilité de ses amis

politiques. Il donne en conséquence sa démission le 23 décembre et est remplacé par M. Ernest Bréant.

De retour à son banc de député, il participe aux débats sur l'outillage national (1933), sur la création de zones franches maritimes et fluviales (1933), sur le règlement du prix de vente des fonds de commerce (1934), sur les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise (en qualité de rapporteur) (1935), etc. Partisan de certaines réformes institutionnelles, une Commission de la réforme de l'Etat est créée sur son initiative, en 1934. Elle sera supprimée en 1936.

Aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), il devient sénateur de la Seine-Inférieure, au troisième tour de scrutin, par 740 voix sur 1.494 votants. Il se démet de son mandat de député, le 31 janvier 1936, et s'inscrit au groupe de l'Union républicaine de la Haute-Assemblée. Il entre à la Commission de la marine, à celle de l'Algérie, dont il deviendra secrétaire, à celle du commerce et de l'industrie dont il deviendra vice-président, à celle de la comptabilité, à celle des colonies et à celle des finances. Il dépose des propositions de loi relatives à l'indemnité de plus-value en faveur du fermier sortant (1936) et aux baux à ferme (1936). Il se fait entendre à la tribune à propos : des conventions collectives du travail (1936), du règlement du prix de vente des fonds de commerce (1937), des procédures de conciliation et d'arbitrage (1938), des conventions collectives dans l'agriculture (1938), de la situation des concierges (1938), des régimes matrimoniaux (1939), de la loi de finances de l'exercice 1940 (1939), de l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés (1940), de l'exercice du mandat des sénateurs mobilisés (1940).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote en faveur de la loi constitutionnelle, et, en 1941, est nommé maire du Havre. Mais il refuse cette nomination en faisant connaître au Ministre de l'Intérieur, que, comme membre du Parlement, il ne peut accepter de paraître comme représentant du Gouvernement de Vichy. L'année suivante, il refuse pareillement de faire partie du Conseil départemental de la Seine-Inférieure.

Cependant, son vote du 10 juillet lui vaut d'être déclaré inéligible. Après examen de son dossier, il est relevé de cette inéligibilité par décision du Jury d'honneur.

Aux élections générales du 21 octobre 1945, il retrouve un siège de député à la première Assemblée Nationale Constituante. Il est inscrit au deuxième rang de la liste d'entente des républicains de gauche qui a deux élus. Il recueille personnellement 40.494 voix sur 175.640 votants. Mais le projet de constitution soumis au référendum, ayant été rejeté, il est procédé à l'élection d'une deuxième Assemblée Nationale Constituante le 2 juin 1946. Toujours deuxième de la

liste des républicains indépendants, qui a deux élus, René Coty retrouve son siège par 45.802 voix, sur 187.288 votants. Il entre enfin à la première Assemblée Nationale à la faveur des élections générales du 10 novembre 1946, deuxième de la liste des républicains indépendants, qui a deux élus, par 45.437 voix sur 181.703 votants. Inscrit au groupe des républicains indépendants, il est membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire (1945 et 1946), de celle de comptabilité (1945 et 1946), de celle de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale (1946), de celle du règlement et du suffrage universel, de celle des affaires étrangères et de celle des finances (1946). Il dépose des propositions de loi concernant : les propriétaires de valeurs mobilières dépossédés pendant la guerre (1946), le problème de la reconstruction (1946), le crédit maritime mutuel (1946), les dommages de guerre (1946), la création d'une Caisse autonome de la reconstruction (1946), la retraite mutualiste (1946), le privilège du bailleur (1947), les dommages de guerre (1947), le droit au bail des commerçants industriels et artisans (1947), la crise du logement (1947), les agriculteurs sinistrés (1947), l'indemnité d'éviction (1948), les groupements de sinistrés (1948). Il se fait entendre sur : la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques de crédit (1945), la loi de finances de l'exercice 1946, et le budget de la marine marchande, en qualité de rapporteur (1945), la Constitution de la République française et la déclaration des Droits de l'homme (1946), la composition et l'élection du Conseil de la République (1946), les dommages de guerre (1946).

Le 24 novembre 1947, il est nommé Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le cabinet Robert Schuman et conserve ce portefeuille dans le cabinet André Marie du 26 juillet 1948 et dans le deuxième cabinet Robert Schuman du 5 septembre 1948. En cette qualité, il soutient à la tribune plusieurs discussions sur : les engagements de dépenses au titre de la reconstruction et de la répartition des dommages de guerre en 1948 (1947), le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (1947), les sociétés coopératives et les associations syndicales de reconstruction (1948), les crédits pour la reconstruction et l'équipement (1948), la création de la Caisse autonome de la reconstruction (1948), le budget de la reconstruction et de l'urbanisme reconduit à l'exercice 1948 (1948), la modification de la loi sur les dommages de guerre (1948), l'indemnité d'éviction des sinistrés (1948).

Le 7 novembre 1948, il est élu conseiller de la République, premier de la liste indépendante qui n'a qu'un élu : lui-même, avec 908 voix sur 2.035 votants. Il conserve son siège au renouvellement du 18 mai 1952, premier de la liste d'Union républicaine des indépendants et paysans qui eut deux élus. Il recueille personnellement 613 voix sur 2.035

votants. Inscrit au groupe des républicains indépendants, il appartient à la Commission des affaires étrangères, à celle de la marine et des pêches. Il est en outre nommé membre suppléant à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (1952). Il soutient à la tribune un rapport concernant la révision de certains articles de la Constitution et s'intéresse au statut du personnel administratif des Chambres d'agriculture. Il est Vice-président du Conseil de la République depuis le 25 novembre 1948, et ce mandat lui est régulièrement confirmé tous les ans.

Enfin, le 23 décembre 1953, après douze tours de scrutin infructueux, il est élu Président de la République française en remplacement de M. Vincent Auriol dont le septennat prend fin.

Son rôle devient désormais prépondérant. Outre les sept crises ministérielles qu'il réussit à dénouer, il sait faire la juste part des faiblesses de la Constitution dont il est le gardien, en respectant toujours sa lettre sans jamais trahir son esprit. Il connaît ses faiblesses et n'hésite pas à les dénoncer. Déjà, dans son premier message au Parlement, il déclare que « lorsque l'Etat décline, ce sont les féodalités qui montent ». A Dunkerque, en octobre 1955 : « La réforme de l'Etat est la clé des autres », à Verdun, l'année suivante : « La révision de nos institutions comme de nos méthodes est, pour nous, une tâche primordiale. » Ces appels qui se font de plus en plus pressants, de plus en plus angoissés, ne sont pas entendus, et l'insurrection du 13 mai 1958 à Alger, vient mettre la France au bord de la guerre civile. Comment, l'homme qui se place au-dessus des partis, va-t-il éviter à sa patrie le suprême bouleversement ? Un homme qui s'est retiré de la politique depuis 1947 émerge de nouveau. Il se déclare prêt à reprendre en main une situation qui devient de plus en plus alarmante. Il va jusqu'à donner à ce sujet une conférence de presse au Palais d'Orsay, où l'affluence est telle, que le Ministre de l'Intérieur en personne, dirige le service d'ordre. Est-ce une fois de plus l'homme providentiel ? René Coty le pense sincèrement. Mais cet homme est discuté : certains milieux de gauche et principalement d'extrême gauche ne l'admettent pas ou se montrent réticents. Il faut l'imposer ; et c'est son message du 29 mai 1958 au Parlement : « Quatre ans et demi auront bientôt passé, sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effet. L'Etat n'a cessé de se désagréger. Nous voici maintenant au bord de la guerre civile... Dans le péril de la Patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant régné autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour établir la République... »

Le général de Gaulle était officiellement désigné pour former un nouveau Gouvernement. On sait la suite.

Mais il est impossible de parler du Président Coty, sans parler de sa compagne, devenue avec simplicité la première dame de France. Elle s'appelait Germaine Corbier et était la fille d'un armateur havrais. « Pour que papa et maman se fâchent, disaient leurs filles, il faudrait un tremblement de terre. Et encore ! » On avait l'habitude de les voir paraître tous les deux, toujours ensemble, au bras l'un de l'autre, comme à vingt ans. Les gens simples, les humbles étaient subjugués : « Je ne veux pas être officielle, leur disait-elle, appelez-moi donc madame Coty ». Cette idylle de près d'un demi-siècle prit fin brutalement, de façon inattendue. Le 12 novembre 1955, à 4 h 30 du matin, le cœur de madame Coty cédait. La première grande dame de France n'était plus. Les obsèques devaient avoir lieu dans l'intimité, à Rambouillet. Mais les témoignages de sympathie affluant à l'Elysée, en nombre de plus en plus impressionnant, le Président décida de permettre à Paris dont l'émotion était vibrante, de rendre un dernier hommage à la compagne de sa vie. La cérémonie eut lieu à l'Eglise de la Madeleine au milieu d'une affluence considérable. Paris en fut remercié.

Le général de Gaulle, Président du Conseil, ayant fait voter une nouvelle Constitution, le Président Coty jugea de son devoir de se retirer de la Présidence de la République, sans attendre la fin de son septennat. Cette décision était déjà prise, lorsqu'à Rethondes, le 11 novembre 1958, il évoqua ainsi sa prochaine retraite : « Entendez bien le vieil homme qui aujourd'hui vous parle sans doute pour la dernière fois... » et, le 8 janvier 1959, il fit ses adieux à la Garde dans la Cour d'honneur de l'Elysée. Il cédait sa place au général de Gaulle qui venait d'être élu Président de la République selon les modalités prévues par la nouvelle Constitution.

Mais il n'abandonnait pas pour autant toute activité : Il devenait membre de droit et à vie du Conseil constitutionnel.

Il partageait son temps entre Paris où il avait conservé son appartement du Quai aux Fleurs et Le Havre où était resté son cœur. Il y mourut le 27 novembre 1962 d'une façon subite. Il était âgé de 80 ans. On lui fit des funérailles nationales au milieu d'une foule recueillie et en présence du Président de la République.

COUCHARD (JEAN, PIERRE, JULES), né le 19 juillet 1848 à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), mort le 7 avril 1911 à Saint-Louis (Sénégal).

Député du Sénégal, de 1893 à 1898.

Avocat à Saint-Louis du Sénégal, Jean Couchard débuta dans la politique comme conseiller municipal et maire de Saint-Louis, puis entra au Conseil général sénégalais.

Il se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans la circonscription du Sénégal et emporta le siège de député au deuxième tour de scrutin, par 2.428 voix contre 470 à M. Crespin sur 2.931 votants. Il succédait à l'Amiral Aristide Vallon qui ne se représentait pas au Sénégal, mais dans le Finistère. Inscrit au groupe républicain, il siégea dans diverses commissions spéciales. Auteur d'une proposition de loi ayant pour but le rattachement des pays de protectorat au Ministère des Colonies (1895), il se fit entendre à la tribune sur le budget des colonies de l'exercice 1895 (au sujet des frais d'occupation du Soudan français) (1895), au cours de la discussion : des interpellations sur la politique coloniale du Gouvernement (1895), du projet de résolution tendant à exiger la qualité de Français pour l'admission aux fonctions publiques aux colonies (1895), et il déposa un ordre du jour motivé à la suite de l'interpellation sur l'organisation administrative de l'Algérie (1896).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 8 mai 1898, et fut remplacé par le Comte d'Agoult.

Il reprit son cabinet d'avocat à Saint-Louis du Sénégal, où il mourut le 7 avril 1911, à l'âge de 63 ans.

COUCOUREUX (JOSEPH), né le 18 octobre 1879 à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1919 à 1928.

Sénateur de l'Aveyron de 1930 à 1945.

Issu d'une vieille famille fixée à Villefranche-de-Rouergue depuis la fondation de cette ville — un de ses ancêtres, Cancrès, était consul de Villefranche en 1489 — Joseph Coucoureux accomplit son cycle secondaire à l'Institution Saint-Joseph, puis au Collège municipal de Villefranche-de-Rouergue. Il s'inscrivit ensuite à la Faculté de Droit de Toulouse, où, après avoir obtenu sa licence il soutint une thèse de doctorat sur les délits et quasi-délits imputables à plusieurs personnes, qui emporta le prix de thèse en 1902. Il s'inscrivit ensuite au barreau de Villefranche-de-Rouergue, où il fit une longue carrière d'avocat.

Il débuta dans la politique comme conseiller général du canton de Rieupeyroux, en 1907 et devint Vice-président de l'Assemblée départementale en 1928.

Il affronta les élections générales législatives du 16 novembre 1919, dans la première circonscription de l'Aveyron, premier de la liste républicaine de défense nationale et de progrès social, qui eut trois élus. Il enleva le siège au quotient électoral, groupant sur son nom 19.992 voix sur 48.849 votants. Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il appartenait à la Commission des mines et de la force motrice, à celle des spéculations de guerre, et à celle des comptes définitifs. Il déposa plusieurs

propositions de loi ou de résolution concernant : l'aménagement et la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes (1922), l'assimilation des chefs-cantonniers départementaux aux cantonniers des routes nationales (1923), la répression des abus en matière de soins à donner aux mutilés (1923) ; il fut chargé de rapporter le projet de loi concernant le point de départ de la prescription en matière de spéculation illicite et délits connexes (1920), et de rédiger le rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre (1924). Il émit des avis sur : la loi de finances de l'exercice 1920 (1920), la proposition de loi modifiée par le Sénat, relative à l'organisation du contrôle des dépenses engagées (1922), le projet de loi tendant à faciliter par des avances de l'Etat la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes (1923), le projet et les propositions de loi ayant pour objet d'avancer l'heure légale (1923). Il se fit entendre à la tribune à propos : du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), de la loi de finances de l'exercice 1920 (1920), de la loi de finances de l'exercice 1922 (1921), des propositions de loi relatives à la conversion de la séparation de corps en divorce (1923), de la proposition de loi tendant à réprimer la hausse illicite sur les loyers (1923), la proposition de loi modifiée par le Sénat, concernant les baux à loyer des immeubles à usage commercial ou industriel (1923). En 1921, il avait été nommé membre du Comité consultatif des mines.

Il retrouva son siège aux élections générales du 11 mai 1924, deuxième de la liste républicaine de paix nationale et de progrès social, qui eut deux élus. Il recueillit personnellement 41.936 voix sur 86.398 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il appartenait encore à la Commission des mines et de la force motrice et à celle des marchés et spéculations, et entra à la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Il présenta des propositions de loi ou de résolution relatives : au règlement de la vente à crédit des valeurs à lot (1924), aux retraites des ouvriers mineurs (1925), aux juges de paix suppléants (1926), aux pensions des ouvriers mineurs et de leurs veuves (1926), au rétablissement du tribunal de première instance de Villefranche, Espalion et Saint-Affrique (1926), au subrogé tuteur (1927). Il participa aux débats sur : le budget des travaux publics de l'exercice 1926 (1925), le projet de loi ayant pour objet de régler les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), la proposition de loi modifiée par le Sénat, relative au renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1926), le budget de la justice de l'exercice 1927 (1926), le projet de loi adopté par le Sénat, et les propositions de loi sur la révision du prix des baux à loyer (1927), le budget de l'instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1928 (1927),

le projet de loi, modifié par le Sénat, sur les assurances sociales (1928).

Les élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, lui furent fatales. Il se présenta dans la circonscription de Villefranche-de-Rouergue et dut s'incliner, au deuxième tour de scrutin, devant M. Paul Ramadier qui obtint 12.654 voix, contre 10.649 à lui-même, sur 24.046 votants.

Mais il prit sa revanche aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) qui affirmèrent son succès au deuxième tour de scrutin, par 412 voix sur 801 votants. Il conserva son siège aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), au premier tour de scrutin, par 435 voix sur 801 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine de la Haute-Assemblée et appartint à la Commission d'administration générale, départementale et communale, à celle de comptabilité, à celle des douanes, à celle des comptes définitifs, à celle de législation civile et criminelle et à celle des mines dont il devint Vice-président. Il déposa diverses propositions de loi concernant : la reconstruction des capitaux immobiliers détruits par les inondations de mars 1930 (1930), les assurances sociales (1930), l'organisation des tribunaux de première instance (1930), la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs (1933), l'amélioration des retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs (1940). Il rapporta : la proposition de loi, adoptée par la Chambre, sur l'organisation des bureaux des préfectures et sous-préfectures (1931), le projet de loi adopté par la Chambre améliorant les retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs (1933), la proposition de loi concernant les donations entre époux (1937), la proposition de loi sur la réduction du prix des baux à ferme (1938) et émit un avis sur le projet de loi modifié par le Sénat, portant organisation des mines domaniales de potasse d'Alsace (1936). Il prit la parole à différentes reprises sur : les budgets de l'instruction publique, des P.T.T., et la loi de finances de l'exercice 1931-1932 (1931), l'outillage national (1931), l'organisation du suffrage universel pour les élections législatives (1932), le budget de l'instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1932 (1932), les blés canadiens à destination de la France (1932), le budget de l'intérieur et la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), la propriété commerciale (1933), l'organisation du marché du blé (1933), la loi de finances de l'exercice 1934 (1934), la défense du marché du blé (1934), les budgets de la justice, des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1935 (1934), la loi de finances de l'exercice 1936 (1935), l'octroi d'une allocation temporaire aux ouvriers mineurs (en qualité de rapporteur) (1936), les magasins à prix unique (1936), l'institution du congé annuel payé (1936), les conventions collectives du travail (1936), le statut de la Banque de France (1936),

l'Office national du blé (1936), la réforme fiscale (1936), l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans (en qualité de rapporteur) (1937), la loi de finances et le budget des finances de l'exercice 1938 (1937), les accidents du travail (1938), la loi de finances de l'exercice 1939 (1938), le budget de la santé publique de l'exercice 1940 (1939), l'avance de l'heure légale (1939). Il développa en outre une interpellation sur les retards apportés au remplacement des magistrats mis à la retraite (1937).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota la loi constitutionnelle.

Il vécut désormais éloigné de la politique. Il s'est retiré à Villefranche-de-Rouergue.

COUDERO (JEAN-BAPTISTE, MARIE, Joseph), né le 2 juin 1852 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), mort le 4 septembre 1917, à Toulouse (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1905 à 1910.

Ses études secondaires terminées, Joseph Coudero s'inscrivit à la Faculté de droit de Toulouse, et passa sa licence en 1876. Entré en qualité de journaliste au *Réveil de la Haute-Garonne*, il collabora au *Réveil méridional* dont il fut rédacteur en chef, et à *La Marseillaise*. En 1888, il fut nommé secrétaire général de la mairie de Toulouse. Il fut deux fois impliqué dans les affaires de fraudes électorales, mais acquitté par la Cour d'assises en 1894 et 1896.

Il se présenta à l'élection législative partielle du 17 décembre 1905, destinée au remplacement de M. Honoré Serres, décédé le 29 septembre précédent. Il emporta le siège de député de la deuxième circonscription de Toulouse, au deuxième tour de scrutin, par 7.771 voix contre 6.227 à M. Ebelot, sur 14.429 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il ne fit partie d'aucune commission, mais participa à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1906 au cours de laquelle il évoqua la question des patentes (1906).

Il conserva son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 9.835 voix contre 4.034 à M. Whitcomb et 580 à M. Ambialet, sur 15.074 votants. Il appartint à diverses commissions dont celle de l'enseignement et celle d'administration générale des cultes et de la décentralisation. Auteur de deux propositions de loi, la première, sur le monopole des assurances par l'Etat (1909), la deuxième sur les Justices de paix (1909), il se fit entendre au cours de la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1908 (1907), des budgets de l'agriculture, de la guerre, des travaux publics et des postes et télégraphes de l'exercice 1909 (1908), des budgets de l'agriculture et des postes et télégraphes de l'exercice 1910 (1910).

Il échoua aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, où il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 3.482 voix contre 9.668 à M. Ellen-Prévoit, sur 18.717 votants.

Il reprit à Toulouse ses occupations et y mourut le 4 septembre 1917, à l'âge de 65 ans. Ses obsèques eurent lieu le 6 septembre à Toulouse, parmi une nombreuse affluence.

COUDERT (LUCIEN), né le 28 juillet 1887, à Castres (Tarn).

*Député du Tarn de 1927 à 1928,
de 1932 à 1936 et de 1951 à 1956.*

Issu d'une vieille famille castraise, Lucien Coudert, après avoir fait ses études secondaires au collège de Castres, s'inscrivit à la Faculté de droit de Toulouse. Licencié en droit, il se fit recevoir avocat au barreau de sa ville natale, dont il fut bâtonnier en 1925, 1932, 1937 et 1948.

Lorsque éclata la guerre de 1914, il partit au front avec sa classe, fit toute la campagne qu'il termina avec la Croix de guerre.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire premier adjoint au maire de Castres, en 1919, le resta jusqu'en 1929, pour le redevenir de 1935 à 1940. Il entra au Conseil général du Tarn pour y représenter le canton de Castres, en 1925, et y demeura jusqu'en 1940.

Il fut élu député du Tarn à l'élection partielle du 20 février 1927 destinée à pourvoir au remplacement de M. Henry Simon décédé le 2 décembre 1926. Candidat du Cartel des gauches, il enleva le siège par 37.157 voix contre 32.786 à M. Reille-Soult, sur 74.161 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il n'appartint, en cette fin de législature à aucune commission.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 avril 1928 qui se déroulèrent au scrutin uninominal.

Mais il fit de nouveau acte de candidature à celles des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la première circonscription de Castres et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.942 voix contre 5.630 à M. Balayé, sur 14.106 votants. Toujours inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea à la Commission de l'aéronautique et à celle de la législation civile et criminelle. Il déposa une proposition de loi tendant à compléter l'article 111 de la loi du 30 juin 1923, concernant l'âge de mise à la retraite des fonctionnaires (1933).

Il perdit son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 3.568 voix contre 5.201 à M. Dirat et 4.747 à M. Grumbach, sur 14.605 votants, il se retira de la compétition avant le second tour.

Après la défaite de 1940, il se lança résolument dans la Résistance, et, arrêté

par les Allemands, fut emprisonné à Toulouse du 5 mars 1944 à la Libération.

Il fut sollicité par ses amis radicaux pour se représenter aux élections générales du 17 juin 1951. Il conduisait la liste du parti républicain radical et radical-socialiste qui n'eut qu'un élu : lui-même, avec 19.557 voix sur 155.152 votants. Membre de la Commission de la presse, de celle des immunités parlementaires, et de celle de justice et de législation dont il fut secrétaire, puis vice-président, il appartenait également à la Commission de coordination chargée des questions relatives à la Communauté du charbon et de l'acier, et fut juge suppléant de la Haute-Cour de justice. Il déposa une proposition de loi sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française (1952), et fut chargé de rapporter : la proposition de loi concernant les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française (1952), la proposition de loi ayant pour but d'entraver les progrès de la myxomatose par la répression pénale de sa propagation (1954), la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à obtenir le rachat ou la résiliation de la concession à accorder, au Maroc, à une société privée pour l'exploitation de la télévision (1954), la proposition de loi sur les possibilités de recul de la limite d'âge des membres du personnel des entreprises nationalisées ayant des enfants à charge, ou pères d'au moins trois enfants (1954), la proposition de loi sur l'organisation de la presse française (1955), les propositions de loi relatives à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la légalité économique (1955). Il se fit entendre au cours de la discussion : du projet de loi relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils en 1953 (1952), de la proposition de loi portant amnistie (1952 et 1953), de la proposition de loi sur la répression des crimes de guerre (1953), de la proposition de loi relative à la représentation des entreprises de presse (1953), de la proposition de loi sur le régime général des élections municipales (1953), de la proposition de loi relative au transfert et à la dévolution des biens d'entreprises de presse (1954), du projet de loi relatif aux incapacités et inéligibilités (1954), du projet de loi relatif à la révision de la Constitution (1954), de la proposition de loi relative aux infractions à la législation économique (en qualité de rapporteur) (1955), du projet de loi relatif au service des comptes courants et chèques postaux (en qualité de rapporteur suppléant) (1955).

Il subit un échec aux élections générales du 2 janvier 1956, la liste du parti radical-socialiste dont il était la tête, n'ayant eu aucun élu. Il ne recueillit personnellement que 16.261 voix sur 171.002 votants.

Il se retira alors dans sa ville natale qu'il habite toujours présentement.

Lucien Coudert fut rédacteur à *La*

Dépêche de Toulouse et vice-président de la Fédération départementale des victimes de la guerre, de 1919 à 1927. Il a publié un recueil de poésie « *Quelques Rimes* » (1924).

Il est Chevalier de la Légion d'honneur au titre de la Justice, depuis 1938.

COUDREUSE (JULIEN, JOSEPH, EMMA-NUËL), né le 26 février 1837 à La Flèche (Sarthe), mort le 27 novembre 1898 à Baugé (Maine-et-Loire).

Député du Maine-et-Loire de 1891 à 1898.

Julien Coudreuse fit ses études secondaires au lycée du Mans et son droit à Paris. Inscrit au barreau d'Angers en 1864, il plaida jusqu'en 1869, puis acquit une étude d'avoué à Baugé.

Pendant la guerre de 1870-1871, il fut capitaine de la première légion de mobiles de Maine-et-Loire.

Rendu à la vie civile, il collabora avec la ligue de l'enseignement pour la création, dans les campagnes, de bibliothèques populaires, fut juge suppléant au tribunal de Baugé, délégué cantonal, vice-président de la Société de secours mutuels, membre du bureau de bienfaisance.

Conseiller municipal et adjoint au maire de Baugé, il se présenta à l'élection législative partielle du 20 décembre 1891, destinée à remplacer le général Lacretelle décédé le 14 novembre précédent. Il enleva le siège de député de la circonscription de Baugé au premier tour de scrutin, par 9.437 voix contre 7.077 au comte de Blois, sur 16.621 votants. Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales et fut chargé d'un rapport sur un projet de loi d'intérêt local.

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 12.631 voix contre 446 à M. Gillard, sur 14.704 votants. Toujours membre de diverses commissions, il déposa une proposition de loi relative aux saisies-exécutions pratiquées pour arriver au paiement de créances ne dépassant pas 150 francs (1897) et rapporta un projet de loi d'intérêt local. Il intervint au cours de la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1893 pour encourager les primes aux enseignements en lin ou en chanvre (1893), de la loi de finances de l'exercice 1895 au sujet des timbres des récépissés des expéditions par chemins de fer départementaux (1896), du budget et de l'instruction publique de l'exercice 1897 à propos des indemnités à attribuer aux instituteurs en raison des responsabilités encourues par eux en dehors de toute faute personnelle (1896). Membre des groupes agricole et viticole, il était protectionniste déclaré, conformément aux intérêts de son département.

Il conserva son siège aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin, par 13.007 voix contre 63 à M. Gilard-Tessier, sur 15.643

votants. Membre de diverses commissions dont celle de la réforme judiciaire, il n'eut pas le temps de donner sa mesure. Il mourut en cours de mandat, le 27 novembre 1898 ; il n'avait que 61 ans. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du lendemain, par le Président Paul Deschanel : « Avant de représenter la France, déclara-t-il, il avait combattu pour elle, et les électeurs républicains qui, en 1891, l'envoyèrent au Parlement, n'avaient pas oublié la brillante conduite du jeune capitaine qui, en 1870, commandait la première légion des mobilisés de Maine-et-Loire. Avoué pendant plus de vingt ans, juge suppléant, adjoint au maire, il apportait à la Chambre, avec la science du droit et une longue pratique des affaires, la précision de l'esprit et la conscience. »

Il avait été élu maire de Baugé en 1893, mais avait décliné cet honneur, voulant consacrer tout son temps à l'accomplissement de son mandat de député.

COUESNON (AMÉDÉE), né le 7 novembre 1850 à Provins (Seine-et-Marne), mort le 29 septembre 1931 à Château-Thierry (Aisne).

Député de l'Aisne de 1907 à 1919.

Propriétaire et directeur d'une importante fabrique d'instruments de musique, Amédée Couesnon devint député de la circonscription de Château-Thierry, à la faveur d'une élection partielle qui eut lieu le 24 mars 1907. Il s'agissait de remplacer M. Louis Morlot, décédé le 21 janvier précédent. Amédée Couesnon enleva le siège au premier tour de scrutin par 6.960 voix contre 2.787 à M. Bouchardeau et 2.449 à M. Perrin, sur 12.583 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à diverses commissions spéciales et déposa une proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 104 du Code de commerce relatif aux conditions de transport des marchandises (1909).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, par 7.032 voix contre 3.980 à M. Hugot et 2.409 à M. Salé sur 13.581 votants, il siégea à la Commission de l'armée et à la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Il fut chargé de rapporter le projet de loi relatif au maintien provisoire du *statu quo* concernant l'organisation des musiques d'artillerie (1911).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin par 7.370 voix, contre 4.262 à M. Avigdor et 1.186 à M. Perrin, sur 13.049 votants. Membre de la Commission des douanes, de celle de l'armée et de celle des marchés, il rapporta le projet de loi relatif à la déclaration obligatoire des matières de cuivre de toute nature (1917), et fut chargé d'émettre un rapport sur les marchés de lait et de douilles de canon, conclus par l'Etat depuis le début de la guerre (1917).

Il se fit entendre au cours de la discussion : du projet de loi concernant l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre (1916) et de la proposition de loi tendant à organiser la production de guerre (1916).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste.

Il reprit la direction de ses affaires à Château-Thierry où il mourut le 29 septembre 1931, à 81 ans.

COUHÉ (Louis), né le 24 juin 1889 à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1924 à 1928.

Fils du Président du tribunal civil de Lille, Louis Couhé a fait ses études au collège Jean-Bart à Dunkerque, à l'école Bossuet et au lycée Louis-le-Grand à Paris. Il est docteur en droit et diplômé d'études supérieures administratives et financières.

Sa carrière a été exceptionnelle ; il fut successivement : Secrétaire de la direction générale des mines de Lens, secrétaire général du Ministère de l'Air, directeur général de l'aviation civile, conseiller d'Etat, administrateur de diverses sociétés, président du Conseil d'administration (1948-1960), puis administrateur président fondateur de l'aéroport de Paris.

Il débuta dans la politique comme conseiller général du canton de Laventie, et devint président du Conseil général du Pas-de-Calais.

Il entra à la Chambre des Députés à la faveur des élections générales du 11 mai 1924 qui se déroulèrent au scrutin de liste. Il avait pris la tête de la liste de concentration républicaine et sociale qui eut deux élus. Il recueillit personnellement 50.026 voix, sur 149.106 votants et emporta le siège au quotient électoral.

On était en droit de penser que sa carrière politique allait se révéler aussi brillante que sa carrière professionnelle. Il n'en fut rien. Il est vrai qu'elle fut de courte durée. Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il fut membre de la Commission des mines et de la force motrice. Il intervint dans la discussion : du budget de l'aéronautique de l'exercice 1926 (1925), des conclusions de la Commission chargée d'examiner le mode d'acquisition du matériel d'aviation au département de la guerre (1926), des budgets de la guerre et de l'aéronautique de l'exercice 1928 (1927), du projet de loi sur le statut du personnel navigant de l'aéronautique (1928), du projet et des propositions de loi relatifs au régime d'importation du pétrole (1928). Au début de la session ordinaire de 1928, il siégea au Bureau provisoire de la Chambre, en qualité de secrétaire d'âge.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour

au scrutin d'arrondissement, il fit acte de candidature dans la première circonscription de Béthune et échoua au deuxième tour de scrutin avec 8.498 voix contre 9.308 à M. Alphonse Tellier, qui lui succéda, sur 18.513 votants.

Louis Couhé, qui habite toujours Paris, est Grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-1918, Commandeur du Mérite touristique, Chevalier-Commandeur de l'Empire britannique et titulaire de divers ordres étrangers. Il est membre de l'Aéro-club de France.

COUILLEROT (CLAUDE, MARIE), né le 4 janvier 1863 à Montigny-près-Louhans (Saône-et-Loire), mort le 23 août 1948 à Montigny-près-Louhans.

Député de Saône-et-Loire de 1932 à 1936.

Agriculteur - éleveur, Claude Couillerot entra dans la politique en qualité de maire de Montigny-près-Louhans, et de conseiller général de Saône-et-Loire.

Il fut élu député de la circonscription de Louhans, au deuxième tour de scrutin des élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, par 10.459 voix contre 8.870 à M. René Burtin, député sortant, sur 19.545 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, son rôle fut assez effacé : membre de la Commission d'Alsace-Lorraine et de celle des douanes et conventions commerciales, il déposa une proposition de loi tendant à modifier le régime fiscal des gas-oils (1935), mais n'aborda jamais la tribune.

Il échoua aux élections générales du 26 avril 1936 où M. René Burtin reconquit son siège au premier tour de scrutin, par 9.853 voix contre 5.249 à lui-même, sur 18.790 votants.

Il reprit à Montigny-près-Louhans ses occupations rurales, et y mourut le 23 août 1948, à l'âge de 85 ans.

COULAUDON (AIMÉ), né le 8 février 1906 à Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1936 à 1942.

Issu d'une ancienne famille auvergnate, Aimé Coulaudon a fait ses études secondaires au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand. Il s'inscrivit ensuite à la faculté des lettres et à celle de droit, devint licencié en droit de la faculté de Dijon en 1928, puis docteur en droit de la faculté de Poitiers en 1932, où il soutint une thèse sur Chazerau, dernier Intendant d'Auvergne. Il passa son doctorat ès lettres en 1952 avec une thèse sur *Anatole France et la gastronomie*.

Avocat à la Cour d'appel de Riom, puis, en 1931, à la Cour d'appel de Paris, il devint secrétaire de M^{re} Alexandre Zévaès, dont il assura la défense dans les procès de La Roque. Fondateur et secrétaire général des Jeunesses socia-

listes du Puy-de-Dôme et des Etudiants socialistes, fondateur du *Drapeau rouge*, ex-fondateur et rédacteur politique de *L'Auvergne socialiste* (1930-1939), il fit un premier essai infructueux aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932 dans la circonscription d'Ambert. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 1.941 voix contre 5.082 à M. Raymond Lachal, sur 12.817 votants, il se retira de la compétition avant le deuxième tour.

Il ne fut pas plus heureux aux élections générales du 26 avril 1936, où il dut abandonner avant le second tour, n'ayant obtenu au premier que 2.546 voix contre 6.401 à M. Raymond Lachal, sur 13.485 votants.

Il fut élu député de la deuxième circonscription de Riom à l'élection partielle du 6 septembre 1936, destinée à remplacer l'agrariste Ratelade invalidé sur l'intervention du socialiste indépendant Alexandre Varenne. Il obtint au deuxième tour de scrutin 8.736 voix contre 8.431 à M. Ratelade, sur 17.291 votants. Inscrit au groupe socialiste, il siégea à la Commission d'Alsace-Lorraine, à celle des travaux publics et moyens de communication et à celle de la législation civile et criminelle. Auteur d'un rapport sur le projet de loi portant modification des articles 334 et 335 du Code pénal en vue de la répression de la traite des femmes majeures, il fut délégué à l'Exposition internationale de New York et à celle de Liège en 1939.

Mobilisé comme sergent-chef à l'H.O.E 15, le 1^{er} septembre 1939, on le trouve à Thiancourt, Jarny-Conflans et en Meurthe-et-Moselle. Nommé sous-lieutenant en octobre 1939, il est plusieurs fois cité lors des bombardements de Labry et de Neufchâteau. Il se rend à Vichy, au Congrès du 10 juillet 1940, où, comme la majorité de ces collègues, il vote la loi constitutionnelle. Puis il se lance dans la Résistance : Chef-adjoint du maquis des Cheires (mouvement combat de la zone 4 de la Région d'Auvergne, dont son frère — Colonel Gaspard — était le chef), il joua un rôle actif qui lui valut la Croix de guerre avec palmes, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur et la Médaille du combattant volontaire. Il fut rappelé après la Libération comme adjoint au commandant de la 13^e S.I.M., puis comme officier gestionnaire du Centre de réforme de Clermont-Ferrand. Il fut de 1944 à 1952, rédacteur en chef du *Mur d'Auvergne*, organe des anciens maquis et de la Résistance d'Auvergne.

D'une activité débordante, il remplit depuis la Libération de nombreuses fonctions dont les plus honorifiques sont celles de Consul de Belgique et de Luxembourg. Journaliste et chroniqueur littéraire, il a écrit environ deux mille articles dans différentes publications. Sa vie littéraire est intense. Membre de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, président-fondateur des Amis du vieux Clermont, membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-

Ferrand, on lui doit de nombreuses communications aux revues littéraires et sociétés savantes. Intermédiaire des *Chercheurs et Curieux*, président des *Enfants de la Sioule* et chroniqueur de la radio-diffusion française sur le poste de Clermont-Auvergne, il est en outre chevalier du *Taste-vin de Bourgogne* et Chancelier de la Confrérie du Bousset d'Auvergne depuis sa fondation.

Membre adhérent de la Société des Gens de lettres depuis 1950, membre fondateur du *Prix des Volcans*, il est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages (contes et romans) parmi lesquels on peut citer : *Sourires d'Auvergne* (1942), *De la Sioule à la Tiretaine* (1943), *Simon ou les ombres du plaisir* (1944), *Sur la pierre grise* (1945), *En poussant la porte* (1948), *Journaux du Puy-de-Dôme en 1848*, *La cloche fêlée* (1948), *Le vin d'Auvergne* (1955), *Les amours de Bayard et de la Dame de Randon* (1957), *Lu Croix des Pères* (1959), etc. Il publie actuellement la revue trimestrielle *Vieux-Clermont*, et donne des conférences sur l'histoire locale, la littérature et la « petite histoire ».

Au 88^e Congrès national des Sociétés savantes (avril 1963), il a présenté à la section d'histoire contemporaine, une communication intéressante sur : *Une victime oubliée de l'Affaire La Bédoyère: l'ex-législateur J.-B. Enjelvin, maire de Pontgibaud, en Auvergne, d'après des documents inédits*.

En plus des décorations déjà citées, il est Officier des Palmes académiques, pour services rendus aux Lettres.

COULONDRE (ALFRED, Gaston), né le 1^{er} juin 1857 à Nîmes (Gard), mort le 12 décembre 1922 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député du Vaucluse de 1902 à 1910.

Après avoir terminé ses études secondaires, Gaston Coulondre s'inscrivit à la faculté de droit de Paris, où après avoir passé sa licence, il soutint une thèse de doctorat sur : *Les acquisitions de biens par les établissements de religion chrétienne*. Avocat stagiaire à Paris en 1886, il fut admis au barreau de Nîmes en 1888. Nommé, cette même année, juge d'instruction à Uzès, il devint juge à Avignon en 1898, et président du tribunal d'Apt en 1901. Il démissionna le 13 juillet 1902, après son élection à la Chambre.

Il fut en effet élu député de la circonscription d'Avignon aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 9.364 voix contre 8.862 à M. Joseph Pourquery de Boisserin, député sortant, et 1903 à M. Gardair, sur 19.608 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale-socialiste, il appartint à diverses commissions, dont celle des affaires extérieures, protectorats et colonies, et celle des économies. Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget des affaires

étrangères de l'exercice 1905, au sujet de la laïcité de l'enseignement dans les établissements français en Orient et Extrême-Orient (1904), du projet de loi adopté par le Sénat sur la répression des fraudes et la falsification des denrées alimentaires et produits agricoles (1904), du projet et des propositions de loi concernant la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905), des budgets des travaux publics et des postes et télégraphes de l'exercice 1906, au sujet des caisses de retraite des agents des chemins de fer et des indemnités de séjour (1905 et 1906).

Il fut réélu aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 9.102 voix contre 7.125 à M. Joseph Pourquery de Boisserin et 4.500 à M. Amic, sur 20.913 votants. Il siégea à la Commission de l'agriculture, à celle des postes et télégraphes, et à celle de la fête nationale de Jeanne d'Arc. Auteur d'un rapport sur le projet de loi relatif à la taxe du pain et de la viande (1909), il participa aux débats sur : le projet de loi concernant le mouillage des vins et les abus du sucrage et le rapport de la Commission d'enquête sur la crise de la viticulture (1907), le projet de loi concernant la réglementation des eaux de la Durance (1907), et la loi de finances de l'exercice 1910 pour évoquer les droits de circulation sur les vendanges fraîches (1910).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, mais n'abandonna pas pour autant la politique. Il se fit élire maire de Vézargues (Hérault), où il possédait d'importantes propriétés et conserva ce mandat pendant 14 ans.

Le fait de ne plus exercer de mandat législatif lui permit de réintégrer son administration d'origine. Il fut nommé juge d'instruction à Marseille le 27 mars 1912 et conseiller à la Cour d'appel d'Aix le 23 juillet 1918.

Il s'engagea durant la première guerre mondiale et fut commandant d'artillerie sous Verdun. Plusieurs fois cité, il fut décoré de la Croix de guerre et de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut le 12 décembre 1922 à Marseille, à l'âge de 65 ans, dans l'exercice de ses fonctions.

Il était en outre Officier d'académie.

COUPAT (PIERRE), né le 17 juin 1860, à Saint-Etienne (Loire), date et lieu de décès inconnus.

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'enseignement technique
du 20 janvier 1920 au 12 janvier 1921.*

N'ayant jamais appartenu au Parlement, Pierre Coupât fut, dès son adolescence, un syndicaliste convaincu. Dès 1878 (il n'avait que 18 ans), il adhéra au syndicat des ouvriers mécaniciens. Il prit, en cette qualité, une part active à l'organisation ouvrière. Délégué par les

associations et syndicats de Saint-Etienne au Congrès du Havre de 1880, il fut rapporteur dans la discussion du programme minimum.

Il vint à Paris comme ouvrier métallurgiste en 1885. L'année suivante, il organisait une des premières caisses syndicales de chômage à l'Union des mécaniciens de la Seine. En 1899, il contribua à la fondation de la Fédération des ouvriers mécaniciens de France ; il en devint secrétaire général en 1901. Elu au Conseil supérieur du travail en 1903, il en fut vice-président de 1910 à 1912. Il représenta sa fédération aux Congrès de Paris, Lyon, Montpellier, Bourges, Amiens, Marseille et Toulouse, où il défendit toujours la thèse réformiste et l'action légale.

Ami personnel d'Alexandre Millerand, celui-ci créa pour lui le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique dans son premier cabinet ministériel du 20 janvier 1920 et le lui confia à nouveau dans son deuxième cabinet du 18 février 1920. Après son élection à la présidence de la République, Georges Leygues, qui lui succéda, conserva Pierre Coupât, au même titre, dans son Ministère du 24 septembre 1920. Pendant l'année où il présida aux destinées de l'enseignement technique, Pierre Coupât eut à répondre aux interpellations concernant les grèves (1920), à celles concernant les incidents du Conservatoire des Arts et Métiers (1920), et soutint le budget de l'enseignement technique de l'exercice 1920 (1920). Le cabinet Georges Leygues ayant dû démissionner le 12 janvier 1921, Pierre Coupât assura l'expédition des affaires courantes jusqu'au 16 janvier et fut remplacé dans le Ministère suivant par M. Gaston Vidal.

A dater de ce jour, le nom de Pierre Coupât disparut des annuaires et la Direction générale de l'Enseignement technique n'a pas gardé de lui la moindre trace.

COURCEL (ALPHONSE CHODRON DE), né le 30 juillet 1835 à Paris, mort le 17 juin 1919 à Paris.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1892 à 1919.

Issu d'une ancienne famille des Trois-Evêchés, dont une branche s'établit dans le département de Seine-et-Oise au commencement du XIX^e siècle, petit-fils, par sa mère, du Comte Boulay-de-la-Meurthe, ministre de Napoléon (voir Robert et Cougny), fils d'un maître de forges à Athis-sur-Orge, Alphonse Chodron de Courcel passa sa licence en droit à Paris et son doctorat à l'Université de Bonn. Il devait devenir plus tard docteur honoris causa de l'Université de Cambridge.

Destiné de bonne heure à la carrière diplomatique, il fut attaché, en 1859, à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères, puis envoyé à la légation de Bruxelles, enfin, en 1861, à l'ambassade de Saint-Petersbourg. Rappelé en France pour entrer au Cabinet

de M. Drouyn de Lhuys, il s'inspira auprès de ce Ministre éminent et laborieux des plus solides traditions de la diplomatie française. Détaché au Service du contentieux en 1866, il fut placé par Louis de Freycinet à la tête de la direction des Affaires politiques en 1889. Il devint ensuite Conseiller d'Etat en service extraordinaire et Directeur des archives. Dans ces situations importantes, il se fit surtout remarquer par l'habileté et la décision avec lesquelles il mena les négociations qui aboutirent au Traité de Kasr-Saïd et à l'établissement du protectorat français en Tunisie. A la fin de 1881, Gambetta lui confia la mission de représenter la France à Berlin, avec le titre d'Ambassadeur, en remplacement du Comte de Saint-Vallier que l'état de sa santé avait obligé à abandonner ce poste. Pendant toute la durée de son ambassade dans la capitale du nouvel empire allemand, le baron de Courcel maintint sur le pied le plus favorable les relations de la France avec l'Allemagne. L'opinion qu'il sut donner de la fermeté et de la loyauté de son caractère en forçant l'estime du Gouvernement et même de Bismark avec lequel il était chargé de négocier, profita à la sécurité des deux peuples, sans qu'aucune atteinte fut portée à leur dignité réciproque. L'importance de la position qu'il avait conquise se manifesta surtout pendant la réunion de la conférence de Berlin de 1884-1885, dont il dirigea virtuellement les débats, au grand avantage des intérêts de la France dans les diverses parties du monde, et notamment en Afrique. Il y acquit un tel prestige que le roi des Belges et le roi du Portugal recoururent à sa médiation à propos de litiges relatifs à leurs possessions d'Afrique qui avait fait surgir entre elles la fondation de l'Etat libre du Congo.

Mis en disponibilité, sur sa demande, en septembre 1886, il refusa, en 1887 et en 1888 le portefeuille de Ministre des Affaires étrangères. En 1893, il fut choisi pour présider le tribunal arbitral chargé de régler le différend entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet des pêcheries de Behring. Le 4 octobre 1894, au lendemain du bombardement de Bangkok par l'amiral Humann, il fut nommé ambassadeur à Londres. Il était à son poste lors de la crise de Fachoda, mais redemanda sa mise en disponibilité en 1898 pour pouvoir mieux se consacrer à son mandat de sénateur. Il avait été en effet élu sénateur de Seine-et-Oise (après un essai infructueux au renouvellement du 4 janvier 1891, où il n'obtint, au premier tour de scrutin que 627 voix sur 1.325 suffrages exprimés), à l'élection partielle du 10 janvier 1892, destinée à pourvoir au remplacement de M. Hippolyte Maze, décédé le 25 octobre 1891. Il groupa sur son nom, au premier tour de scrutin, 722 voix sur 1.325 votants.

Il retrouva son siège au renouvellement du 28 janvier 1900, toujours au premier tour, par 918 voix sur 1.356 votants, et à celui du 3 janvier 1909, au troisième tour, par 761 voix sur 1.462 votants. Ins crit au groupe de la Gauche républicaine,

il appartenait à diverses commissions spéciales, et fut chargé de rapporter plusieurs projets de loi concernant : l'approbation de l'arrangement conclu à Berlin pour la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun et des sphères d'influence française et allemande dans la région du Tchad (1894), l'organisation de l'armée coloniale (1900), la modification de la loi du 17 décembre 1892 relative à l'augmentation du nombre des décorations accordées aux armées de terre et de mer (1902), les conditions d'application de l'article 12 de la Convention franco-siamoise du 13 février 1904 (1906), la réquisition des établissements industriels et des marchandises déposées dans les entrepôts de douane et dans les magasins généraux, ou en cours de transport par voie ferrée (1910). Il intervint à la tribune au cours de la discussion : du budget de l'exercice 1900 (1900), du projet de loi relatif à l'organisation de l'armée coloniale (en qualité de rapporteur) (1900), de la proposition de loi tendant à ce qu'il soit sursis à l'application de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1894 (1900), du projet de loi portant approbation d'une convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique occidentale et centrale (en qualité de rapporteur) (1904), du projet de loi autorisant des avances aux sociétés coopératives agricoles (1906). Mais ce mandat se trouva enrichi de missions ou de fonctions résultant soit de ses talents diplomatiques, soit de son expérience des affaires. C'est ainsi qu'en 1906, il avait été choisi comme ambassadeur extraordinaire pour les funérailles du roi Christian IX de Danemark. Il présidait, depuis 1891, le Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et était administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. Il avait été appelé à présider plusieurs sociétés savantes : la Société d'histoire diplomatique, la Société d'histoire contemporaine et celle d'Histoire de France pour laquelle il avait collaboré à la publication des mémoires du Cardinal de Richelieu.

Il habitait au château d'Athis-sur-Orge, résidence au XVIII^e siècle de Mlle de Charolais, petite-fille de Louis XIV, qu'il s'était appliqué à restaurer avec soin dans le goût primitif et qui contenait une fort belle bibliothèque dont le catalogue fut publié.

Il mourut en cours de mandat, le 17 juin 1919, à Paris, à l'âge de 84 ans. Le Président Antonin Dubost pronouça son éloge funèbre à la séance du lendemain : « Membre ou président d'une foule de sociétés savantes, déclara-t-il, mêlé à de grandes affaires intéressant le développement du pays, il ne cessa, par ses écrits et ses discours, et par le rayonnement qui est le privilège des grandes activités, d'exercer une influence bien-faisante et considérable. Les travaux du Sénat, dont sa dernière maladie put seule l'écarter, recevaient de lui la plus grande assiduité. Aussi, nous n'avions pas seulement pour lui la déférence qu'imposaient son âge et son passé, mais en même temps cette amitié que savent

faire naître, en supprimant les distances, les hommes distingués comme lui. »

Le Baron de Courcel était Grand officier de la Légion d'honneur.

COUREAU (CLAUDE), né le 26 mars 1849 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 30 mars 1926 au Creusot.

Député de Saône-et-Loire de 1910 à 1914.

Issu d'une famille ouvrière, Claude Coureau sut, par son travail, s'élever au rang d'ingénieur métallurgiste. Il fit carrière en qualité de chef de service aux usines du Creusot.

D'abord conseiller général de Saône-et-Loire, il attendit d'avoir fait valoir ses droits à la retraite, pour se présenter aux élections générales législatives des 24 avril et 10 mai 1910, dans la deuxième circonscription d'Autun. Il avait alors 61 ans. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 10.273 voix contre 7.279 à M. Richou, sur 17.902 votants. Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, il appartint à diverses commissions dont celle du travail et celle des mines, entre lesquelles il partagea son temps. Il n'aborda jamais la tribune.

Il échoua aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin, que 8.471 voix contre 9.636 à M. Georges Bras qui lui succéda, sur 18.441 votants.

Il se retira au Creusot, où il mourut le 30 mars 1926 à l'âge de 77 ans.

COURMEAUX (PHILIPPE, Eugène), né le 15 février 1817 à Reims (Marne), mort le 22 novembre 1902 à Reims.

Député de la Marne de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. II, p. 203.)

Il se retira définitivement à Reims, sa ville natale, où il mourut le 22 novembre 1902, à l'âge de 85 ans.

COURNAULT (CHARLES, HENRI), né le 9 septembre 1876 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 7 février 1963 à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle de 1937 à 1941.

Charles-Henri Cournauld, agriculteur-exploitant, qui s'était fait connaître par son action professionnelle et ses articles dans la presse agricole, devint maire de Méryville.

Sa belle conduite, pendant la guerre de 1914-1918 lui avait valu la rosette d'Officier de la Légion d'honneur, la

Croix de guerre avec cinq citations, et la Croix de guerre belge. Il était capitaine de réserve.

Membre de l'Académie d'agriculture, il était en outre président d'honneur de la Société des agriculteurs de France, de la Société centrale d'agriculture et de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, vice-président de la Confédération des associations agricoles des régions dévastées, et membre du Conseil supérieur des chemins de fer, depuis le 14 mars 1922.

Une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu le 24 janvier 1937 pour pourvoir au remplacement de M. Louis Michel, décédé le 31 octobre 1936, Charles-Henri Cournauld enleva le siège au premier tour de scrutin, par 759 voix contre 315 à M. Schmitt, sur 1.172 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il entra à la Commission des mines et à celle de l'agriculture dont il devint secrétaire. Auteur d'une proposition de loi portant obligation de colorer artificiellement, non seulement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, mais d'étendre cette obligation à l'importation de semences de minette (lupuline) (1937), il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1940 (1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote des pouvoirs constituants demandés par le Maréchal Pétain et se retira dans ses terres.

Il mourut à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), le 7 février 1963, à l'âge de 87 ans.

Il fut membre du Conseil national de Vichy durant l'Occupation.

COUROT (LOUIS, CHARLES), né le 29 juin 1873 à Auzécourt (Meuse), mort le 15 mai 1958 à Auzécourt.

Sénateur de la Meuse de 1935 à 1941.

Issu d'une famille anciennement meusienne, Louis Courot fit de bonnes études secondaires, obtint son baccalauréat, et, dans la propriété familiale, entreprit son apprentissage agricole et industriel.

Intéressé par la politique, il entra au conseil municipal de sa commune natale en 1910, et en fut maire de 1919 à 1945. Élu conseiller général de la Meuse en 1926, il le demeura jusqu'en 1944.

Il entra au Sénat à la faveur d'une élection partielle qui se déroula le 7 avril 1935 pour pourvoir au remplacement de M. Pol-Chevalier, décédé le 11 février précédent. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 655 voix contre 83 à M. Henry, sur 823 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à la Commission des travaux publics et à celle des pétitions dont il devint secrétaire. Il fut chargé de rapporter le projet de loi adopté par la Chambre, ayant pour objet de déclasser le chemin de fer d'intérêt général de

Treignac à Bugeat (1936). Il ne se manifesta pas à la tribune.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, et se retira de la politique.

Il mourut le 15 mai 1958 à Auzécourt, sa commune natale, à l'âge de 85 ans.

Président de diverses associations rurales, Louis Courrot était officier de la Légion d'honneur depuis le mois de mars 1957 et Commandeur du Mérite agricole depuis mai 1950.

COURRÉGELONGUE (MARCEL), né le 25 avril 1849 à Cudos (Gironde), mort le 18 septembre 1925 à Bazas (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1904 à 1924.

Tout en professant l'agriculture, Marcel Courrégelongue faisait de la politique active. Conseiller municipal de Bazas en 1892, il en devint maire en 1895 pour conserver cette magistrature jusqu'à sa mort.

Il présida le Conseil d'arrondissement de Bazas de 1895 à 1898 puis entra au Conseil général de la Gironde pour y représenter le canton de Bazas. Il fut à la tête, à plusieurs reprises, de la Commission départementale.

Remplissant en outre les fonctions de président du Comice agricole de Bazas, de membre du Conseil d'administration de la Société d'agriculture de la Gironde, il accéda au Sénat à la faveur d'une élection partielle qui se déroula le 22 mai 1904 pour pourvoir au remplacement de M. Ludovic Trarieux, décédé le 13 mars précédent. Il enleva le siège au deuxième tour de scrutin par 695 voix contre 333 à M. Bertin, sur 1.290 votants. Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1906, au premier tour, par 881 voix sur 1.307 votants, et à celui du 11 janvier 1920, toujours au premier tour, par 658 voix sur 1.305 votants.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, il appartint à diverses commissions dont celle de l'agriculture et celle des douanes et conventions commerciales. Il fut chargé de rapporter : la proposition de loi ayant pour objet de modifier diverses dispositions relatives au régime des boissons (1905), le projet de loi tendant à modifier le régime douanier applicable aux merrains de chataigniers destinés à la fabrication des tonneaux (1907), et le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, réglant le commerce des produits cupriques anticryptogamiques (1922). Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1905 (1905), de la proposition de loi relative au régime des boissons (1906), du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins (1907), de la proposition de loi concernant les exploitations forestières (1911), des interpellations sur la délimitation de la Champagne viticole (1911),

des budgets des finances et de l'agriculture de l'exercice 1912 (1912), du budget de l'agriculture de l'exercice 1913 (1913), des interpellations sur la répartition des restrictions et des réquisitions (1918), du projet de loi relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture (1918), des interpellations sur la situation des Facultés des sciences et de médecine de l'Université de Paris (1919), du projet de loi relatif aux appellations d'origine (1919), du projet de loi portant augmentation du prix de vente des tabacs (1919), du projet de loi relatif aux nouvelles ressources fiscales (1920), des interpellations concernant les denrées alimentaires (1921).

Il subit un échec au renouvellement du 6 janvier 1924. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 249 voix sur 1.307 votants, il se retira de la compétition.

Il mourut l'année suivante, le 18 septembre 1925, à Bazas, terrassé par une embolie. Il avait 76 ans.

Il laissait quelques ouvrages : *Résumé pratique de la reconstruction du vignoble par les vignes américaines, Conseils sur le traitement des principales maladies de la vigne*, etc.

Marcel Courrégelongue était Chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur du Mérite agricole.

COURRENT (PAUL), né le 6 août 1872 à Nérac (Lot-et-Garonne).

Député du Lot-et-Garonne de 1928 à 1942.

Après avoir fait son droit à Bordeaux, Paul Courrent se fit recevoir avocat au barreau de Nérac.

Maire de sa ville natale, puis conseiller général du Lot-et-Garonne, il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Nérac. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.982 voix contre 3.475 à M. Pérau, sur 10.733 votants. Inscrit au groupe Républicain radical et radical-socialiste, il entra à la Commission du commerce et de l'industrie, et à celle des comptes définitifs et économies. Il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolutions concernant : l'accélération des décisions de justice et le rapprochement de la justice du justiciable (1928), le prix de vente du blé en rapport avec le coût de sa production et le prix du pain en rapport avec le prix du blé (1928), l'exemption du paiement des droits de timbre et d'enregistrement, des actes de procédure et des jugements et arrêts en matière d'adoption des pupilles de l'assistance publique (1929), l'assurance devant les juges de paix et devant les tribunaux de commerce, de la défense des plaideurs ayant obtenu le bénéfice de l'assistance judiciaire (1929), la réglementation de l'avancement des magistrats des sections du tribunal départemental (1929), la répression des faux bruits et des fausses statistiques concer-

nant la production nationale du blé et du vin, à l'occasion et au moment des récoltes (1929), la main-d'œuvre nécessaire à l'agriculture et l'accession des travailleurs du sol à la propriété rurale (1930), la crise que traversent les produits de nos forêts de pins et le chômage que subissent les ouvriers de la lande (1931), la défense de l'industrie nationale du liège (1930), la fourniture à une commune de toute l'énergie électrique qui lui est nécessaire (1931). Il intervint à la tribune au cours de la discussion : des budgets du travail, de la justice et de la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), des projets de loi relatifs à la réforme judiciaire (1929), du projet de loi sur l'organisation des tribunaux de première instance (1929 et 1930), des budgets de l'agriculture et de la justice de l'exercice 1930 (1929), du projet de loi relatif à la prorogation des délais de protêts (1930), du projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1930), des budgets de l'instruction publique et de l'agriculture de l'exercice 1931-1932 (1931), des interpellations sur la crise des résineux (1931), du projet de loi relatif à l'outillage national (1931), du projet de loi tendant à modifier le taux de la taxe à l'importation (1931), du projet de loi portant amnistie (1931). Il développa en outre une interpellation sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour mettre un terme à la crise agricole (1929).

Réelu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 7.651 voix contre 1.989 à M. Labrunie sur 10.406 votants, il siégea à la Commission d'administration générale, départementale et communale, et à celle des comptes définitifs et économies. Il reprit sa proposition de loi concernant le prix du blé et le prix du pain (1932), et en déposa de nouvelles, relatives : à la répression de la spéculation et de la fraude dans le commerce du blé (1933), aux salariés exclus des assurances sociales par leur âge (1934), aux habitations à bon marché (1934), au commerce du blé (1934), à la réglementation des débits de boissons (1934), à la distillation obligatoire des vins de la récolte (1935). Il participa aux débats sur : la défense du marché du blé (1932), les budgets de la justice, de l'éducation nationale, des pensions, des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), les primes pour encourager l'emploi de blés indigènes (1933), l'organisation et la défense du marché du blé (1933), l'établissement de droits de douane sur les fruits et graines oléagineux (1933), la loi de finances de l'exercice 1934 (1934), la transformation des magasins dits « à prix uniques » (1934), l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), et il développa une interpellation sur les mesures que le Gouvernement comptait prendre pour réprimer la spéculation sur la récolte du blé (1932).

Il conserva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 7.634 voix

contre 2.417 à M. Barrère, sur 10.357 votants. Toujours membre de la Commission d'administration générale, départementale et communale et de celle des comptes définitifs et économies, il entra à la Commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi sociaux. Il présenta des propositions de loi ou de résolution tendant : à accorder certains avantages aux petits rentiers porteurs de fonds d'Etat français (1937), à prendre les mesures nécessaires à la défense de l'industrie française du liège (1937), à rendre applicable aux délits de chasse les dispositions du Code pénal sur les circonstances atténuantes (1937), à abroger le décret portant relèvement du prix des tabacs (1939). Il prit part aux discussions relatives : aux premières mesures de réforme des finances départementales et communales (1936), à la loi de finances de l'exercice 1938 (1938), à l'ouverture et annulation de crédits, sur les exercices 1936, 1938, 1939 (1937, 1938, 1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituant au Maréchal Pétain.

Puis, il s'écarta de la politique. Il s'est retiré à Nérac.

COURSON (LÉON), né le 21 octobre 1883 à Noyant-de-Touraine (Indre-et-Loire), mort le 16 mai 1950 à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).

Député d'Indre-et-Loire de 1932 à 1942.

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Éducation physique
du 18 janvier au 10 mars 1938.*

Viticulteur et négociant à Noyant-de-Touraine, Léon Courson est un ancien combattant de la guerre 1914-1918. Président de la Fédération de l'arrondissement de Chinon, vice-président de la Fédération départementale, délégué au Comité national, il devint maire de sa commune et conseiller général d'Indre-et-Loire. Il était secrétaire de l'Assemblée départementale.

Il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la circonscription de Chinon, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 11.132 voix contre 5.934 à M. Bernard, sur 18.294 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il entra à la Commission de l'armée, à celle du suffrage universel et à celle des travaux publics et moyens de communication. Il déposa un certain nombre de propositions de loi ou de résolution, concernant : l'origine des vins destinés à la troupe (1932), les assurances sociales (1932), les opérations d'inspection et de classement des animaux (1932) (qu'il fut chargé de rapporter) (1933), les subventions d'apprentissage agricole (1933), les œuvres post-scolaires ou périscolaires des instituteurs (1935), la distillation obligatoire du vin (1935), les subventions aux familles des jeunes gens se plaçant dans la culture

(1935), la ration journalière de vins des militaires (qu'il fut chargé de rapporter) (1935). Il rapporta en outre : le projet de loi relatif au classement et à la réquisition des véhicules automobiles (1934), la proposition de résolution concernant le transport des permissionnaires (1934 et 1935), la proposition de résolution concernant la révision des tarifs de chemins de fer (1936), la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative au recrutement de l'armée (1936). Il intervint au cours de la discussion : du projet de loi tendant au redressement budgétaire (1933), du budget de la guerre de l'exercice 1933 (1933), du projet et des propositions de loi relatifs à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), du projet de loi tendant à modifier le régime des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1933), du projet de loi tendant à réaliser l'assainissement du marché des vins (1934).

Réelu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 9.724 voix contre 7.676 à M. Georget, sur 18.019 votants, il appartint aux mêmes commissions que sous la précédente législature, et présenta des propositions de loi ou de résolution relatives : à la limite d'âge extrême des fonctionnaires (1936), au crédit artisanal (1936), aux sanctions de l'obligation scolaire (1939), à la création d'un corps autonome de cuisiniers militaires, spécialistes de l'armée de terre (1939), au quart de place pour les militaires voyageant dans les autobus (1939), au logement et cantonnement des troupes chez l'habitant (1940). Il émit en outre plusieurs rapports au nom de la Commission de l'armée sur l'amélioration de la situation des hommes de troupe (rations de vin, gratuité des transports, alimentation, prêt journalier, etc.). Il prit part aux débats sur : la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre (1936), la défense nationale (1937). Le 18 janvier 1938, il est nommé Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education physique dans le quatrième Cabinet Camille Chautemps. Mais ce Ministère est renversé le 10 mars suivant. Léon Courson expédie les affaires courantes jusqu'au 13 mars, et regagne son banc de député. Il soutient à la tribune, en qualité de rapporteur, les propositions de résolution tendant à augmenter : le prêt des soldats (1939) et la solde mensuelle des sous-officiers (1940).

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vote la loi constitutionnelle, puis abandonne toute activité politique.

Il est mort le 16 mai 1950 à Saint-Symphorien (Andre-et-Loire), à l'âge de 67 ans.

COURTEHOUX (JULES), né le 18 mars 1879 au Chesne-Populeux (Ardennes), mort le 4 juin 1957 à Tannay (Ardennes).

Député des Ardennes de 1924 à 1942.

Issu d'une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, Jules Courtehoux fut

toute sa vie préoccupé de questions agricoles et surtout de leur enseignement. C'est ainsi qu'il devint président de la Société départementale d'agriculture des Ardennes.

Officier d'infanterie pendant la Première Guerre mondiale, il fut gazé. Sa brillante conduite lui valut la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec trois citations, dont deux à l'ordre du jour de l'armée.

Il avait été élu maire de Tannay en 1912. Il devait le rester jusqu'à sa mort. Elu conseiller de l'arrondissement de Vouziers en 1920, délégué cantonal, il entra à la Chambre des Députés à la faveur des élections générales du 11 mai 1924, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Inscrit au deuxième rang de la liste du cartel des gauches, qui eut deux élus, il emporta le siège au quotient électoral, avec 26.181 voix sur 69.717 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartint à la Commission de l'agriculture, à celle des comptes définitifs et des économies, et à celle des régions libérées. Auteur de deux rapports, l'un sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relatif à la pêche fluviale (1926), l'autre sur la proposition de résolution tendant au reboisement des terrains en montagne (1927), il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1925 (1925), des budgets de l'agriculture, des régions libérées et du travail de l'exercice 1927 (1926), du projet et des propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927), et du budget de l'agriculture de l'exercice 1928 (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, Jules Courtehoux choisit la circonscription de Vouziers. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.389 voix contre 7.105 à M. Bosquette, sur 15.016 votants. Membre de la Commission de l'agriculture et de celle des régions libérées, il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution, concernant : le rétablissement du tribunal de première instance de Vouziers (1929), le prêt d'honneur en faveur des agriculteurs les plus éprouvés (1929), les permissions exceptionnelles à accorder aux agriculteurs sous les drapeaux (1930), le relèvement de la prescription des mandats de traitements des fonctionnaires restés en régions occupées (1930), le paiement de certaines indemnités de dommages de guerre (1931), la prescription quinquennale (1931), l'outillage national (1931), les sapeurs-pompiers de France (1931), les agents titulaires de la médaille douanière (1931), le personnel auxiliaire temporaire des services des régions libérées (1931), le reliquat des créances de dommages de guerre (1932). Il émit des avis sur : les propositions de loi tendant à accorder une permission spéciale aux agriculteurs (1928 et 1929), la proposition de résolution concernant les réservistes agriculteurs (1929), et fut chargé de rapporter : la proposition de loi,

adoptée par le Sénat, ayant pour objet de fixer les modes d'exploitation de la chasse dans les forêts domaniales (1929), la proposition de résolution relative à l'ouverture de la pêche dans les lacs navigables (1929), la proposition de loi tendant à modifier et à compléter le Code forestier, concernant la répartition des affouages (1930). Il participa aux débats sur : les permissions agricoles, en qualité de rapporteur (1928), l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer (1929), la politique du blé (1929), le budget de l'agriculture de l'exercice 1930 (1929), le commerce des blés (1930), les dégrèvements d'impôts (1930), les budgets des régions libérées, de l'agriculture, et la loi de finances de l'exercice 1931-1932 (1931), la loi de finances de l'exercice 1932 (1932).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 5.479 voix, contre 3.099 à M. Frub. sur 9.025 votants, il appartient à la Commission de l'agriculture et à celle des régions libérées. Il présenta un certain nombre de propositions de loi ou de résolution relatives : au paiement de certaines indemnités de dommages de guerre (1932), à la prescription quinquennale (1932), à l'impôt sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne les marchandises expédiées en port dû (1933), à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), à la création de nouveaux établissements hospitaliers (1934), à l'amélioration et au développement des voies navigables (1934), à l'importation de viandes congelées d'origine étrangère (1934), à la révision des baux ruraux (1934). Il fut chargé de rapporter : la proposition de loi tendant à favoriser les sociétés de pêche à la ligne (1934), la proposition de loi sur le recrutement des gardes domaniaux des Eaux et Forêts (1936), le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant les mesures à prendre contre les incendies de forêts (1936), la proposition de résolution concernant la protection de la remontée du saumon dans les fleuves et rivières de France (1936). On l'entendit parler à la tribune : de la fixation d'un prix minimum pour le blé et de l'organisation et de la défense du marché du blé (1934), de la révision des baux ruraux (1935), de l'organisation de la défense passive (1935), de l'organisation et de l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), de la loi de finances de l'exercice 1936 (1935).

Il conserva son siège aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, avec 6.214 voix contre 1.244 à M. Fuzellier, sur 8.655 votants. Membre de la Commission de l'agriculture et de celle des finances, il déposa deux propositions de loi ou de résolution concernant : le programme de travaux d'outillage national (1936), la protection du cheptel vif et la réparation des dommages causés par les épizooties (1937), et rapporta la proposition de résolution sur l'unification des services chargés de la surveillance et de l'exploitation de la pêche fluviale (1937), et le

projet de loi adopté par le Sénat sur la police de la chasse (1939). Il se fit entendre sur l'institution d'un Office national professionnel du blé (1936), sur les budgets de l'agriculture et des finances de l'exercice 1937 (1936 et 1937), sur le budget de l'agriculture de l'exercice 1940 (1939) et sur les interpellations concernant la politique agricole du Gouvernement (1940).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour les pouvoirs constituants demandés par le Maréchal Pétain et retourna dans sa commune de Tannay dont il était toujours maire. La guerre de 1939 terminée il se consacra à sa reconstruction, les combats de 1940, l'ayant durement touchée. Il y mourut le 4 juin 1957, à l'âge de 78 ans.

D'une amabilité et d'un dévouement exemplaires, Jules Courtehoux était membre de nombreuses sociétés philanthropiques.

COURTIAL (GEORGES), né le 18 mars 1866 à Ambert (Puy-de-Dôme), mort le 3 juillet 1932, à Ambert.

Député du Puy-de-Dôme de 1919 à 1924.

Après avoir fait son droit à la Faculté de Clermont-Ferrand, Georges Courtial prit la tête d'une étude d'avoué à Ambert.

Ayant le goût de la politique, il entra au Conseil municipal d'Ambert en 1896 et en devint maire en 1908. Il fut conseiller général du Puy-de-Dôme, pour le canton d'Ambert, de 1904 à 1932.

Président du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne d'Ambert, président de la Société de secours mutuels des ouvriers d'Ambert, il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste. Inscrit au troisième rang de la liste républicaine de défense nationale et agricole, qui eut trois élus, il enleva le siège à la plus forte moyenne, avec 38.746 voix, sur 111.873 votants. Siégeant parmi les républicains de gauche, il appartenait à la Commission d'administration générale, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, à celle du suffrage universel, et à la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. En dehors d'un nombre considérable de rapports sur des projets de loi d'intérêt local, il rapporta : le projet de loi concernant les assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui ont effectué irrégulièrement leurs versements pendant la durée des hostilités (1920), le projet de loi relatif aux Caisses d'épargne (1920), le projet de loi tendant à autoriser la révision des pensions de la loi des retraites ouvrières et paysannes (1922), et émit un avis sur le projet de loi tendant à l'application de la convention d'assistance conclue entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge sur les lois d'assistance (1923). Il participa à la discussion : de la loi de finances

de l'exercice 1920 pour parler du boni des Caisses d'épargne (1920), et du budget de l'instruction publique de l'exercice 1922 pour prendre la défense des collèges communaux de garçons (1921).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il occupait le deuxième rang de la liste d'Union républicaine d'action sociale et de défense agricole, qui n'eut qu'un élu. Il ne recueillit personnellement que 43.870 voix sur 128.174 votants.

Il retourna à ses occupations, continuant à se consacrer à son mandat de conseiller général qu'il conserva jusqu'à sa mort, qui survint le 3 juillet 1932 à Ambert, sa ville natale. Il avait 66 ans.

COURTIER (MARIE, Joseph, AUGUSTE), né le 24 mars 1874 à Langres (Haute-Marne), mort le 2 février 1940, à Chaumont (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1919 à 1924.

Sénateur de la Haute-Marne de 1924 à 1933.

Député de la Haute-Marne de 1934 à 1936.

Docteur en droit, avocat au barreau de Chaumont où il plaida longtemps et dont il fut par deux fois bâtonnier, Joseph Courtier était en même temps publiciste. Codirecteur de *La Haute-Marne Nouvelle* et collaborateur des revues *La France active* et *Le Parlement et l'Opinion*, il débuta dans la politique comme conseiller municipal de Chaumont et conseiller général du canton de Juzenecourt.

C'est à son retour de la guerre de 1914-1918 où sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Croix de guerre, qu'il posa sa candidature aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Il était inscrit au troisième rang de la liste d'union républicaine et d'action sociale, qui eut trois élus. Il emporta le siège à la majorité absolue avec 23.906 voix, sur 47.362 votants. Insérait au groupe des républicains de gauche, il entra à la Commission de législation civile et criminelle et à la Commission du travail. Il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : les échanges d'immeubles ruraux (1920), l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les diverses catégories de revenus (1920), les successions des ascendants et descendants des militaires tués à la guerre ou morts de leurs blessures ou de maladies (1921), la création de chambres de métiers (1923) qu'il fut chargé de rapporter (1923). Il rapporta également le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes (1921), le projet de loi tendant à la taxation de certaines denrées alimentaires (1922), le projet de loi concernant les sociétés coopératives d'artisans (1923). Il intervint à la tribune au cours de la discussion : du budget de la justice de l'exercice 1920 (1920), du projet de loi concernant l'alimentation nationale en pain (1920), des interpellations sur la politique des engrais et sur l'impôt du chiffre d'affaires

(1920), du budget du commerce et de l'industrie et de la loi de finances de l'exercice 1921 (1921), du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires (1921), de la loi de finances de l'exercice 1922 (1921), du projet de loi sur les spéculations illicites (1922), des budgets de l'agriculture, des postes et télégraphes et de la loi de finances de l'exercice 1923 (1922 et 1923), du projet de loi relatif à la taxation de certaines denrées alimentaires (en qualité de rapporteur) (1923), du projet de loi sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique (1923), du projet de loi sur les bouilleurs de cru (1923), de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, concernant les baux à loyer des immeubles à usage commercial ou industriel (1923).

Au renouvellement sénatorial du 6 janvier 1924, il entra à la Haute Assemblée, ayant obtenu dès le premier tour de scrutin 484 voix sur 736 votants, et se démit de son mandat de député le 30 janvier de la même année. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartenait à la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, dont il devint secrétaire, à celle de l'Algérie, des travaux publics, et à celle des finances. Il fut en outre membre : de la Commission supérieure du travail, et du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail. Il présenta des propositions de loi ou de résolution relatives : aux petits faconniers ou artisans occupant comme apprentis ou comme compagnons, les mutilés de la guerre ou du travail (1925), à l'établissement d'une taxe complémentaire à la patente sur les étrangers (1925), à la création de Chambres départementales de greffiers de justices de paix (1929), à l'admission des femmes en qualité de greffiers (comme rapporteur) (1932). Il fut chargé de rapporter : la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à la création de Chambres de métiers (1925), le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant la protection du marché du travail national (1926), la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, sur la suppression du couchage à la paille (1928), le budget annexe des poudres et salpêtre des exercices 1931-1932 et 1932 (1931 et 1932). Il émit en outre un avis sur la proposition de loi tendant à faciliter la création d'unions de coopératives agricoles et de coopératives de consommation (1925). Il participa aux débats sur : les baux à usage commercial ou industriel (1924), les locaux meublés (1924 et 1925), l'achat d'engrais azotés (1924), le travail de nuit des femmes (1924), la répression du débauchage des ouvriers étrangers en France (1924), les budgets des travaux publics et de l'agriculture, de l'exercice 1925 (1925), les locataires de bonne foi (1925), le budget de la justice et la loi de finances de l'exercice 1925 (1925), les loyers (1926), la création de nouvelles ressources fiscales (1926), les budgets de la justice, de l'enseignement technique et la loi de finances de l'exercice 1926 (1926), la propriété commerciale (1926),

les baux à ferme de longue durée (1926), le budget de la justice et la loi de finances de l'exercice 1927 (1926), l'organisation de l'apprentissage (1927), les permissions agricoles (1927), les appellations d'origine (1927), la loi de finances de l'exercice 1928 (1927), la limite d'âge de l'apprenti (1928), les habitations à bon marché (1928), les budgets de l'agriculture, de la justice et du travail de l'exercice 1929 (1928), les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation (1929), l'octroi aux artisans des prêts à long terme du crédit agricole (1929), les assurances sociales (1930), les budgets de la guerre, de la justice, et la loi de finances de l'exercice 1930 (1930), les budgets de l'agriculture, de la santé publique, des poudres, des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1931-1932 (1931), le repos hebdomadaire (en qualité de rapporteur) (1931 et 1932), le rétablissement des droits des bouilleurs de cru (1931), la viticulture et le commerce des vins (1931), les actions à vote plural (1931), les marins français victimes d'accidents du travail (en qualité de rapporteur) (1931), l'outillage national (1931), la suppression des fumées industrielles (1932), la protection de la main-d'œuvre nationale (1932). Il fut secrétaire du Sénat de 1928 à 1932.

Il subit un échec aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933). N'ayant obtenu que 349 voix sur 739 votants au premier tour de scrutin, il se retira de la compétition. Mais il eut l'occasion de redevenir député à la faveur d'une élection partielle qui eut lieu le 11 mars 1934, dans la circonscription de Wassy. Il s'agissait de remplacer M. Henri Rollin décédé le 24 décembre 1933. Joseph Courtier enleva le siège au premier tour de scrutin, par 8.101 voix contre 5.664 à M. Mathiot, sur 14.156 votants. Membre de la Commission de la marine marchande et de celle du travail, il déposa des propositions de loi ou de résolution concernant : les conditions d'éligibilité aux Chambres de métiers (1935), qu'il fut chargé de rapporter (1936), les faconniers spécialistes momentanément occupés par les artisans, au sujet des détaxes d'impôts directs et taxes assimilées (1935) les formalités de publicité des sociétés (1936), et il rapporta : le projet de loi relatif aux entreprises artisanales de l'industrie du bâtiment (1936), le projet de loi modifiant le régime du crédit artisanal (1936), la proposition de loi tendant à abaisser le taux d'intérêt du crédit artisanal individuel (1936). On l'entendit parler à la tribune : de la suspension des heures supplémentaires dans les établissements industriels et commerciaux (1935), de la situation des artisans (1935) des bouilleurs de cru (1935), du budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1936 (1935), de la suppression des majorations de la taxe d'importation (1936), de la protection de l'industrie et du commerce en détail de la chaussure (1936), de l'Exposition « Arts et technique » de 1937 (en qualité de rapporteur) (1936).

Il échoua au deuxième tour de scrutin des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, où il n'obtint que 7.487 voix contre 8.660 à M. René Rollin, qui lui succéda, sur 16.327 votants.

Il présida, à la Chambre, le groupe de défense des artisans, qui comprenait 247 députés, et fut membre du Comité directeur du parti républicain démocratique et social.

Il mourut quatre ans plus tard, à Chaumont, le 2 février 1940, à l'âge de 66 ans.

Il laissait une étude sur les engrais azotés et l'ammoniaque synthétique dont *La France active* reproduisit les meilleures pages.

Il avait reçu du Congrès de l'artisanat de Bordeaux, le titre de « Premier artisan de France ».

COURTIER (RENÉ), né le 29 mars 1878 à Gesvres-le-Chapitre (Seine-et-Marne), mort le 14 février 1949 à Marcilly (Seine-et-Marne).

Député de Seine-et-Marne de 1936 à 1944.

H. Sénateur

Issu d'une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, René Courtier fut élu maire de sa commune le 10 décembre 1929.

Il entra au Sénat à la faveur des élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936). Il fut élu au premier tour de scrutin, par 592 voix sur 995 votants. N'appartenant à aucun groupe, il entra à la Commission des douanes et à celle de l'agriculture. Il intervint dans la discussion : du projet de loi relatif à la convention collective du travail (1936), du projet de loi relatif à l'Office national du blé (1936), du projet de loi relatif aux conventions collectives des professions agricoles (1937), des interpellations sur la révision du prix du blé (1937), de la proposition de loi portant réglementation des halles centrales (1937), du projet de loi sur les conventions collectives dans l'agriculture (1938), du budget de l'agriculture de l'exercice 1939 (1938), du projet de loi portant ouverture de crédits pour venir en aide aux réfugiés espagnols (1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, ce qui ne l'empêcha pas de devenir membre, pendant l'occupation, du Conseil national.

Il mourut le 14 février 1949, à Marcilly, à l'âge de 71 ans.

COURTOIS (ANTOINE, Pierre DE), né le 28 novembre 1878 à Sault-de-Vauchuse (Vaucluse), mort le 29 novembre 1946 au château de Boulaines, à Méru (Oise).

Sénateur des Basses-Alpes de 1930 à 1945.

Issu d'une famille originaire du Comté de Sault, et établie à Banon, dans les

1930

Basses-Alpes, fils d'un médecin militaire, Pierre de Courtois fit ses études de droit à Paris et s'inscrivit au barreau de la capitale. Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller général des Basses-Alpes en 1910 et devint président de l'Assemblée départementale.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut le collaborateur de Joseph Thierry, Ministre des Finances, puis chef de Cabinet adjoint d'Albert Claveille, Ministre des Travaux publics.

Il tenta de se faire élire député des Basses-Alpes, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Inscrit au deuxième rang de la liste d'action républicaine de défense agricole et de réformes sociales, il échoua, ainsi que toute sa liste, avec 4.846 voix sur 22.233 votants.

Mais il eut plus de chance aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939) où il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 302 voix sur 410 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il entra à la Commission de la législation civile et criminelle, dont il devint secrétaire, vice-président, puis président ; à la Commission des mines dont il devint secrétaire, à celle des travaux publics et à celle de l'Algérie. Il fut en outre membre suppléant, puis membre titulaire de la Cour de justice. Auteur d'une proposition de loi tendant au rétablissement du tribunal civil de l'ancien arrondissement judiciaire de Sisteron (1930), il fut chargé de rapporter : les propositions de loi ayant pour but de conférer aux domestiques et gens de maison, le droit d'être jurés (1931), la proposition de loi tendant à l'institution d'audiences foraines au siège des tribunaux d'arrondissement supprimés (1931), le projet de loi tendant à modifier l'article 49 du Code civil (1931), la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à assimiler l'âge de la majorité matrimoniale, à l'âge de la majorité de droit commun (1932). Il participa à de nombreux débats sur : la loi de finances de l'exercice 1930 (1930), l'organisation des tribunaux de première instance (1930), l'article 224 du Code civil (en qualité de rapporteur) (1931), l'âge de la majorité matrimoniale (en qualité de rapporteur) (1933), le renouvellement des baux commerciaux ou industriels (1933 et 1937), les baux à ferme (1933), l'article 192 du Code d'instruction criminelle (en qualité de rapporteur) (1933), la propriété commerciale (1933), la production et la distribution de l'énergie électrique (1934), la protection de l'épargne (1934), le budget de l'intérieur de l'exercice 1935 (1934), la loi de finances de l'exercice 1936 (1935), les dettes agricoles (1936), les conducteurs de voitures publiques (1936), les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1936), les grâces amnistiantes (1936), la hausse injustifiée des prix (1936), la capacité de la femme mariée (1936), les conflits collectifs du

travail (1936), l'interdiction de départ des volontaires pour l'Espagne (1937), la presse (1937), l'amnistie (1937), l'Office national du blé (1937), les locaux d'habitation (1937), les budgets de l'agriculture et de l'air de l'exercice 1938 (1937), le budget du commerce de l'exercice 1939 (1938), l'amnistie en faveur de certains appelés militaires (1939), la répression des outrages aux bonnes mœurs (1939), la révision du prix des loyer de commerçants et industriels (1939), les naturalisations (1939), le mariage par procuration des mobilisés (1940), l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés (1940).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituant au Maréchal Pétain, et fut, durant l'occupation, membre du Conseil national.

Il vécut, par la suite, éloigné de la politique, et mourut, le 29 novembre 1946 au château de Boulaines à Méru (Oise). Il était âgé de 68 ans.

Pierre de Courtois était Chevalier de la Légion d'honneur.

COUSIN (ELIE, EMILE), né le 31 juillet 1847 à Adissan (Hérault), mort le 6 décembre 1934 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Hérault de 1893 à 1898.

Ancien négociant, Elie Cousin fut président du Syndicat des vins et spiritueux de Montpellier, et juge au tribunal de commerce.

Il fit la campagne de 1870-1871 en qualité de maréchal-des-logis chef de la batterie d'artillerie mobile de l'Hérault, et subit le siège de Langres.

Administrateur du Bureau de bienfaisance et de la Caisse d'épargne, il entra au Conseil général de l'Hérault en 1889 puis au Conseil municipal de Montpellier dont il fut maire-adjoint.

Il fut élu député de la première circonscription de Montpellier aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893. Il enleva le siège au deuxième tour de scrutin, avec 9.223 voix contre 7.761 à M. Elisée Léon Déandres, député sortant, sur 17.229 votants. Inscrit au groupe républicain radical-socialiste, il appartint à diverses commissions spéciales et participa à la discussion du projet et de la proposition de loi concernant la constitution des universités (1896).

Aux élections générales du 8 mai 1898, il vint en tête au premier tour de scrutin avec 7.464 voix, mais il ne se représenta pas au deuxième. Il fut remplacé par M. Jean-Baptiste Bénézech.

Il reprit ses occupations à Montpellier, où il mourut le 6 décembre 1934, âgé de 87 ans.

Il était administrateur de la Banque de France.

COUSIN (GEORGES, LUCIEN, PAUL, CONSTANT), né le 21 août 1886 à Paris, mort le 7 février 1942 à Gambais (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1934 à 1942.

Entré au lycée Carnot dès sa fondation, en 1895, Georges Cousin y commença ses études secondaires et les poursuivit au lycée Condorcet. Il s'inscrivit ensuite à la Faculté de médecine de Paris et passa avec succès le concours de l'internat en 1912. Il remplit successivement les fonctions d'interné à l'hôpital Tenon, à l'hôpital Laennec et à l'Hôtel-Dieu où il fit en même temps son cliniquat.

Mobilisé le 2 août 1914 comme médecin-auxiliaire, il fut d'abord affecté à l'hôpital auxiliaire du séminaire de Saint-Dié, puis, en 1916, au service d'ophtalmologie de l'hôpital Torteru, à Tours, enfin envoyé le 15 septembre 1918 à l'ambulance 7/2 de la deuxième armée, toujours au service ophtalmologique. Il avait été nommé, entre temps, aide-major de deuxième classe.

La guerre terminée, il soutint sa thèse de doctorat sur : *les cataractes traumatiques de guerre*, en 1919. Il installa aussitôt son cabinet médical, 2, rue Chaptal à Paris, assura les services d'ophtalmologie des différents dispensaires de la Société de secours aux blessés militaires et de l'Union des femmes de France, et devint médecin, chef du service d'ophtalmologie à l'hôpital Bon-Secours à Paris.

Président de l'Union antimaçonnique de France, conférencier de la Solidarité française et du parti républicain national et social, membre du Comité de défense des libertés républicaines et de sympathie pour le P.S.F., il se présenta à l'élection législative partielle du 29 avril 1934, dans la première circonscription du 9^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Adrien Oudin, décédé le 24 janvier précédent. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 3.890 voix contre 540 à M. Despehlippon, 431 à M. Archer et 367 à M. Sauvage, sur 5.362 votants. Inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France, il entra à la Commission des travaux publics et moyens de communication, à celle de l'hygiène et à celle des mines et de la force motrice. Il déposa des propositions de loi concernant : la limitation du droit d'exercice de la profession aux médecins étrangers, même après une naturalisation tardive (1934), la répression des attentats contre l'épargne publique (1935), les ententes entre médecins et commerçants au détriment de la dignité médicale (1935), la réglementation de la vente des objets en écaïlle (1936). Il se fit entendre au cours de la discussion : des budgets de l'éducation nationale et de la santé publique de l'exercice 1936 (1935), du projet de loi modifié par le Sénat, sur les groupes de combat et les milices privées (1935).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 5.037 voix contre 2.463 à M. Sauvage, sur 8.183 votants, il appartint à la Commission de l'hygiène, à celle des mines et de la force motrice et à celle de la santé publique. Il reprit ses propositions de loi déposées sous la précédente législature, relatives aux ententes entre médecins et commerçants, qu'il fut chargé de rapporter (1936), et à la réglementation de la vente des objets en écaïlle (1937), et en présenta de nouvelles sur : le temps d'études pour l'obtention du diplôme d'infirmière d'Etat (1936), la répression de l'exercice illégal de la médecine dans l'intérêt des malades (1937). Les taxes frappant l'essence automobile, qu'il fut chargé de rapporter (1937), la répression des brutalités envers les animaux (1938), la ventilation des comptes concernant la liquidation de l'exposition de 1937 (1938), la réglementation des licences de débits de boissons (1939), la mobilisation, en temps de guerre, des médecins restés civils (1939), la limitation de l'exercice de la profession pour les médecins étrangers non mobilisés (1939), les commerçants étrangers non mobilisés (1940), et il rapporta le projet de loi sur les conditions de nomination des médecins dans les sanatoria (1937). On l'entendit parler à la tribune : de la politique générale du Gouvernement (1936), de l'institution de la semaine de quarante heures (1936), du projet de loi monétaire (1936), des premières mesures de réforme des finances départementales et communales (1936), de la réforme fiscale (1936), des procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail (1936), de la liberté de la presse (1936), des budgets de la santé publique, des finances et de la loi de finance : l'exercice 1937 (1936), de la défense nationale (1937), du règlement du prix de vente des fonds de commerce (1937), des magasins à prix unique (1937), de la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente des produits agricoles (1937), de la répression de la hausse injustifiée des prix (1937), de l'émission d'un emprunt comportant des garanties ou options de change (1937), de la création de commissions tripartites pour la fixation et la tenue des prix dans les hôtels et restaurants (1937), des pouvoirs à accorder au Gouvernement en vue d'assurer le redressement financier (1937), des budgets de la santé publique, des P.T.T., des beaux-arts et de la loi de finances de l'exercice 1938 (1937), des procédures de conciliation et d'arbitrage (1938), de la création d'une caisse autonome des investissements de la défense nationale (1938), des budgets du travail, du commerce et de la loi de finances de l'exercice 1939 (1938), des rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1939), et il développa une interpellation sur la situation grave des classes moyennes très atteintes par la baisse du pouvoir d'achat et notamment

par l'accroissement du prix de la vie (1937).

Lorsqu'éclata la guerre de 1939, il avait été promu, au titre de la réserve, aux grades de médecin aide-major, de première classe, de médecin-capitaine et de médecin-commandant. Il reprit du service comme médecin-commandant à l'Etat-major du G.M.P., et dirigea le service d'ophtalmologie installé dans le lycée Lakanal à Sceaux. Il fut démobilisé le 26 juin 1940 et nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Quelques jours plus tard, le 10 juillet, il volait, au Congrès de Vichy, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Il devait mourir prématurément à Gambais, un an et demi plus tard, le 7 février 1942, à l'âge de 56 ans.

Il laissait un certain nombre d'ouvrages médicaux : *Un cas d'ophtalmie méastatique d'origine colibacillaire* (1913) ; *Prophylaxie des blessures du globe oculaire* (en collaboration avec le docteur Terrien) (1915) ; *Un nouveau traitement du pterygion* (1916) ; *Les quelques formes précoces de réactions sympathiques à la suite des blessures de guerre* (1916) ; *Blessures du globe par éclats de grenade* (en collaboration avec le docteur Terrien) (1918) ; *Fibrôme de la cavité orbitaire* (1919) ; *Moulage de la cavité orbitaire* (1919) ; *Un cas d'ophtalmie méastatique* (1920) ; *Hydrophthalmie tardive* (1920) ; *Déviations congénitales de la tête et des yeux à la suite d'un traumatisme crânien chez un enfant* (en collaboration avec le docteur Vetler) (1921).

COUSSET (CAMILLE), né le 16 janvier 1833 à Chambon (Creuse), mort le 12 juillet 1895 à Bussière-Saint-Georges (Creuse).

Député de la Creuse de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 209.)

Réélu aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Boussac, au premier tour de scrutin, par 4.153 voix contre 3.775 à M. de Verdalle, sur 12.085 votants, il reprit sa place à l'extrême gauche. Membre de diverses commissions, il déposa une proposition de loi tendant à supprimer, pour l'avenir, les pensions civiles (1890). Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget des beaux-arts de l'exercice 1891 pour tenter de faire réduire de 400.000 francs, la subvention de l'Opéra (1890), de la proposition de loi relative aux justices de paix (1891), du budget des beaux-arts de l'exercice 1892 toujours au sujet de la réduction de la subvention de l'Opéra et de celui de l'intérieur du même exercice (1891), des propositions de loi ayant pour objet d'assurer la liberté et le secret de vote (1892), du projet et des

propositions de loi sur la conciliation et l'arbitrage consultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés (1892), du budget de l'intérieur de l'exercice 1893 (1893), du projet et des propositions de loi ayant pour objet la protection de la santé publique (1893).

Il échoua aux élections générales du 20 août 1893, n'ayant obtenu, au premier tour de scrutin, que 3.336 voix contre 4.312 à M. Alfred Tardif, qui lui succéda, sur 8.109 votants.

Il mourut deux ans plus tard, le 12 juillet 1895, à Bussière-Saint-Georges, à 62 ans.

COUTANT (JULES), dit COUTANT d'IVRY, né le 21 mai 1854 à Troyes (Aube), mort le 30 août 1913 à Arpajon-sur-Cère (Cantal).

Député de la Seine de 1893 à 1913.

Ouvrier mécanicien à Ivry, Jules Constant se vit chasser à plusieurs reprises des ateliers où il travaillait, à cause de sa propagande politique. C'était l'époque où le syndicalisme naissant avait besoin de précurseurs courageux. Jules Constant était un de ceux-là. Il tenta en vain, par deux fois, de se faire élire au Conseil municipal d'Ivry. Il eut plus de chance aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 qui le firent député de la troisième circonscription de Sceaux, au deuxième tour de scrutin, par 10.147 voix contre 6.491 à M. Lévêque et 4.777 à M. Lambert, sur 21.712 votants. D'abord inscrit au groupe socialiste révolutionnaire, il appartint à diverses commissions spéciales. Ennemi des monopoles capitalistes et défenseur ardent des revendications prolétariennes, il tint à la Chambre une place considérable, et présenta une foule de propositions de loi concernant : le placement des employés et ouvriers des deux sexes (1893), la délivrance de tabac à prix réduit aux vieillards hospitalisés (1894), l'amnistie plénière (1894), la remise gratuite aux familles de la dépouille mortelle des soldats morts sous les drapeaux en temps de paix (1895), la dépression des salaires dans les usines, ateliers, chantiers, manufactures ou magasins (1895), le renvoi des employés ou ouvriers revenant d'accomplir une période d'instruction militaire (1895), la sécurité des garçons de recettes (1897). Il participa à de nombreux débats sur : la répression des menées anarchistes (1894), les budgets de l'instruction publique, des finances et la loi de finances de l'exercice 1895 (1895), les budgets des P.T.T. et de la guerre de l'exercice 1896 (1895), les budgets des travaux publics, des finances et la loi de finances de l'exercice 1897 (1896 et 1897), le régime des sucres (1897), le placement des ouvriers et employés des deux sexes (1897), le service des trains ouvriers (1897), les budgets des travaux publics, des P.T.T., de la guerre, et la loi de

finances de l'exercice 1898 (1897 et 1898), et il développa des interpellations : sur les trains ouvriers (1895), sur la délivrance de billets à quart de place aux militaires et marins (1898).

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 9.936 voix contre 3.308 à M. Lévêque et 1.457 à M. Imbert, sur 15.945 votants, et toujours membre de diverses commissions spéciales, il déposa de nouvelles propositions de loi ayant trait : à l'amnistie pleine et entière pour faits politiques, de grève et connexes (1898), à la franchise postale pour les militaires et marins sous les drapeaux (1898), aux atteintes à la liberté du travail (1898), au placement des employés et ouvriers des deux sexes (1898), aux salaires des ouvriers étrangers (1898), à la création d'une caisse nationale de secours contre le chômage (1899), aux incompatibilités parlementaires (1899), à la dépression des salaires (1899), à la suppression de l'ordre des avocats (1901), à la révision des lois constitutionnelles (1902). Il se fit entendre à la tribune sur : l'amnistie (1898), le maintien du contrat de louage pendant les périodes d'instruction militaire (1898), les chemins de fer d'Indochine (1898), les budgets de l'intérieur, des cultes, de l'imprimerie nationale et des postes et télégraphes de l'exercice 1899 (1899), les budgets de l'intérieur, de la justice, des chemins de fer de l'Etat et des postes et télégraphes de l'exercice 1900 (1899 et 1900), le chômage (1900), la garantie du travail et de l'emploi aux réservistes et aux territoriaux (1900), le placement des employés et ouvriers (1900), le contrat et le droit d'association (1901), les caisses de retraites ouvrières (1901), le budget de l'intérieur de l'exercice 1902 (1901), l'outillage national (1902), les budgets des finances, de la guerre, et des conventions de l'exercice 1902 (1902) ; et il développa des interpellations : sur l'organisation défectueuse des trains ouvriers de la banlieue de Paris (1900), et sur la catastrophe de Choisy-le-Roi (1900).

Il conserva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 12.210 voix contre 5.627 à M. Le Corbeiller, sur 18.256 votants. Membre de diverses commissions spéciales, dont celle relative au monopole des inhumations, celle des travaux publics et chemins de fer, et la Commission d'enquête sur les établissements de bienfaisance privée et de l'Etat, il présenta des propositions de loi relatives : aux salaires des ouvriers étrangers (1902), à la création d'une caisse nationale de retraites pour la vieillesse (1902), de la Caisse nationale de secours contre le chômage (1902), au monopole pour l'Etat, de la raffinerie des sucres (1902), au placement des employés et ouvriers (1903), à la suppression de l'ordre des avocats (1903), à la dépression des salaires (1904). On l'entendit parler à la tribune du budget des garanties d'intérêt et de la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), de sa proposition de loi relative au monopole de la raffi-

nerie des sucres (1902), de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903), du placement des ouvriers et employés (1903), du budget de l'imprimerie nationale de l'exercice 1904 (1903), du service militaire de deux ans (1904), du projet d'impôt sur le revenu (1904), des budgets des conventions, des finances, de la guerre, et du commerce et de l'industrie de l'exercice 1905 (1905), des caisses de retraites ouvrières (1905), des budgets des chemins de fer de l'Etat, de l'intérieur et de la loi de finances de l'exercice 1906 (1906) ; et il développa des interpellations : sur les tramways (1902), sur l'envahissement par la police de la bourse du travail (1904) et sur les établissements de bienfaisance privée (1905).

Il retrouva encore son siège aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin, par 12.833 voix contre 4.288 à M. Bodron et 3.051 à M. Gravier, sur 20.497 votants. Inscrit au groupe socialiste unifié, il siégea dans diverses commissions, dont celle de législation fiscale. Ses propositions de loi concernèrent : la suppression du prélèvement sur les salaires et des versements patronaux (1906), la prévention des lock-out patronaux (1906), la prévention des abus du baptême clandestin et la protection de la liberté de conscience (1906), les pourboires des employés et ouvriers (1907), l'octroi d'un minimum d'existence aux travailleurs des deux sexes (1907), la distribution de vin à tous les soldats et marins (1907), les emplois réservés aux sous-officiers et soldats rengagés (1908). Il participa aux débats sur : les budgets de l'intérieur, de la guerre, des conventions et garanties d'intérêt, et la loi de finances de l'exercice 1907 (1906), les retards des trains de la Compagnie d'Orléans (1907), l'exercice du droit syndical (1907), les économats patronaux (1907), les budgets de la Légion d'honneur et de la guerre de l'exercice 1908 (1907), la répression des outrages aux bonnes mœurs (1908), l'impôt sur le revenu (1908), le budget de l'intérieur et la loi de finances de l'exercice 1909 (1908), le tarif général des douanes (1909), les budgets des services pénitentiaires, des finances, et la loi de finances de l'exercice 1910 (1909 et 1910), les retraites ouvrières et paysannes (1910) ; et il développa une interpellation sur les trains ouvriers de la banlieue de Paris, les compagnies de tramways et les billets à quart de place délivrés aux soldats (1906).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il posa sa candidature dans la quatrième circonscription de Sceaux, et fut encore élu au premier tour de scrutin, par 13.388 voix, contre 5.003 à M. Martin, 1.428 à M. Pigéat et 1.379 à M. Lombard, sur 22.084 votants. Inscrit au groupe républicain socialiste, il appartenait à la Commission des travaux publics et des chemins de fer et à celle de législation fiscale. Il déposa de nouvelles propositions de loi relatives : à l'octroi d'un minimum d'existence aux travailleurs des deux sexes (1910), à la

création d'une Caisse de secours en faveur des familles nécessiteuses chargées d'enfants (1910), aux emplois réservés aux sous-officiers et soldats rengagés (1910), aux salaires des ouvriers étrangers (1910), à la suppression de l'ordre des avocats (1910), etc. Il intervint au cours des discussions sur : les budgets des conventions et garanties d'intérêt, des services pénitentiaires, des chemins de fer de l'Etat, des postes et télégraphes, de l'intérieur de l'exercice 1911 (1910 et 1911), les budgets des postes et télégraphes et des conventions de l'exercice 1912 (1911), les retraites ouvrières et paysannes (1911), la réduction à dix heures de la durée du travail dans les établissements industriels (1912), le budget des travaux publics de l'exercice 1913 (1912), la durée du service dans l'armée active (1913) ; et il développa une interpellation sur la crise de l'apprentissage (1913).

Ce novateur mourut en cours de mandat, le 30 août 1913 à Arpajon-sur-Cère (Cantal). Il n'avait que 59 ans.

Ce décès ayant eu lieu durant l'intersession, il n'y eut pas, à la rentrée, d'éloge funèbre d'usage.

COUTANT (HENRI), né le 22 mars 1886, à Ivry-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine de 1913 à 1924.

Fils du précédent, Henri Coutant s'engage pour trois ans dans l'armée, à 18 ans, et, son service accompli, entre à l'administration du Ministère des Finances. Il est affecté au Maroc de 1912 à 1913 et rentre en France pour se présenter à l'élection législative partielle du 23 novembre, dans la quatrième circonscription de Sceaux, en remplacement de son père, Jules Coutant, décédé le 30 août précédent. Il est élu au deuxième tour de scrutin, par 10.677 voix contre 8.953 à M. Martin, sur 20.238 votants. Il s'inscrit au groupe républicain-socialiste et entre à la Commission de l'enseignement. Auteur d'une proposition de loi tendant à la création de bourses nationales d'internat primaire en faveur des orphelins, demi-orphelins et des enfants de familles nombreuses (1914), il se fait entendre dans la discussion du projet de loi sur le secret et la liberté du vote (1914).

Il est réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 7.535 voix contre 6.933 à M. Martin et 1.707 à M. Brun, sur 16.358 votants. Membre de la Commission des pensions civiles et militaires et de celle des postes et télégraphes, il dépose, suivant l'exemple de son père, un certain nombre de propositions de loi à caractère social, mais, tenant compte tout spécialement, des conséquences de la guerre chez les humbles, et concernant notamment : l'unification des pensions aux veuves et orphelins des militaires tués à l'ennemi, sans distinction de grade ni d'ancienneté (1915), la réglementation, la fabrication, la vente et la détention des appareils amorcés ou

inflammables (1916), le paiement de primes mensuelles au personnel des poudreries et usines de produits chimiques mis en sursis (1919), les familles nécessiteuses de prisonniers (1919), le paiement d'un pécule aux ayants droit des militaires morts pour la France (1919).

Incorporé sur sa demande comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie dès le mois d'août 1914, il combat devant Verdun. Disparu le 29 mai 1916, au cours d'un assaut, à Cumlères, on a les plus vives inquiétudes sur son sort, lorsqu'on apprend qu'il est prisonnier au camp de Reisen, près de Posen, en Posnanie. Il doit subir, parce que parlementaire, la dure discipline des camps de représailles, dont les derniers six mois de captivité dans les casernes de Magdebourg. Il est alors lieutenant, et est libéré le 20 novembre 1918 malade et déprimé au plus haut point. A son retour à la Chambre, il est l'objet d'une allocution du Président Paul Deschanel, qui rend hommage à sa brillante conduite. Il remercie avec simplicité et modestie (novembre 1919).

Il est à nouveau réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Il est en tête de la liste d'Union républicaine et sociale qui est élue tout entière. Il recueille personnellement 152.824 voix sur 285.719 votants. Siégeant à la Commission de législation civile et criminelle, et à celle du suffrage universel, il présente encore des propositions de loi : tendant à accorder le bénéfice de l'assistance obligatoire aux vieillards dont les ressources dépassent 480 francs par an (1920), ayant pour objet d'accorder le bénéfice des réductions de transport aux familles ayant des orphelins ou des enfants abandonnés à charge (1920).

Sa santé, toujours déficiente l'empêche de se représenter aux élections générales du 11 mai 1924.

Après quelques années de repos, il est réintégré au Ministère des Finances, en mai 1930, en qualité de Commiss d'ordre et de comptabilité, puis fait valoir ses droits à une pension de retraite.

Il s'est retiré à Chinon (Indre-et-Loire).

Il est le père de M. Robert Coutant qui fut député de la troisième circonscription du Nord du 2 juin 1946 au 30 novembre 1958.

COUTANT (RENÉ, Paul, HENRI), né le 14 avril 1868, à Fère-Champenoise (Marne), mort le 10 janvier 1921, à Paris (16^e).

*Député de la Marne
de 1902 à 1906 et de 1919 à 1921.*

Après avoir passé son diplôme de docteur en droit, Paul Coutant se fit recevoir avocat à la Cour d'appel de Paris. Atteint, à la suite d'un accident banal, d'une grave maladie qui l'obligea à demeurer couché dans un appareil pendant plus de six années, il sollicita, à peine rétabli, le suffrage des électeurs

d'Eprenay, aux élections générales législatives du 8 mai 1898. Mais il n'obtint au premier tour de scrutin que 5.881 voix contre 12.010 à M. Ernest Mallé, qui fut élu, sur 23.359 votants.

Il tenta encore sa chance dans la même circonscription, à l'élection partielle du 5 février 1899. Il s'agissait de remplacer M. Ernest Mallé, élu sénateur. Il échoua de justesse, au deuxième tour, avec 10.852 voix contre 10.986 à M. Etienne Peignot, élu. Mais il emporta le siège aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour, par 12.326 voix contre 11.569 à M. Etienne Peignot, sur 24.176 votants. Inscrit au groupe des républicains nationalistes, il appartint à diverses commissions spéciales, et intervint au cours de la discussion : des interpellations sur l'affaire Humbert (1902), de la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la contribution des patentes (1903), du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le service des enfants assistés (1904), de la proposition de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote (1904), des budgets de l'agriculture, des travaux publics, et de la loi de finances de l'exercice 1905 (1904 et 1905), du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1904), des budgets des travaux publics, des conventions, de l'intérieur, de l'agriculture et de la loi de finances de l'exercice 1906 (1905 et 1906), de la proposition de loi concernant les sociétés coopératives agricoles (1906), du projet de loi relatif aux engrais chimiques (1906), de la proposition de résolution concernant les bouillieurs de cru (1906) ; et il développa une interpellation sur la situation faite à la région champenoise (1903).

Il subit un échec aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, où il dut s'incliner devant M. Hippolyte Péchadre qui obtint 13.255 voix, tandis qu'il n'en recueillait lui-même que 11.921, sur 25.298 votants.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 ; mais, à celles du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit la troisième place de la liste d'entente républicaine qui eut deux élus. La tête de liste, M. Drelon, ayant été battu, un siège revint à Paul Coutant, au quotient électoral, avec 27.260 voix, sur 69.475 votants. Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche, et siégea à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle de l'enseignement et des Beaux-arts et à celle des boissons. Auteur d'un rapport sur la proposition de loi tendant à modifier la loi de 1919 relative à la liquidation des biens séquestrés (1920), il participa à la discussion du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920). Puis sa santé déficiente l'empêcha de suivre les débats plus avant, et, à la séance du 11 janvier 1921, le Président Jules Siegfried, doyen d'âge, annonça son décès à la Chambre ; il était mort la veille, à Paris, dans son appartement du

16^e arrondissement. Il n'avait que 53 ans. Dans son éloge funèbre, le Président d'âge, Jules Siegfried, s'exprima ainsi : « Ce bon Français, tout vibrant d'un patriotisme pour lequel il s'était toujours ardemment dépensé, n'est plus. Il a été atteint mortellement par les complications du mal auquel il avait si longtemps résisté. Je salue la mémoire de cet aimable et loyal collègue. »

Il laissait un ouvrage sur *Le vote obligatoire*, publié en 1898.

COUTEAUX (ARISTIDE), né le 17 décembre 1835 à Usson-du-Poitou (Vienne), mort le 27 juin 1906 à Paris.

Sénateur de la Vienne de 1891 à 1906.

Propriétaire foncier et publiciste, Aristide Couteaux s'intéressa d'abord aux questions artistiques et publia en 1854, *Aperçus généraux sur la peinture*, et en 1854-1855, *Opinions et paradoxes sur la peinture*.

Engagé le 19 août 1870, il fit partie, durant le siège de Paris, de l'escadron Franchetti, et fut attaché à l'escorte des généraux Trochu et Ducrot, pendant toute la durée de la guerre.

Dès sa démobilisation, il coopéra, dans l'entourage de Gambetta, de Spuller, de Jules Ferry, à une active propagande politique dirigée contre « l'ordre moral », soit dans les journaux de Paris, et notamment dans *L'Estafette* de Jules Ferry, et *La Petite République française* alors dirigée par Gambetta, soit par des brochures qu'il signait « Jacquillou ». Il donna d'autre part des articles sur l'agriculture au *Télégraphe*, au *Soir*, à la *Gazette du Village*, à la *Semaine agricole*, organe officiel de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, et il tint, au *Temps*, après la mort de M. de Charleville, la rubrique « La vie à la campagne ». Parmi ses brochures de propagande, on peut citer : *Les Traîtres* (1875), réédité, pendant la période du 16 mai, par la Ligue d'instruction républicaine, à Paris, et qui fut saisie par ordre du parquet, ainsi que la *Première* et la *Deuxième lettre d'un paysan* (1877) ; *Lettre aux paysans* (1881) ; *La Politique coloniale* publiée par *Le Temps* (1885) ; *Avant le vote, Les Mécontents, Carnot ou Boulanger* (1889), trois pamphlets anti-boulangistes répandus dans le pays à 300.000 exemplaires ; enfin *Les Ralliés*, publiés par l'Association républicaine, alors présidée par Spuller (1893).

Il entra au Sénat à la faveur du renouvellement du 4 janvier 1891, au premier tour de scrutin, par 376 voix sur 714 votants, et il retrouva son siège au renouvellement du 28 janvier 1900, au troisième tour, par 387 voix sur 704 votants. Inscrit aux groupes de la gauche démocratique et de l'Union républicaine, il appartint à diverses commissions spéciales. Auteur d'un rapport sur le projet de loi ouvrant un crédit pour les dépenses de l'exposition internationale

de culture fruitière de Saint-Petersbourg (1894), il se fit entendre dans la discussion : du projet de loi portant fixation du tarif général des douanes (1891), du projet de loi ayant pour objet d'élever le droit de douane du blé et de ses dérivés, à l'importation (1894), du projet de loi adopté par la Chambre, concernant l'exportation et l'importation des blés et farines et la création de bons d'importation (1901), du projet et des propositions de loi sur le régime provisoire des blés et tendant à atteindre la spéculation (1901) ; et il développa une interpellation sur les résultats des conventions de 1883 (1895).

A partir de l'année 1902, ses apparitions au Sénat se firent de plus en plus rares, puis sa santé déclinant ne lui permit plus de suivre les débats. Il mourut, en cours de mandat, le 27 juin 1906, à Paris. Il était âgé de 71 ans.

Le Président Antoine Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 29 juin : « Ecrivain original et pittoresque, dit-il, plein d'humour, longtemps connu sous le pseudonyme de « Jacquillou », il a exercé une influence heureuse et souvent décisive, sur l'âme populaire. L'un de ses livres : *Chez les bêtes*, fut couronné par l'Académie française. A la tribune du Sénat, il défendit ses idées avec une vigueur et une précision remarquables, et, en même temps, une argumentation puissante qui révélait un orateur de race. Messieurs, la vie de cet homme de bien fut utile au pays et à la République. »

En plus des publications citées plus haut, Aristide Couteaux écrivit, sous son nom, quelques études politiques et économiques : *Droit populaire et droit divin* (1872), *La Crise agricole* (1885), *Les Monopoles industriels* (1888).

COUTEAUX (ERNEST, CLÉMENT. Désiré), né le 20 novembre 1881 à Fourmies (Nord), mort le 29 novembre 1947 à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

*Député du Nord de 1919 à 1928
et de 1932 à 1936.*

*Conseiller de la République
de 1946 à 1947.*

Elève du collège de Saint-Amand-les-Eaux, Ernest Couteaux y obtient son baccalauréat ès sciences, puis va faire son droit à Paris. Il entre ensuite au cadastre en qualité d'attaché, devient géomètre de première classe au cadastre du Nord en 1907, et géomètre en chef.

Mobilisé en 1914 au 18^e régiment de chasseurs à pied, il est affecté au bout d'un an au service de la photographie aérienne des escadrilles du front anglais et français. Cité à l'ordre de l'aéronautique de la 6^e armée, il reçoit la Croix de guerre, et la Meritorious Service Medal de l'armée anglaise.

Entré au parti socialiste à l'âge de 18 ans, il fut élu conseiller d'arrondissement en 1904 et conseiller général de Saint-Amand rive droite en 1913, pour

être constamment réélu depuis. D'abord secrétaire de l'Assemblée départementale, il en fut vice-président, puis président.

Conseiller municipal de Saint-Amand en 1912, il fut toujours réélu, et accéda à la mairie en 1919. Il conserva l'écharpe de maire jusqu'en 1943 et la retrouva en 1947.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, il était inscrit au douzième rang de la liste fédérative du Nord, du parti socialiste, conduite par M. Delory. Il emporta son siège avec 151.324 voix, sur 374.022 votants. Inscrit au groupe socialiste, il siégea à la Commission des comptes définitifs, à celle des douanes et à celle de l'hygiène. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la distillation des fruits à cidre (1920), les Caisses départementales d'assurance populaire (1921), les sociétés anonymes des régions libérées devant recevoir des dommages de guerre (1922), la modification de l'article 46 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (1922), la limitation du montant des parts successorales (1922), la participation de certaines sociétés industrielles aux charges résultant de la construction d'écoles publiques (1923), les modifications à introduire dans la législation sur les accidents du travail (1923), la représentation des employés des mines dans le conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des ouvriers mineurs (1923), la modification de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables privés de ressources (1923). Il se fit entendre dans la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention commerciale entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est réélu sur la liste socialiste S.F.I.O., toujours conduite par M. Delory, par 161.434 voix sur 451.028 votants. Membre de la Commission des affaires étrangères, il dépose des propositions de loi relatives : à l'adhésion aux sociétés d'habitation à bon marché, des mutilés et réformés de guerre (1926), à la gratuité des droits universitaires en faveur des enfants des personnes non soumises à l'impôt général sur le revenu (1926), à la modification du taux de vacation pour le prix des baux à ferme conclus avant le 1^{er} janvier 1924 (1927), à la rescision pour cause de lésion dans les ventes d'immeubles à la suite de promesses de ventes antérieures au 1^{er} août 1924 (1927), à la modification de la loi du 30 juin 1923 en vue d'exonérer de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de la taxe sur le chiffre d'affaires, les marins exploitant en famille deux ou trois bateaux (1928), à l'institution de médecins et à la création de chambres médicales départementales et régionales (1928).

Il subit un échec aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 8.579 voix contre 9.738 à M. Léon Millot, maire de Valenciennes, sur 24.995 votants.

C'était le retour au scrutin d'arrondissement, et il avait choisi la deuxième circonscription de Valenciennes.

Mais il prend sa revanche aux élections générales des 1^{re} et 8 mai 1932 où il obtient au deuxième tour de scrutin, 10.769 voix contre 8.697 à M. Léon Millot, sur 25.722 votants. Membre de la Commission d'Alsace-Lorraine, de celle des travaux publics et des moyens de communication, et de celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats, il dépose deux propositions de résolution : la première concernant la réforme de l'enseignement médical (1933), la deuxième tendant à inviter le Gouvernement à exiger l'utilisation en France, dans les régions les plus atteintes par le chômage, du montant de certains emprunts étrangers (1936), et il intervient dans la discussion : des interpellations relatives au chômage (1932), et du projet de loi tendant à modifier le régime des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1933).

Il essuie un nouvel échec aux élections générales du 26 avril 1936. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 7.244 voix contre 9.581 à M. Arthur Musmeaux, sur 26.147 votants, il se retire de la compétition avant le second tour.

Après la Libération, il est à nouveau candidat sur la liste S.F.I.O. aux élections générales législatives des 21 octobre 1945, et 2 juin 1946 (1^{re} et 2^e Assemblées Nationales Constituentes) et à celles du 10 novembre 1946 (1^{re} législature de l'Assemblée Nationale), mais il est chaque fois évincé par une liste concurrente.

Cependant, il est élu conseiller de la République, sur le plan interdépartemental, aux élections du 8 décembre 1946. Inscrit au groupe socialiste, il est membre de la Commission du règlement, de celle de l'Intérieur et de celle du suffrage universel, où sa connaissance des hommes et sa grande habitude des milieux et des questions parlementaires le font bientôt unanimement apprécier de ses collègues. Mais il ne peut donner sa mesure : quelques mois plus tard, il meurt, le 29 novembre 1947, dans sa ville de Saint-Amand-les-Eaux, à l'âge de 66 ans. A la séance du 2 décembre, le Président Gaston Monnerville en fait part au Conseil de la République et prononce son éloge funèbre : « Travailleur infatigable, déclare-t-il, conseiller sûr et ami éprouvé, trente-cinq années de vie publique lui avaient appris que l'homme modeste qui travaille, n'a pas moins de mérite que l'homme qui éparpille son effort... Républicain sincère, patriote ardent, démocrate convaincu, il mit toutes ses facultés au service de ses concitoyens. Dès son adolescence, il fut conquis par les conceptions généreuses du socialisme et par sa doctrine humaine et fraternelle. Toute sa vie il lui demeura fidèle, et s'en fit le propagandiste zélé et infatigable. Accordant ses actes avec ses idées, il s'efforça d'être un réalisateur et un novateur sensible au progrès et animé du souffle puissant de l'altruisme. Il exerça ses remarquables qualités d'admi-

nistrateur dans de nombreux domaines de la prévoyance et de l'assistance sociales, et tout particulièrement dans l'œuvre de la reconstruction immobilière à bon marché et dans celle du domaine enseignant et médico-scolaire. Membre, dans son département, de toutes les commissions d'hygiène et de tous les établissements de protection de l'enfance et des déshérités de la vie, il dépensa sans compter son intelligence et son temps à secourir les faibles, les infirmes, les enfants et les malheureux. Ancien combattant de la guerre de 1914-1918, M. Couteaux meurt à l'âge de 66 ans entouré du respect et de la vénération de ses concitoyens du département du Nord. »

Ses obsèques eurent lieu le 4 décembre à Saint-Amand-les-Eaux. Une foule immense était massée tout le long du parcours emprunté par le convoi funèbre.

Fondateur, en 1921 de l'Office départemental d'habitations à bon marché du Nord, il en fut secrétaire général, puis président en 1940. Fondateur du Conseil d'administration de la Caisse intercommunale des retraites du Nord, il en fut vice-président en 1926.

Le collège classique, moderne et technique, avec centre d'apprentissage annexé, de Saint-Amand, porte aujourd'hui son nom, ainsi que le centre départemental des jeunes bateliers de Lille.

COUTEL (CHARLES, LOUIS), né le 10 décembre 1871 à Lille (Nord), mort le 11 août 1948, à Lille.

Député du Nord de 1926 à 1936.

Issu d'une famille laborieuse du quartier populaire de Wazemmes, Charles Cotel fut coupeur en confection puis employé et voyageur de la Maison Thellier de Poncheville. Il se mit tout jeune au service des grandes causes qu'il devait défendre toute sa vie. Fondateur, à Lille, des syndicats indépendants et des cours professionnels gratuits organisés par ces syndicats, fondateur et secrétaire du fonds municipal de chômage, depuis 1911, conseiller puis vice-président, puis président général du Conseil des prud'hommes de Lille, membre du Comité départemental de la natalité, il fut élu conseiller municipal de Lille sur la liste municipale d'Union républicaine, le 10 mai 1908.

Incorporé au train des équipages pendant la Première Guerre mondiale, puis dégagé, du fait de son âge et de ses charges de famille, des obligations militaires, il fut pris comme otage par les Allemands pendant l'occupation.

Libéré, il se consacra à nouveau aux œuvres d'assistance par le travail et fut le premier travailleur non inscrit à la C.G.T. nommé membre du Conseil supérieur du travail.

Il fut élu député du Nord à l'élection complémentaire du 12 décembre 1926, sur la liste républicaine d'Union natio-

nale conduite par M. Coquelle qui fut élue tout entière. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de MM. Delory, Saint-Venant et Macarez décédés. Charles Couët emporta son siège avec 193.037 voix, sur 439.017 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine et démocratique, il siégea à la Commission des mines et de la force motrice et à celle du travail. Il se fit entendre à la tribune dans la discussion : du projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927) et du projet de loi relatif au recrutement de l'armée (1928).

Il fut réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, dans la troisième circonscription de Lille, par 8.043 voix contre 6.436 à M. Masson, sur 16.455 votants, au deuxième tour de scrutin. Membre de la Commission du travail, de celle des boissons, de celle de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale et de celle d'assurance et de prévoyance sociales, il déposa des propositions de loi concernant : la création d'un contingent annuel de cinq croix de Chevalier de la Légion d'honneur destinées à honorer les aîeules comptant au moins cent descendants et alliés vivants ou tombés au champ d'honneur (1929), l'octroi aux associations d'utilité publique, aux sociétés de secours mutuels, la faculté de concourir à la construction de logements à loyers moyens (1929). Il intervint dans la discussion : du projet de loi tendant à établir un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation (1928), du projet de loi tendant à autoriser la congrégation des Pères blancs (1929), des propositions de loi concernant le renouvellement des baux à loyer de locaux à usage commercial et industriel (1930), de la proposition de loi tendant à la commémoration des lois qui ont créé l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire en France (1931), des propositions de loi tendant à la protection de la main-d'œuvre nationale (1931), du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'élection des députés (1931).

Il retrouva son siège aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 8.473 voix contre 7.172 à M. Brodel, sur 16.862 votants. Il siégea à la Commission du travail, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, et à celle des boissons. Auteur d'une proposition de loi tendant à donner à la bière le même régime fiscal qu'aux autres boissons hygiéniques (1935), il déposa deux propositions de résolution, la première ayant pour objet la diminution des droits fiscaux et des tarifs de transport relatifs aux vins, bières, alcools, fruits à cidre et à poiré, cidres et poirés (1935), la deuxième, relative aux tarifs de transport concernant les vins, les cidres et les bières (1935). Il participa aux débats sur : les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obli-

gatoires en période de crise (1935), les groupes de combat et milices privées (1935), la réglementation de l'affichage électoral (1936).

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1926, au deuxième tour de scrutin, n'ayant obtenu que 8.540 voix contre 8.961 à M. Louis Masson, sur 17.773 votants.

Il regagna sa ville pour poursuivre son œuvre sociale et tenter de soulager encore la dure peine des hommes.

Il fut président de la section de Lille de la Ligue des familles nombreuses et membre du Conseil de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels.

Il est mort à Lille, entouré de la sympathie générale, le 11 août 1948, à l'âge de 77 ans.

Il était décoré de la Médaille d'argent de la Mutualité et de la Grande Médaille d'honneur des Prud'hommes.

COUTISSON (EMILE), né le 21 avril 1832 à Bourgneuf (Creuse), mort le 7 janvier 1900 au « Verger », près Bourgneuf.

Député de la Creuse de 1889 à 1893.

Grand propriétaire terrien habitant le château du Verger, ancienne demeure d'Emile Girardin, ancien juge de paix de Bourgneuf, Emile Coutisson se fit élire conseiller général du canton de Bénévent-l'Abbaye en 1871 pour être toujours réélu depuis.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription de Bourgneuf et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 4.120 voix contre 3.908 à M. Nadaud, sur 8.060 votants. Siégeant à droite, il appartint à diverses commissions. Il participa à la discussion du budget général de l'exercice 1893.

Il échoua aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, où il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 2.881 voix contre 4.476 à M. Antoine Desfarges qui lui succéda, sur 7.432 votants.

Il se retira à son château du Verger, près Bourgneuf, où il mourut le 7 janvier 1900, à l'âge de 68 ans.

COUTURIER (JEAN-BAPTISTE, Henri), né le 16 juillet 1813 à Vienne (Isère), mort le 16 août 1894 à Granges-Hautes, près Vienne.

Député de l'Isère de 1876 à 1885.

Sénateur de l'Isère de 1885 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNET, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 213.)

Il partagea son temps entre les diverses commissions spéciales dont il était mem-

bre, déposa une pétition (1890), mais ne se manifesta pas à la tribune, son grand âge le tenant de plus en plus éloigné des débats de la Haute-Assemblée.

Il mourut en cours de mandat dans sa propriété de Granges-Hautes, près de Vienne, le 16 août 1894. Il avait 81 ans.

Le président Challemeil-Lacour prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 23 octobre. Après avoir retracé la carrière du disparu, il s'exprima ainsi : « Il y avait si longtemps qu'on suivait cette vie pleine de dignité et d'abnégation, et qu'on la voyait, après tant de services rendus au public, se montrer toujours également féconde en bienfaits particuliers ! Il exerçait, sans effort, un ascendant dont le ressort était dans son cœur. Il était adoré dans sa famille et sa veuve n'a pu lui survivre plus de huit jours. Ainsi s'est trouvé réalisé le rêve que les poètes ont quelquefois formé. Heureuses ces vies que la pensée de bien faire a remplies jusqu'au bout et que couronne l'estime publique. Heureuses ces morts, qui après une longue affection, épargnent presque au survivant la douleur de la séparation ! »

COUTURIER (VALENTIN), né le 2 mai 1829 à Lyon (Rhône), mort le 18 février 1902 à Lyon.

Député du Rhône de 1889 à 1898.

Successivement toiseur aux ateliers de la Compagnie P.L.M., employé de préfecture révoqué par le préfet Ducros, tisseur, marchand de vins, Valentin Couturier prit part, au mouvement insurrectionnel de 1849 et fut condamné à vingt ans de détention qu'il n'accomplit que partiellement.

Conseiller municipal de Lyon, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 et fut élu au deuxième tour de scrutin par 3.306 voix contre 3.136 à M. Jean-Baptiste Chepié, député sortant, sur 6.503 votants, dans la cinquième circonscription de Lyon. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea dans diverses commissions spéciales, et déposa une proposition de loi d'amnistie. Il fut chargé de rapporter : une proposition de loi relative au travail des agents et à la sécurité des voyageurs dans les chemins de fer (1890), la proposition de loi tendant à la création d'un journal officiel du soir (1893). Il se fit entendre au cours de la discussion : de la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative aux livrets d'ouvriers (1891), du projet de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre quant au mode de votation (1891), d'une interpellation sur l'émigration française en République Argentine (1891), du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1891), du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891), de la proposition de loi

relative à la célébration du centenaire de la proclamation de la République (1892), et il développa une interpellation au sujet de la grève des ouvriers gaziers de Lyon (1891).

Réélu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, par 2.931 voix contre 2.855 à M. Clavenad, sur 5.865 votants, il appartenait à diverses commissions *ad hoc*. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier le tableau annexé à la loi du 16 août 1895, il fut chargé de rapporter : une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission chargée de préparer un projet de loi substituant aux fêtes légales actuelles, des fêtes républicaines choisies parmi les dates les plus représentatives de la Révolution (1894), une proposition de loi tendant à la suppression de la publicité des exécutions capitales et à l'abrogation de l'article 13 du Code pénal (1892). Il prit part aux débats sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes (1895).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 8 et 22 mai 1898.

Il devait mourir quatre ans plus tard, à Lyon, le 18 février 1902, à l'âge de 73 ans.

COUYBA (CHARLES, Maurice), né le 1^{er} janvier 1866 à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), mort le 18 novembre 1931 à Paris.

Député de la Haute-Saône de 1897 à 1907.

Sénateur de la Haute-Saône de 1907 à 1920.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 27 juin 1911 au 11 janvier 1912.

Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 13 juin au 26 août 1914.

Fils d'un hôtelier de Dampierre-sur-Salon (Hôtel du Soleil d'Or), Maurice Couyba a fait ses études au Collège de Gray, puis au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Licencié en lettres et en droit, deux fois admissible à l'Ecole normale supérieure, il passa avec succès l'agrégation, et, après avoir été répétiteur de lycée, devint professeur à l'école Arago à Paris. Poète et chansonnier, il publia sous le pseudonyme-anagramme de Maurice Boukay, un nombre considérable de poésies de qualité, dont certaines furent mises en musique par Paul Delmet, telles les fameuses *Stances à Manon* qui connurent le plus grand succès. Il voulait débarrasser la chanson des inepties et des grossièretés qui triomphaient trop facilement au café-concert d'alors (et qui, hélas ! se sont perpétuées). C'est ainsi que parurent successivement les *Chansons d'amour* préfacées par Verlaine (1893), les *Nouvelles chansons* (1895), les *Chansons rouges* (1897), les *Chansons du peuple* (1906). Mais il était aussi journaliste. Il collabora au *Gil-Blas*, à l'*Evénement*, à la *Revue bleue*.

et, lorsqu'il devint ministre, demanda et obtint la création de la « Bourse nationale de voyage littéraire ». Il fit paraître lui-même, en collaboration avec A. de La Rochefoucault et Jules Bois, une revue idéaliste : *Le Cœur*.

Il aborda la politique en 1895, en se faisant élire conseiller général de Dampierre-sur-Salon, battant le duc de Marmier. Ayant subi un échec en 1901, il entra à nouveau à l'Assemblée départementale en 1904 pour y représenter le canton de Gray.

Il entra à la Chambre des Députés à la faveur d'une élection partielle qui eut lieu le 28 février 1897, pour pourvoir au remplacement de M. Maurice Signard, élu sénateur le 3 janvier 1897, et démissionnaire de son mandat de député le 18 janvier. Maurice Couyba emporta le siège de la circonscription de Gray, au premier tour de scrutin, par 8.749 voix contre 6.164 à M. Philippe-Charles, sur 15.151 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il appartint à diverses commissions spéciales. Il déposa deux propositions de loi concernant : le Conseil supérieur de l'instruction publique et les conseils académiques (1897) et la création d'une commission libre de défense des ouvrages dramatiques (1897). Il développa une interpellation sur l'état des tarifs de transport des vins par les chemins de fer (1898).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 9.710 voix contre 1.696 à M. Parenty, sur 13.285 votants, il entra à la Commission du suffrage universel, à celle de l'enseignement, à celle des économies administratives, et à celle du budget pour l'exercice 1902. Auteur de propositions de loi sur : la nomination des instituteurs et institutrices par les inspecteurs et recteurs d'académie (1898), le déplacement des instituteurs par l'autorité académique (1898), le canal des Deux-mers (1900), il fut chargé de rapporter le projet de loi portant approbation d'une convention signée entre la France et l'Equateur pour la garantie réciproque de la propriété artistique et littéraire (1898), ainsi que l'enquête sur l'enseignement secondaire (1900). Il se fit entendre à la tribune sur : le régime des boissons (1900), et la création et l'amélioration des voies navigables et des ports (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 8.693 voix contre 7.964 à M. Philippe, sur 16.842 votants. Membre de la Commission des crédits, de celle de l'agriculture, de celle de l'enseignement et des beaux-arts, il déposa une proposition de loi ayant pour objet le transfert au Panthéon des restes de Renan, d'Edgar Quinet, de Michelet et de Balzac (1902), et reprit celle relative au déplacement des instituteurs et institutrices (1905). Il intervint au cours de la discussion d'interpellations concernant la création de théâtres populaires et parla des bouilleurs de cru à l'occasion de la discussion d'un cahier de crédits

provisaires (1906). Durant cette législature, il fut Secrétaire de la Chambre de 1903 à 1905.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906. Il reconquit son siège au premier tour de scrutin par 9.551 voix contre 6.642 à M. Jouart, sur 16.346 votants. Toujours membre de la Commission de l'enseignement, il déposa une proposition de loi relative à la protection du droit des auteurs en matière de reproduction des œuvres d'art (1907), et rapporta : le projet de loi modifiant le mode de réalisation des traités d'avances pour canalisation passés par le service des eaux de Versailles (1906), le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour travaux de réfection de l'Elysée (1906), le projet de loi ouvrant un crédit pour l'aménagement, au Louvre, de la collection Moreau-Nelaton (1906).

Il fut élu sénateur de la Haute-Saône le 7 juillet 1907, à l'occasion d'une élection partielle, en remplacement de M. Outhenin-Chalandre, décédé le 14 mai précédent. Il enleva le siège au premier tour de scrutin par 595 voix sur 852 votants. Il se démit de son mandat de député le 11 juillet suivant. Membre de diverses commissions, il se fit entendre au cours de la discussion : des budgets des affaires étrangères, de l'instruction publique et des beaux-arts de l'exercice 1908 (1907), d'une interpellation relative à la crise des transports (1908), du budget de l'instruction publique de l'exercice 1909 (1908).

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 3 janvier 1909, au premier tour de scrutin, par 628 voix sur 849 votants. Il présenta plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : la protection du droit des auteurs en matière de reproduction des œuvres d'art (1909), qu'il fut chargé de rapporter (1910), l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels, devant s'ouvrir à Paris en 1914 (1911), une motion à voter aux armées de la République et aux armées alliées (1918), la célébration en France le 4 juillet de la fête nationale américaine (1918), les crimes et dévastations commis par l'ennemi en pays envahis (1918), l'institution d'une Croix du Mérite civique destinée à récompenser les dévouements aux œuvres de défense nationale (1918), la nomination d'une commission chargée de l'examen du Traité de paix (1919). Il fut chargé de rapporter : les projets de loi portant approbation : du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Lisbonne le 11 juin 1908 (1909), et de la convention radiotélégraphique internationale de Berlin, du 3 novembre 1906 (1910), le projet de loi portant fixation du budget général des exercices 1910 et 1913 (Instruction publique et beaux-arts) (1910 et 1913), les projets de loi portant approbation des arrangements postaux conclus entre la France, le Grand Duché de Luxembourg, l'Espagne, l'Allemagne et la Russie (1910), le projet de loi portant approbation d'une convention sur

la protection des œuvres littéraires et artistiques (1910), le projet de loi portant retrait des monnaies de billon (1913), le projet de loi relatif à la participation de l'administration des beaux-arts, à l'exposition quadriennale et internationale des beaux-arts de Munich, en 1913 (1913), le projet de loi relatif aux travaux de construction et de réfection à effectuer au Muséum d'histoire naturelle (1913), le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la vente, au profit de l'Etat, des copies de tableaux exécutées dans les musées nationaux et abandonnées par leurs auteurs (1913), le projet de loi tendant à rattacher aux beaux-arts le Musée Guimet (1913), l'étude sur l'organisation économique du pays pendant et après la guerre (1918). Il prit part en outre aux discussions, sur l'approbation de conventions entre la France et la Suisse pour la construction de voies ferrées donnant accès au Simplon (1909).

Nommé Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le Cabinet Joseph Caillaux du 27 juin 1911, il donna sa démission de Secrétaire du Sénat et se fit entendre dans la discussion du projet de loi sur le régime des ports de commerce (1911). Mais il abandonna son portefeuille le 11 janvier 1912, à la chute du Ministère, non sans avoir expédié les affaires courantes jusqu'au 14 janvier, date de la formation du premier Cabinet Raymond Poincaré. Revenu à son banc de sénateur, on l'entendit parler : de la loi de finances de l'exercice 1912 (1912), des budgets des beaux-arts et des postes et télégraphes de l'exercice 1913 (1913), des nominations et révocations des instituteurs et institutrices titulaires (1914).

Le 13 juin 1914, René Viviani lui confia le portefeuille du travail et de la prévoyance sociale dans son premier Ministère. En cette qualité, il soutint la discussion du budget de son département ministériel. Mais ce Cabinet fut dissous par Viviani lui-même le 26 août suivant, en raison de la guerre franco-allemande, et Maurice Couyba reprit sa place à son banc de député. On l'entendit parler de l'institution des pupilles de la Nation (1916) et des crédits provisoires applicables au premier trimestre de 1917 (1917). Elu, en 1918, membre de la Commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises, il fut en outre membre de la Commission chargée d'étudier les questions intéressant spécialement les départements libérés de l'invasion (1918), de celle d'Alsace-Lorraine (1918), de celle de trafic des billets de théâtre (1918) et de celle de codification des lois ouvrières (1918). Il se fit encore entendre dans la discussion : de la proposition de loi créant des chambres d'agriculture (1918), de l'interpellation sur la politique financière du Gouvernement (1919) et de la proposition de loi modifiant les lois organiques sur l'élection des députés (1919). Cette même année, il entra à la Commission de la journée de huit heures, à celle de l'élection

des députés, et à celle d'examen des traités de paix.

Il subit un échec au renouvellement du 11 janvier 1920 et à celui du 9 janvier 1927 et se désintéressa désormais de la politique. Mais d'autres fonctions l'occupaient : il était directeur de l'Ecole nationale des arts décoratifs ; président d'honneur de la Société des auteurs et compositeurs de musique ; président de « l'Art à l'Ecole », de la Société d'encouragement au bien, de la Société de la poésie.

Ecrivain, il publiait des ouvrages tels que : *Classiques et Modernes, Arts et Démocratie, L'art et l'Ecole, Le Parlement français, Le Droit de l'Enfant, Le Théâtre social, Les Beaux-arts et la Nation...*

Il avait été au temps de ses succès politiques, membre du Comité exécutif, et, plus tard, vice-président du parti républicain radical et radical-socialiste.

Il mourut à Paris, le 18 novembre 1931, à l'âge de 65 ans.

Il avait pensé à la mort, et l'avait évoquée dans une de ses chansons :

*Tu t'en iras les pieds devant
Ainsi que tous ceux de ta race,
Grand homme qu'un souffle terrasse
Ainsi qu'un pauvre fou qui passe
Et sous la lune va rêvant
De beauté, de gloire éternelle,
De ciel cherché dans les prunelles
Au rythme pur des villanelles,
Tu t'en iras les pieds devant !*

*Tu t'en iras les pieds devant
O toi qui menis quand tu te signes,
Maîtresse qui liras ces lignes
En buvant le vin de mes vignes
A la santé d'un autre amant !
Riche ou pauvre, être dont la grâce
Sourit comme un masque grimace,
Voici la « Camarde » qui passe !
Tu t'en iras les pieds devant !*

COYRARD (JEAN DELISLE), né le 11 novembre 1865 à Siecq (Charente-Inférieure), mort le 31 décembre 1937, à Matha (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure
de 1912 à 1919.*

*Sénateur de la Charente-Inférieure
de 1921 à 1937.*

Fils de propriétaires-vignerons, Jean Coyrard fit ses études secondaires au lycée d'Angoulême, et ses études de médecine à Paris. Reçu docteur, il vint s'installer à Matha, où, en 1895 il se fit élire conseiller général. Constamment réélu par la suite, il fut, à la mort d'Emile Combes, nommé Président de l'Assemblée départementale et le demeura jusqu'en 1937 où il résigna son mandat pour raisons de santé.

Maire de Matha, il se présenta à l'élection législative partielle du 25 février 1912, dans la circonscription de Saint-Jean-d'Angély, en remplacement de

M. Eugène Réveillaud, élu sénateur le 7 janvier et démissionnaire de son mandat de député le 16 janvier. Il emporta le siège par 10.146 voix contre 8.023 à M. Villeneuve et 425 à M. Privat, sur 18.718 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission des comptes définitifs, et, en cette fin de législature se contenta d'observer et de prendre des contacts.

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, par 10.098 suffrages contre 6.649 à M. Villeneuve et 813 à M. Doublet, sur 17.869 votants, il siégea à la Commission de législation fiscale, à celle des comptes définitifs et des économies, à celle de l'administration générale et à la Commission d'enquête sur la métallurgie. Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local, il rapporta le projet de loi concernant les frais occasionnés par les malades admis d'urgence dans les hôpitaux.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il subit un échec sur la liste républicaine, avec 34.134 voix sur 92.220 votants.

Mais il se présenta au renouvellement sénatorial du 9 janvier 1921, et fut élu sénateur de la Charente-Inférieure au premier tour de scrutin, par 605 voix sur 992 votants. Il retrouva son siège au renouvellement du 14 janvier 1930 au premier tour, avec 895 voix sur 987 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle de l'enseignement et à celle du monopole de l'alcool industriel. Il déposa des propositions de loi ou de résolution concernant : la division de la commune d'Avignon en deux communes distinctes dont les chefs-lieux seraient fixés à Avignon et au Pontet (1924), l'organisation municipale (1927), la fin du mandat sénatorial et la date du renouvellement triennal (1929), la modification de l'article 295 du Code civil (époux divorcés) (1929), la sincérité des opérations électorales (1931). Il fut chargé de rapporter plusieurs projets de loi d'intérêt local, ainsi que la proposition de loi fixant la date d'ouverture de la première session annuelle des Conseils généraux (1929) et le projet de loi relatif aux subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie (1929).

Une cruelle maladie le tint éloigné du Sénat pendant plus d'un an, et, à la séance du 11 janvier 1938, M. Damecour, Président d'âge, annonça son décès à la Haute Assemblée. Il était mort le 31 décembre 1937 à Matha, à l'âge de 72 ans. Dans son éloge funèbre le Président Damecour retraça la carrière du disparu et conclut ainsi : « Très assidu à nos séances, sa modestie, dont témoignent ses dernières volontés, l'empêcha de prendre fréquemment la parole, mais cette modestie cachait une érudition profonde et un bon sens sûr. Durant nos heures de loisir, il se réfugiait en notre bibliothèque, en ce coin de fenêtre, où, tant de fois, nous vîmes causer avec

lui ; les questions de petite histoire, qui sont bien souvent la grande, le passionnaient ; on ne faisait jamais sans profit appel à son admirable mémoire et l'on feuilletait aisément le livre de son savoir personnel. Toujours prêt à donner un bon conseil, il écoutait en souriant, les confidences de ses collègues. Ce sont elles qui firent naître, un jour, chez lui, l'idée de modifier la date des élections sénatoriales. C'est à lui que nous devons la loi du 7 juillet 1929 fixant l'élection des sénateurs à la deuxième quinzaine du mois d'octobre qui précède l'expiration de leur mandat. Représentant d'une région clémente et douce, il songeait aux campagnes électorales de ses collègues de montagne et du Centre dont les visites étaient trop souvent pénibles du fait des intempéries, de la neige ou du verglas. Cette bienveillance attentive et la cordialité qui se traduisait par son accueil ouvert, étaient la dominante de son caractère. Elles lui avaient conquis l'estime générale de l'Assemblée. En Coyard, le Sénat perd un brave homme, et chacun de nous, un ami. »

CRAVOISIER (HENRY), né le 21 décembre 1884 à Melun (Seine-et-Marne), mort le 6 novembre 1952 à Paris-16^e.

Député de Seine-et-Marne de 1928 à 1932.

Henry Cravoisier était directeur général de la Compagnie d'assurances mutuelles de Seine-et-Marne, lorsqu'il fut élu maire de Melun et conseiller général du même canton. Brillant cavalier de concours hippiques, il remporta en 1911, parmi d'autres succès, le raid international sur le cheval « Chanteclair ». Comme propriétaire d'écurie de courses, il triompha dans les grandes épreuves marocaines ; ses couleurs furent maintes fois victorieuses dans la région parisienne. Membre, depuis 1918, de la Société sportive d'encouragement dont il devint vice-président, il fut nommé, en 1940, commissaire des courses de trot d'Enghien. Puis, commissaire de la Société des courses de Clairefontaine-Dauville, il entra au Comité de la Société des courses de la Côte d'Azur. Il était également membre du Comité de l'Automobile-Club de l'Île-de-France.

Ancien combattant de la guerre de 1914-1918, sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre et la Légion d'honneur.

Il se présenta aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine démocratique de Seine-et-Marne qui dut s'effacer devant la liste du cartel des gauches. Il ne recueillit personnellement que 29.286 voix sur 86.498 votants.

Mais aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui se déroulèrent au scrutin uninominal, il emporta le siège de député de la circonscription de Melun, au deuxième tour de scrutin, par 8.650 voix contre 8.567 à M. Arthur Chaussy, sur 18.030 votants. Inscrit au groupe de

l'Union républicaine démocratique, il appartenait à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et à celle de l'hygiène. Il fut chargé de rapporter le projet de loi portant création d'une « Maison de la France d'Outre-Mer ». Il rapporta en outre quelques pétitions.

Il subit un échec aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, n'obtenant que 8.371 voix contre 10.032 à M. Arthur Chaussy qui lui succéda, sur 18.798 votants.

Il reprit ses occupations sportives, et mourut à Paris-16^e, le 6 novembre 1952 à l'âge de 68 ans.

CRÉMIEUX (FERNAND, JOSUÉ), né le 15 décembre 1857 à Pont-Saint-Esprit (Gard), mort le 26 novembre 1928 à Paris.

*Député du Gard de 1885 à 1889
et de 1893 à 1898.*

Sénateur du Gard de 1903 à 1928.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 218.)

Il subit un échec aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription du Vigan, n'obtenant, au premier tour de scrutin que 5.329 voix contre 5.711 à M. Edouard Gaussorgues, sur 19.955 votants, ce dernier devant l'emporter au deuxième tour, par 8.318 voix, sur 14.183 votants.

Mais, aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il fit acte de candidature dans la circonscription d'Uzès, et enleva le siège au deuxième tour de scrutin par 9.800 voix, contre 7.309 à M. Boyer de Bouillane, sur 17.426 votants. Membre de diverses commissions, dont celle ayant pour objet la réforme générale de l'impôt, il déposa une proposition de loi relative aux alluvions du Rhône, et se fit entendre au cours de la discussion : du projet et des propositions de loi ayant pour objet d'élever les droits de douane sur les blés et dérivés à l'importation (1894), du budget de l'agriculture de l'exercice 1895, au sujet des brigadiers et gardes forestiers communaux (1895), du budget des travaux publics de l'exercice 1897, à propos des travaux de déblaiement des arches du pont de Pont-Saint-Esprit (1897), du budget de l'agriculture de l'exercice 1898, au sujet de l'exécution des canaux dérivés du Rhône (1898), du projet de loi tendant à proroger la loi du 13 janvier 1892, relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie (1898).

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il dut s'incliner devant M. Léonce Pascal qui obtint, au deuxième tour de scrutin 10.968 voix, sur 19.804 votants, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 8.598.

Mais il se présenta au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903, et devint sénateur du Gard, au deuxième tour de scrutin, par 489 voix sur 824 votants. Il devait retrouver son siège au renouvellement du 7 janvier 1912, au deuxième tour de scrutin, par 483 voix sur 831 votants, et à celui du 9 janvier 1921, au premier tour, par 546 voix sur 813 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il appartenait à diverses commissions, dont celle de la législation civile et criminelle. Il prit part aux débats sur : le projet de loi relatif à la répression de la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905), la proposition de loi relative au mouillage et à la circulation des vins et au régime des spiritueux (1907), le projet de loi relatif à la sériciculture (1909), le projet de loi relatif aux nouvelles ressources fiscales (1920).

Puis, sa santé déclinant, il vit sa fin venir, à échéance certaine, non sans regret, mais avec un courage stoïque.

Il devait mourir à Paris, le 26 novembre 1928, à l'âge de 71 ans. Le Président Paul Doumer en fit part au Sénat à la séance du lendemain. Il retraça la longue carrière du disparu et conclut en disant : « Représentant d'une région viticole et séricicole, Crémieux prit au Sénat aussi bien qu'à la Chambre la défense de ces deux abondantes sources de richesses françaises. Nous l'avons entendu plaider, avec conviction et éloquence, la cause des vignerons frappés par une redoutable crise et victimes du mouillage et de la falsification des vins. Il voyait le remède, simple et efficace, dans une protection douanière jointe à une guerre aux fraudeurs de toute espèce. Ce n'était pas là, disait-il avec raison, une question d'intérêt local ou régional ; l'intérêt national lui-même était en jeu, dans la production du vin comme dans la production des céréales. Sa voix fut heureusement écoutée. En disant un adieu ému à Fernand Crémieux, à qui me liait une amitié de quarante ans, j'associe le Sénat au deuil de Mme Fernand Crémieux, de sa famille et de ses compatriotes, et leur adresse nos biens douloureuses condoléances. »

Les obsèques ont été célébrées à Montfrin, dans le Gard. Il s'était livré à des études remarquées sur le droit international privé, et la législation financière.

CREPEL (ERNEST), né le 16 avril 1856 à Russin, canton de Genève (Suisse), mort le 12 décembre 1933 à Pougny (Ain).

Député de l'Ain de 1908 à 1919.

Industriel à Pougny, Ernest Crepel se fit élire maire de cette ville, puis conseiller général de Collonges. Il entra à la Chambre à la faveur d'une élection partielle qui eut lieu le 11 octobre 1908 pour

pouvoir au remplacement de M. Jacques Bizot, décédé le 25 août précédent. Il emporta le siège de la circonscription de Gex au premier tour de scrutin, par 2.823 voix contre 1.837 à M. Ballivet, sur 4.850 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il ne fit partie, en cette fin de législature, d'aucune commission, et ne se manifesta pas à la tribune.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 4.101 voix, sans concurrent, sur 4.400 votants, il fut membre de diverses commissions, dont celle des douanes. Il se fit entendre dans la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1911, au sujet de la contamination des cours d'eau (1911), de la réforme électorale (1912), du secret et de la liberté du vote et de la sincérité des opérations électorales (1914).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin, par 3.031 voix contre 545 à M. Gros, sur 3.893 votants. Il partagea son temps entre la Commission des douanes et celle du suffrage universel.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste, il subit un échec avec la liste d'Union républicaine et démocratique conduite par M. Antoine Blanc qui en fut le seul élu. Il recueillit personnellement 18.240 voix sur 68.762 votants.

Il reprit ses occupations à Pougny, où il mourut le 12 décembre 1933 à l'âge de 77 ans.

CRÉPIN (FÉLIX), né le 8 juin 1842 à Fresnoy (Pas-de-Calais), mort le 13 juillet 1913 à Berny (Seine).

Sénateur de la Réunion de 1906 à 1918.

Issu d'une famille originaire des Flandres, Félix Crépin entra dans la magistrature en 1870, en qualité de substitut du Procureur de la République à Saint-Quentin. Il fit ensuite carrière aux colonies : conseiller auditeur à la Réunion en 1873, il fut nommé Procureur de la République à Pondichéry en 1875, Juge d'instruction à Saint-Denis de la Réunion la même année, substitut du Procureur général de la Réunion en 1879. Président de Cour à la Martinique en 1886, puis à la Réunion, Procureur général à Hanoi en 1895. Il fit valoir ses droits à la retraite en 1898, avec l'honorariat de premier Président de Cour d'appel.

Il fut élu sénateur de la Réunion à l'élection partielle du 25 mars 1906, en remplacement de M. Louis Brunet, décédé le 24 décembre 1905. Il enleva le siège au premier tour de scrutin par 120 voix contre 91 à M. Adrien Couturier, sur 210 votants. Il conserva son siège au renouvellement du 7 janvier 1912, au premier tour, avec 180 suffrages sur 207 votants. Inscrit aux groupes de la gauche républicaine et de l'Union républicaine, il siégea dans diverses commissions spé-

ciales. Auteur d'une proposition de loi concernant les taxes votées par les Conseils généraux des colonies (1907), il fut chargé de rapporter le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, déclarant les îles d'Anjouan, de Mohéli, et de la Grande Comore, colonies françaises. Il participa aux débats sur : les budgets des colonies, de la marine et la loi de finances de l'exercice 1907 (1907), les interpellations concernant les faits ayant troublé les dernières élections locales dans l'Inde (1908), le budget de l'agriculture de l'exercice 1909 (1908), le projet de loi relatif aux subventions aux budgets locaux des colonies (1909), les interpellations sur les troubles de la Guadeloupe (1910), le projet de loi relatif au secret et à la liberté du vote (1910), la proposition de loi portant révision du tarif général des douanes (1910), les interpellations sur l'envoi d'un croiseur-cuirassé à la Guadeloupe (1910), les budgets de l'agriculture, des postes et télégraphes, et la loi de finances de l'exercice 1911 (1911) ; et il développa une interpellation sur l'état d'anarchie et d'insécurité existant à la Réunion, par suite des agissements des hauts fonctionnaires de l'île (1910).

Puis sa santé déficiente le tint de plus en plus éloigné du Sénat.

Il mourut, en cours de mandat, le 13 juillet 1913, à Berny (Seine), à l'âge de 76 ans. Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 16 juillet : « Dans le peu de temps pendant lequel sa santé lui permit de nous consacrer son activité, dit-il, nous apprîmes vivement un ensemble de qualités qui donnaient beaucoup de charme à sa personnalité. Il nous expliqua, notamment, les affaires, parfois compliquées, de la vieille et lointaine terre française qu'il représentait, avec un mélange de finesse discrète et de fermeté honnête et courageuse, qui nous fit une forte impression. L'homme était, comme l'orateur, agréable, intéressant et sûr. Tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître le regretteront et lui conserveront un souvenir amical et sincère. »

GRESPEL (ALEXANDRE), né le 17 mai 1867 à La Bassée (Nord), mort le 12 janvier 1955 à La Bassée.

Député du Nord de 1919 à 1928.

Docteur en droit de la Faculté de Paris, où il soutint une thèse sur les *Garanties accordées au locateur d'immeubles* (1891), Alexandre Crespel prit la tête d'une industrie à La Bassée. Il en devint maire en 1898, pour être constamment réélu. Conseiller d'arrondissement en 1895, il fut réélu en 1901, 1907, 1913 et 1919. Conseiller général de La Bassée en 1920, son siège lui fut renouvelé en 1922, 1928 et 1934. Il fut secrétaire de 1901 à 1903, puis vice-président de 1904 à 1909 du Conseil d'arrondissement de Lille, et secrétaire du Conseil général en 1937.

Pendant la guerre de 1914-1918 il demeura longtemps parmi ses administrés de La Bassée, sous l'occupation allemande, et réussit à maintenir le moral de la population durement éprouvé. Après l'armistice de 1918, il s'employa à la reconstruction de sa ville martyre et se dévoua à la cause des sinistrés.

Il entra à la Chambre des Députés à la faveur des élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Inscrit au septième rang de la liste d'Union nationale et républicaine, qui eut cinq élus, il recueillit personnellement 89.427 voix sur 374.022 votants. Inscrit au groupe de l'Entente républicaine et démocratique, il appartint à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale et à celle des régions libérées. Il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : les baux à loyer (1920), les actes de décès (1920), la reconstruction des archives des Caisses d'épargne et de la Caisse des dépôts et consignations détruites pendant la guerre (1920), la limitation du nombre des débits de boissons (1920), qu'il fut chargé de rapporter (1921), la suppression de tout impôt ou taxe sur les traitements et salaires (1922), l'incorporation des conscrits appartenant à des familles nombreuses, près de leur domicile (1922), le régime des baux emphytéotiques, qu'il fut chargé de rapporter (1922), la perception des impôts dans les régions libérées (1922), le remploi des indemnités pour dommages de guerre (1923), le régime fiscal des régions libérées (1923), les obligations décennales remises en paiement des dommages de guerre (1923), la cession d'un fonds de commerce (1923); et il rapporta le projet de loi relatif à l'installation des réfugiés ou rapatriés (1920), et le projet de loi sur la reconstitution des actes et archives détruits au cours de la guerre (1920). Il intervint à la tribune au cours de la discussion : du projet de loi relatif au relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques (1920), du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), du budget des régions libérées et de la loi de finances de l'exercice 1920 (1920), du projet de loi relatif au régime fiscal des régions ayant subi l'occupation (1920), du budget des régions libérées de l'exercice 1921 (1921), du projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers (1921), de la loi de finances de l'exercice 1923 (1923), du projet de loi modifié par le Sénat, concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), du projet de loi tendant à modifier le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924).

Il retrouva son siège aux élections générales du 11 mai 1924, troisième de la liste de l'Entente républicaine démocratique. Il groupa sur son nom 118.129 voix sur 451.028 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique et siégea à la Commission des régions libérées et à celle des boissons. Auteur

d'une proposition de loi relative aux débits de boissons réouverts dans les régions dévastées (1924), il rapporta le projet de loi sur la réparation des dommages de guerre (1927), et se fit entendre au cours des débats sur : le budget des régions libérées et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924 et 1925) et le budget des régions libérées de l'exercice 1927 (1926).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal, mais tenta de se faire élire au Sénat à l'élection partielle du 12 juin 1932, en remplacement de M. Charles Debierre décédé. Il subit un échec.

Il n'eut pas plus de chance aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933).

Définitivement fixé à La Bassée, il y mourut le 12 janvier 1955, à l'âge de 88 ans. Ses funérailles eurent lieu dans sa ville natale, le 17 janvier, au milieu d'une grande affluence.

Il fut vice-président, puis président en 1938 du Comice agricole de Lille et président de la section flamande et artésienne de l'Association des maires de France.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, et décoré de la Médaille d'argent de la Reconnaissance française.

CREUZÉ (GEORGES, ADRIEN, Jules), né le 21 janvier 1845 à Châtellerault (Vienne), mort le 29 novembre 1919 à Châtellerault.

Député de la Vienne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉ, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 220.)

Il subit un échec aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, n'obtenant que 7.211 voix contre 8.086 à M. Albert Nivert qui lui succéda.

Il vécut désormais éloigné de la politique et mourut à Châtellerault, sa ville natale, le 29 novembre 1919, à l'âge de 74 ans.

CREYSEL (PAUL), né le 15 juin 1895 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de la Loire de 1932 à 1942.

D'origine provençale, Paul Creyssel fit, à Lyon, ses études que la guerre de 1914-1918 interrompit. Mobilisé au 173^e régiment d'infanterie, puis à l'escadron C. 13, il fut, après l'armistice, affecté à l'armée du Maroc. Blessé deux fois, trois fois cité à l'ordre du jour, il fut décoré de la Croix de guerre et de celle de Chevalier de la Légion d'honneur.

Après sa démobilisation, il termina

ses études de droit et s'inscrivit au barreau de Lyon en 1921. Il se spécialisa dans l'étude des problèmes d'économie politique, et donna de nombreuses conférences, toutes accueillies avec faveur à l'étranger, notamment en Belgique, en Suisse et au Maroc. Il revenait de Casablanca, lorsqu'il fut désigné par le congrès de Grand-Croix, pour être le porte-drapeau du bloc républicain-socialiste. Orateur de talent, très averti des choses politiques, il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 dans la troisième circonscription de Saint-Etienne, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 9.731 voix contre 9.708 à M. Jean Neyret, député sortant, sur 20.018 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il appartint à la Commission de l'aéronautique, à celle des mines et de la force motrice et à celle de la marine militaire. Il présenta des propositions de loi ou de résolution concernant : l'institution d'examen périodiques de santé, le tarif des affranchissements des cartes postales non commerciales en régime intérieur, l'institution d'une allocation au profit des vieux travailleurs exclus des assurances sociales, la création d'allocations familiales en faveur des gens de maison et des concierges. Il intervint au cours de la discussion : du budget de l'air de l'exercice 1933 (aviation de chasse, décentralisation des constructions aéronautiques) (1932), du budget de la justice du même exercice (affaire du crédit municipal de Bayonne) (1933), du projet de loi portant approbation des traités et protocoles signés entre la France et l'U.R.S.S. (1935), et il demanda à interpeller le Gouvernement : sur les mesures qu'il comptait prendre pour empêcher le retour des manifestations révolutionnaires de fonctionnaires français qui se sont produites à Rabat à la suite des élections au troisième collège (1932), sur les mesures à prendre pour prévenir et réprimer la propagande en faveur de l'objection de conscience (1933), sur les mesures à prendre pour limiter les ruines économiques et conjurer les dangers de guerre que doit entraîner la suite de l'aggravation des sanctions contre l'Italie (conflit italo-éthiopien) (1935).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 10.437 voix contre 9.677 à M. Drivon, sur 20.369 votants, il s'inscrivit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants. Membre de la Commission de l'aéronautique, de celle d'Alsace-Lorraine et de celle de la législation civile et criminelle, il prit part à de nombreux débats sur : le projet de loi instituant la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines de charbon (1936), le projet de loi sur les nationalisations de la fabrication des matériels de guerre (1936), le projet de loi modifié par le Sénat, tendant à autoriser l'émission d'un emprunt comportant des

garanties ou options de change et à abroger certaines dispositions de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936 (1937), le projet de loi tendant à compléter la loi du 19 août 1936 sur la répression de la hausse injustifiée des prix en vue d'assurer la stabilisation des prix (1937), les interpellations sur les événements de Clichy (1937), les interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1938), le projet de loi tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation en état de faire face aux charges qui lui incombent, et spécialement aux besoins de sa défense (1938), les interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1939), le projet de loi créant des allocations de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge (1939), et il demanda à interpeller le Gouvernement : sur les moyens par lesquels il escomptait, dans l'avenir, assurer l'indépendance de la magistrature à l'égard du pouvoir exécutif (1936), sur l'abus fait récemment des postes de la radio d'Etat pour accuser les entrepreneurs d'industries et les commerçants français des échecs de sa politique et pour transformer en colère de classe la légitime déception des ouvriers devant la continuation de la crise monétaire du 1^{er} octobre 1936 (1937), sur le nouveau plan d'utilisation des stations d'Etat (1937), sur la politique qu'il entendait tenir notamment en ce qui concerne : 1^o le maintien ou l'abrogation des décrets n'accordant qu'un tiers des voix aux représentants élus des usagers dans les conseils de gérance, 2^o le maintien ou la transformation du plan actuel quant aux programmes radiophoniques, 3^o l'élimination des conférences politiques, 4^o l'emploi du budget de la radiodiffusion et l'amélioration de la partie artistique des programmes (1937).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, et fut nommé secrétaire général à la propagande au Gouvernement de l'Etat français. Il eut à rendre compte de ses activités au moment de la Libération, puis s'installa au Maroc où il habite présentement.

CRISTOFOL (JEAN), né le 24 mars 1901 à Aja (Espagne), mort le 21 décembre 1957, à Villejuif (Seine).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1936 à 1942.*

*Député des Bouches-du-Rhône
aux deux Assemblées Nationales
Constituantes de 1945 à 1946.*

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1946 à 1957.*

Issu d'une modeste famille de paysans d'Angoustrine (Pyrénées-Orientales), Jean Cristofol eut une jeunesse laborieuse et difficile. Il était orphelin à 14 ans.

Engagé volontaire, en 1918, à peine âgé de 17 ans, pour la durée de la guerre, il est envoyé dans la zone des armées après quelques semaines d'instruction. Après l'armistice, il fait partie de l'armée d'occupation en Allemagne et prend position contre l'occupation de la Ruhr.

Démobilisé, il travaille à la ferme de ses parents, puis entre dans l'administration des douanes en 1923. Il milite activement dans les organisations syndicales de fonctionnaires ce qui lui vaut d'être poursuivi plusieurs fois et il est révoqué en mai 1934 pour avoir entraîné les fonctionnaires des douanes actives de Marseille à la grève antifasciste du 12 février 1934. Il est sympathisant communiste actif depuis la fondation du parti et y est admis en 1932.

Candidat au Conseil d'arrondissement de Marseille (5^e canton), il est élu en octobre 1934.

Il entre à la Chambre des Députés à la faveur des élections générales législatives du 26 avril 1936 ; il emporte le siège de la deuxième circonscription de Marseille au premier tour de scrutin, par 8.639 voix contre 5.381 à M. Toussaint Ambrosini, député sortant, sur 17.524 votants. Inscrit au groupe communiste, il s'occupe particulièrement de commerce extérieur, et de la marine marchande. Il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 16 du règlement d'administration publique du 13 juillet 1923 pris en exécution de la loi du 30 janvier 1923, relative aux emplois réservés (1937), et une proposition de loi tendant à une nouvelle organisation administrative, électorale, financière, urbaine et économique de la ville de Marseille (1939) ; et il est chargé de rapporter : le projet de loi portant rectification du décret du 4 novembre 1936 qui a modifié les droits de douane applicables à l'entrée en Corse des tabacs fabriqués (1937), le projet de loi tendant à l'approbation de l'arrangement commercial entre la France et la Grande-Bretagne, intervenu par échange de lettres en date des 16 et 23 juillet 1937 (1938), le projet de loi tendant à la ratification du décret du 31 août 1937, relatif à la protection du trafic des ports français (1938), et un certain nombre de projets de loi portant approbation d'arrangements commerciaux ou portant modification de la tarification douanière de certains produits (1938 et 1939). Il se fit entendre à la tribune au cours de discussions concernant : l'octroi de grâces amnistiantes (1936), les budgets du commerce et de la marine marchande de l'exercice 1937 (1936), l'amélioration de la situation des personnels de l'Etat et des titulaires de pensions (1937), la loi de finances de l'exercice 1938 (1937), le budget de la marine marchande de l'exercice 1939 (1938).

Arrêté le 8 octobre 1939 pour reconstitution illicite du parti communiste, il fut emprisonné à la Santé et condamné à cinq ans de prison. Déchu de son

mandat de député le 20 février 1940, il connut successivement les prisons de Poitiers, Tarbes, Le Puy et Valence. Déporté au bagne de Maison Carrée, à Alger, le 31 mars 1941, il fut libéré le 5 février 1943 après l'avance alliée en Afrique du Nord, par le général Giraud, devenu Haut-Commissaire de France.

A Alger, il participe avec ses amis communistes, à la création du journal *Liberté*, et même campagne pour l'union de toutes les forces qui doivent participer à la libération de la France. En août 1944, il est correspondant de guerre de l'armée de Lattre de Tassigny, et fait avec elle le débarquement de Saint-Tropez. Membre, puis président du Comité régional de Libération pour la région du Sud-Est, délégué au Conseil national de la Résistance, son action, jusqu'à la capitulation d'Hitler, consiste à mobiliser toutes les énergies militaires et économiques de la région. Une décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, prise en vertu de l'ordonnance du 9 août 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine, vient annuler la déchéance de 1940, et il est rétabli dans ses droits. Réinstallé à Marseille, il prend la direction du quotidien *Rouge Midi*, puis de *La Marseillaise*.

En janvier 1946, il est élu président du Conseil municipal de Marseille, dont il devient maire en novembre de la même année, et jusqu'en octobre 1947.

Aux élections générales du 21 octobre 1945, il retrouve un siège de député, à la première Assemblée Nationale Constituante, dans la première circonscription des Bouches-du-Rhône, second de la liste communiste, par 122.096 voix, sur 300.284 votants ; et il conserve ce siège aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante), toujours deuxième de la liste communiste, par 104.920 voix, sur 287.801 votants. Il est nommé membre de la Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale, de celle des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, et de celle de la marine marchande. Son activité est abondante et diverse, mais il est surtout préoccupé par les questions commerciales, douanières, et maritimes, sans cesser de s'intéresser à sa ville de Marseille.

Successivement réélu aux élections générales du 10 novembre 1946, par 113.448 voix sur 286.520 votants, à celles du 17 juin 1951 par 112.594 voix, sur 293.146 votants, et à celles du 2 janvier 1956, par 122.235 voix, sur 347.129 votants, toujours sur la liste communiste de la première circonscription de Marseille, il appartient à la Commission du règlement et du suffrage universel, dont il devient vice-président ; à celle de l'intérieur ; à celle des finances. Son activité est telle qu'il est impossible de la résumer dans le cadre qui nous est imparti. Il n'est pas de discussion à laquelle il ne participe, mais le militant syndicaliste qu'il était resté, se sentait

particulièrement attiré par les problèmes de la fonction publique, qui le trouvaient toujours à son banc, attentif et vigilant.

Cette activité prodigieuse prit fin brutalement, le 21 novembre 1957. Transporté à l'hôpital de Villejuif quelques jours auparavant à la suite d'une hémorragie foudroyante, il ne pût la surmonter. Il n'avait que 56 ans.

La nouvelle fut annoncée à l'Assemblée par le Président André Le Troquer, à la séance du 26 novembre 1957. Après avoir retracé la brillante carrière du disparu, il termina ainsi son éloge funèbre : « Jean Cristofol laissera parmi nous le souvenir d'un homme loyal et courageux qui savait défendre avec courtoisie les convictions auxquelles il fut toujours fidèle. Il méritait l'estime que nous lui portions. L'Assemblée adresse à son parti, à ses amis, ses condoléances les plus sincères et s'exprime à sa veuve — avocat distingué au barreau de Marseille —, à ses quatre enfants, dont deux sont encore des adolescents, en votre nom et en mon nom personnel, la part très vive que nous prenons à leur douleur. »

M. Robert Lacoste, Ministre de l'Algérie, associa le Gouvernement à cet hommage et adressa à Jean Cristofol, un souvenir personnel et ému.

CROIZAT (AMBROISE), né le 28 janvier 1901 à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie), mort le 11 février 1951 à l'hôpital Foch de Suresnes (Seine).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire de 1943 à 1945.

Député de la Seine aux deux Assemblées Nationales Constituantes de 1945 à 1946.

Député de la Seine de 1946 à 1951.

Ministre du Travail de 1945 à 1946 et en 1947.

Ambroise Croizat n'avait que 13 ans lorsque son père et son frère aîné furent mobilisés en 1914. Il dut entrer à l'usine comme apprenti métallurgiste. Il suivait en même temps les cours de l'école du soir, et devint ouvrier ajusteur-outilleur dans la région lyonnaise.

Dès 1917 il s'inscrivit aux Jeunesses socialistes et se déclara partisan de l'affiliation du parti S.F.I.O. à l'Internationale communiste. Il entra lui-même au parti communiste dès sa fondation et devint membre du Comité central, puis du Bureau de la fédération de la jeunesse.

En 1928, il est nommé secrétaire de la fédération unitaire des métaux, et, en 1936, au moment où se réalise l'unité syndicale, il devient secrétaire général de la Fédération unique des métallurgistes, rattachée à la C.G.T.

Aux élections générales législatives du 26 avril 1936, il se présente dans la deuxième circonscription du 14^e arron-

dissement de la Seine et emporte le siège au premier tour de scrutin, par 10.935 voix contre 7.654 à M. Louis Dumat, sur 19.141 votants.

Inscrit au groupe communiste, il appartient à la Commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi sociaux, à celle de la marine militaire, à celle du travail et à celle de l'aéronautique. Il est en outre nommé membre de la Commission supérieure du travail. Elu rapporteur du projet de loi relatif à la convention collective du travail, il prend part à sa discussion (1936), ainsi qu'à celles concernant : les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail (1936), le budget du travail de l'exercice 1939 (durée hebdomadaire du travail, rendement des entreprises, congés payés) (1938), l'amnistie des ouvriers frappés à la suite de faits de grève (1939).

Il approuve le pacte germano-russe de non-agression et est arrêté dans la nuit du 7 au 8 octobre 1939. Déchu de son mandat de député le 20 février 1940, il est condamné à cinq ans de prison et 4.000 francs d'amende. Il est transféré en Afrique du Nord en mars 1941. Libéré le 5 février 1943, par l'avance alliée, il prend part à la lutte clandestine contre l'ennemi et contre le Gouvernement de Vichy. Puis, une décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, prise en vertu de l'ordonnance du 9 août 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine vient annuler sa déchéance de 1940. Il est alors désigné par le bureau confédéral de la C.G.T. comme représentant à l'Assemblée Consultative provisoire d'Alger. Cette désignation est confirmée au moment où l'Assemblée s'installe à Paris, au début de novembre 1944. Il y est membre de la Commission des affaires économiques et sociales, de celle de réforme de l'Etat et de législation, de celle de l'équipement national, de la production et des communications, enfin de celle du travail et des affaires sociales dont il devient le président. Il s'intéresse tout particulièrement, pendant cette période, à la création des Comités d'entreprise dans les établissements industriels et commerciaux (1944), à la production du charbon (1944), à la fixation des prix (1945), au prêt au mariage (1945), et à l'organisation de la sécurité sociale (1945).

Aux élections générales du 21 octobre 1945, il est élu député à la première Assemblée Nationale Constituante sur la liste communiste de la première circonscription de la Seine. Il recueille 115.657 voix sur 441.829 votants. Et il retrouve son siège aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante) sur la liste communiste du premier secteur de la Seine, avec 120.586 voix sur 439.345 votants. Nommé Ministre du Travail dans le deuxième Cabinet de Gauche du 22 novembre 1945 au 22 janvier 1946, il conservera ce portefeuille dans le premier Cabinet Félix Gouin du 27 janvier au 11 juin 1946. En cette qualité, il s'intéresse surtout à la discussion de son

budget (1945 et 1946), aux vieux travailleurs salariés (1945), à la rémunération des heures supplémentaires de travail (1946), à l'amélioration du régime de retraite des ouvriers mineurs (1946), et au statut des délégués du personnel dans les entreprises (1946). Nommé à nouveau Ministre du Travail et de la Sécurité sociale dans le Cabinet Georges Bidault, du 24 juin 1946 au 28 novembre 1946, il soutient le projet de loi relatifs aux congés payés des jeunes travailleurs (1946), le projet de loi fixant le régime des prestations familiales (1946), le projet de loi sur l'aide de l'Etat aux catégories sociales économiquement faibles (1946). Ministre de la Production industrielle, par intérim, en remplacement du titulaire momentanément empêché ; il soutient le budget de ce département (1946) ; puis, reprenant ses fonctions de Ministre du Travail, il fait voter le projet de loi portant réorganisation des contentieux de la Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole (1946), ainsi que le projet de loi sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles (1946).

Après l'approbation de la Constitution de 1946, il est réélu aux élections générales du 10 novembre 1946, député à la première Assemblée Nationale, sur la liste communiste de la première circonscription de la Seine. Il groupe sur son nom 128.941 voix, sur 439.679 votants. Membre de la Commission du travail et de la Sécurité sociale, il s'intéresse à la discussion du projet de loi relatif aux conventions collectives, et en demande l'application aux départements français d'outre-mer.

Le 22 janvier 1947, il est encore nommé Ministre du Travail dans le Cabinet Ramadier où il restera jusqu'au 4 mai 1947, date à laquelle, avec les autres Ministres communistes, il sera écarté, par décret, du Gouvernement. A ce titre, il prend part à la discussion : de la proposition de loi relative à l'organisation administrative de la Sécurité sociale (1947), de la proposition de résolution concernant les élections aux Conseils d'administration des Caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (1947), et du projet de loi relatif au régime de sécurité sociale des fonctionnaires (1947).

Retourné à son banc de député, il s'intéresse à l'indemnisation des agents et courtiers d'assurance (1947), à la représentation proportionnelle dans l'élection des délégués dans les entreprises (1947), à la protection de la liberté du travail (1947), au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (1947), à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux (1948), à certaines dispositions économiques et financières (1949), à la création de la carte des économiquement faibles (1949), au fonctionnement de la Sécurité sociale (1949), à la politique française à l'égard de l'Allemagne (1949), au projet de pool franco-allemand (1949), à la fixation d'un programme aérien (1950).

Et à la deuxième séance du 13 février 1951, le Président Edouard Herriot annonçait son décès à l'Assemblée. Il avait été transporté d'urgence à l'hôpital Foch de Suresnes où il avait subi une grave intervention. Les médecins qui le soignaient annonçaient sa guérison prochaine, lorsqu'il succomba à une complication imprévue, le 11 février. Il n'avait que 50 ans. Dans son éloge funèbre, le Président Edouard Herriot, s'exprima en ces termes, après avoir retracé la longue carrière du disparu : « En juillet 1950, il connut une profonde peine : son fils, Victor, Roger Croizat, ouvrier électricien, trouva la mort à Lyon, dans un accident du travail. J'ai compati à la douleur du père, il le savait. Il suit de près son enfant dans la tombe. On comprend que les travailleurs se montrent à ce point émus par la disparition de celui qui leur fut si étroitement dévoué. Ministre du Travail, il leur disait un jour : « J'entends demeurer fidèle à mon origine, à ma formation, à mes attaches ouvrières et mettre mon expérience de militant au service de la Nation. » Reconnaissons qu'il est demeuré fidèle à ce programme. »

CROLARD (ALBERT), né le 30 avril 1861 à Voiron (Isère), mort le 2 décembre 1935 à Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

Député de la Haute-Savoie de 1910 à 1924.

Ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Albert Crolard, s'établit fabricant de papier à Annecy. Président du syndicat d'initiative de la Haute-Savoie, membre du Conseil supérieur du tourisme, et président du syndicat des fabricants de papier de France, il se fit élire député de la circonscription d'Annecy, aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 10.283 voix, contre 10.213 à M. Berthet député sortant, sur 20.665 votants. Inscrit au groupe des progressistes, il appartient à la Commission des douanes, et à celle des travaux publics et chemins de fer. Auteur de deux propositions de loi concernant la construction de casernes par voie de concours (1913) et la police du roulage (1913), il fut chargé de rapporter : la proposition de loi tendant à octroyer des délais pour l'introduction des actions en reconnaissance de droits acquis sur les cours d'eau classés (1911) et la proposition de loi ayant pour but de frapper d'un droit de douane l'importation de bois contreplaqués (1913). Il se fit entendre à la tribune au cours des discussions relatives : à la durée du travail dans les établissements industriels (1912), à l'Ecole centrale des arts et manufactures (1912), aux causes de la catastrophe de Melun (1913), à la fréquentation de l'école et à l'école laïque (1914).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 9.790 voix, contre 8.852 à M. Blanc, sur 19.962 votants, il

siègea à la Commission des travaux publics, des chemins de fer et voies de communication, à celle des postes et télégraphes et à celle de la réorganisation économique. Il présenta deux propositions de loi concernant : le fonctionnement des ports de commerce français (1916) qu'il fut chargé de rapporter (1919) et l'affectation des péages de famille dans la réserve de l'armée territoriale (1916). Il rapporta en outre le projet de loi tendant à l'autonomie des ports maritimes de commerce (1919). On l'entendit parler : des droits de douane sur le papier journal (1915), de la visite des exemplaires et réformés (1917), des tarifs de chemins de fer (1918), de la consommation de papier (1918), de la réforme électorale (1919), de l'énergie hydraulique (1919), des monnaies en bronze de nickel (1919), de l'aménagement du Rhône (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit le quatrième rang de la liste des républicains indépendants, et enleva son siège au quotient électoral, avec 26.387 voix, sur 53.470 votants.

Membre de la Commission des mines, et de celle des travaux publics et moyens de communication, il entra en outre au Comité consultatif des forces hydrauliques. Il déposa des propositions de loi tendant à l'établissement d'un tableau général des immeubles de l'Etat (1920), concernant le droit de la Haute-Savoie à la zone franche (1921), relative au contrôle des chemins de fer (1921), et fut chargé de rapporter des projets de loi sur : le réseau de transport d'énergie électrique des zones libérées (1920), les subventions pour exploitation de transports automobiles (1921), l'exploitation de réseaux ferroviaires d'intérêt local (1924). Il intervint dans plusieurs discussions concernant : le relèvement des tarifs de chemins de fer (1919), le budget de l'exercice 1920 (1920), les interpellations concernant les importations de papier journal (1920), le régime des chemins de fer (1920), le budget de l'exercice 1921 (1921), les concessions gazières (1921), le budget de l'exercice 1923 (1923), le statut douanier des zones franches (1923), la convention douanière franco-suisse (1923), l'énergie électrique dans les campagnes (1923), le régime du pétrole (1923), la création d'un Office national des combustibles (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il prit la tête de la liste républicaine d'union nationale, mais ne recueillit que 27.327 voix, sur 76.725 votants.

Il se retira à Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie), où il mourut le 2 décembre 1935, âgé de 74 ans.

CROS-BONNEL (LOUIS, EUGÈNE), né le 10 mai 1855 à Narbonne (Aude), mort le 5 avril 1925.

Député de l'Hérault de 1893 à 1898.

Propriétaire viticulteur, possédant les châteaux de Lunes, par Narbonne et de

Malbosc, au Soulié, par La Salvetat, industriel, directeur d'importantes raffineries de soufre, Louis Cros-Bonnel était lieutenant de l'ouvrière de l'arrondissement de Saint-Pons.

Il se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la circonscription de Saint-Pons, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 5.472 voix contre 5.184 à M. Razimbaud, sur 10.734 votants. Inscrit au groupe des républicains, il appartenait à diverses commissions, dont celle du budget pour les exercices 1896 et 1897. Il fut chargé de rapporter des projets ou propositions de loi concernant : l'autorisation pour des villes ou des départements de contracter des emprunts (1894 et 1898), le sucrage des vendanges à prix réduit (1894), l'achat de conserves pour l'armée (1894), la révision du cadastre (1894), la création du crédit hypothécaire à long terme (1895), le budget des monnaies et médailles (1898), et l'accord monétaire de 1897 entre la France, la Grèce, l'Italie, la Suisse et la Belgique (1898). Il intervint à la tribune, à propos : du tarif douanier des fruits secs (1894), du budget de la guerre de l'exercice 1895 (1895), des cadres de l'armée (1896), du privilège de la Banque de France (1897).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 8 et 22 mai 1898.

Il reprit ses occupations d'industriel et de viticulteur, et mourut le 5 avril 1925, à l'âge de 70 ans.

CROUAN (JEAN, ADOLPHE, MARIE), né le 18 décembre 1906 à Quéménéven (Finistère).

Député du Finistère de 1936 à 1942.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire en 1945.

Député du Finistère à la première Assemblée Nationale Constituante, de 1945 à 1946.

Député du Finistère à l'Assemblée Nationale depuis 1955.

Après avoir passé sa licence en droit, Jean Crovan, prit la tête d'une étude de notaire dans sa ville natale, et devint membre du Conseil supérieur des notaires de France.

Attiré par la politique, il se fit élire maire de Quéménéven en mai 1935, et, posa sa candidature l'année suivante, aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, dans la première circonscription de Châteaulin. Il enleva le siège au deuxième tour de scrutin, par 8.617 voix contre 5.358 à M. Charles Daniélou, député sortant, sur 14.207 votants. Inscrit au groupe de la fédération républicaine, il appartenait à la Commission de la législation civile et criminelle. Il fut chargé de rapporter la proposition de loi sur la suppléance des commissaires-priseurs (1937), ainsi que

les propositions de loi tendant à modifier les articles du Code civil relatifs au partage d'ascendant (1937). Il se fit entendre au cours des débats sur : la réforme fiscale (1936), la modification par décrets du tarif douanier et le renforcement des mesures contre le dumping (1937), le budget de l'agriculture de l'exercice 1938 (1937), et il interpella le Gouvernement sur sa politique agricole (1939). Lorsque éclata la guerre de 1939, il fit la campagne de France et fut fait prisonnier le 16 juin 1940. Il s'évada le même jour, fut cité à l'ordre du jour de l'armée et décoré de la Croix de guerre.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constitutants au maréchal Pétain puis se lança dans la Résistance : il organisa un centre d'évasion de prisonniers de guerre français et algériens et créa un bureau de fausses cartes d'identité pour les jeunes gens astreints au service du travail obligatoire ; il provoqua des réunions clandestines de maires pour lutter contre les prétentions de l'armée d'occupation ; s'occupa de l'hébergement et du rapatriement d'aviateurs américains. Ces activités lui valurent d'être arrêté par la Gestapo le 6 mars 1943. Condamné à mort par le Conseil de guerre allemand de Quimper, le 2 juin 1943, il fut déporté le 1^{er} juillet au « Camp spécial de redressement » de Hinzert. Transféré successivement à Wittlich, Breslau, Gross-Rosen (Silésie), Kamenz (Saxe), puis à Dachau, il fut enfin libéré par les troupes américaines le 29 avril 1945.

A son retour, il fut nommé membre de l'Assemblée Consultative provisoire, au titre de prisonnier déporté. Il siégea à la Commission de l'agriculture et du ravitaillement, mais ne put participer aux débats, les pouvoirs de cette Assemblée étant venus à expiration quelques semaines plus tard, pour faire place à la première Assemblée Nationale Constituante. Il en fut le seul élu, aux élections générales du 21 octobre 1945, sa liste d'entente républicaine n'ayant emporté qu'un siège. Il recueillit personnellement 36.123 voix sur 373.900 votants. Inscrit au groupe du parti républicain de la liberté, il fut membre de la Commission de la défense nationale. Chargé de rapporter le projet de loi modifiant l'article 64 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des divers corps d'officiers de l'armée de mer (1946), ainsi que la proposition de résolution concernant les délais d'attribution des distinctions honorifiques au titre de la Résistance (1946), il participa à la discussion des propositions de loi sur la Constitution et la déclaration des droits de l'homme (1946).

Il subit un échec aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante), à celles du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale, et à celles du 17 juin 1951, deuxième législature), mais

une élection partielle ayant eu lieu le 3 avril 1955 pour pourvoir au remplacement de M. Halléguen, décédé, il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 139.115 voix contre 52.861 à M. Mas. Membre de la Commission de la marine marchande et des pêches et de celle de la justice et de législation, il intervint dans la discussion du projet de loi relatif aux crédits provisionnels des services militaires pour juillet 1955 (1955).

Il retrouva son siège aux élections générales du 2 janvier 1956, second de la liste des indépendants et paysans. Il groupa sur son nom 67.280 voix sur 404.918 votants. Inscrit au groupe des indépendants paysans, il siégea à la Commission de la marine marchande et des pêches, et à celle de la justice et de législation. Auteur de propositions de loi concernant : le statut du fermage (1956), l'attribution de dommages de guerre aux patrons de pêche, victimes de réquisitions allemandes (1956), le contrat de société (1956), les droits de mutation par décès (1956), les prorogations tardives de sociétés (1956), la parité de traitement entre douane et gendarmerie (1957), la protection des tiers acquéreurs de bonne foi (1957), l'allocation de vieillesse pour les personnes non salariées (1958), il fut chargé de rapporter les propositions de loi tendant à réformer la dévolution des successions collatérales (1956), sa proposition de loi tendant à réglementer les prorogations tardives de sociétés (1958) et émit un avis sur la proposition de loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles (1956). Il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi portant institution d'un Code de procédure pénale.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 30 novembre 1958 (retour au scrutin uninominal) en groupant sur son nom dans la sixième circonscription du Finistère, 27.121 voix, sur 52.085 votants. Membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, il déposa deux propositions de loi relatives : à l'enseignement des langues régionales (1959), et à la création d'un contingent de la Légion d'honneur pour les sauveteurs d'Agadir (1959). Il rapporta la proposition de loi concernant les dons et legs d'immeubles ou d'exploitations agricoles (1959) et la proposition de loi relative aux donations entre époux (1962). On l'entendit parler sur le projet de loi de programme relatif à l'équipement économique général (1959), sur le projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux (1960), sur le projet de loi relatif à la dévolution successorale des exploitations rurales (1961), sur la proposition de loi relative aux baux ruraux (1962).

Son mandat suit son cours à l'heure actuelle.

CROZET-FOURNEYRON (EMILE), né le 22 avril 1837 à Saint-Etienne (Loire), mort le 19 février 1909 à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

*Député de la Loire de 1876 à 1881
et de 1885 à 1889.*

Sénateur de la Loire de 1897 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 227.)

Il entra au Sénat au renouvellement du 3 janvier 1897 obtenant dès le premier tour de scrutin 551 voix sur 949 votants. Siégeant à gauche, et membre de diverses commissions spéciales, son activité fut assez réduite. Il présenta, en 1904, deux rapports sur des lignes de chemins de fer d'intérêt local, et n'aborda pas la tribune.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1906.

Il mourut trois ans plus tard, le 19 février 1909 à Saint-Jean-Cap-Ferrat à l'âge de 72 ans.

CRUPPI (JEAN, CHARLES, MARIE), né le 22 mai 1855, à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 16 octobre 1933, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

*Député de la Haute-Garonne
de 1898 à 1919.*

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1920 à 1924.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie
du 4 janvier 1908 au 20 juillet 1909.*

*Ministre des Affaires étrangères
du 2 mars au 23 juin 1911.*

*Ministre de la Justice
du 27 juin 1911 au 11 janvier 1912.*

Ses études secondaires au lycée de Toulouse terminées, Jean Cruppi fit son droit et se fit recevoir avocat à la Cour d'appel de Paris. Secrétaire de la conférence, il prononça le discours d'usage, sur Lacordaire, qui lui valut le prix Paillet en 1878. Il entra ensuite dans la magistrature en qualité de substitut du Procureur de la République près le tribunal de la Seine, fut, à 29 ans, avocat général à la Cour d'appel, et, à 30, avocat général à la Cour de cassation.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller général de la Haute-Garonne, puis, aux élections générales législatives du 8 mai 1898, député de la troisième circonscription de Toulouse. Il enleva le siège au premier tour de scrutin, par 10.137 voix contre 6.224 à M. Mandeville, sur 16.654 votants. Il déclara dans sa profession de foi : « Vous voulez avant tout, une politique fermement républicaine, une politique sincère de progrès démocratique. Vous voulez que le Parlement soit une Assemblée calme et laborieuse, discutant avec méthode. »

Inscrit au groupe des progressistes et au groupe colonial, il appartint à diverses commissions, dont celle de la réforme judiciaire dont il devint président, celle de l'impôt sur le revenu, celle de législation criminelle, celle de la presse et celle du budget pour l'exercice 1901. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la réforme des expertises médico-légales, qu'il fut chargé de rapporter (1898 et 1899), les moyens d'assistance et de coercition propres à prévenir ou à réprimer le vagabondage et la mendicité, qu'il fut chargé de rapporter (1899), la réforme de la procédure devant la Chambre des mises en accusation (1899), le secret des actes signifiés par huissier (1900), l'article 113 du Code d'instruction criminelle sur la détention préventive (1901), le droit de réponse (1901) ; il rapporta le budget de la justice et celui de l'imprimerie nationale (1900), et soutint ces rapports à la tribune (1900). Il prit part en outre à toutes les discussions d'ordre juridique et souvent d'ordre financier.

Réelu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 8.376 voix contre 7.578 à M. Ucay, sur 16.455 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et au groupe agricole. Membre de diverses commissions dont celle des crédits, celle de la réforme judiciaire dont il redevint président, celle de la justice militaire, celle du commerce et de l'industrie et celle du budget pour les exercices 1904 et 1905, il déposa plusieurs propositions de loi concernant : les justices de paix (1902), le Code pénal (1905), la suppression de la peine de dégradation civique (1905), la liberté individuelle (1905), le Code de procédure civile (1905), la Cour d'appel de Toulouse (1905) ; il fut chargé de rapporter le budget de la justice, et prit une part très active à la discussion du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), soutenant la politique anticléricale du Ministère Combes et se montrant plus avancé que son propre groupe politique.

Il retrouva son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 8.756 voix contre 7.373 à M. Carcassès, sur 16.359 votants. Toujours inscrit au groupe de la gauche radicale, il conserva la présidence de la Commission de la réforme judiciaire et appartint à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, à celle de répression du vagabondage et à la Commission du budget pour l'exercice 1907. Elu vice-président de la Chambre au début de la législature il le demeura jusqu'en 1907. Il rapporta, comme précédemment, le budget de la justice et le 4 janvier 1908 fut nommé Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le premier Cabinet Georges Clemenceau en remplacement de Gaston Doumergue qui devenait Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes. En cette qualité, il soutint le budget de son Ministère pour l'exercice 1909 et participa aux débats

sur : l'établissement d'un droit de douane sur le manioc (1908), la réglementation de la vente de la bière (1908), le mode d'attribution des médailles du travail (1908), les encouragements à donner à la sériciculture (1909), la réglementation du travail des ouvriers et ouvrières des filatures de soie (1909), l'arbitrage du conflit soulevé entre les Compagnies de transport et les inscrits maritimes (1909), la dérogation au régime commercial entre l'Algérie et la métropole (1909), la modification du tarif général des douanes (1909), les dessins et modèles industriels (1909), la législation des établissements insalubres (1909), l'approbation d'une convention de commerce avec le Canada (1909). Il dut abandonner son portefeuille le 20 juillet 1909, à la démission du Ministère Clemenceau, mais expédia les affaires courantes jusqu'au 24 juillet.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910, en lui accordant dès le premier tour de scrutin 7.811 voix contre 5.589 à M. Meay et 1.720 à M. Bardes, sur 15.492 votants. Il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste, et siégea à la Commission de la réforme judiciaire, et à celle du budget pour l'exercice 1911. Il combattit avec vigueur l'attitude du Ministère Aristide Briand, lors de la grève des cheminots, et le 2 mars 1911, fut nommé Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Monis. A ce titre, il ordonna l'expédition sur Fes qui assura notre protectorat sur le Maroc. Il s'en expliqua à la tribune au cours de la discussion d'interpellations sur la politique marocaine du Gouvernement (1911). Le Cabinet Monis ayant dû abandonner le pouvoir le 23 juin 1911, Jean Cruppi prit le portefeuille de la justice dans le Cabinet Caillaux qui lui succéda ; il soutint en cette qualité le budget de son Ministère pour l'exercice 1912 et prit part aux discussions concernant : l'abrogation des lois tendant à réprimer les menées anarchistes (1911) et l'emprunt dit de la République de Paraguay, émis sur le marché français (1911). A la suite de la démission du Ministère Caillaux, le 11 janvier 1912, il se retira et regagna son banc de député.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.294 voix contre 6.904 à M. Bellet, sur 14.727 votants. Membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle dont il retrouva la présidence, il appartint encore à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, à celle des réparations des dommages causés par les faits de guerre (1915), et de celle chargée d'examiner les divers traités de paix (1919). Il s'intéressa : à la composition des Cours d'appel et des tribunaux de première instance (1914), aux baux et loyers pendant la guerre (1916), à la résiliation des baux à ferme et de métayage par suite de la guerre (1916). Mais il remplit surtout plusieurs missions en Angleterre, en Italie, en Russie et rendit de grands services à la cause française.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il prit place sur la liste d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste, mais n'obtint que 28.608 voix sur 96.958 votants. Il ne fut pas réélu.

Mais au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920, il obtint un siège de sénateur de la Haute-Garonne, au deuxième tour de scrutin, par 531 voix sur 937 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut membre de la Commission des habitations à bon marché (1920), de celle des affaires étrangères et de politique générale des colonies et protectorats (1921), de celle de l'enseignement (1921). Il ne joua plus qu'un rôle effacé à la Haute-Assemblée. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 (1921), il se fit entendre dans la discussion : d'une interpellation sur l'enseignement technique, industriel et commercial (1922), et du projet de loi relatif au régime des loyers (1922).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 6 janvier 1924.

Il mourut à Fontainebleau le 16 octobre 1933, à l'âge de 78 ans.

Il laissait un certain nombre d'ouvrages : *Un avocat journaliste au xix^e siècle* ; *Linguet* (1895) ; *Napoléon et le jury* (1896) ; *La Cour d'assises* (1898) ; *Les dépôts de mendicité* (1899) ; *Un commentaire de la loi de 1905 sur l'organisation et la compétence des justices de paix* (1905) ; *Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni* (1908) ; *L'expansion économique de la France* (1909). Il donna également de nombreux articles à la *Revue des Deux Mondes* et au *Temps*.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CRUTEL (OCTAVE, LOUIS, CHARLES, CÉLESTIN), né le 4 décembre 1879 à Aucrétieville-Saint-Victor (Seine-Inférieure), mort le 28 mars 1961, à Rouen (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure
de 1932 à 1942.

Délégué
à l'Assemblée Consultative provisoire
en 1945.

Après avoir terminé ses études médicales, le docteur Crutel s'installa à Rouen en 1911. La guerre de 1914 vint l'y surprendre ; il fut envoyé au front où il fut blessé trois fois. Sa brillante conduite lui valut deux citations, la Croix de guerre et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il reprit l'exercice de son art, et attiré par la politique, devint conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du 6^e canton de Rouen de 1928 à 1945.

Il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans

la deuxième circonscription de Rouen, et emporta le siège, au deuxième tour de scrutin, par 12.210 voix contre 9.031 à M. Edmond Blondel, député sortant, sur 28.661 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il entra à la Commission de la marine militaire, à celle du travail et à celle du suffrage universel et fut nommé membre du Conseil supérieur du travail. Il présenta des propositions de loi ou de résolution concernant : l'application de la loi de huit heures dans toutes les usines, maisons de commerce et établissements publics, départementaux et municipaux (1935), la retraite obligatoire à verser aux vieux employés (1935), le paiement des impôts par les locataires (1935), l'octroi de licences d'importation aux seuls exportateurs et proportionnellement à leurs exportations (1935) ; et il fut chargé de rapporter la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à supprimer différents services concourant à la réalisation de l'immigration collective et appelés à viser les contrats de travail (1934), la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'application de la loi de huit heures dans les râperies, raffineries, sucreries et les industries annexes (1934), la proposition de loi ayant pour objet d'assurer aux jeunes soldats libérés du service militaire, la possibilité d'occuper à nouveau, dès leur libération, le poste que, seul, leur appel sous les drapeaux avait dû leur faire quitter (1935). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : du budget du travail de l'exercice 1935 (1935), de la réduction du prix des baux à ferme au profit du fermier (1935).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 15.802 voix, contre 9.110 à M. Boisanfray, sur 25.560 votants, il siégea à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle du travail et à celle du suffrage universel. Auteur de deux propositions de loi, l'une tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1937), l'autre tendant à remettre à un service public spécial rattaché à la Caisse des dépôts et consignations, la gestion financière des assurances sociales (1937), il reprit son rapport de la précédente législature, tendant à assurer aux jeunes soldats libérés leur réadmission dans leur ancien emploi (1936). Il participa aux débats relatifs : à l'institution de la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines (1936), à la nomination d'une commission de 33 membres chargée de préparer la réforme de l'Etat (1936), à la suppression du scrutin d'arrondissement et à l'élection des députés par le système de représentation proportionnelle (1936 et 1939). Il fut également, comme sous la précédente législature, membre du Conseil supérieur du travail.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il fut l'un des « quatre-vingts » qui

votèrent contre la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain. Puis il se lança dans la Résistance et son attitude patriotique lui valut d'être déporté à Buchenwald. A son retour, il devint, en cette qualité, membre de l'Assemblée Consultative provisoire. Mais, validé le 24 juillet 1945, alors que cette Assemblée avait préparé l'élection de la première Assemblée Nationale Constituante, touchait à l'expiration de ses pouvoirs, il n'eut pas l'occasion de donner sa mesure. Il fut néanmoins membre de la Commission de la réforme de l'Etat et de législation, de celle de l'agriculture et du ravitaillement, de celle du travail et des affaires sociales et de la Commission des affaires économiques et sociales.

Il se présenta sans succès aux élections législatives du 17 juin 1951 dans la première circonscription de la Seine-Maritime, à la tête d'une « liste républicains neutralistes et patriotes ».

Il fut vice-président du groupe parlementaire radical-socialiste de 1936 à 1940, secrétaire général de la délégation des gauches de 1937 à 1940, et vice-président du Comité exécutif du parti radical, à partir de septembre 1945.

Il mourut à Rouen, le 28 mars 1961, à l'âge de 82 ans.

UISSART (PHILIPPE, EUGÈNE), né le 24 septembre 1835 à Thuël (Aisne), mort le 14 décembre 1896 à Paris.

Député de l'Aisne de 1893 à 1896.

Issu d'une modeste famille d'ouvriers agricoles, Philippe Cuissart ne fréquenta que l'école de son village avant d'entrer dans l'enseignement primaire. Il débuta le 1^{er} mars 1852 comme instituteur adjoint — sous-maître suivant la désignation de l'époque — à l'école communale de Liesse (Aisne) à l'âge de 16 ans, et obtint son brevet élémentaire en 1854.

L'année suivante, il fut nommé à l'école primaire supérieure de Saint-Quentin, puis, en 1857 entra au lycée de cette ville, en qualité de directeur de l'école primaire préparatoire annexée audit lycée. En 1858, il obtint, à Laon, le brevet supérieur ; en 1860, à Douai, le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, et, en 1864 devant la Faculté de Paris, le diplôme de bachelier ès sciences. C'est seul, et sans maître, qu'il parvint à conquérir ces titres.

Le 22 août 1865, il fut nommé inspecteur de l'instruction primaire pour les arrondissements de Nyon et de Montélimart (Drôme). « En se rendant à son nouveau poste, dit le *Journal de Saint-Quentin*, M. Cuissart emporte avec lui l'amour de ses élèves, l'estime des familles et de ses chefs qui, appréciant ses heureuses qualités, désiraient le conserver plus longtemps parmi eux. »

En 1872 il passa à la première classe à Grenoble, où il fut promu officier d'Académie. Il devint, l'année suivante,

inspecteur spécial des écoles de la ville de Lyon, en même temps qu'il recevait la rosette d'Officier de l'Instruction publique. Il occupa ce dernier poste jusqu'en 1880.

De Lyon, il gagna Paris où il fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il fut aussi membre du Conseil départemental de la Seine.

Elu conseiller général de l'Aisne pour le canton de Rozoy-sur-Serre en 1892, il se présentait l'année suivante aux élections générales législatives du 20 août 1893 dans la première circonscription de Laon, et emportait le siège au premier tour de scrutin, par 8.786 voix contre 8.290 à M. Jules Pasquier, député sortant. Siégeant à gauche, il appartenait à diverses commissions spéciales, et fut chargé de rapporter plusieurs projets de loi ayant pour but de proroger des surtaxes d'octroi. Il intervint au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1897 pour demander la création d'écoles et d'emplois.

Il mourut, en cours de mandat, le 14 décembre 1896, à Paris, à l'âge de 61 ans. Le Président Henri Brisson prononça son éloge funèbre à la séance du même jour. Après avoir retracé la carrière exceptionnelle de cet enfant du peuple laborieux et actif, il conclut ainsi : « Parmi nous, il servait la République, pour employer ses propres expressions « comme on sert un Gouvernement passionnément aimé ». Il recherchait volontiers le travail des commissions. L'établissement de la justice dans l'impôt, la constitution du crédit agricole, la création d'une Caisse de retraites ouvrières, paraissaient ses principales préoccupations. Nous disons avec tristesse le dernier adieu à ce fils de la démocratie qui lui était resté fidèle et dont la vie offre l'exemple d'une parfaite unité. »

Philippe Cuissart donnait à la *Tribune de l'Aisne*, des articles qu'il signait « Jean-Louis ». Il publia en outre d'intéressantes études pédagogiques et divers ouvrages classiques très goûtés, notamment une méthode de lecture fort pratique, répandue dans un grand nombre d'écoles de tous les départements.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1885.

CUMINAL (ISIDORE, PAUL, MARIUS), né le 28 octobre 1863 à Serrières (Ardèche), mort le 15 septembre 1938 à Serrières.

Sénateur de l'Ardèche de 1920 à 1938.

Isidore Cuminal appartenait à une vieille famille de maîtres-mariniers qui assuraient le halage des bateaux le long du Rhône. Il fit ses études secondaires au collège d'Annonay, puis obtint sa licence en droit à Paris.

Entré, comme rédacteur, à la Préfecture de la Seine en 1882, il devint chef

de bureau, et dès cette époque, s'intéressa à la politique et au journalisme. Il fut tour à tour secrétaire politique de Jules Roche et de Placide Astier, ses compatriotes. En 1902, il succéda à Boissy-d'Anglas à la présidence du cercle républicain des Ardéchois de Paris et dirigea la publication de la feuille hebdomadaire *La Démocratie parisienne*.

Le 1^{er} octobre 1905, il fut élu conseiller général de l'Ardèche pour le canton de Saint-Agrève. Puis il fit deux tentatives infructueuses pour entrer au Parlement : la première à une élection législative partielle qui eut lieu le 17 mars 1912. Il n'obtint que 10.666 voix contre 10.843 à M. Hyacinthe de Gaillard-Bancel. La deuxième aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, où il fut encore battu par M. de Gaillard-Bancel par 10.849 voix contre 10.705 à lui-même.

Mais à une élection sénatoriale partielle qui se déroula le 11 janvier 1920 pour pourvoir au remplacement de M. Placide Astier, décédé le 6 mars 1918, il entra à la Haute Assemblée, obtenant la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, soit 384 voix sur 766 suffrages exprimés. Il fut réélu au renouvellement du 9 janvier 1921 au deuxième tour, par 403 voix sur 770 suffrages exprimés, et à celui du 14 janvier 1930, au troisième tour, par 380 voix sur 779 suffrages exprimés. Inscrit à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il fut membre de la Commission de l'enseignement dont il devint vice-président, de la Commission des finances qui lui confia immuablement le rapport du budget de l'enseignement technique, et de la Commission de comptabilité dont il devint vice-président. On lui doit de nombreux rapports sur l'Instruction publique en général, sur la proposition de loi Roustau sur le déplacement d'office du personnel enseignant, et sur une proposition de loi relative à l'élection des députés. Ses interventions furent nombreuses ; nous ne citerons que les principales : institut de céramique française, papier de journaux, budget des P.T.T. de l'exercice 1921, loi de finances, projet de loi sur l'éducation physique (1921), fréquentation scolaire (1922 et 1923), locaux d'habitation à usage commercial ou industriel, budget de l'Instruction publique de l'exercice 1925, organisation de l'apprentissage, assurances sociales (1927 et 1929), recrutement de l'armée, défense de l'école laïque, pollution et conservation des eaux, délivrance du titre d'ingénieur, loi électorale, respect des institutions républicaines, enseignement professionnel, semaine de 40 heures, etc., et il interpella le Gouvernement sur l'enseignement technique industriel.

Il fut vice-président du Sénat de 1932 à 1936, et fut désigné pendant plusieurs années pour présider la Haute Cour de justice, en cas d'empêchement de son président.

Dès 1910, il avait, en collaboration avec Placide Astier, publié sur la matière de l'enseignement technique, un solide travail qui prépara la grande loi de

1919. Cette œuvre, alors en plein essor, eut au Parlement en Cuminal, un conseiller et un protecteur né.

Il présidait également le Conseil de perfectionnement du Conservatoire des arts et métiers ce qui lui permettait de poursuivre, en la complétant, l'œuvre scolaire des fondateurs de la République.

Il mourut, en cours de mandat, dans sa commune natale de Serrières, le 15 septembre 1938. Il avait 75 ans. Le Président Jules Jeanneney prononça son éloge funèbre à la séance du 4 octobre 1938 : « Il n'est pas surprenant, dit-il, qu'ici et ailleurs, son autorité morale ait été haute. Un quotidien régional (*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*) l'avait pour administrateur délégué. Le parti radical-socialiste lui avait donné sa première vice-présidence, qu'il a exercée d'heureuse façon en des circonstances qui en faisaient une charge lourde. Dans la même fonction, la gauche démocratique du Sénat éprouvait depuis maintes années la justesse et la droiture de son esprit. Sans exercer le pouvoir, sans occuper le premier plan de l'actualité politique, Cuminal aura figuré parmi les meilleurs serviteurs de la République. Nous l'avons vu remplir son mandat parlementaire avec une rectitude exemplaire et selon la conception même que les fondateurs du régime avaient eue de notre Assemblée. Notre reconnaissance et notre affection l'ont suivi à sa dernière demeure. Elles l'y rejoindront souvent. »

En 1934, alors qu'il était question de supprimer le lycée de jeunes filles de Tournon, par mesure d'économie, Cuminal s'y opposa énergiquement. C'est depuis cette intervention retentissante que cet établissement porte le nom de « Lycée Cuminal ».

Le musée du Rhône de Tournon a vu ses collections enrichies par les dons de nombreux souvenirs de la vie marinière du Rhône, qu'il fit avec Mme Cuminal, au cours des dernières années de sa vie.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1^{er} novembre 1912.

CUNY (PAUL, HENRI, JOSEPH), né le 19 novembre 1872 à Gerardmer (Vosges), mort le 3 juin 1925 à Paris.

Député des Vosges de 1910 à 1914.

Manufacturier à Epinal et à Thaon, Paul Cuny était un des plus importants industriels cotonniers des Vosges. Il gérait les filatures de la Vologne, les filatures de Sélestat (Bas-Rhin) et était administrateur délégué du tissage de Roville (Meurthe-et-Moselle) et des établissements textiles de l'Est.

Président de la Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail de Thaon-les-Vosges, président du Cycle Thaonnais, président de la Société agricole de l'arrondissement d'Epinal, et président du Comité républicain du commerce et de l'industrie, il se présenta aux élections générales législatives du

24 avril 1910 dans la première circonscription d'Epinal et fut élu au premier tour de scrutin, par 8.151 voix contre 5.609 à M. Camille Krantz, député sortant, ancien Ministre, sur 14.039 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la Commission du commerce et de l'industrie, et à celle de la législation fiscale. Il déposa deux propositions de loi, la première tendant à établir un minimum de salaire pour tous les travailleurs, la seconde tendant au vote du budget au début et pour la durée de chaque législature. Il rapporta les projets de loi sur le règlement définitif des budgets des exercices 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911 pour la section commerce et industrie. Il interpella le Gouvernement : sur la grève du personnel des chemins de fer (1910), sur la manipulation des marchandises du port du Havre (1911) et se fit entendre au cours de la discussion d'une motion tendant à la réduction de l'indemnité parlementaire (1911).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, reprit la direction de ses affaires et mourut à Paris le 3 juin 1925, âgé seulement de 53 ans.

CURRAL (HIPPOLYTE), né le 11 décembre 1865 à Sallanches (Haute-Savoie), mort le 6 octobre 1951 à Sallanches.

Sénateur de la Haute-Savoie de 1925 à 1936.

Avocat, ancien bâtonnier Hippolyte Currel fut élu sénateur de la Haute-Savoie à l'élection partielle du 26 avril 1925 au deuxième tour de scrutin, par 380 voix sur 639 votants. Il retrouva son siège au renouvellement du 9 janvier 1927, au premier tour, par 366 voix sur 643 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il siégea à la Commission de législation civile et criminelle et à celle des travaux publics. Il fut chargé de rapporter maints projets et propositions de loi concernant : la répression du braconnage sur les cours d'eau en vue de la protection du saumon (1927), l'établissement des câbles aériens destinés au service des exploitations agricoles (1929), la création de deux postes de commis greffier à la Cour d'appel de Paris (1930), l'amnistie (1931 et 1933), la purge des privilèges et hypothèques en cas d'acquisition sur expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble de faible valeur (1932), la compétence en matière de remboursement de titres ou de paiement des coupons émis par les sociétés et collectivités françaises et étrangères (1934), les droits des porteurs d'obligations d'un même emprunt (1934), les chèques sans provision (1935), etc.

Il intervint souvent à la tribune au cours de discussions relatives : à la révision des prix des baux à longue durée (1925), aux bons de monnaie (1925),

à la répression du braconnage sur les cours d'eau en vue de la protection du saumon (en qualité de rapporteur) (1926), aux taux des loyers (1926 et 1929), au budget des finances de l'exercice 1926 (1926), à la création de nouvelles ressources fiscales (1925), aux permissions agricoles en périodes des grands travaux de la terre (1926), à la garantie des cautionnements des ouvriers et employés (1926), aux locaux à usage commercial ou industriel (1927), aux budgets des travaux publics et de l'aéronautique de l'exercice 1928 (1927), aux locataires commerçants et industriels menacés d'expulsion (1928), aux habitations à bon marché (1928), aux budgets de l'agriculture, de la justice, des travaux publics et à la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), aux assurances sociales (1930), aux budgets de la guerre, du travail, des travaux publics et à la loi de finances de l'exercice 1930 (1930), au contrat d'assurance (1930) à l'organisation des tribunaux de première instance (1930), à la baisse des bois (1931), aux actions à vote plural (1930), à l'amnistie (en qualité de rapporteur) (1931 et 1933), à la propriété commerciale (1932), aux baux à ferme (1933), à la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), aux baux et loyers commerciaux (1933), aux licences d'importation (1933), au règlement des billets de fonds de commerce (1934), au budget du travail de l'exercice 1935 (1934), au tourisme (1935).

Agé de 71 ans, il ne se représenta pas aux élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936) et retira dans son pays natal, où il mourut le 6 octobre 1951, à l'âge de 86 ans.

CUTTOLI (JULES, RAYMOND, JOSEPH, PHILIPPE), né le 23 septembre 1871 à Alger, mort le 29 septembre 1942 à Alger.

Député de Constantine de 1928 à 1936.

Fils du greffier du tribunal de commerce de Constantine, Jules Cuttoli ses études de droits terminées débuta très jeune dans la politique en soutenant son frère, Paul, dans la lutte qu'il menait contre Emile Morinaud, le fondateur du « Parti démocratique français de Constantine » (de tendance anti-juive). Il l'aida ainsi à devenir député, puis sénateur de Constantine (voir plus bas). Avoué à Batna, il arrivait à concilier ses activités politiques avec les nécessités de la procédure et animait la Fédération des groupements corses de l'Afrique du Nord. C'est en 1903 qu'il songea à faire campagne pour lui-même. Il se fit élire conseiller général de Batna l'année suivante en remplacement de M. de Saint-Germain, démissionnaire. Il emporta le siège par 601 voix sur 615 votants. Il devait être continuellement réélu et devait présider l'Assemblée départementale à partir de l'année 1921.

Délégué financier (non-colon) de la circonscription de Batna, de 1904 à 1928, il présida le petit Parlement algérien en

1926, 1927 et 1928. Ses interventions en cette qualité portèrent sur les sujets les plus variés : il s'intéressa aux fonctionnaires, aux impôts, à l'assistance, aux chemins de fer, aux emprunts, à l'agriculture, aux postes, aux routes, aux cultes, aux services maritimes, aux services aériens, aux constructions scolaires, à l'urbanisme, etc. C'est à lui que l'on doit la création de la ligne maritime Algérie-Corse, qui évita aux Corses d'Algérie, la double traversée Alger-Marseille et Marseille-Ajaccio. Il fonda en outre, à Sétif, l'œuvre de la « Goutte de lait ».

Il se présenta aux élections générales législatives du 22 avril 1928, dans la troisième circonscription de Constantine, et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 7.375 voix, sans concurrent, sur 7.873 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartint à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et à celle de la législation civile et criminelle. Auteur d'une proposition de loi tendant à prévenir les accidents d'automobiles (1931), il émit des avis sur des projets de loi concernant : la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'intérêt général de Tébessa à la frontière tunisienne (1929), la création de l'emploi d'adjudant indigène pour les militaires indigènes des unités de tirailleurs et de spahis de l'Afrique du Nord (1929), les produits originaires du groupe de l'Afrique équatoriale française admissibles au bénéfice de la franchise en France et en Algérie (1930), la réforme du statut monétaire de la Banque de l'Algérie (1930), le régime douanier applicable aux produits importés de Tunisie en France et en Algérie (1931), le classement des routes nationales en Algérie (1932), le déclassement de certains ouvrages d'Algérie (1932), l'élévation du maximum d'émission des billets de la Banque d'Algérie (1932). Il fut chargé de rapporter des projets et des propositions de loi sur : la création d'un certain nombre de décorations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'établissement de la France en Algérie (1930), l'application à l'Algérie des décrets concernant la compétence des juges de paix (1930), les dépenses concernant les bâtiments scolaires algériens (1931), les parts de fondateurs émises par les sociétés anonymes (1931), la création de postes à la Cour d'appel d'Alger (1931), les saisies-exécution (1932). Il intervint fréquemment à la tribune, à propos : des budgets du travail, de l'hygiène et de la marine marchande de l'exercice 1929 (1928), de la célébration du centenaire de l'Algérie (1929), du budget de la marine marchande de l'exercice 1930 (1930), du commerce des blés (1930), de la viticulture et du commerce des vins (1931), de la création de postes à la Cour d'appel d'Alger (1931), du taux de la taxe à l'importation (1931), de la loi de finances de l'exercice 1932 (1932), etc.

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 4.910 voix contre 3.990 à M. Stanislas

Devaud, sur 8.900 votants, il siégea à la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat et à celle de la législation civile et criminelle. Il émit un avis sur le projet de loi autorisant l'Algérie à émettre un emprunt, et le soutint à la tribune.

Il ne se représenta pas, pour raisons de santé, aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936.

Il devait mourir, après de longues années de tortures physiques le 29 septembre 1942, à Alger, à l'âge de 71 ans.

La cérémonie religieuse se déroula en l'église Saint-Augustin et l'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Eugène.

Jules Cuttoli était Officier de l'instruction publique et Officier de la Légion d'honneur.

CUTTOLI (PAUL), né le 28 juin 1864 à Saint-Eugène (Alger), mort le 27 avril 1949, à Alger.

*Député de Constantine de 1906 à 1919.
Sénateur de Constantine de 1920 à 1941.*

*Délégué
à l'Assemblée Consultative provisoire
de 1943 à 1945.*

*Député de Constantine
à la première
Assemblée Nationale Constituante
de 1945 à 1946.*

Frère du précédent, Paul Cuttoli fit ses études secondaires au lycée de Constantine, et son droit à la Faculté d'Alger. Il y eut pour condisciples René Viviani, Emile Morinaud et Louis Morel. Licencié en droit à 19 ans, il s'inscrivit au barreau de Constantine où il plaida à la fois au criminel et au civil.

Elu conseiller général de Biskra le 17 septembre 1899, il abandonna son siège, le 26 juin 1904, pour celui de Bordj-Bou-Arréridj, et devint le 9 juillet suivant vice-président de l'Assemblée départementale.

Il entra au Conseil municipal de Constantine le 8 mai 1892, alors qu'il n'avait que 27 ans et y resta jusqu'au 3 mai 1896. Mais sa carrière municipale n'était pas achevée. En effet, il devait être élu conseiller municipal de Philippeville le 5 mai 1929 et maire le 17 mai, pour le rester jusqu'à sa mort.

Il fut membre de l'Assemblée des délégations financières de l'Algérie de 1901 à 1906 et désigné en cette qualité pour faire partie du Conseil supérieur du Gouvernement, mais il dut se retirer en 1906, ces mandats ne pouvant être cumulés avec celui de parlementaire.

Ces cinq années passées aux délégations financières contribuèrent largement à sa formation d'homme politique.

C'est ainsi préparé qu'il se présenta aux élections générales législatives du 6 mai 1906 dans la première circonscription de Constantine. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par

9.721 voix, sans concurrent, sur 11.159 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut membre de diverses commissions et notamment de celle de la marine et de celle des mines. Il se fit entendre au cours de la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1909, au sujet des plantations de vignes en Algérie et de l'extension de la loi sur les accidents du travail aux départements algériens, du projet de loi tendant à suspendre le monopole du pavillon et à déroger au régime commercial et maritime entre l'Algérie et la métropole, du projet de loi relatif au chemin de fer de l'Ouenza.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, par 10.516 voix, contre 16 à M. Carency, sur 11.640 votants, il appartint à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Auteur d'un projet de résolution tendant à ce qu'il ne soit pas procédé à l'arrestation de M. Legitimus, député de la Guadeloupe, pendant le cours de la session ordinaire de 1912, il prit part aux débats sur : le naufrage du *Saint-Augustin* et le fonctionnement des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et la Corse (1913), l'affaire de l'Ouenza (1913 et 1914), la suppression de l'internement administratif en Algérie, le budget des postes et télégraphes de l'exercice 1914.

Il retrouve son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 9.368 voix contre 1.623 à M. Hauptmann, sur 11.979 votants. Membre de la Commission de la marine marchande et de celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, il déposa des propositions de loi concernant : le rétablissement, en faveur des interprètes militaires, du bénéfice de campagne en Afrique, les conditions de nomination aux fonctions de conseiller rapporteur et de conseiller rapporteur adjoint près le Conseil de Gouvernement de l'Algérie, la participation des membres français élus des commissions municipales de communes mixtes en Algérie, à la désignation des délégués sénatoriaux, l'immatriculation de la propriété foncière en Algérie. Il fut chargé de rapporter le projet de loi portant application à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion et à la Guyane, de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, le projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt de 55 millions, en vue de l'achèvement des chemins de fer d'intérêt général inscrits au programme de l'emprunt de 175 millions approuvé par la loi du 28 février 1908, et le projet de loi portant approbation de la convention relative à l'admission des Serbes dans les écoles techniques et professionnelles de France. Il émit un avis sur le projet concernant les services postaux entre la France, la Corse et l'Afrique du Nord. Il participa aux discussions sur : le budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1918, la liaison maritime entre la France et l'Algérie, le fonctionnement de

la démobilisation, la crise de la vie chère, le budget des postes et télégraphes de l'exercice 1919, les transports maritimes et la marine marchande, l'amélioration des traitements du personnel scientifique et enseignant du Ministère de l'Instruction publique, les services maritimes postaux entre la métropole et l'Afrique du Nord.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, pour laisser sa place à Emile Morinaud, maire de Constantine.

Mais il fit acte de candidature au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 et fut élu au premier tour de scrutin à la majorité écrasante de 248 voix sur 252 votants. Il fut réélu au renouvellement du 6 janvier 1924 par 244 voix sur 252 votants, et à celui du 16 octobre 1932 par 259 voix sur 276 votants, toujours au premier tour de scrutin. Membre des Commissions de la marine et de l'Algérie, il déposa plusieurs propositions de loi concernant : l'institution d'un Conseil colonial algérien (1920), les conditions de nomination aux fonctions de conseiller-rapporteur près le Conseil de Gouvernement de l'Algérie (1920), la dispense de la forclusion de l'article 29 de la loi du 14 avril 1924, des fonctionnaires qui ont opté pour leur maintien à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (1933), l'accession des indigènes musulmans d'Algérie à la qualité de citoyens français (1938), la création de tribunaux cantonaux mixtes en faveur des indigènes musulmans d'Algérie, et la réforme partielle de la loi forestière qui leur est applicable (1938). Il rapporta des projets ou propositions de loi : tendant à l'accession des indigènes de l'Algérie aux droits politiques (1920), concernant le déplacement, la discipline et la mise en retraite des magistrats en Algérie (1921), tendant à organiser le crédit mutuel et la coopération agricole en Algérie (1924), tendant à prescrire en Algérie, dans la fabrication du pain, un pourcentage obligatoire de farine entière de blé dur (1932), tendant à proroger le mandat des membres des commissions municipales des communes mixtes en Algérie (1933). Il émit des avis : sur l'accession des indigènes de l'Algérie aux droits politiques (1922), et sur le règlement du régime de l'indigénat en Algérie (1922). On l'entendit à la tribune, parler : des budgets de l'intérieur et de la marine marchande de l'exercice 1921 (1921), du budget de l'agriculture de l'exercice 1930 (1930), de la loi de finances de l'exercice 1931-1932 (1931), du marché du blé (1933), de la viticulture et du commerce des vins (1933), de l'assainissement du marché des vins (1934), des Français musulmans d'Algérie (1935), de la semaine de 40 heures (1937), de l'Office national du blé (1937), de la réforme fiscale (1937), des menées anti-françaises en Algérie (1937).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle.

Et le 22 octobre 1943 le Conseil général de Constantine, le désignait comme Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire d'Alger, conformément à l'ordonnance du 17 septembre 1943. Ce mandat lui fut confirmé, lorsque cette Assemblée vint s'installer à Paris, au Palais du Luxembourg. Siégeant à la Commission de la réforme de l'Etat et de la législation, à celle de l'information et de la propagande et à celle de la justice et de l'épuration, il présida, en qualité de Doyen d'âge, les séances du 2 mai 1944 et des 7 et 8 novembre 1944. Dans son discours inaugural, il rejetait dans l'oubli le souvenir des discussions, pour tracer la voie sacrée qui restait à parcourir. Il prit part en outre au débat de politique extérieure (1944) et au débat sur l'Algérie (1945).

Il retrouva un siège de député aux élections générales du 21 octobre 1945 qui désignèrent la première Assemblée Nationale Constituante ; il groupa sur son nom, sur la liste de concentration républicaine des citoyens de Constantine, 24.685 suffrages sur 68.409 votants. Membre de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre, il présida, en qualité de Doyen d'âge, les séances des 7 et 8 novembre 1945. Il installa, en cette qualité, le premier Gouvernement provisoire de la République. Ce fut l'apothéose de sa carrière parlementaire. Les conseils du Doyen à l'Assemblée, constituèrent une véritable préface à la naissance de la IV^e République.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 2 juin 1946, pour des raisons de santé. Il abandonnait pratiquement la scène politique, non sans avoir recommandé à ses anciens électeurs, la liste radicale-socialiste conduite par René Mayer.

Il mourut, trois ans plus tard, le 27 avril 1949, à Alger, âgé de 85 ans.

OUVEN (EUGÈNE), né le 24 mai 1875 à Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), mort le 7 septembre 1922 à Paris-7^e.

*Député des Côtes-du-Nord
de 1921 à 1922.*

Propriétaire-agriculteur, Eugène Cuvén était maire de Saint-Mayeux, conseiller général de Corlay et président du Syndicat des agriculteurs des Côtes-du-Nord, lorsqu'il se présenta à l'élection législative partielle du 1^{er} mai 1921, en remplacement de M. Charles Baudet, élu sénateur. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 46.399 voix, sur 100.357 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartenait à la Commission des douanes et prit part à la discussion du projet de loi tendant à la création d'un Office des mines domaniales de la Sarre.

Quelques jours plus tard, le Président Raoul Péret annonçait son décès à la Chambre. Il venait de mourir à Paris

le 7 septembre 1922 ; il n'avait que 47 ans. Dans son éloge funèbre le Président Raoul Peret s'exprima ainsi : « Eugène Cuvén était né en 1875. Sa mort inattendue à la suite d'une grave opération, a rempli d'affliction les populations de son département, où il avait, par sa grande loyauté, son accueil toujours serviable, conquis de solides amitiés. Agriculteur distingué, maire de sa commune, conseiller général, il y jouissait d'une légitime popularité. A la Chambre, il eut l'occasion de manifester sa compétence en matière agricole par une intervention dans le débat sur les mines de la Sarre. Décoré de la Croix de guerre après la campagne de l'Yser, Eugène Cuvén, en toute circonstance, aura bien servi sa patrie. »

OUVERVILLE (Amiral JULES, MARIE, ARMAND DE CAVELIER DE), né le 28 juillet 1834, à Allineuc (Côtes-du-Nord), mort le 14 mars 1912 à Paris.

Sénateur du Finistère de 1901 à 1912.

L'amiral comte de Cavelier de Cuverville fit ses études secondaires au collège Saint-Sauveur de Redon, et au lycée de Rennes. Entré à l'Ecole navale en 1850, il en sortit en 1852 et fut envoyé à Sébastopol où il fut grièvement blessé. Décoré en 1855 pour faits de guerre, il reentra en France et obtint le premier prix d'ensemble et d'instruction à l'Ecole normale de tir. Lieutenant de vaisseau en 1860, il fut nommé professeur de tir à l'Ecole navale. Il participa ensuite aux campagnes d'Afrique occidentale et d'Atlantique. Capitaine de frégate en 1870, il remplit les fonctions d'aide de camp du Gouverneur général de l'Algérie de 1871 à 1873. Il commanda les avisos *Kleber* et *Cuvier*, puis fut nommé Attaché naval à l'Ambassade de Londres. Il regagna la France pour commander la division navale de l'Atlantique-Sud sur l'*Infarnet*, de 1875 à 1879. Capitaine de vaisseau en 1878, il prit le commandement des écoles de matelotage *Résolue*, *Alceste*, *Trident*, *Suffren*. Contre-amiral en 1888, il fut nommé membre du Conseil des travaux de la marine, puis commanda en chef la division navale de l'Atlantique-Nord, de 1890 à 1892. Il participa à la pacification du Dahomey et devint successivement : vice-amiral en 1893, préfet commandant en chef à Cherbourg, membre du Conseil supérieur de la marine, commandant de l'escadre de réserve de la Méditerranée en 1896, commandant en chef de l'escadre active de la Méditerranée en 1897, inspecteur général de la marine en 1898, et il fut chef d'Etat-major de la marine de 1894 à 1899.

Il fut élu sénateur du Finistère à la faveur d'une élection partielle qui se déroula le 31 mars 1901, pour pourvoir au remplacement du général Arsène Lambert décédé le 10 janvier précédent. Il emporta le siège au premier tour de scrutin par 651 voix sur 1.267 votants.

Il retrouva ce siège au renouvellement du 4 janvier 1903, par 735 voix sur 1.273 votants. Inscrit au groupe sénatorial agricole, il appartenait à diverses commissions spéciales, notamment à celle de la marine et à celle des congrégations, et à celle des barrages fluviaux. Auteur d'une proposition de loi sur l'interdiction du barrage des fleuves, qu'il fut chargé de rapporter (1902), il déposa un rapport sur la protection des fleuves nécessaires à la défense nationale (1904). Il se fit entendre à la tribune au cours des discussions concernant : les associations (1901), le service religieux dans la marine (1901), le contrôle de la marine (1901), la marine marchande (1901), les budgets des affaires étrangères, de la marine et des colonies de l'exercice 1902 (1901), la loi de deux ans (1901), la liberté de l'enseignement supérieur (1902), les Cours d'assises et le jury criminel en Algérie (1902), l'ouverture et la fermeture d'établissements congréganistes (1902), les actes du Gouverneur de la Martinique (1902), la réduction du service militaire (1903), le cadre de réserve pour les officiers généraux de la marine (1903), le budget de l'exercice 1903 (1903), l'emprunt du Gouvernement de l'Afrique (1903), les voies navigables (1903), l'autorisation des Salésiens (1903), la liberté de l'enseignement secondaire (1904), le budget de l'exercice 1904 (1904), les conseils de prud'hommes (1904), l'article 103 du Code de commerce (1904), l'amnistie (1904), la suppression de l'enseignement congréganiste (1904), la convention de Terre-Neuve (1904), la répression de la corruption électorale (1905), la fixation de l'âge de la majorité pénale (1905), les budgets de la marine, des travaux publics et des finances de l'exercice 1905 (1905), le repos hebdomadaire (1906), le transfert du Ministère des Colonies rue Oudinot (1906), le crédit affecté au Ministère du Travail (1906), le programme naval (1906), la séparation des Eglises et de l'Etat (1906), la construction d'un nouveau bassin au port de Marseille (1907), l'amélioration du port du Havre et de la basse Seine (1908), le régime commercial entre l'Algérie et la métropole (1908), le budget général de l'exercice 1910 (1909), le régime des ports de commerce (1909).

Il subit un échec au renouvellement du 7 janvier 1912, n'obtenant, au troisième tour de scrutin, que 607 voix contre 700 à M. Maurice Fenoux, sur 1.313 votants.

Quelques semaines plus tard, au mois de mars, il traversait une rue de Paris, lorsqu'il fut renversé par un camion. Transporté à son domicile, 15, rue Dugay-Trouin, il mourut des suites de cet accident le 14 mars. Il avait 78 ans.

Il était président d'honneur de la Ligue maritime française, du Comité Brest-Transatlantique, vice-président de la Société de propagande pour l'achèvement du réseau français des canaux et voies navigables.

Il laissait de nombreux ouvrages concernant la marine, les cours de tir, et des études sur l'artillerie navale, une

étude sur la guerre russo-japonaise, *Ce qu'il faut à la marine* (1906). Il avait constitué des collections de géologie, de maréologie, de conchyliologie et d'échantillons de bois des diverses parties du monde.

Il était grand Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

CUVINOT ~~(Louis Paul)~~ LOUIS, JOSEPH, né le 1^{er} juin 1837 à Liancourt (Oise), mort le 19 août 1920 à Paris.

Sénateur de l'Oise de 1879 à 1920.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 237.)

Il déposa de nombreux rapports concernant : les communications par voie ferrée (1889, 1890, 1891, 1892, 1893), les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (1890), les sociétés de secours mutuels (1892), les Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1896), et se fit entendre à la tribune au cours de débats relatifs : à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1890), au louage et aux rapports des agents de chemins de fer avec les Compagnies (1890), au budget général de l'exercice 1892 (1892), aux sociétés de secours mutuels (1892), à l'emprunt de 200 millions demandé par la ville de Paris (1892), aux Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1893), à l'intégration de chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général (1893).

Pendant cette période, il présida la Commission relative aux Caisses de retraites de secours et de prévoyance des employés et ouvriers (1891), il fut nommé membre de la Commission supérieure de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse (1893).

Réélu au renouvellement du 3 janvier

1897, au premier tour de scrutin, par 654 voix sur 1.096 votants, il fut rapporteur de la Commission relative au régime des eaux (1899) et de la Commission de la marine chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'outillage des ports de guerre et à l'agrandissement du port de Bizerte (1900). Il fut en outre membre de la Commission du travail dans les mines (1901), de celle des finances et de celle de la marine (1901 et 1904). On l'entendit parler : des sociétés de secours mutuels (1898), de l'outillage des ports (1901), du budget de la marine des exercices 1903 et 1904 (1903 et 1904), des budgets de la marine et des colonies des exercices 1905 et 1906 (1905 et 1906).

Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1906, toujours au premier tour de scrutin, par 574 voix sur 1.109 votants. Auteur d'une proposition de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, qu'il soutint à la tribune (1912), il présenta un rapport sur les retraites ouvrières et paysannes, qu'il soutint à la tribune. Il participa aux discussions sur : le budget de la marine des exercices 1912 et 1914, la création d'une Caisse nationale de retraites pour les ouvriers mineurs, miniers et ardoisiers (1913), les conditions d'admission à l'Ecole polytechnique (1914), l'organisation du corps des officiers de marine (1915), le corps des ingénieurs de l'artillerie navale (1918), les droits à la retraite des membres du Conseil d'Etat, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture.

Au renouvellement du 11 janvier 1920, il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 467 voix sur 1.105 votants. Au deuxième tour, sa position devint moins favorable, avec 454 voix sur 1.107 votants. Enfin au troisième tour ce fut l'échec total, avec 87 voix sur 1.095 votants.

Il devait mourir quelques mois plus tard, le 19 août de la même année, à Paris, à l'âge de 83 ans.

Il fut question de lui, à plusieurs fois pour l'attribution d'un portefeuille ministériel, mais sans jamais aboutir.